

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

État initial de l'environnement

Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

DOCUMENT DE TRAVAIL

PLUi



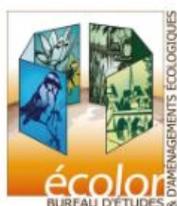
atelier d'urbanisme Nancy **insitu.nege**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN



LA VIE EN
VOSGES
le Département



NEGE insitu.
Nord-Est Géo Environnement



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN

Etat initial de l'Environnement du PLUi de la CCOV

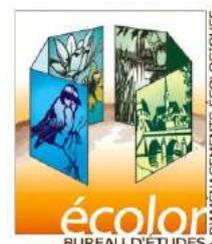


Vue de Circourt-sur-Mouzon. Ecolor, 2016

Diagnostic – enjeux

Avril 2017

Affaire suivie par :
Sylvain LETHUILLIER



SOMMAIRE

Contenu

Sommaire.....	2
Index	3
1 Etat initial de l'environnement	6
I. Caractéristiques générales	6
A. Topographie.....	6
B. Hydrographie de surface	10
C. Masses d'eau souterraines	22
D. Le climat.....	26
II. Milieux naturels et biodiversité.....	28
A. Espaces naturels remarquables.....	28
B. Nature ordinaire.....	63
C. Zones humides	81
D. Trame Verte et Bleue	98
III. Ressources.....	139
A. Contexte géologique.....	139
B. Pédologie	146
C. Captages d'eau.....	148
IV. Nuisances et risques.....	151
A. Gestion des déchets	151
B. Nuisances acoustiques	151
C. Qualité de l'air	152
D. Risques anthropiques.....	158
E. Risques naturels	162
2 Enjeux.....	179
Glossaire	185
Annexes	189
Annexe 1 : liste des Espaces Naturels Sensibles de la CCOV.....	189
Annexe 2 : Espèces remarquables, par commune	204
Annexe 3 : Avifaune à enjeu majeur : fiches espèces.....	219
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>).....	219
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	222
Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>).....	226
Annexe 4 : Cartographie bruit	232

INDEX

Carte 1 : Relief de la Communauté de Communes de Neufchâteau Chatenois	9
Carte 2 : Hydrographie - les bassins versants	11
Carte 3 : Hydrographie - les cours d'eau	16
Carte 4 : Aquifères présents sur le territoire de la CCOV	25
Carte 5 : Périmètres environnementaux d'inventaire et de protection sur la CCOV	40
Carte 6 : Périmètres environnementaux d'inventaire et de protection sur la CCOV	62
Carte 7 : occupation du sol de la CCOV	65
Carte 8 : Zones Potentiellement Humides	84
Carte 9 : les zones humides de la CCOV	97
Carte 10 : les continuités boisées d'importance nationale	102
Carte 11 : les continuités des milieux ouverts frais à froids d'importance nationale	102
Carte 12 : les voies d'importance nationale de migration de l'avifaune	103
Carte 13 : extrait du SRCE de Lorraine	105
Carte 14 : la Trame Verte et Bleue de Champagne-Ardenne (légende page suivante)	110
Carte 15 : la Trame Verte et Bleue de Champagne-Ardenne et ses objectifs (légende page suivante)	112
Carte 16 : les continuums écologiques de la CCOV	116
Carte 17 : les territoires d'oiseaux à enjeu majeur dans la CCOV	130
Carte 18 : les continuums écologiques et les réservoirs de biodiversité de la CCOV	132
Carte 19 : les obstacles aux déplacements terrestres de la CCOV	134
Carte 20 : la Trame Verte et Bleue de la CCOV : corridors forestiers et aquatiques	137
Carte 21 : la Trame Verte et Bleue de la CCOV : corridors prairiaux et thermophiles	138
Carte 22 : Contexte géologique	145
Carte 23 : Carte pédologique centrée sur le territoire	147
Carte 24 : localisation des captages AEP et des périmètres de protection rapprochés	150
Carte 25 : Concentrations moyennes annuelles en PM10 en 2015	154
Carte 26 : Concentrations moyennes annuelles en PM2,5 en 2015	155
Carte 27 : Concentrations moyennes annuelles en NO2 en 2015	156
Carte 28 : Pollution à l'ozone en 2015	157
Carte 29 : Sites pollués (BASIAS)	161
Carte 30 : Extrait du zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1er mai 2011	163
Carte 31 : Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles	165
Carte 32 : Cartographie des mouvements de terrain	167
Carte 33 : Localisation et type de cavités	170

Carte 34 : Cartographie de la sensibilité aux remontées de nappes	172
Carte 35 : PPRI de la Meuse	174
Carte 36 : TRI du bassin Rhin-Meuse	176
Carte 37 : Atlas des zones inondables	177
Carte 38 : Hauteur d'eau de crue à Neufchâteau.....	178

Figure 1 : diagramme ombro-thermique de la station de Neufchâteau (source : climate-data.org).....	27
Figure 2 : courbe des températures de la station de Neufchâteau (source : climate-data.org).....	27
Figure 3 : Importance relative des différents types d'occupation du sol.....	64
Figure 4 : Divers boisements du territoire (Mont-les-Neufchâteau). Photos Ecolor, 2016.....	67
Figure 5 : parcelles de grandes cultures, ici à Darney-aux-Chênes (gauche) et Rollainville (à droite). Photos Ecolor, 2016.....	68
Figure 6 : secteur de prairies, ici à Sartès (gauche) et Domrémy-la-Pucelle (à droite). Photos Ecolor, 2015-2016.....	69
Figure 7 : Villages de Circourt-sur-Mouzon (à gauche) et Frébécourt (à droite). Photos Ecolor, 2015-2016.....	69
Figure 8 : Vergers et jardins, ici à Dommartin/Vraine (gauche) et Liffol-le-Grand (à droite). Photos Ecolor, 2016.....	70
Figure 9 : Alignement d'arbres à Neufchâteau (gauche) et haie arbustive à Ollainville (à droite). Photos Ecolor, 2016.....	71
Figure 10 : Haies en prairie à Longchamp-sous-Châtenois (gauche) et ripisylve de fossé Liffol-le-Grand (à droite). Photos Ecolor, 2016.....	72
Figure 11 : La pelouse sèche d'Autigny-la-Tour. Photo Ecolor, 2016.....	72
Figure 12 : plantations de résineux (à gauche, à Pargny-sous-Mureau) et de feuillus (à droite à Coussey). Photos Ecolor, 2016.....	74
Figure 13 : Prairie pâturée à joncs visible en premier plan de la photo prise sur la commune de Fréville.....	82
Figure 14 : Inondation du lit majeur de la rivière "Le Vair" sur la commune de Rainville.....	82
Figure 15 : Gentiane pneumonanthe (photo de gauche, source : internet) et Jonc fleuri (photo de droite, source : Ecolor).....	87
Figure 16 : Cuivré des marais (photo : Ecolor, 2016).....	88
Figure 17 : Herbier à Renoncles dans le lit mineur de la Meuse sur la commune de Bazoilles-sur-Meuse (photo : Ecolor, 2015).....	88
Figure 18 : Prairie pâturée à jonc sur la commune de Villouxel. Photo : Ecolor, 2016.....	90
Figure 19 : Sources et ruisselets dans des prairies pâturées à Viocourt et Balléville. Photo : Ecolor, 2016.....	90
Figure 20 : Fossé avec présence de Saules et Laïches à Barville. Photo : Ecolor, 2017.....	91
Figure 21 : Mégaphorbiaie à Rouceux. Photo : Ecolor 2015.....	92
Figure 22 : Roselières sur les communes de Liffol-le-Grand et Pargny-sous-Mureau. Photos : Ecolor, 2016.....	93
Figure 23 : Mare dans le lit majeur du Vair, sur la commune de Barville. Photo : Ecolor, 2017.....	93
Figure 24 : Saulaie blanche rivulaire le long du Vair sur la commune de Soulosse-sous-Saint-Elophé.....	94
Figure 25 : Schéma de principe de la Trame Verte et Bleue.....	98
Figure 26 : Chevêche d'Athéna, Milan royal et Pie-grièche grise (Photos : association LOANA).....	129



Figure 27 : les axes routiers, même secondaires sont des obstacles importants pour les amphibiens. Photo : Ecolor, 2015.....	133
Figure 28 : les cartes géologiques qui concernent le territoire de la CCOV.....	139
Tableau 1 : points culminants et points bas par commune.....	6
Tableau 2 : bassins versants hydrographiques de la CCOV.....	10
Tableau 3 : Cours d'eau et linéaire dans la CCOV.....	12
Tableau 4 : débits d'étiage et module pour quelques cours d'eau du territoire.....	18
Tableau 5 : Objectifs de bon état des cours d'eau.....	20
Tableau 6 : Etat écologique des cours d'eau.....	21
Tableau 7 : Aquifères présents sur le territoire de la CCOV.....	23
Tableau 8 : synthèse des enjeux liés au réseau Natura 2000.....	39
Tableau 9 : les ZNIEFF1 présentant un enjeu pour le PLUi.....	53
Tableau 10 : ZHR de la CCOV.....	59
Tableau 11 : Sites du CEN Lorraine.....	60
Tableau 12 : surface des grands types d'occupation du sol.....	63
Tableau 13 : récapitulatif des enjeux en fonction des milieux (hors zones humides).....	75
Tableau 14 : Etat fonctionnel des cours d'eau dans la CCOV.....	76
Tableau 15 : espèces contactées lors de pêches électriques (FDP 88 et ONEMA).....	79
Tableau 16 : espèces contactées lors de pêches de sauvegarde à Neufchâteau.....	80
Tableau 17 : surface des différents types de zones humides.....	89
Tableau 18 : récapitulatif des enjeux en fonction des différents types de zones humides.....	96
Tableau 19 : Correspondances entre l'occupation du sol et les continuums écologiques.....	114
Tableau 20 : surface des différents continuums écologiques.....	117
Tableau 21 : espèces de cohérence écologique nationales données pour la Lorraine et la Champagne-Ardenne.....	118
Tableau 22 : espèces animales remarquables de la CCOV par continuum écologique.....	121
Tableau 23 : espèces floristiques remarquables de la CCOV par continuum écologique.....	125
Tableau 24 : nombre d'espèces remarquables de la CCOV par continuum écologique.....	127
Tableau 25 : La liste des ressources protégées par un arrêté préfectoral de DUP.....	148
Tableau 26 : Liste des établissements classés « ICPE ».....	158
Tableau 27 : Synthèse AFOM – Biodiversité, Trame Verte et Bleue et paysages.....	180
Tableau 28 : Synthèse AFOM – zones humides.....	182
Tableau 29 : Synthèse AFOM – Ressources.....	183
Tableau 30 : Synthèse AFOM – Nuisances et risques.....	184

1 Etat initial de l'environnement

I. Caractéristiques générales

A. Topographie

Le territoire intercommunal se situe au sud des plateaux du Barrois, à la convergence des côtes de Meuse et de Moselle. Le territoire est composé de collines et de buttes calcaires qui sont entaillées par (Carte 1) :

- la vallée de la Meuse au centre, qui traverse le territoire selon un axe sud- nord ;
- la vallée de la Saône du Sud-Ouest au Nord ;
- la vallée du Vair, au sud-est ;
- la vallée de la Maldite, qui passe en limite nord-ouest du territoire et va se jeter dans l'Ognon, pour devenir l'Ornain juste en amont de Gondrecourt-le-Château.

Le point culminant de la Communauté de Communes est situé sur la commune de Dommartin-sur-Vraine (Tableau 1), au sud-est du territoire. Il s'agit du **Mont Saint-Jean de Rouvet, qui culmine à 491 mètres** d'altitude, au nord du ban communal. Le point bas est situé au Nord du territoire, au **point aval de la Meuse avant sa sortie du territoire, à 265 mètres** d'altitude.

Tableau 1 : points culminants et points bas par commune

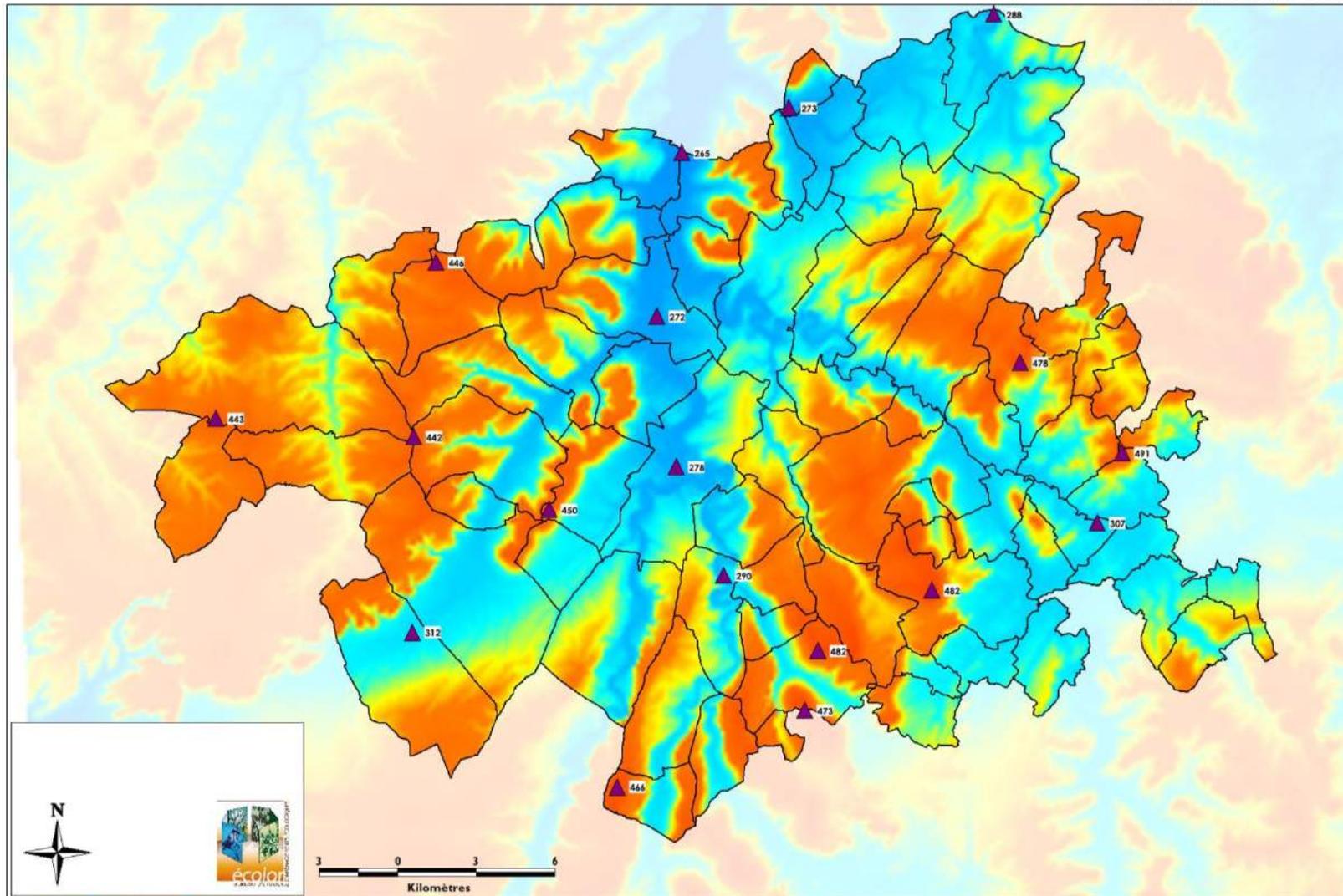
Commune	Point culminant (m)	Point bas (m)
Aouze	479	310
Aroffe	460	347
Attignéville	450	295
Autigny-La-Tour	406	282
Autreville	364	287
Avranville	442	327
Balléville	427	300
Barville	405	291
Bazoilles-Sur-Meuse	408	284
Brechainville	442	347
Certilleux	450	294
Châtenois	484	303
Chermissey	446	350
Circourt-Sur-Mouzon	426	287
Clérey-La-Côte	427	272

Commune	Point culminant (m)	Point bas (m)
Courcelles-sous-Châtenois	471	334
Coussey	422	267
Darney-Aux-Chênes	415	319
Dolaincourt	455	319
Dommartin-Sur-Vraine	491	305
Domremy-La-Pucelle	407	268
Frébécourt	435	272
Fréville	445	300
Gironcourt-Sur-Vraine	378	311
Grand	443	331
Greux	411	265
Harchéchamp	421	290
Harmonville	398	295
Houéville	433	297
Jainvillotte	458	303
Jubainville	420	280
La Neuveville-Sous-Châtenois	363	306
Landaville	483	311
Lemmecourt	442	347
Liffol-Le-Grand	450	299
Liffol-Le-Petit	430	310
Longchamp-Sous-Châtenois	405	309
Maconcourt	455	318
Martigny-Les-Gerbonvaux	395	288
Maxey-Sur-Meuse	428	365
Ménil-en-Xaintois	403	322
Midrevaux	436	285
Moncel-Sur-Vair	453	269
Mont-les-Neufchâteau	451	282
Morelmaison	338	307
Neufchâteau	373	274
Ollainville	438	323
Pargny-Sous-Mureau	443	288
Plevezain	467	359
Pompierre	445	303
Punerot	361	283
Rainville	481	302
Rebeuville	425	282
Removille	458	297
Rollainville	410	300
Rouvres-la-Chétive	483	345
Ruppes	313	273
Saint-Menge	406	320

Commune	Point culminant (m)	Point bas (m)
Saint-Paul	365	303
Sartes	466	308
Seraumont	438	305
Sionne	435	274
Soncourt	429	355
Soulosse-Sous-Saint-Elophe	445	272
Tilleux	458	295
Trampot	441	364
Tranqueville-Graux	403	313
Villouxel	438	298
Viocourt	415	302
Vouxey	453	297

Carte 1 : Relief de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

TOPOGRAPHIE
PLUI DE L'OUEST VOSGIEN



B. Hydrographie de surface

I. Les bassins versants hydrographiques

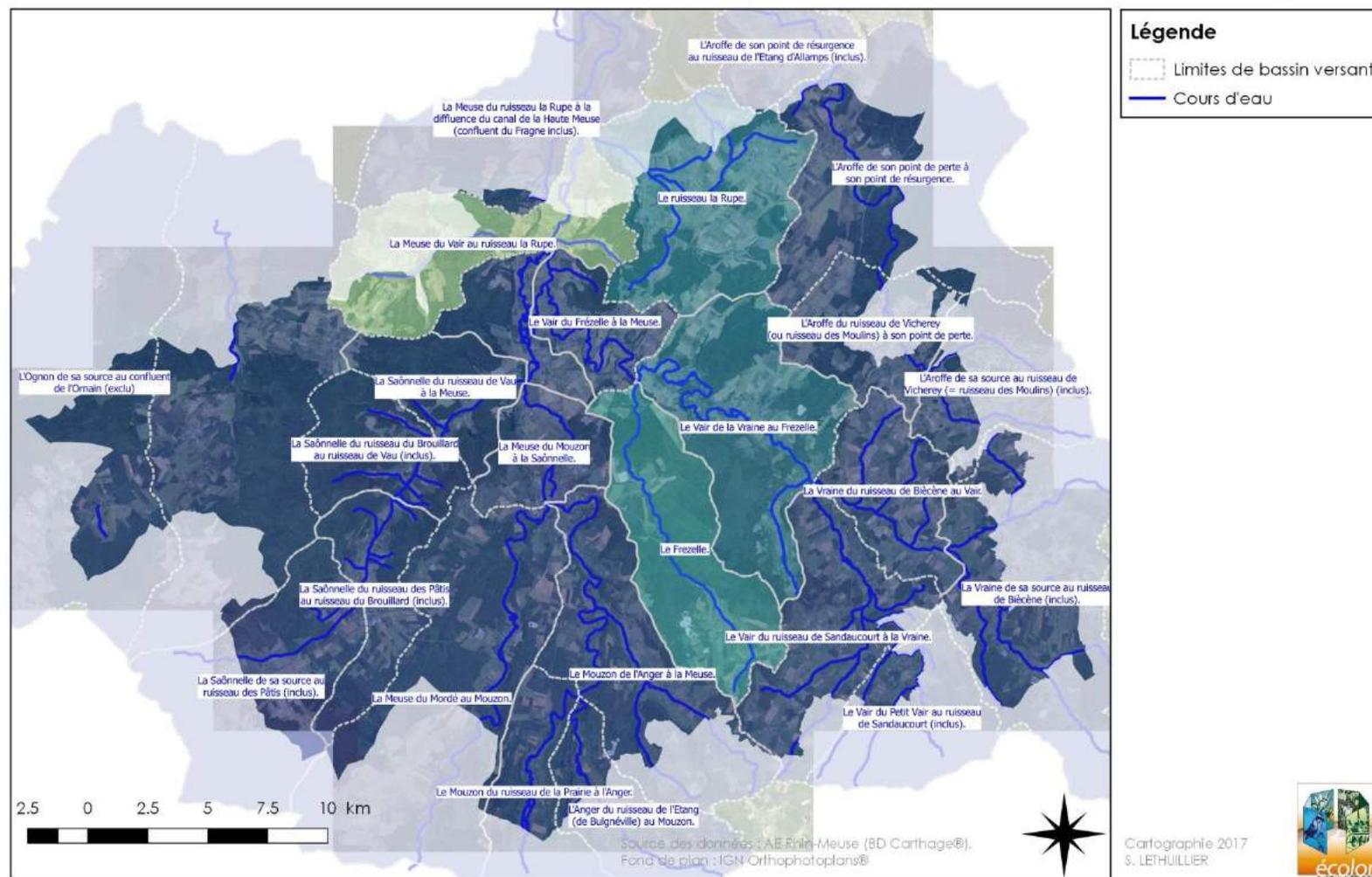
Le **Tableau 2** présente la liste des 26 bassins versants présents dans la CCOV, d'après la BD Carthage®. Ces bassins versants sont cartographiés **Carte 2**.

Tableau 2 : bassins versants hydrographiques de la CCOV

Nom du bassin versant	Surface dans la CCOV (ha)
L'Ornain de sa source au confluent de l'Ognon (exclu)	6 288,75
Le Vair de la Vraine au Frézelle.	5 998,76
La Meuse du Mordé au Mouzon.	5 223,21
Le Frézelle.	4 863,99
Le ruisseau la Ruppe.	4 765,08
Le Mouzon de l'Anger à la Meuse.	4 259,52
Le Vair du ruisseau de Sandaucourt à la Vraine.	3 989,64
L'Aroffe de son point de perte à son point de résurgence.	3 703,71
La Vraine de sa source au ruisseau de Biècène (inclus).	3 086,19
La Saônelle de sa source au ruisseau des Pâtis (inclus).	2 911,75
La Vraine du ruisseau de Biècène au Vair.	2 887,29
La Saônelle du ruisseau du Brouillard au ruisseau de Vau (inclus).	2 719,19
La Meuse du Vair au ruisseau la Rupe.	2 677,05
L'Ognon de sa source au confluent de l'Ornain (exclu)	2 645,10
La Saônelle du ruisseau des Pâtis au ruisseau du Brouillard (inclus).	2 606,47
La Saônelle du ruisseau de Vau à la Meuse.	2 425,73
La Meuse du Mouzon à la Saônelle.	2 100,90
L'Aroffe du ruisseau de Vicherey (ou ruisseau des Moulins) à son point de perte.	2 073,44
Le Vair du Frézelle à la Meuse.	2 031,31
La Meuse de la Saônelle au Vair.	1 697,75
Le Mouzon du ruisseau de la Prairie à l'Anger.	1 603,62
L'Aroffe de sa source au ruisseau de Vicherey (= ruisseau des Moulins) (inclus).	911,26
L'Anger du ruisseau de l'Etang (de Bulgnéville) au Mouzon.	783,60
Le Vair du Petit Vair au ruisseau de Sandaucourt (inclus).	522,68
La Meuse du ruisseau la Ruppe à la diffluence du canal de la Haute Meuse (confluent du Fragne inclus).	198,09
L'Aroffe de son point de résurgence au ruisseau de l'Etang d'Allamps (inclus).	5,48

Carte 2 : Hydrographie - les bassins versants

Hydrographie : les bassins versants PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



Le bassin versant le plus important de la CCOV est celui de l'Ornain, avec plus de 6 000 ha. Cependant, la notion de bassin versant de surface est souvent peu pertinente en milieu karstique, et ce bassin versant ne compte en réalité que très peu de linéaire de cours d'eau (moins de 3km).

Le plus petit bassin versant est l'un de ceux de l'Aroffe, avec à peine plus de 5 ha. Il s'agit d'une infime partie du territoire, en domaine forestier, qui est incluse en tête de ce bassin versant.

En réalité, la **grande majorité des bassins versants du territoire drainent leurs eaux vers la Meuse**. C'est le cas de 21 bassins versants, pour une surface de 59 425 ha, soit plus de 80% de la surface totale.

2. Le réseau hydrographique

Le **Tableau 3** présente la liste des 53 cours d'eau présents dans la CCOV (d'après la BD Carthage®). Il indique également leur classification et la longueur du linéaire présent sur le territoire.

Ces cours d'eau sont représentés sur la **Carte 3**.

La classification des cours d'eau dans ce tableau correspond à une hiérarchie décroissante entre les cours d'eau :

1. tout cours d'eau d'une longueur supérieure à 100 km ou tout cours d'eau se jetant dans une embouchure logique et d'une longueur supérieure à 25 km
2. tout cours d'eau d'une longueur comprise entre 50 et 100 km ou tout cours d'eau se jetant dans une embouchure logique et d'une longueur supérieure à 10 km
3. tout cours d'eau d'une longueur comprise entre 25 et 50 km
4. tout cours d'eau d'une longueur comprise entre 10 et 25 km
5. tout cours d'eau d'une longueur comprise entre 5 et 10 km
6. tous les autres cours d'eau hormis ceux issus de la densification du réseau
7. tous les cours d'eau issu de la densification du réseau

Tableau 3 : Cours d'eau et linéaire dans la CCOV

Cours d'eau	Classification	Longueur dans la CCOV (km)
La Meuse	1	63,8
Le Vair	2	56,5
L'Aroffe	2	36,3
Le Mouzon	2	28,4
Ruisseau des Aulnes	5	27,5
Ruisseau la Vraie	4	23,4
La Saônelle	4	23,3
Ruisseau du Bois	5	17,1
Ruisseau Frézelle	4	17,0
L'Anger	3	14,1

Cours d'eau	Classification	Longueur dans la CCOV (km)
Ruisseau de Lemmecourt	5	13,0
Ruisseau de Ruppe	4	12,1
Ruisseau le Bani	4	11,8
Ruisseau le Canal de l'Etang	5	10,5
Ruisseau de Biecene	5	10,1
Ruisseau des Roises	5	9,7
Ruisseau le Vicherey	5	8,6
Ruisseau de la Maldite	1	8,3
Ruisseau de L'Orge	5	7,1
Ruisseau de Nievel	5	6,8
Ruisseau des Chaudrons	5	6,4
Ruisseau de Sandaucourt	5	6,3
Ruisseau de Bassomprie	5	6,2
La Noue de Burey	5	6,1
Ruisseau la Sermone	5	6,1
Ruisseau d'Aouze	5	5,2
Ru du Vau	6	5,1
Ruisseau de Sauniaye	6	4,9
Ruisseau de Bucheronrupt	6	4,8
Ruisseau du Puits de Haie	6	4,8
Ruisseau de Rainville	6	4,2
Ruisseau de Mureau	6	3,8
Ruisseau du Vau	6	3,5
Ruisseau de Larosoire	6	3,5
Ruisseau des Pâtis	6	3,0
Ruisseau de Chanut-Fontaine	6	2,9
Rau de Fierbois	6	2,7
Rau Boileau	-	2,7
Rau la Taillotte	-	2,6
Rau de Mafrachamp	-	2,6
Rau de Fréville	-	2,6
Ruisseau du Bois Jacquet	6	2,6
Noue du Pont de Pagny	6	2,5
Rau du Grand Près	-	2,5
Ru de Rorthey	-	2,5
Ruisseau des Arentolles	6	2,4
Rau du Bois de Moyemont	-	2,4
Ruisseau le Neuilly	6	2,2
Rau les Vieilles Vignes	-	2,0
Rau de la Saurupt	-	2,0
Ruisseau du Brouillard	6	2,0
Rau le Berthelevaux	-	2,0
Rau de Gonvaux	-	1,9

Cours d'eau	Classification	Longueur dans la CCOV (km)
Rau du Chanot	6	1,9
Rau la Combe Pérignon	-	1,8
Rau Mauvoigny	-	1,8
Rau de Chaplemont	-	1,8
Rau de Mounvau	-	1,8
Rau de Noncourt	-	1,7
Ruisseau du Champ Balance	6	1,6
Rau du Renin	-	1,6
Ruisseau du Bouchet	6	1,5
Ruisseau de l'Abreuvoir	6	1,4
Rau de Chassemont	-	1,4
Ruisseau des Combottes	6	1,4
Rau du Viar	-	1,3
Ruisseau de Trevau	6	1,3
Rau du Long Pré	-	1,2
Rau du Fays	-	1,2
Rau de Chenevière	-	1,2
Rau le Martinet	-	1,1
Rau du Sarron	-	1,1
Rau de St Pierrevau	-	1,1
Rau de la Fontaine des Auges	6	1,1
Ruisseau de la Goulotte	6	1,0
Rau du Bois de Midrevaux	-	1,0
Rau de Couémont	-	1,0
Rau des Goules	-	1,0
Ruisseau de la Fousole	6	0,9
Rau Bois le Comte	6	0,8
Autres cours d'eau de moins de 1km		85,3
Total général		643,7

Le nombre important de cours d'eau montre que le territoire est largement irrigué par un réseau hydrographique assez dense, même s'il est assez inégal selon les secteurs.

Ainsi, le plateau karstique à l'ouest n'abrite que deux cours d'eau : le fossé des Combottes, et la Maldite, qui prend sa source à Grand.

A l'inverse, le secteur de Châtenois est particulièrement maillé par le réseau hydrographique, avec le Vair, la Vraine et leurs nombreux affluents.

Mais le principal axe hydrographique du territoire reste la Meuse, qui draine une bonne partie du territoire du sud au nord, et qui accueille de nombreux

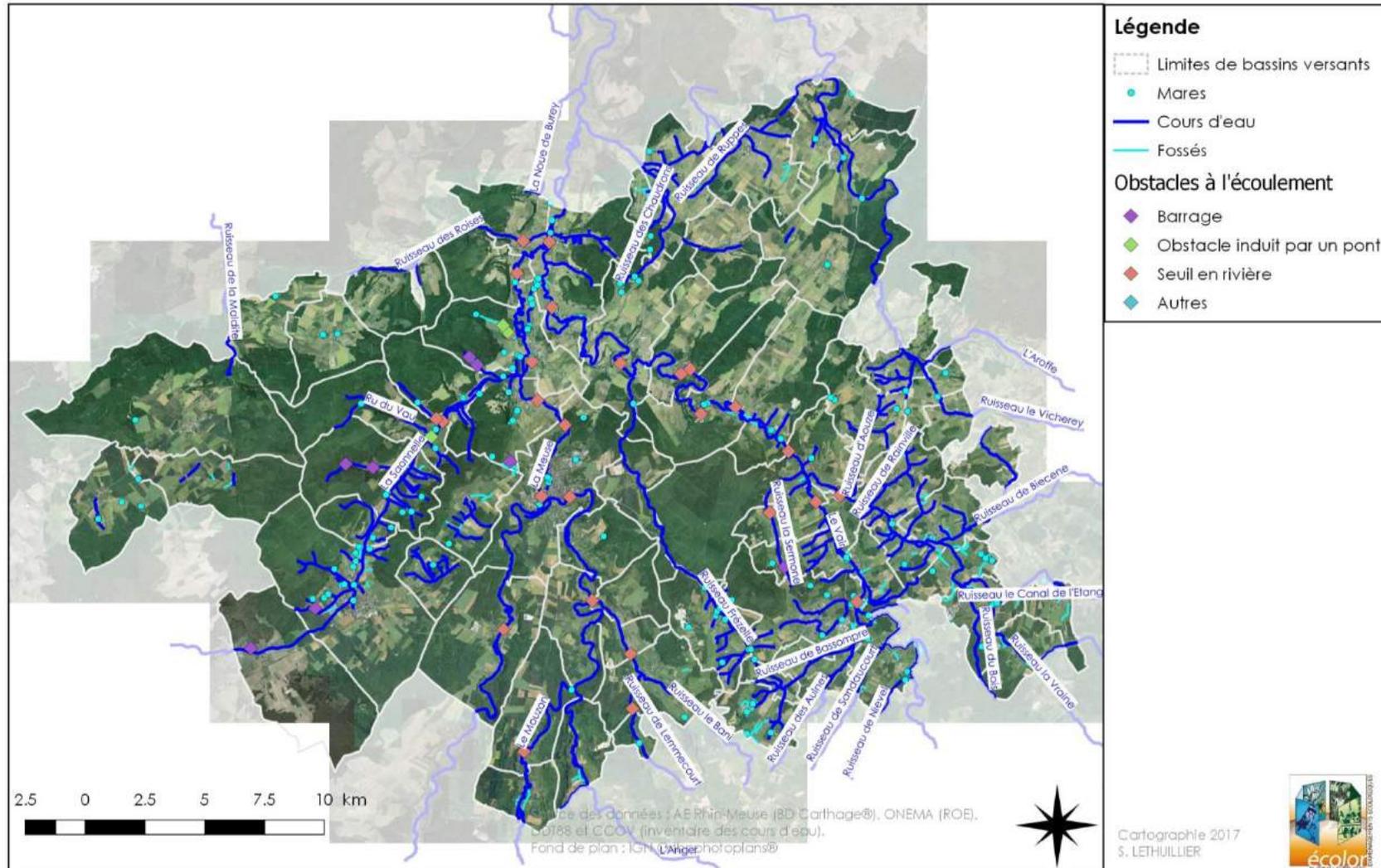
affluents, dont le Mouzon, la Saône et le Vair. Cet ensemble constitue l'essentiel du réseau hydrographique du territoire.

A ce linéaire de cours d'eau, on peut ajouter nombre de fossés, dont le linéaire total est de **plus de 58 km cumulés**.

Ces fossés sont essentiellement présents dans le secteur de Châtenois, ainsi que le long de la Meuse et de la Saône.

Carte 3 : Hydrographie - les cours d'eau

Hydrographie : les cours d'eau, fossés et points d'eau PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



3. Les continuités écologiques

a. Cours d'eau classé pour les continuités écologiques

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE. Les cours d'eau sont classés en deux listes distinctes.

Une **liste 1** est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et ces cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques.

Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (cf. article R214-109 du code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (cf. article L214-17 du code de l'environnement).

Une **liste 2** concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes.

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau figurant dans cette liste contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE. Les travaux de restauration de la continuité biologique et sédimentaire doivent être réalisés sur les ouvrages y faisant obstacle, sur les tronçons de cours d'eau classés en liste 2, dans les 5 ans suivant l'adoption de leur classement soit d'ici fin 2018 pour les cours d'eau classés en 2013.

Aucun cours d'eau de la CCOV n'est concerné par le classement des cours d'eau en vue de leur préservation ou de la restauration de la continuité écologique (articles L214-17, L432-6 et R214-109 du code de l'environnement).

Il est cependant à noter que la Meuse est classée dans la liste 2 à partir de la limite extérieure du périmètre intercommunal, juste à l'aval de Maxey-sur-Meuse.

b. Obstacles à l'écoulement

Le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE), tenu par l'AFB (ex-ONEMA), liste les ouvrages, seuils, et autres obstacles présents dans les cours d'eau, qui entravent la libre circulation des espèces piscicoles.

Dans la CCOV, **41 obstacles** sont recensés (**Carte 3**). Il s'agit pour la plupart de **seuils en rivière** (28 obstacles de ce type). Cela s'explique par l'importance des moulins et de l'industrie dans le territoire, qui utilisaient l'énergie hydraulique pour produire, et donc nécessitait la réalisation de seuils pour gérer les niveaux d'eau.

Quatre obstacles sont induits par des ponts, sur la Saône à Midrevaux et sur un affluent de la Meuse à Coussey.

Enfin, **9 barrages** sont recensés sur le territoire, essentiellement sur de petits cours d'eau de tête de bassin versant.

4. Caractéristiques hydrauliques des cours d'eau

Le Tableau 4 présente les débits d'étiage et les modules de nombreux cours d'eau et tronçons de cours d'eau de la CCOV, en 42 stations différentes.

Tableau 4 : débits d'étiage et module pour quelques cours d'eau du territoire

Cours d'eau	Surface du BV collecté (km ²)	Commune	Débit d'étiage quinquennal (m ³ /s)	Module (m ³ /s)
Le Vair à l'amont confluence de la Vraine	217.5	Removille	0.450	2.54
La Vraine	114.1	Removille	0.060	1.24
Le Vair	355.7	Houéville	0.520	4.30
Le Vair	372.7	Harchéchamp	0.400	4.35
Le Vair	388.0	Autigny-la-Tour	0.530	4.39
Le Frézelle	47.2	Soulosse sous st elophe	0.012	0.545
Le Vair à la station hydrométrique de Soulosse	443.0	Soulosse sous st elophe	0.445	4.96
Le Vair au confluent de la Meuse	459.5	Maxey sur Meuse	0.375	5.15
La Meuse	395.6	Bazoilles-sur-Meuse	0.063	395.6
La Meuse à l'amont du confluent du Mouzon	446.6	Neufchâteau	0.001	446.6
Le Mouzon	414.9	Neufchâteau	0.038	4.76
Le ruisseau de l'Abreuvoir	2.5	Neufchâteau	0.220	0.605
La Meuse à l'amont du confluent de la Saône	188.20	Frébécourt	0.470	10.3
La Saône	134.5	Frébécourt	0.050	2.31
La Meuse à la station	194.67	Domremy-la-	0.680	12.8

Cours d'eau	Surface du BV collecté (km ²)	Commune	Débit d'étiage quinquennal (m ³ /s)	Module (m ³ /s)
hydrométrie de Domrémy-La Pucelle		Pucelle		
Les Roises	34.5	Greux	0.015	0.450
La Meuse à l'aval du confluent du ru des Roises	197.23	Maxey-sur-Meuse	1.09	0.450
La Saône à l'amont de Liffol-Le-Grand	47.3	Liffol-Le-Grand	0.000	0.910
La Saône	69.5	Liffol-Le-Grand	0.000	–
La Saône à l'aval de Liffol-Le-Grand	70.2	Liffol-Le-Grand	0.007	70.2
La Saône à l'aval du ruisseau du brouillard	83.8	Pargny-sous-Mureau	0.012	1.52
La Saône à l'Aval du ruisseau de Vau	110.7	Midrevaux	0.030	1.95
La Saône à Sionne	123.6	Sionne	0.044	1.95
Le Mouzon à l'amont du confluent de l'Anger	231.9	Pompierre	0.053	2.67
L'Anger	124.0	Circourt –Sur-Mouzon	0.025	1.38
Le Mouzon à l'aval du confluent de l'Anger	355.9	Pompierre	0.078	4.04
Le Mouzon à l'Amont du confluent du ru Bani	367.1	Pompierre	0.079	4.16
Le Bani	37.7	Pompierre	0.006	0.430
Le mouzon à la station hydrométrie de Villard	405.0	Pompierre	0.084	4.59
Le Bani amont confluence ru du petit Bani	16.1	Landaville	0.000	0.185
Le Bani aval à la confluence Ru du Petit Bani	29.9	Landaville	0.005	0.345
Le Frézelle à Rouvres La Chétive (pont D77a)	6.8	Rouvre-La-Chétive	0.000	–
Le Frézelle à Rouvres la Chétive (Jennevelle)	10.0	Rouvre-La-Chétive	0.005	–
La Frézelle à la ferme de l'Etanche	29.7	Rolainville	0.015	29.7
La Frézelle à Rolainville	35.0	Rolainville	0.019	0.400
La Frézelle aux bois Renaud	45.2	Soulosse-sous-St-Elophe	0.011	0.520
La Sermone à Dolaincourt	3.9	Dolaincourt	0.001	–
La Sermone à Vouxeu (pont D77)	11.4	Vouxeu	0.003	0.130

Cours d'eau	Surface du BV collecté (km ²)	Commune	Débit d'étiage quinquennal (m ³ /s)	Module (m ³ /s)
La Sermone à l'amont du confluent du Vair	13.2	Vouxeu	0.003	0.150
La Vraine à l'aval du confluent du ru du puit du Haie	23	St Menge	0.022	0.245
La Vraine à l'aval du confluent du ruisseau de Biécène	86.2	Domartin-sur-Vraine	0.053	0.880
Le Vicherey (Ruisseau des moulins)	18	Aroffe	0.008	0.190

5. Objectifs de qualité des cours d'eau

Les informations relatives à la qualité physico-chimiques des principaux cours d'eau du territoire de la CCOV sont issues du système d'information sur l'eau (SIE) de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Dans le **Tableau 5**, nous figurons la liste des cours d'eau faisant l'objet de mesures régulières ainsi que les objectifs de bon état.

Tableau 5 : Objectifs de bon état des cours d'eau

Cours d'eau	Station de mesure (ouvert/ fermée)	Code masse d'eau	Domaine piscicole	Objectif de bon état écologique	Objectif de bon état chimique
La Meuse	Bazoilles-sur-Meuse	FRB1R471	Intermédiaire	2027	2027
	Domrémy (fermée le 31/12/06)	FRB1R472	Intermédiaire	2027	2027
La Frézelle	Rollainville (Fermée le 31/12/19)	FRB1R496	/	2021	2027
Le Bani	Tilleux (fermée le 31/12/22)	FRB1R489	/	2027	2027
La Vraine	Saint Paul (fermée le 31/12/20)	FRB1R493	/	2027	2027
Le Vair	Soulosse-sous-St-Elophe	FRB1R494	Cyprinicole	2027	2027
	Barville (fermée le 31/12/16)	FRB1R494	Piscicole	2027	2027
L'Aroffe	Aroffe	FRB1R503	Salmonicole	2017	2027
Le Mouzon	Villars (Circourt/Mouzon)	FRB1R486	Intermédiaire	2015	2015
La Saône	Villouxel	FRB1R490	Salmonicole	2021	2027

Seul un cours d'eau a atteint l'objectif de qualité 2015 : le Mouzon à Circourt-sur-Mouzon. Cette situation dénote une qualité d'eau insuffisante à l'heure actuelle.

6. Qualité écologique des cours d'eau

Les classes d'état écologique des cours d'eau sont précisées dans le **Tableau 6** par cours d'eau et par station de mesure.

Tableau 6 : Etat écologique des cours d'eau

Nom du cours d'eau et station	Biologie	Température	Acidification	Bilan de l'O ₂	Nutriments	Polluants spécifiques	État écologique général
La Meuse à Bazoilles sur Meuse	-	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Moyen
La Meuse à Domrémy (donnée 2006)	Moyen	Très bon	Très bon	Moyen	Bon	-	Moyen
La Frézelle à Rollainville	-	-	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen
Le Bani à Tilleux	-	-	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
La Vraine à Saint-Paul	-	-	Très bon	Médiocre	Moyen	Moyen	Médiocre
Le Vair à Soulosse-sous-St-Elophe	Moyen	Très Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen
Le Vair à Barville	Aucune donnée						
L'Aroffe	Moyen	Très bon	Très bon	Moyen	Moyen	Bon	Moyen
Le Mouzon	Bon	Très bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Moyen
La Saônelle	Bon	Très bon	Bon	Bon	Médiocre	Moyen	Médiocre

Tous les cours d'eaux mesurés par l'AERM présentent un état écologique moyen, à l'exception de la Vraine à Saint Paul et de la Saônelle à Villouxel qui ont une qualité médiocre.

C. Masses d'eau souterraines

Le **Tableau 7** présente la liste des aquifères présentes sous le territoire de la CCOV, qui sont représentés sur la **Carte 4**.

Au total, 11 aquifères différents sont présents sur le territoire. Il s'agit principalement d'aquifères calcaires, mais les nappes gréseuses (sud-Châtenois) et argileuses (Saônelle, nord de la CCOV) sont également bien présentes.

Au regard du SDAGE Rhin-Meuse, les objectifs quantitatifs par masse d'eau sont atteints depuis 2015 (**Tableau 7**).

En revanche, les objectifs de bonne qualité des eaux ont été repoussés en 2027 pour toutes les masses d'eau calcaires. Les masses d'eau gréseuses ou argileuses, elles, ont atteint ces objectifs depuis 2015.

Ces reports des objectifs de bonne qualité sont essentiellement dus à deux facteurs : la présence de nitrates et de produits phytosanitaires (SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021).

Cependant, et « compte-tenu de l'enjeu majeur que cela constitue, y compris pour la santé humaine, un objectif de reconquête du bon état en 2015 est assigné à toutes les aires d'alimentation des captages destinés à l'alimentation en eau potable, y compris celles qui se situent sur une masse d'eau dont l'échéance pour l'atteinte du bon état est reportée au-delà. » (SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021).

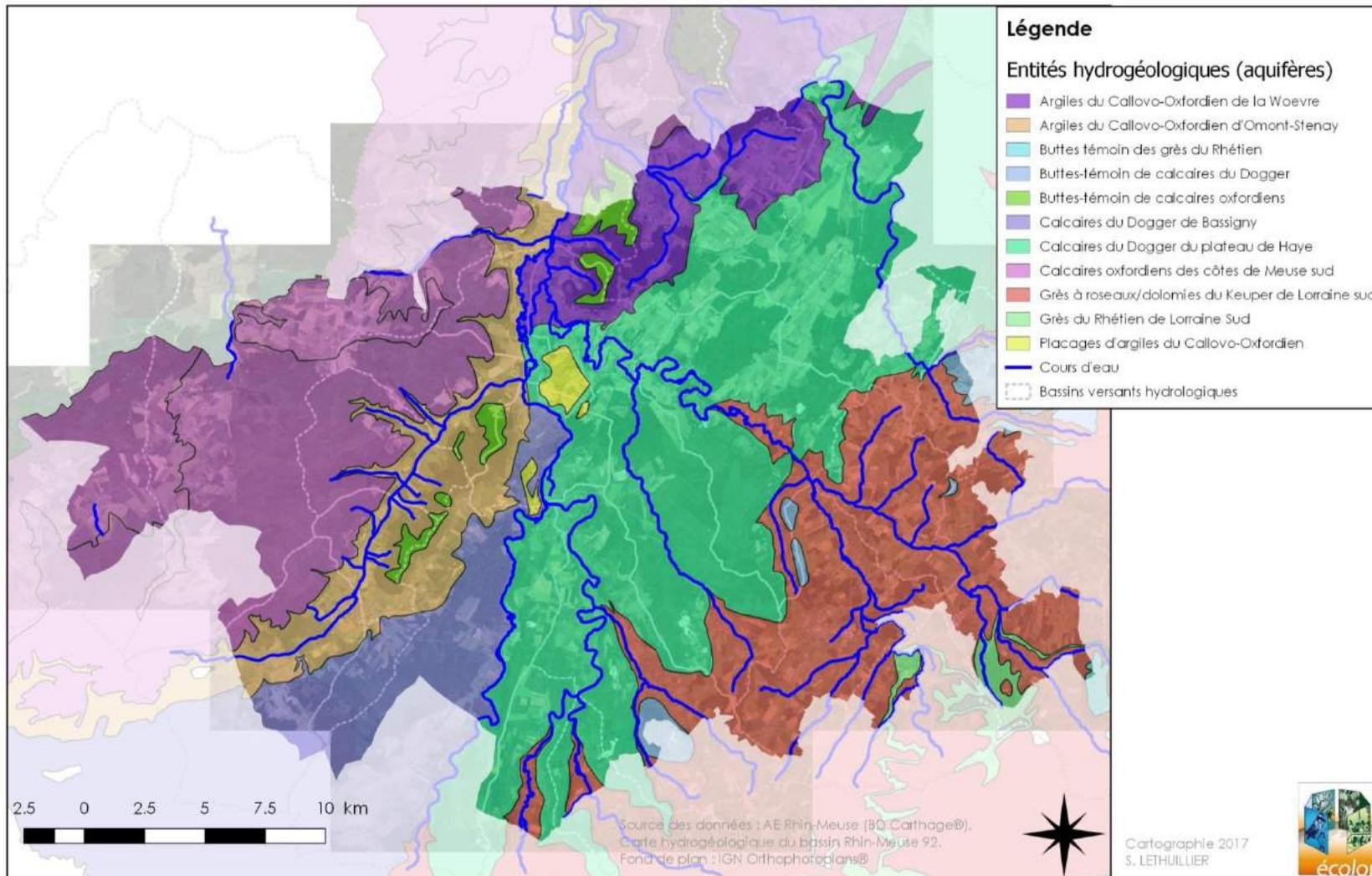
Tableau 7 : Aquifères présents sur le territoire de la CCOV

Nom de l'aquifère	Classification	Type lithographique	Localisation	Objectif d'état de la masse d'eau
Argiles du Callovo-Oxfordien de la Woevre	Formations imperméables	Roche sédimentaire très peu perméable	Domaine de la Woèvre entre la Meuse et la Moselle : argiles callovo-oxfordiennes de Woevre (j3), chailles et oolithe ferrugineuse oxfordiennes (j4)	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2015
Argiles du Callovo-Oxfordien d'Omont-Stenay	Formations imperméables	Roche sédimentaire très peu perméable	Domaine des argiles callovo-oxfordiennes de Woevre (j3), chailles et oolithe ferrugineuse oxfordiennes (j4), à l'Ouest de la Meuse	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2015
Buttes témoin des grès du Rhétien	Aquifères continus	Roche détritique poreuse/fissures	Faciès gréseux du Rhétien inférieur t10a	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2015
Buttes-témoin de calcaires du Dogger	Aquifères continus	Roche carbonatée fissurée/fracturée	Une cinquantaine de buttes témoin de Dogger (j1), importantes dans les régions de Chatenois et Nancy notamment	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2027
Buttes-témoin de calcaires oxfordiens	Aquifères continus	Roche carbonatée fissurée/fracturée	Une vingtaine de buttes témoin de calcaires oxfordiens (j5-6), de grande extension en Meuse sud, de petite extension en Meuse nord	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2027
Calcaires du Dogger de Bassigny	Aquifères continus	Roche carbonatée karstique (sédimentaire/métamorphique)	Aquifères à dominante karstique du Dogger (j1) de Bassigny, entre Marne et Meuse, partagé entre RM et SN	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2027
Calcaires du Dogger du plateau de Haye	Aquifères continus	Roche carbonatée fissurée/fracturée	Aquifères à dominante karstique du Dogger (j1) des côtes de Moselle Sud, entre Meuse et Moselle	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2027

Nom de l'aquifère	Classification	Type lithographique	Localisation	Objectif d'état de la masse d'eau
Calcaires oxfordiens des côtes de Meuse sud	Aquifères continus	Roche carbonatée fissurée/fracturée	Calcaires oxfordiens du Barrois (j5-6), entre Marne et Ornain, incluent les marno-calcaires de l'Oxfordien supérieur (j7) à l'Est du Fossé de Gondrecourt	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2027
Grès à roseaux/dolomies du Keuper de Lorraine sud	Aquifères discontinus	Roche sédimentaire à perméabilité médiocre	Grand domaine lorrain comprenant des aquifères locaux avec intercalations d'argiles et de marnes (t7-t9)	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2015
Grès du Rhétien de Lorraine Sud	Aquifères continus	Roche détritique poreuse/fissurée	Faciès gréseux du Rhétien inférieur t10a	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2015
Placages d'argiles du Callovo-Oxfordien	Formations imperméables	Roche sédimentaire très peu perméable	Placages d'argiles du callovo-oxfordien (j3) sur les calcaires du Dogger, à éliminer dans une carte simplifiée	Bon état quantitatif 2015 Bon état chimique 2015

Carte 4 : Aquifères présents sur le territoire de la CCOV

Hydrographie : les aquifères PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



D. Le climat

Le **plateau lorrain** et ses vallées tendent vers un climat semi-continental à l'Est et un climat océanique très altéré sur la Meuse. Les précipitations sont assez abondantes et régulières tout au long de l'année. Les températures estivales sont modérément chaudes, en moyenne 18 à 19,5°C en juillet. Les températures moyennes hivernales, dignes d'un climat semi-continental, sont généralement voisines de 1,5 à 2°C en janvier. (Météo France).

La **plaine des Vosges** est soumise à un climat tempéré caractérisé par des saisons thermiques alternées et soumis aux influences océanique et continentale.

Le régime des températures alterne une saison froide et une saison chaude, entre lesquelles s'intercalent les transitions tièdes du printemps et de l'automne.

Les variations de températures restent modérées, grâce à la domination océanique adoucissante des flux d'ouest. Cependant, des épisodes de « durcissement » climatique sont introduits sous l'effet de la continentalité au cœur de l'hiver, installés par un anticyclone froid, induisent un gel fort et prolongé parfois renforcé par un vent de nord-est. Ces journées glaciales, mais aux cieux limpides et ensoleillés, contrastent avec la canicule régulière d'un été souvent assez court.

L'influence du régime océanique se traduit par des vents d'Ouest et de Sud-Ouest dominants amenant des précipitations durables en automne, des pluies courtes, orageuses et abondantes en été (juillet – août). L'influence continentale se traduit par une amplitude thermique annuelle importante avec des saisons bien marquées. En effet, les vents d'Est, Nord-Est (régime continental) accentuent les influences continentales par le froid hivernal ou la sécheresse du printemps ou de l'été.

Ce régime thermique caractérise donc un climat de type océanique dégradé à nuances continentales.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien s'inscrit dans le contexte climatique de la plaine des Vosges, avec des précipitations importantes toute l'année, y compris durant les mois les plus secs.

La température moyenne annuelle est de 9.4°C ; tandis que la moyenne des précipitations annuelles atteints 762 mm (station de Neufchâteau).

D'une manière générale, le **climat local** est assimilable au climat régional de type continental avec des influences atlantiques marquées. Pour la période de 1971 à 2000, la pluviométrie annuelle est d'environ 960 mm à la station de

Neufchâteau, ce qui en fait un secteur assez bien arrosé comparé à certains secteurs du plateau Lorrain. Les températures sont relativement douces. Sur cette même période, la moyenne annuelle est de 9,4°C, le minimum descendant à 1,4°C en janvier et le maximum atteignant 17,9°C en juillet (données Météo France). (CENL)

Avec 46 mm, le mois de mars est le plus sec (Figure 1). Le mois d'août, avec une moyenne de 81 mm, affiche les précipitations les plus importantes.

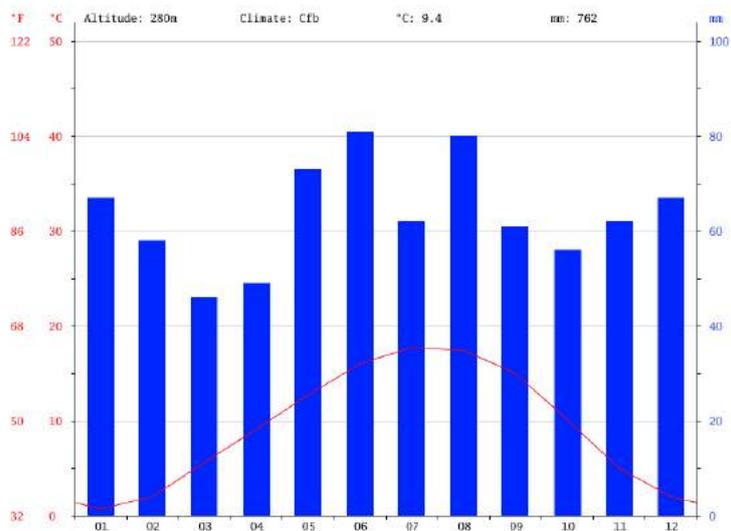


Figure 1 : diagramme ombro-thermique de la station de Neufchâteau (source : climate-data.org)

Avec 17,7 °C en moyenne, c'est le mois de Juillet qui est le plus chaud de l'année (Figure 2). Au mois de janvier, au plus froid de l'année, la température moyenne est de 0,7 °C.

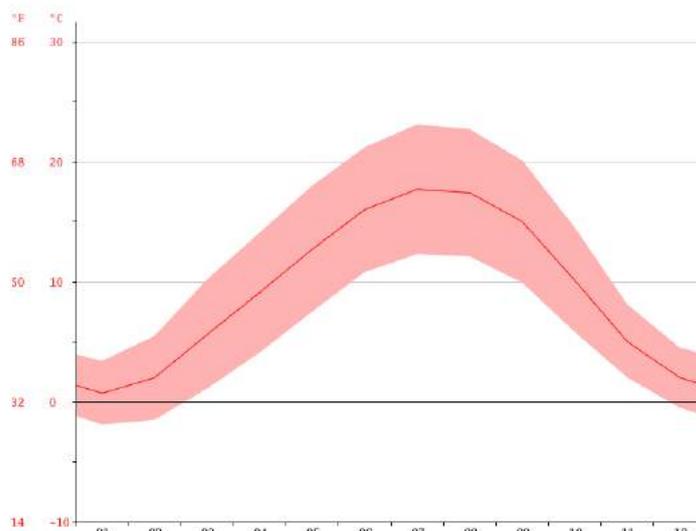


Figure 2 : courbe des températures de la station de Neufchâteau (source : climate-data.org)

II. Milieux naturels et biodiversité

Les Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien abritent de nombreux périmètres de protection, de gestion ou d'inventaire signalant des espaces naturels remarquables.

A. Espaces naturels remarquables

Les cartes communales présentant tous les zonages environnementaux sont disponibles dans le recueil cartographique édité pour chaque commune.

I. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 758 sites.

a. ZSC n°FR4100230 « Vallée de la Saônelle »

Localisation et description

Ce site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats de 29 ha se situe sur les communes de Liffol-le-Grand, Midrevaux, Pargny-sous-Mureau et Villouxel. Le périmètre est en cours d'élargissement à l'ensemble des communes de la vallée de la Saônelle, y compris Domrémy-la-Pucelle. C'est un site éclaté de milieux secs, de forêts, de pelouses à orchidées et de milieux humides à tourbeux sur calcaire. Il présente des places situées dans la vallée alluviale à proximité de la Saônelle et des sites localisés sur les pentes assez accusées du plateau calcaire.

Le site est remarquable surtout par ses pelouses à orchidées et ses tourbières alcalines. Ces dernières, rares en Lorraine, abritent des plantes fort peu représentées dans la région, comme *Carex davalliana*, ou *Gymnadenia odoratissima*.

Le problème de l'embroussaillage se pose dans les zones sèches comme dans les zones humides. La conservation des petits sites tourbeux suppose par ailleurs de favoriser un environnement prairial de bonne qualité dans l'ensemble du fond de la vallée de la Saônelle. Les prairies restent menacées par l'intensification agricole.

Espèces ayant justifié la désignation du site :

Insecte :

- Cuvré des marais (*Lycaena dispar*)

Mammifère :

- Grand Murin (*Myotis myotis*).

Habitats inscrits à l'annexe I (* : habitat prioritaire) :

- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (Code 3140)
- * Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (Code : 6210)
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (Code : 6410)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Code : 6510)
- * Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*) (Code : 7220)
- Tourbières basses alcalines (Code : 7230)

Vie du site

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est le maître d'ouvrage du site, et elle a repris la compétence d'animation du site natura 2000. Elle est donc maître d'ouvrage depuis 2014.

Le DOCOB est en cours d'élaboration : Il a été initié en octobre 2016. Au vu des nombreuses erreurs sur la cartographie des secteurs du site Natura 2000, la CCOV a pris la décision de profiter de la création du DOCOB pour corriger ses erreurs et augmenter la superficie de ce réseau. 11 communes seront concernées par le nouveau périmètre, qui est actuellement en discussion et qui sera proposé en consultation publique en juillet-août 2017. Le Copil du nouveau périmètre de ce site Natura 2000 se tiendra en septembre-octobre 2017 pour valider le DOCOB.

Environ 20% des sites inventoriés ont déjà fait l'objet d'une action de protection foncière menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine :

- Acquisition de 2 ha de marais sur Liffol-le-Grand en 1984.
- Convention de protection de 15 ans établie en 1992 avec la Commune de Villouxel, pour 4,4 ha comportant la pelouse calcaire de la Roche et les tourbières alcalines de la Glaire et de l'Aviove.

Ces deux sites sont dotés d'un plan de gestion depuis 1994 pour Villouxel et en 1995 pour Liffol-le-Grand. Chaque année, des travaux d'entretien sont réalisés par le Conservatoire des Sites Lorrains avec l'appui de bénévoles locaux.

Enjeux

La plupart des secteurs du site Natura 2000 sont situés à distance des villages et ne présentent pas d'enjeu direct vis-à-vis du PLUi. En revanche, la pelouse de la Roche à Villouxel atteint les limites de la zone bâtie. D'autre part, certains secteurs englobent des cours d'eau qui passent non loin de zones bâties, comme à Coussey, Midrevaux ou Sionne. **Ces secteurs constituent un enjeu important, en cas d'extension urbaine en direction ou sur le périmètre Natura 2000.**

b. ZSC n°FR2100320 « Forêt d'Harreville-les-Chanteurs »

Localisation et description

D'une superficie de 433 ha, cette Zone Spéciale de Conservation s'étale sur 2 communes haut-marnaises, et sur Bazoilles-sur-Meuse. Il est composé de plateaux et côteaux calcaires dominant la vallée de la Meuse.

La forêt d'Harreville-les-Chanteurs est une forêt remarquable présentant l'un des sites les plus typiques et les plus développés du *Tilio-Acerion* de toute la Haute-Marne. Elle comprend de belles hêtraies-chênaies et de vastes falaises calcaires.

Le site est en bon état actuellement, notamment grâce à une fauche tardive sous les lignes électriques et au niveau des layons. Il convient de maintenir la gestion forestière actuelle et de maintenir les clairières.

Espèces ayant justifié la désignation du site :

Poisson :

- Loche de rivière (*Cobitis taenia*)

Habitats inscrits à l'annexe I (* : habitat prioritaire) :

- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (Code : 8210)
- Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (Code : 9130)
- * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (Code : 9180)
- * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (Code 91E0)
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (Code : 3260)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (Code : 6430)
- * Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (Code : 6210)
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (Code : 9160)
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* (Code : 9150)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Code : 6510)
- * Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*) (Code : 7220)

Vie du site

L'opérateur du DOCOB est l'Office National des Forêts de l'agence départementale de la Haute-Marne. Le DOCOB est en cours d'élaboration.

Enjeux

Dans le périmètre du PLUi, le site Natura 2000 est éloigné des zones bâties, et ne constitue pas un enjeu significatif en termes d'urbanisme.

c. ZPS n°FR2112011 « Bassigny »

Localisation et description

Cette ZSC est un vaste plateau calcaire (calcaire oolithique des étages Bajocien et Bathonien) entaillé par de nombreuses vallées qui constituent des axes de migration importants. En lien avec le site n°FR4112011 « Bassigny, partie Lorraine » décrit ci-après, il totalise 78 527 ha dont une partie de la commune de Liffol-le-Petit.

Espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site :

- Cigogne noire (*Ciconia nigra*)
- Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Milan noir (*Milvus migrans*)
- Milan royal (*Milvus milvus*)
- Busard cendré (*Circus pygargus*)
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)
- Faucon émerillon (*Falco columbarius*)
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)
- Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*)
- Grue cendrée (*Grus grus*)
- Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)
- Hibou des marais (*Asio flammeus*)
- Chouette de Tengmalm (*Aegolis funereus*)
- Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*)
- Pic cendré (*Picus canus*)
- Pic noir (*Dryocopus martius*)
- Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Alouette lulu (*Lullula arborea*)
- Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*)
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

On peut noter le passage migratoire de plusieurs oiseaux patrimoniaux comme le Courlis cendré, la Bécasse des bois, la Barge à queue noire...

Quelques espèces fréquentant le site mais qui ne sont pas inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux méritent d'être mentionnées, comme par exemple la Pie-grièche à tête rousse, le Torcol fourmilier, la Buse pattue, l'Hirondelle de rivage...

Le principal enjeu de la ZPS porte sur le Milan royal. Malgré un contexte très favorable en matière d'habitats (mosaïque de petits massifs forestiers, de prairies et de cultures), l'espèce poursuit sa régression, avec des causes multifactorielles qui restent à préciser. Les autres espèces de milieux ouverts

comme l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur sont inféodées aux prairies bocagères. Dans le Bassigny, la conservation des populations de ces deux espèces passe par le maintien des haies, des talus et des petites fruticées en bordure de pâturage.

En ce qui concerne les habitats forestiers, le vieillissement des peuplements préalable à la conversion a favorisé les picidés et les espèces inféodées comme la Chouette de Tengmalm. La future ZPS du Bassigny constitue la limite Ouest de l'aire de nidification du Gobemouche à collier. Cette espèce est tributaire des coupes de conversion des taillis sous futaie vieillis de chêne, en l'absence d'habitats primaires sur le secteur.

Vie du site

La Communauté de Communes Meuse Rognon est le maître d'ouvrage du site, et a choisi le bureau d'études Biotope comme opérateur local du site. Un DOCOB est en cours d'élaboration.

Enjeux

Les enjeux du PLUi vis-à-vis de ce site consistent essentiellement à **conserver les milieux favorables aux espèces citées, et notamment les mosaïques de vergers, prairies, bosquets et haies**, qui sont l'habitat d'espèces telles que la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette lulu, le Milan royal ou le Milan noir.

d. ZPS n°FR4112011 « Bassigny, partie Lorraine »

Localisation et description

Ce site est Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux. D'une surface totale de 19 836 ha, il s'inscrit sur deux communes de la zone d'étude pour la partie Lorraine : Pompierre et Sartres. Il constitue le prolongement naturel dans les Vosges du site de Bassigny, décrit ci-dessus.

La ZPS offre, sur une vaste surface, une homogénéité de milieux de grande qualité tels que les zones toujours en herbe (pâtures extensives, prairies de fauche), les forêts plus ou moins âgées, les vieux vergers, les coteaux pâturés et arborés. L'étendue des habitats disponibles pour l'avifaune liée à chacun de ces milieux permet donc à des populations d'une certaine taille de s'installer et de se reproduire. La pérennisation de ces populations est d'autant plus aisée que le noyau initial est important.

Les habitats les plus remarquables mis en évidence sont : les vieux vergers « hautes tiges » pâturés par des moutons ; les prés pâturés de manière extensive, arborés et/ou bordés de haies arbustives ; les hêtraies-chênaies matures, souvent assez claires ; les prairies de fauche, notamment celles situées en vallée du Mouzon.

Une agriculture à caractère plutôt extensif et respectueuse de l'environnement, le maintien de l'environnement traditionnel du village Lorrain (vergers et prairies) ont permis à cette zone de conserver des milieux

favorables à l'avifaune, notamment l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur présentes de façon significative dans :

- les vieux vergers « hautes tiges » pâturés par des moutons
- les prés pâturés de manière extensive, arborés et/ou bordés de haies arbustives
- les prairies de fauche

Les forêts du secteur prolongées par les milieux semi-ouverts de type bocager décrits ci-dessus présentent des habitats accueillant le Milan noir et le Milan royal, alors que la population de ce dernier est en chute libre partout en France.

Les hêtraies-chênaies mûres, souvent assez claires abritent des populations encore florissantes de Bondrée apivore, de Gobemouche à collier, de Pic cendré, de Pic mar, de Pic noir...

Le périmètre de la ZPS proposé s'appuie pour l'essentiel sur le périmètre de la ZICO.

Les vieux vergers susceptibles d'accueillir les espèces patrimoniales peuvent perdre de leur intérêt par la fermeture trop précoce du milieu du fait de la croissance rapide de la strate herbacée.

La conservation des zones en herbes pâturées en périphérie des villages, ainsi que les éléments paysagers associés, est sans doute un des enjeux les plus importants dans la ZPS.

Une exploitation forestière « douce » est la condition sine qua non pour un maintien des populations d'espèces liées aux vieilles futaies (cas du Gobemouche à collier et du Pic mar inféodés aux chênaies assez âgées).

Espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site :

- Cigogne noire (*Ciconia nigra*)
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Milan noir (*Milvus migrans*)
- Milan royal (*Milvus milvus*)
- Busard cendré (*Circus pygargus*)
- Gélinoite des bois (*Bonasa bonasia*)
- Chouette de Tengmalm (*Aegolis funereus*)
- Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)
- Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*)
- Pic cendré (*Picus canus*)
- Pic noir (*Dryocopus martius*)
- Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Alouette lulu (*Lullula arborea*)
- Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*)
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

A noter la présence en migration de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) mais c'est une espèce qui n'est pas inscrite à l'annexe I de la directive.

Vie du site

La Communauté de Communes les Vosges Côté Sud-Ouest est le maître d'ouvrage du site, et a choisi le bureau d'études Biotope comme opérateur local du site. Un DOCOB a été validé le 9 février 2009 en comité de pilotage.

Enjeux

De même que pour le précédent site, les enjeux du PLUi vis-à-vis de ce site consistent essentiellement à **conserver les milieux favorables aux espèces citées, et notamment les mosaïques de vergers, prairies, bosquets et haies**, qui sont l'habitat d'espèces telles que la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette lulu, le Milan royal ou le Milan noir.

e. ZSC n°FR4100191 « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger »

Localisation et description

Sur 320 ha, la ZSC s'étale sur 9 communes de la CCOV (Certilleux, Circourt-sur-Mouzon, Jainvillotte, Mont-lès-Neufchâteau, Neufchâteau, Pompierre, Rebeuville, Tilleux, Vouxey). C'est un complexe éclaté composé en majorité de forêts caducifoliées. La présence de boisement sur coteaux à exposition variable lui confère un intérêt écologique certain. On retrouve également des prairies semi-naturelles humides, des prairies mésophiles améliorées et des pelouses sèches. Par exemple, la pelouse de Circourt-sur-Mouzon abrite un riche cortège d'orchidées.

Il s'égrène de part et d'autre du Mouzon et de l'Anger, sur une vingtaine de kilomètres.

Espèces ayant justifié la désignation du site,

Poisson :

- Chabot (*Cottus gobio*)

Insectes :

- Agrion de Mercure (*Coeanagrion mercuriale*)
- Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)
- Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Mammifères :

- Grand murin (*Myotis myotis*)
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Il est important de noter la présence de la Pie-grièche écorcheur (espèce de la Directive Oiseaux), de Chat sauvage, de nombreux autres chiroptères ou encore de Couleuvre verte et jaune.

La vulnérabilité du site tient à la menace de l'enfrichement sur les pelouses notamment. Par ailleurs, les prairies sont d'une qualité relativement faible.

Habitats inscrits à l'annexe I (* : habitat prioritaire) :

- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (Code : 8210)
- Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (Code : 9130)
- * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (Code : 9180)
- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (Code : 5130)
- * Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* (Code : 6110)
- * Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (Code : 6210)
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (Code : 9160)
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* (Code : 9150)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Code : 6510)

Vie du site

L'opérateur local du DOCOB est le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et le maître d'ouvrage est la CCOV, depuis 2014. Le DOCOB a été validé le 13 mai 2003.

Enjeux

Certains secteurs du site Natura 2000 atteignent les limites des zones bâties. Elles constituent donc un enjeu pour le PLUi. De plus, le **maintien des structures paysagères (haies, bosquets, etc.) et des prairies** est essentiel pour la conservation des Chiroptères qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

f. ZPS n°FR4112008 « Vallée de la Meuse »

Localisation et description

Cette Zone de Protection Spéciale est limitrophe des communes de Greux et Maxey-sur-Meuse. C'est un complexe humide de la vallée de la Meuse, composé du cours d'eau et de ses annexes, de prairies inondables, de marais, de forêts alluviales et de milieux secs type pelouses calcaires sur certains coteaux.

Les prairies constituent de vastes territoires de chasse et d'alimentation pour certains oiseaux (rapaces, grands échassiers, anatidés...) et sont propices à la nidification de l'avifaune, notamment du Râle des genêts. Le site s'étend sur 13 562 ha et est constitué en grande majorité de prairies semi-naturelles humides.

Espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site :

- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)
- Grande aigrette (*Egretta alba*)
- Héron pourpré (*Ardea purpurea*)
- Cigogne noire (*Ciconia nigra*)
- Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)
- Harle piette (*Mergellus albellus*)
- Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*)
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Milan noir (*Milvus migrans*)
- Milan royal (*Milvus milvus*)
- Busard cendré (*Circus pygargus*)
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
- Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*)
- Aigle pomarin (*Aquila pomarina*)
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)
- Faucon émerillon (*Falco columbarius*)
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)
- Râle des genêts (*Crex crex*)
- Grue cendrée (*Grus grus*)
- Échasse blanche (*Himantopus himantopus*)
- Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*)
- Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)
- Chevalier combattant (*Philomachus pugnax*)
- Chevalier sylvain (*Tringa glareola*)
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)
- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)
- Hibou des marais (*Asio flammeus*)
- Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*)
- Pic cendré (*Picus canus*)
- Pic noir (*Dryocopus martius*)
- Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Alouette lulu (*Lullula arborea*)
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

À noter la présence d'espèces remarquables mais qui ne sont pas inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, comme le Courlis cendré, le Guêpier d'Europe, la Tourterelle des bois, la Huppe fasciée, ou encore la Pie-grièche à tête rousse et la Pie-grièche grise...

Les menaces pèsent principalement sur le maintien des surfaces en herbes et des éléments fixes du paysage (haies, arbustes...) et la gestion extensive des prairies. Certains projets de création de digues, dans le but de protéger les agglomérations des crues, pourraient avoir un impact sur le fonctionnement des milieux naturels sensibles à l'effet d'inondation et sur certaines pratiques

agricoles modifiées en conséquence. Il faut conserver au cours d'eau sa dynamique hydraulique.

Vie du site

Le Conseil Départemental de la Meuse est le maître d'ouvrage du site et l'opérateur local du site. Un DOCOB a été validé en 2012.

Enjeux

Les enjeux du PLUi vis-à-vis de ce site consistent essentiellement à **conserver les milieux favorables aux espèces citées, et notamment les mosaïques de vergers, prairies, bosquets et haies**, qui sont l'habitat d'espèces telles que la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette lulu, le Milan royal ou le Milan noir.

g. ZSC n°FR4100182 « Forêts de Gondrecourt-le-Château »

Localisation et description

Sur 1 063 ha, la ZSC est elle aussi limitrophe au secteur d'étude : elle touche la commune de Greux. Ce site se situe sur deux régions naturelles de la Meuse : le plateau du Barrois et les Côtes et collines de Meuse. Il abrite des milieux forestiers variés, une junipéraie (2,6 ha) et une pelouse sèche. Il se situe sur un socle calcaire et oolithique.

Espèces ayant justifié la désignation du site,

Le site Natura 2000 héberge peu d'espèces animales de la Directive Habitats : le Chabot (*Cottus gobio*) et le Chat sauvage (*Felis sylvestris*).

Quelques espèces de la Directive Oiseaux sont citées mais les informations très fragmentaires disponibles n'ont pas permis de réaliser un diagnostic complet (Chouette de Tengmalm, Gêlinotte des bois, Cigogne noire, Busard Saint-Martin...).

La flore constitue le point fort de ce site, avec au moins 10 plantes protégées et plus d'une cinquantaine de végétaux présentant un intérêt patrimonial pour la Lorraine.

C'est un complexe de pelouses à orchidées et de milieux forestiers surtout sur les versants et les fonds de vallons. Une gestion adéquate des milieux forestiers reste à définir dans le détail.

Habitats inscrits à l'annexe I (* : habitat prioritaire) :

- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (Code : 5130)
- Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (Code : 9130)
- * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (Code : 9180)
- * Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (Code : 6210)
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (Code : 9160)

- Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* (Code : 9150)
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (Code : 3260)

Vie du site

L'opérateur local du DOCOB est l'Office National des Forêts, Agence de Bar-le-Duc et le maître d'ouvrage est l'État, en la personne du Préfet de région. Le DOCOB a été validé le 13 novembre 2002.

Enjeux

Ce site forestier, éloigné des zones bâties et limitrophe du territoire, ne présente pas d'enjeu direct pour le PLUi.

h. Synthèse des enjeux liés au réseau Natura 2000

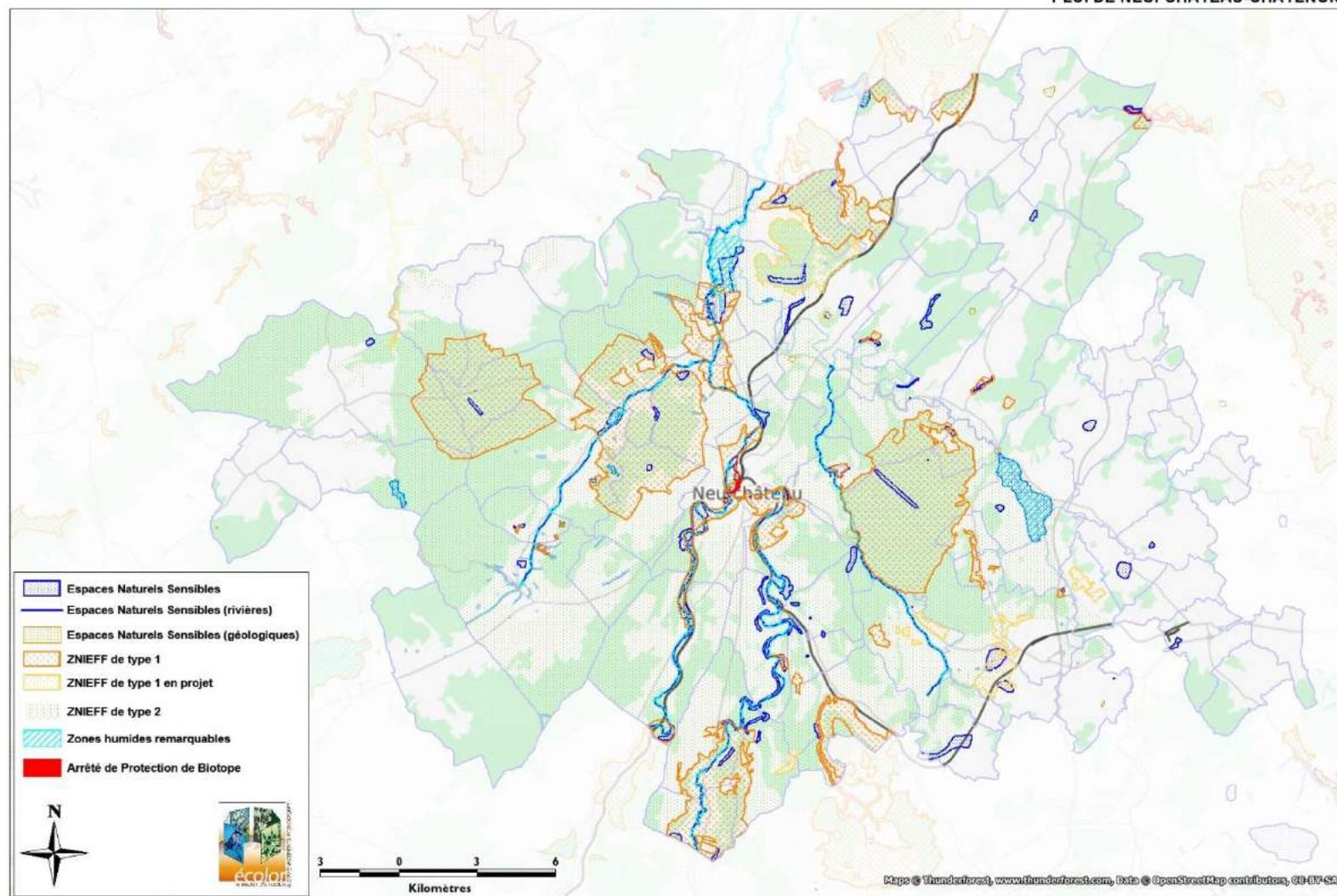
Tableau 8 : synthèse des enjeux liés au réseau Natura 2000

Site Natura 2000	Communes concernées	Enjeux
Bassigny, partie Lorraine	Pompierre, Sartes	Conservation des habitats d'espèces : Vergers, prairies, haies, bosquets
Bassigny	Liffol-le-Petit	Conservation des habitats d'espèces : Vergers, prairies, haies, bosquets.
Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger	Certilleux, Circourt-sur-Mouzon, Jainvillotte, Mont-lès-Neufchâteau, Neufchâteau, Pompierre, Rebeuville, Tilleux, Vouxeu	Périmètre Natura 2000 en limite de zones bâties Maintien des structures paysagères (haies, bosquets, etc.) et des prairies : habitats des Chiroptères
Vallée de la Meuse	Greux, Maxey-sur-Meuse	Conservation des habitats d'espèces : Vergers, prairies, haies, bosquets
Vallée de la Saônelle	Villouxel (d'autres communes sont concernées par les extensions)	Périmètre Natura 2000 en limite de zones bâties
Forêt d'Harreville-les-Chanteurs	Bazoilles-sur-Meuse	-
Forêts de Gondrecourt-le-Château	Greux	-

Carte 5 : Périmètres environnementaux d'inventaire et de protection sur la CCOV

PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRES ET PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

PLU DE NEUFCHÂTEAU-CHÂTENOIS



2. ZNIEFF de type I

L'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) est un programme initié par le ministère en charge de l'environnement et lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle. Une première version de l'inventaire régional a été diffusée en 1994. La mise à jour est en cours de lancement.

Etabli pour le compte du Ministère de l'environnement, il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe : elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. La loi de 1976 sur la protection de la nature impose cependant aux PLU de respecter les préoccupations d'environnement, et interdit aux aménagements projetés de "détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier" à des espèces animales ou végétales protégées (figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat). Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

Les **ZNIEFF de type I** sont donc des sites particuliers généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type II. Ils correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.

a. ZNIEFF1 210 000 632 Bois Saint-Joseph et du Coteau Gillot à Harréville-les-Chanteurs

D'une superficie de 402 ha, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 3 communes dont 1 du secteur d'étude : Bazoilles-sur-Meuse et fait partie de la grande ZNIEFF de type 2 du Bassigny. Elle correspond au même périmètre que le site Natura 2000 « Forêt d'Haréville-les-Chanteurs ». En excellent état de conservation, elle est composée d'une grande variété de milieux biologiques, allant des forêts calcicoles haut-marnaises à la Meuse et ses prairies riveraines favorisant une multitude d'espèces essentiellement végétales. Ce site regroupe 4 habitats déterminants et 8 espèces déterminantes telles que :

- Oiseaux : Milan noir, Milan royal, etc. ;
- Plantes : Arabette glabre, Potentille à petites fleurs, Vesce à feuilles de pois...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car certaines des espèces qu'elle abrite sont très mobiles, comme le Milan royal par exemple. La **conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi.**

b. ZNIEFF1 410 000 452 Coteaux de la rivière à Autigny-La-Tour

Couvrant une superficie de 13 ha, cette ZNIEFF de type 1 se situe sur la commune d'Autigny-la-tour au Nord-Est du secteur d'étude. Ce site est inclus dans la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Ce coteau présente des particularités rarement réunies en un seul lieu : sécheresse élevée du sol, tant

sur le plateau que sur le coteau et décalcification importante du substrat qui entraîne son cortège d'espèces typiques. Ce site recense 1 habitat déterminant et 42 espèces déterminantes telles que :

- Insectes : Ascalaphe commun, Criquet italien, Criquet des jachères, Dectique verrucivore, Fadet de la mélisse ;
- Oiseau : Alouette lulu ;
- Reptiles : Orvet fragile, Vipère aspic ;
- Plantes : Épiaire officinale, Koelérie à grandes fleurs, Orchis sureau, Trèfle scabre, etc.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très peu mobiles. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUI.** La conservation d'une pratique pastorale régulière sur ce milieu permettra d'éviter l'embroussaillage et la fermeture du site.

c. ZNIEFF1 410 001 840 Coteau du Chenot à Villouxel

Située sur la commune de Villouxel, dans la partie Ouest du secteur d'étude, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 2 hectares. Ce site est inclus dans la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Elle regroupe 2 habitats déterminants et 17 espèces déterminantes. Parmi celles-ci, on peut trouver entre autres :

- Amphibiens : Alyte accoucheur ;
- Insectes : Azuré bleu céleste, Mante religieuse, Sténobothre ligné ;
- Chiroptères : Grand Murin, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune ;
- Reptiles : Orvet fragile, Coronelle lisse ;
- Plantes : Koelérie à grandes fleurs, Marguerite de la Saint-Michel, Pigamon des rochers...

Enjeux

Les limites de cette ZNIEFF atteignent la zone bâtie de Villouxel. Elle **constitue donc un enjeu pour le PLUI, en cas d'extension urbaine** sur ce secteur.

d. ZNIEFF1 410 001 841 Sources de la Glaire et de l'Aviove à Villouxel

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 3 hectares sur la commune de Villouxel dans la partie Ouest du secteur d'étude. Ce site est inclus dans la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Il comporte 5 habitats déterminants et 26 espèces déterminantes dont :

- Amphibiens : Crapaud commun, Salamandre tachetée ;
- Insectes : Conocéphale des roseaux, Cordulégastre bidenté, Grand mars changeant ;
- Chiroptères : Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Sérotine commune ;
- Reptiles : Couleuvre à collier ;

- Plantes : Cirse d'Angleterre, Laîche de Davall, Linaigrette à feuilles larges...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent essentiellement à son périmètre, éloigné des zones bâties. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.**

e. ZNIEFF1 410 006 902 Zone humide les Roseaux à Liffol-le-Grand

Située sur la commune de Liffol-le-Grand, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 7 ha. Ce site est inclus dans la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Il comprend 4 habitats déterminants et 29 espèces déterminantes, parmi celles-ci, on peut trouver entre autres :

- Amphibiens : Crapaud commun, Grenouille rousse, Triton alpestre, Triton palmé ;
- Insectes : Aromie musquée, Criquet des Genévriers, Criquet ensanglanté, Cuivré des marais ;
- Oiseaux : Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur ;
- Plantes : Cumin des prés, Épiaire officinale, Filipendule commune, Scorsonère des prés...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont peu mobiles. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.**

f. ZNIEFF1 410006903 Zone humide Clos Herbus à Pargny-sur-Mureau

D'une superficie de 11 ha cette ZNIEFF de type 1 est située sur le ban communal de Pargny-sur-Mureau. Ce site est inclus dans la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». 1 habitat déterminant et 6 espèces déterminantes sont recensés sur ce site dont :

- Amphibien : Sonneur à ventre jaune ;
- Insecte : Criquet des genévriers ;
- Plantes : Laiche de Davall, Linaigrette à feuilles larges, Orchis odorant, Prêle de Moore.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont peu mobiles. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.**

g. ZNIEFF1 410 006 905 Pelouses et prairies calcaires de la friche à Rollainville

Cette ZNIEFF de type 1 située sur la commune de Rollainville est intégrée de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». La nature calcaire de la roche est à l'origine d'un sol pauvre en éléments nutritifs et sec pour la végétation. Ce site est composé d'une mosaïque de milieux secs allant de la pelouse calcaire aux lisières forestières. D'une superficie de 18 ha, on y recense 2 habitats déterminants et 30 espèces déterminantes telles que :

- Insectes : Criquet des jachères, Decticelle chagrinée, Dectique verrucivore, Fadet de la mélisque, Mélitée orangée ;
- Oiseaux : Alouette lulu, Linotte mélodieuse, Pie-grèche écorcheur, Tarier pâtre ;
- Reptiles : Orvet fragile, Coronelle lisse, Vipère aspic ;
- Plantes : Cytise pédonculé, Épiaire officinale, Koelérie à grandes fleurs...

Enjeux

Les limites de cette ZNIEFF atteignent la zone bâtie de Rollainville. Elle peut donc **constituer un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine** sur ce secteur ou à proximité.

h. ZNIEFF1 410 007 499 Pertes de la Meuse de Bazoilles-sur-Meuse à Neufchâteau

Cette ZNIEFF de type 1 est d'une superficie de 107 ha, elle s'étend sur les communes de Bazoilles-sur-Meuse et de Neufchâteau et est comprise dans la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». En aval de Bazoilles-sur-Meuse, la Meuse disparaît totalement une partie de l'année. Lorsque les faciès du Jurassique moyen se font moins marneux, la Meuse n'occupe plus son lit que lorsqu'un débit suffisant lui permet de compenser ses pertes dans les calcaires fracturés. Le site des pertes de la Meuse peut donc prendre différents visages en fonction du débit de la rivière. Ce site regroupe 10 habitats déterminants et 17 espèces déterminantes dont :

- Amphibiens : Crapaud commun, Grenouille verte ;
- Insectes : Conocéphale des roseaux, Criquet ensanglanté, Cuivré des marais, Sténobothre ligné ;
- Oiseaux : Bruant proyer, Caille des blés, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur ;
- Reptile : Lézard des murailles...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très peu mobiles. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.**

i. ZNIEFF1 410007534 Val le Prêtre à Selaincourt

Située en partie sur le ban communal d'Harmonville au Nord-Est du secteur d'étude, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 160 ha. Cette petite vallée,

également nommée le Pâquis du vallon, est composée de boisements divers et de zones défrichées devenues des pelouses mi-sèches. L'intérêt essentiellement forestier de ce site concerne presque exclusivement les chiroptères. Ce site recense 1 habitat déterminant et 14 espèces déterminantes. Parmi celles-ci, on peut trouver entre autres :

- Chiroptères : Barbastelle commune, Grand Murin, Murin de Brandt, Petit Rhinolophe ;
- Oiseaux : Bouvreuil pivoine, Pic noir, Pouillot siffleur, Rougequeue à front blanc ;
- Plante : Nivéole de printemps...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car certaines des espèces qu'elle abrite sont très mobiles (oiseaux, Chiroptères). La **conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi.**

j. ZNIEFF1 410 008 076 Prairies et noues les Pâquis à Rebeuville

Localisée sur la commune de Rebeuville au centre du territoire. Ce site s'inscrit au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». D'une superficie de 9 hectares, elle comprend 4 habitats déterminants et 3 espèces déterminantes :

- Insecte : Agrion de Mercure ;
- Plantes : Gratiolle officinale, Inule des fleuves.

Enjeux

Les limites de cette ZNIEFF atteignent la zone bâtie de Rebeuville. Elle peut donc **constituer un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine** sur ce secteur ou à proximité.

k. ZNIEFF1 410 008 808 Héronnière de Repeubois à Viocourt

Située sur la commune de Viocourt et cette ZNIEFF de type 1 est d'une superficie de 6 ha. Elle se situe au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau » et contient 1 habitat déterminant et 2 espèces déterminantes :

- Oiseaux : Héron cendré, Milan royal.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très mobiles. La **conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi.**

I. ZNIEFF1 410 008 811 Gites à Chiroptères de Mont-les-Neufchâteau et Sionne

Cette ZNIEFF de type 1 concerne le Nord-Ouest du secteur et plus particulièrement les communes de Coussey, Frébecourt, Midrevaux, Mont-les-Neufchâteau, Neufchâteau, Pargny-sous-Moureau et Sionne. Ce site s'inscrit au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». D'une superficie de 2 219 ha, il recense 10 habitats déterminants et 42 espèces déterminantes. Parmi celles-ci, on peut trouver entre autres :

- Amphibiens : Crapaud commun, Salamandre tachetée, Sonneur à ventre jaune, Triton alpestre ;
- Insectes : Agrion de Mercure, Cuivré des marais ;
- Chiroptères : Barbastelle commune, Grand murin, Murin de Bechstein, Petit rhinolophe ;
- Oiseaux : Nette rousse, Pie-grièche écorcheur, Pouillot siffleur, Rousserolle verderolle ;
- Reptiles : Coronelle lisse, Couleuvre à collier, Lézard des murailles, Orvet fragile ;
- Plantes : Scabieuse des prés, Laîche de Davall, Linaigrette à feuilles larges...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très mobiles. La **conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, prairies, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi**. De plus, cette ZNIEFF atteint les limites des zones bâties des villages de Frébecourt, Midrevaux et Mont-lès-Neufchâteau. **Elle constitue donc un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine dans son périmètre.**

m. ZNIEFF1 410 008 813 Pelouses de la Cote de l'Est à Circourt-sur-Mouzon

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 2 communes au sein du périmètre d'étude : Circourt-sur-Mouzon et Tilleux. Ce site s'inscrit au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». D'une superficie de 13 ha, elle contient 3 habitats déterminants et 25 espèces déterminantes dont :

- Insectes : Criquet italien, Decticelle chagrinée, Dectique verrucivore, Mante religieuse ;
- Chiroptères : Sérotine commune ;
- Reptiles : Orvet fragile, Coronelle lisse, Couleuvre verte et jaune, Vipère aspic ;
- Plantes : Ail à tête ronde, Cytise pédonculé, Laîche de Haller...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car certaines des espèces qu'elle abrite sont très mobiles (Sérotine commune). La

conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, prairies, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi. De plus, cette ZNIEFF atteint les limites des zones bâties du village de Circourt-sur-Mouzon. **Elle constitue donc un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine dans son périmètre.**

n. ZNIEFF1 410 008 817 Forêt de ravin les Crants à Neufchâteau

Située sur les communes de Neufchâteau et de Rollainville, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 16 ha. Ce site s'inscrit dans la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Elle comprend 3 habitats déterminants et 7 espèces déterminantes. Parmi celles-ci, on peut trouver en autres :

- Amphibiens : Crapaud commun ;
- Reptiles : Couleuvre à collier, Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Vipère aspic ;
- Plantes : Buis commun, Mélisse ciliée.

Enjeux

Cette ZNIEFF atteint les limites des zones bâties de Neufchâteau. **Elle constitue donc un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine dans son périmètre.**

o. ZNIEFF1 410020019 Gite à Chiroptères de Coussey

ZNIEFF de type 1, ce site d'une superficie de 461 ha s'étend sur les communes de Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Frébecourt et Sionne. Ce site s'inscrit dans la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Il regroupe 3 habitats déterminants et 10 espèces déterminantes dont :

- Amphibiens : Alyte accoucheur, Grenouille verte, Grenouille rousse, Triton alpestre, Triton palmé ;
- Chiroptères : Grand murin, Murin de Daubenton ;
- Reptiles : Couleuvre à collier, Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car certaines des espèces qu'elle abrite sont très mobiles (Chiroptères). **La conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, prairies, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi.**

p. ZNIEFF1 410 030 173 Gites à Chiroptères à Mont-l'étroit

Cette ZNIEFF de type 1 concerne 2 communes situées au Nord-Est du territoire : Punerot et Ruppes et s'étend au-delà de la zone de prospection. Ce site s'inscrit dans la ZNIEFF de type 2 « Côte du Toulous ». Elle s'étend sur 1325 ha et comprend 1 habitat déterminant et 4 espèces déterminantes dont :

- Chiroptères : Grand Murin, Pipistrelle commune, Petit Rhinolophe, Sérotine commune.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très mobiles (Chiroptères). **La conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, prairies, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi.**

q. ZNIEFF1 410 030 200 Gite à Chiroptères de Neufchâteau

Située sur les communes de Neufchâteau, Rebeuville et Rollainville, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 504 ha. Ce site s'inscrit au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Il comprend 8 habitats déterminants et 18 espèces déterminantes. Parmi celles-ci on peut trouver entre autres :

- Amphibiens : Grenouille de Lessona, Grenouille verte, Triton alpestre ;
- Insectes : Criquet ensanglanté, Mante religieuse, Œdipe turquoise ;
- Chiroptères : Grand murin, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Pipistrelle commune ;
- Oiseaux : Martin pêcheur, Rougequeue à front blanc, Tarier pâtre ;
- Reptiles : Couleuvre à collier, Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Vipère aspic...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très mobiles (Chiroptères). **La conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, prairies, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi.**

r. ZNIEFF1 410 030 201 Source et ruisseau de Berthelevaux à Coussey

Ce site s'inscrit au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Localisée sur la commune de Coussey et d'une superficie de 7 ha, cette ZNIEFF de type 1 comprend 3 habitats déterminants et 2 espèces déterminantes :

- Amphibiens : Grenouille rousse, Grenouille verte.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont peu mobiles. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.**

s. ZNIEFF1 410 030 202 Ruisseau le Petit Bany de Beaufremont à Landaville

Au sein du territoire, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur les communes de Landaville et de Lemmecourt. Ce site s'inscrit au sein de la ZNIEFF de type 2

« Pays de Neufchâteau ». Elle regroupe 1 habitat déterminant et 8 espèces déterminantes :

- Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille verte, Triton alpestre, Triton palmé ;
- Oiseau : Pie-grièche écorcheur ;
- Reptile : Couleuvre à collier.

Enjeux

Cette ZNIEFF atteint les limites des zones bâties de Lemmecourt et Landaville. **Elle constitue donc un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine dans son périmètre.**

t. ZNIEFF1 410 030 203 Vergers autour de Dolaincourt et Courcelles-sous-Châtenois

Ce site s'inscrit au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Située sur les communes de Courcelles-sous-Châtenois et de Dolaincourt, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 47 hectares et regroupe 13 espèces déterminantes, dont :

- Amphibiens : Crapaud commun, Grenouilles rousse, Grenouille verte, Triton alpestre, Triton palmé ;
- Oiseaux : Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur, Rougequeue à front blanc, Tarier pâtre ;
- Reptiles : Couleuvre à collier, Lézard des murailles, Orvet fragile.

Enjeux

Cette ZNIEFF atteint les limites des zones bâties de Dolaincourt et Courcelles-sous-Châtenois. **Elle constitue donc un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine dans son périmètre.** De plus, la préservation de ces milieux sensibles constitue également un enjeu pour le PLUi.

u. ZNIEFF1 410 030 208 Butte entre Landaville et Beaufremont

D'une superficie de 582 ha, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 2 communes du secteur d'étude : Landaville et Lemmecourt. Elle est incluse dans la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau » et regroupe 25 espèces déterminantes, dont :

- Chiroptères : Barbastelle commune, Grand Rhinolophe, Murin à moustaches, Oreillard roux ;
- Oiseaux : Bondrée apivore, Linotte mélodieuse, Pluvier petit-gravelot, Torcol fourmilier ;
- Reptiles : Coronelle lisse, Couleuvre à coller, Lézard des murailles, Lézard des souches, Orvet fragile...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car certaines des espèces qu'elle abrite sont très mobiles (Chiroptères). La **conservation**

des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, prairies, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi. De plus, cette ZNIEFF atteint les limites des zones bâties du village de Landaville et Lemmecourt. **Elle constitue donc un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine dans son périmètre.**

v. ZNIEFF1 410 030 239 Carrière vers la Combe à Attignéville

Cette ZNIEFF de type 1 se situe sur la commune d'Attignéville et s'étend sur 12 ha. Elle regroupe 1 habitat déterminant et 4 espèces déterminantes :

- Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud commun, Sonneur à ventre jaune ;
- Reptiles : Lézard des murailles.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très peu mobiles. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.**

w. ZNIEFF1 410 030 240 Carrière vers la voie de Landaville à Rouvres-la-Chétive

Cette ZNIEFF de type 1 d'une superficie de 35 ha se localise sur la commune de Rouvres-la-chétive. Ce site s'inscrit au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Il comporte 1 habitat déterminant et 2 espèces déterminantes :

- Amphibiens : Triton alpestre, Triton palmé.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très peu mobiles. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.**

x. ZNIEFF1 410 030 242 Carrière vers les Colombelles à Landaville

Située sur les communes de Landaville et de Tilleux, au sud du secteur d'étude, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 16 hectares. Elle s'étend au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau » et regroupe 1 habitat déterminant et 8 espèces déterminantes dont :

- Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille verte, Triton alpestre, Triton palmé ;
- Reptiles : Couleuvre à collier, Lézard des murailles.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très peu mobiles. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.**

y. ZNIEFF1 410030243 Forêt de Neufeys et Gite à Chiroptères à Vouxe

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 2 166 ha et concerne les communes de : Barville, Châtenois, Dolaincourt, Houéville, Rolainville, Rouvres-la-chétive et Vouxe. Elle s'étend au sein du périmètre de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Ce site comprend 1 habitat déterminant et 24 espèces déterminantes. Parmi celles-ci, on peut trouver entre autres :

- Amphibien : Triton alpestre ;
- Mammifères : Chat sauvage, Barbastelle commune, Grand Rhinolophe, Sérotine commune ;
- Oiseaux : Engoulevent d'Europe, Grimpereau des bois, Pic cendré, Torcol fourmilier ;
- Plante : Lathrée écailleuse...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car certaines des espèces qu'elle abrite sont très mobiles (Chiroptères). La **conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, prairies, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi**. De plus, cette ZNIEFF atteint les limites des zones bâties du village de Barville. **Elle constitue donc un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine dans son périmètre.**

z. ZNIEFF1 410030255 Carrière vers Berthelevaux à Coussey

D'une superficie de 11 ha, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur les communes de Coussey et de Sionne. Elle s'étend au sein du périmètre de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau » et regroupe 1 habitat déterminant et 9 espèces déterminantes :

- Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud commun, Grenouille rousse ;
- Insectes : Criquet italien, Œdipe turquoise ;
- Reptiles : Couleuvre à collier, Lézard des souches, Lézard vivipare, Orvet fragile.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont peu mobiles. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.**

aa. ZNIEFF1 410 030 259 Pelouses vers le Potelon à Attignéville

Cette ZNIEFF de type 1 située à Attignéville, au Nord Est du secteur d'étude, s'étend sur 21 ha, elle comporte 34 espèces déterminantes. Parmi celles-ci, on peut trouver entre autres :

- Insectes : Criquet des jachères, Criquet italien, Dectique verrucivore, Sténobothre ligné ;
- Oiseaux : Alouette lulu, Bruant proyer, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur ;
- Reptiles : Lézard des murailles, Orvet fragile, Vipère aspic ;

- Plantes : Cassissier, Centhrante à feuilles étroites, Thésium des Pyrénées...

Enjeux

Cette ZNIEFF atteint les limites des zones bâties d'Attignéville. **Elle constitue donc un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine dans son périmètre.**

bb. ZNIEFF1 410030260 Gite à Chiroptères de Pompierre

Située en partie sur les communes de Jainvillote, Pompierre et Sartès, Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 955 hectares. Ce site s'inscrit au sein du périmètre de la ZNIEFF de type 2 « Pays de Neufchâteau ». Il comprend 4 habitats déterminants et 18 espèces déterminantes dont :

- Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud commun, Grenouille rousse ;
- Chiroptères : Oreillard gris, Petit rhinolophe, Sérotine commune ;
- Oiseaux : Bondrée apivore, Huppe fasciée, Milan noir, Milan royal ;
- Reptiles : Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Lézard vivipare, Orvet fragile...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car certaines des espèces qu'elle abrite sont très mobiles (Chiroptères, oiseaux). La **conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, prairies, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi.** De plus, cette ZNIEFF recouvre tout ou partie des zones bâties des villages de Pompierre, Sartès et Jainvillote. **Elle constitue donc un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine dans ces communes.**

cc. ZNIEFF1 410030261 Gites à Chiroptères de Midrevaux

Située au Nord-Ouest du secteur d'étude sur les communes d'Avranville, Brechainville, Chermissey, Grand, Midrevaux et Pargny-sous-Mureau, cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur 1 633 ha. Ce site s'inscrit au sein de la ZNIEFF de type 2 « Forêts domaniales de Vaucouleurs, de Montigny, du Vau, des Bâtis et de Maupas ». Il comprend 18 espèces déterminantes dont :

- Amphibiens : Alyte accoucheur, Salamandre tachetée ;
- Mammifères : Barbastelle commune, Chat forestier, Murin de Daubenton, Petit rhinolophe, Sérotine commune ;
- Reptiles : Couleuvre à collier ;
- Plantes : Céphalantère rouge...

Enjeux

Si cette ZNIEFF est éloignée des zones bâties, les enjeux qui y sont liés ne se limitent pas à son périmètre, car certaines des espèces qu'elle abrite sont très mobiles (Chiroptères). La **conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, prairies, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi.**

dd. ZNIEFF1 410030262 Gite à Chiroptères de Jubainville

Cette ZNIEFF de type 1 se trouve, en partie, sur les communes de Jubainville, Maxey-sur-Meuse, Ruppes et Soulosse-sous-Saint-Elophé au Nord du secteur d'étude. D'une superficie de 982 ha, elle englobe 2 habitats déterminants et 43 espèces déterminantes. Parmi celles-ci, on peut trouver entre autres :

- Amphibiens : Crapaud commun, Grenouille verte, Sonneur à ventre jaune, Triton alpestre ;
- Arachnide : Saltique sanguinolent ;
- Insectes : Criquet italien, Dectique verrucivore, Flambé, Mélitée du plantain ;
- Mammifères : Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe ;
- Oiseaux : Linotte mélodieuse, Torcol fourmilier ;
- Reptiles : Coronelle lisse, Lézard des murailles, Vipère aspic ;
- Plantes : Crépide à rhizome, Laîche de Haller, Polygala amer...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF ne se limitent pas à son périmètre, car certaines des espèces qu'elle abrite sont très mobiles (Chiroptères, oiseaux). **La conservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, prairies, etc.) favorable à ces espèces constitue un enjeu pour le PLUi.** De plus, cette ZNIEFF recouvre tout ou partie des zones bâties des villages de Jubainville et Maxey/Meuse. **Elle constitue donc un enjeu pour le PLUi, en cas d'extension urbaine dans ces communes.**

ee. ZNIEFF1 410 030 470 Coteau des Chenage à les Roizes

D'une superficie de 21 ha, cette ZNIEFF de type 1 se situe sur la commune de Greux au Nord du secteur d'étude. Ce site forestier abrite 10 espèces déterminantes dont :

- Basidiomycètes : Leucopaxille tricolor, Tricholome jaunissant ;
- Champignons : Hydne imbriqué, Lactaire à odeur de citron ;
- Plantes : Céphalanthère rouge, Epipactis de Müller, Limodore à feuilles avortées...

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très peu mobiles. **Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.**

ff. Synthèse : ZNIEFF à enjeux

Le **Tableau 9** présente les ZNIEFF de type 1 qui constituent un enjeu pour le PLUi.

Tableau 9 : les ZNIEFF1 présentant un enjeu pour le PLUi

ZNIEFF	Communes concernées	Enjeux
Bois Saint-Joseph et du Coteau Gillot à Harréville-les-Chanteurs	Bazoilles/Meuse	Conservation des structures paysagères (Milan royal, etc.)
Coteau du Chenot à Villouxel	Villouxel	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties
Pelouses et prairies calcaires de la friche à Rollainville	Rollainville	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties
Val le Prêtre à Selaincourt	Selaincourt	Conservation des structures paysagères (oiseaux, Chiroptères)
Prairies et noues les Pâquis à Rebeuville	Rebeuville	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties
Héronnière de Repeubois à Viocourt	Viocourt	Conservation des structures paysagères (oiseaux)
Gites à Chiroptères de Mont-lès-Neufchâteau et Sionne	Frébecourt, Midrevaux, Mont-lès-Neufchâteau	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties. Conservation des structures paysagères (oiseaux, Chiroptères)
Pelouses de la Côte de l'est à Circourt-sur-Mouzon	Circourt-sur-Mouzon	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties. Conservation des structures paysagères (Chiroptères)
Forêt de ravin les Crants à Neufchâteau	Neufchâteau	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties.
Gîte à Chiroptères de Coussey	Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Frébecourt et	Conservation des structures paysagères (Chiroptères)
Gites à Chiroptères à Mont-l'étroit	Punerot et Ruppes	Conservation des structures paysagères (Chiroptères)
Gîte à Chiroptères de Neufchâteau	Neufchâteau, Rebeuville et Rollainville	Conservation des structures paysagères (Chiroptères)
Ruisseau le Petit Bany de Beaufremont à Landaville	Lemmecourt et Landaville	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties.
Vergers autour de Dolaincourt et Courcelles-sous-Châtenois	Courcelles-sous-Châtenois et Dolaincourt	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties. Conservation des structures paysagères (oiseaux)
Butte entre Landaville et Beaufremont	Landaville et Lemmecourt	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties. Conservation des structures paysagères (Chiroptères, oiseaux)
Forêt de Neufeys et Gîte à Chiroptères à Vouxeys	Barville, Châtenois, Dolaincourt, Houéville, Rollainville, Rouvres-la-Chétive et Vouxeys	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties. Conservation des structures paysagères (Chiroptères, oiseaux)
Pelouses vers le Potelon à Attignéville	Attignéville	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties.
Gîte à Chiroptères de Pompierre	Pompierre, Sartes et Jainvillotte	Présence de la ZNIEFF sur les zones bâties et en limite. Conservation des structures paysagères (Chiroptères, oiseaux)
Gites à Chiroptères de	Avranville,	Conservation des structures

Midrevaux	Brechainville, Chermisey, Grand, Midrevaux et Pargny-sous-Moureau	paysagères (Chiroptères)
Gîte à Chiroptères de Jubainville	Jubainville, Maxey-sur-Meuse, Ruppes et Soulosse-sous-Saint-Elophé	Présence de la ZNIEFF en limite de zones bâties. Conservation des structures paysagères (Chiroptères, oiseaux)

3. ZNIEFF de type II

Les ZNIEFF de type 2 sont de grands espaces naturels peu modifiés par l'homme. Les ZNIEFF de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

Dans la plupart des cas, les ZNIEFF II regroupent plusieurs ZNIEFF de type 1. Les enjeux que présentent ces ZNIEFF II vis-à-vis du PLUi ne sont pas détaillés, car ils ont déjà été présentés pour les ZNIEFF de type I situées dans les ZNIEFF de type II (voir § 2 ci-dessus), voire pour les sites Natura 2000 qu'elles englobent.

a. ZNIEFF2 210 020 224 Prairies et bois du Bassigny et de la Vallée de la Meuse entre Harréville-les-Chanteurs et Meuvy

Cette ZNIEFF de type 2 concerne le Sud-ouest de la zone d'étude. D'une superficie de 11 950 ha, elle s'étend sur 1 commune située dans le secteur d'étude : Bazoilles-sur-Meuse. Ce site regroupe 5 ZNIEFF de type 1 et comprend 4 habitats déterminants et 34 espèces déterminantes. Parmi celles-ci, on peut trouver entre autres :

- Amphibiens : Alyte accoucheur, Salamandre tachetée, Sonneur à ventre jaune ;
- Insectes : Cordulégastres annelé et bidenté, Gomphe vulgaire
- Chiroptère : Petit Rhinolophe ;
- Oiseaux : Courlis cendré, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Milan royal, Rousserolle verderolle ;
- Reptile : Couleuvre verte et jaune ;
- Plantes : Cynoglosse d'Allemagne, Pulmonaire à feuilles sombres, Stellaire des bois...

b. ZNIEFF2 410 010 381 Vallée de la Meuse

Limitrophe avec les communes de Greux et de Maxey-sur-Meuse au nord du secteur d'étude, cette ZNIEFF de type 2 s'étend sur 18 394 ha. Elle inclut 12 ZNIEFF de type 2. Ce site comporte 27 habitats déterminants et 238 espèces déterminantes, parmi lesquelles :

- Amphibiens : Crapaud commun, Pélodyte ponctué, Rainette verte, Sonneur à ventre jaune ;

- Arachnides : Erèse coccinelle ;
- Insectes : Azuré des coronilles, Criquet des jachères, Dectique verrucivore, Moiré sylvicole ;
- Chiroptères : Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Murin de Brandt ;
- Oiseaux : Chevalier guignette, Chevêche d'Athéna, Martin pêcheur, Rôle des genêts, Tarier des prés ;
- Poissons : Carassin commun, Loche de rivière, Chabot commun ;
- Reptiles : Coronelle lisse, Lézard des souches, Vipère aspic...

c. ZNIEFF2 n°410030447 Forêts domaniales de Vaucouleurs, de Montigny, du Vau, des Batis et de Maupas

Cette ZNIEFF de type 2 concerne le Nord-Ouest du secteur d'étude. D'une superficie de 22 066 ha, elle englobe 5 ZNIEFF de type 1 et s'étend sur 9 communes du secteur d'étude : Grand, Trampot, Bréchainville, Liffol-le-Grand, Pargny-sous-Mureau, Midrevaux, Chermisey, Avranville, Séraumont. Elle comprend 30 habitats déterminants et 58 espèces déterminantes. Parmi celles-ci, on peut trouver entre autres :

- Amphibiens : Salamandre tachetée, Alyte accoucheur, Crapaud commun, Triton alpestre, Triton palmé, Pélodyte ponctué ;
- Chiroptères : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin de Natterer, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton ;
- Oiseaux : Pic mar, Pouillot siffleur, Martin pêcheur d'Europe, Pie-grièche écorcheur ;
- Poissons : Chabot ;
- Reptiles : Coronelle lisse, Lézard des murailles, Couleuvre à collier...

d. ZNIEFF2 n°410 010 385 Pays de Neufchâteau

Cette ZNIEFF de type 2 s'étale sur 60 communes, dont 48 appartiennent au territoire de la CCOV, autour de Neufchâteau. D'une superficie de 37 458 ha, elle englobe 24 ZNIEFF de type 1 et 43 habitats déterminants abritant environ 150 espèces déterminantes. Parmi celles-ci, on peut citer quelques espèces remarquables dans différents groupes taxonomiques :

- Amphibiens : Sonneur à ventre jaune, Triton alpestre ;
- Insectes : le Damier de la Succise, Cuivré des marais, Agrion de Mercure ;
- Mammifères : nombreux chiroptères, Chat sauvage ;
- Oiseaux : Milan noir, Milan royal, Pigeon colombin, Torcol fourmilier, Huppe fasciée, Pic cendré, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Cincle plongeur ;
- Reptiles : Coronelle lisse, Lézard des murailles, Couleuvre à collier...

e. ZNIEFF2 n°410 030 460 Côtes du Toulais

On retrouve cette ZNIEFF de type 2 à l'extrémité Nord-Est de la zone d'étude sur les communes de Clérey-la-Côte, Punerot et Ruppes. Au total, cette

ZNIEFF s'étend sur 20 327 ha et inclut 20 ZNIEFF de type 1. S'y trouvent 24 habitats déterminants abritant plus de 100 espèces déterminantes. On peut citer quelques espèces remarquables :

- Amphibiens : Sonneur à ventre jaune, Pélodyte ponctué, Alyte accoucheur, Crapaud calamite ;
- Insectes : le Flambé, Mante religieuse, Conocéphale des roseaux, Oedipode turquoise ;
- Mammifères : nombreux chiroptères, Chat sauvage ;
- Oiseaux : Milan noir, Pigeon colombin, Torcol fourmilier, Engoulevent d'Europe, Petit gravelot, Pic cendré, Pic mar, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Rougequeue à front blanc, Gobemouche gris ;
- Reptiles : Lézard vivipare, Lézard des murailles, Lézard des souches, Couleuvre à collier...
- Plantes : Cynoglosse d'Allemagne, Pulmonaire à feuilles sombres, Stellaire des bois

4. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La loi de décentralisation du 18 juillet 1885 complétée par la loi dite "Barnier" du 2 juillet 1995 a donné compétence aux Conseils généraux pour **la préservation, la gestion et l'ouverture au public des ENS (Espaces Naturels Sensibles)**.

Le Département des Vosges a défini **ses ENS sur la base de 8 critères biologiques** (intérêt floristique, intérêt faunistique, rareté, originalité des habitats, diversité des habitats, représentativité, degré de conservation, superficie, fragilité naturelle) et 8 critères contextuels (contiguïté avec des milieux naturels, réseau de milieux naturels similaires, attrait intrinsèque et paysager, pression anthropique (ensemble des processus de dégradation du relief et des sols dus à l'action humaine), possibilité de mobiliser des partenaires, structure foncière, valeur pédagogique ou touristique) d'éligibilité.

A la suite d'un large inventaire du territoire, plus de 450 espaces ont été identifiés comme remarquables à travers le département. Depuis l'an 2000, 65 sites ont fait l'objet de démarches en vue de leur préservation, et pour 38 d'entre eux ces démarches ont abouti.

Dans la CCOV, on trouve **94 ENS, dont 12 ENS « géologie » et 5 ENS « rivière »**.

La liste de ces ENS (compétence départementale) est détaillée en Annexe 1. Ces ENS sont largement répartis sur le territoire de la CCOV, bien qu'une certaine concentration soit observée dans les vallées : Meuse, Saône, Mouzon, Anger, Vair, Vraine. Les ENS sont également présents sur les plateaux, comme à Grand, Midrevaux, Brechainville, Tranqueville-Graux, Autreville ou encore Châtenois.

Les ENS recoupent la plupart du temps d'autres zonages environnementaux : sites Natura 2000, ZNIEFF, ou encore zones humides remarquables.

Ils concernent différents milieux, et notamment des zones humides, des pelouses sèches, des vergers, ou encore des gîtes à Chiroptères.

5. APPB

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) permet la préservation de biotope nécessaires à la survie d'espèces protégées. Elle favorise également la protection des milieux contre les activités qui portent atteintes à leur équilibre biologique.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures techniques qui peuvent permettre la conservation des milieux (par exemple, l'interdiction ou la limitation des épandages de produits phytosanitaires, des travaux sylvicoles, du curage de ruisseau...). La réglementation vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction des dépôts d'ordures, des constructions, etc.) Cette création est à l'initiative de l'État en la personne du Préfet de département.

Un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope est situé dans la CCOV, sur la commune de Neufchâteau : le **ruisseau de l'Abreuvoir**, dans le quartier de Rouceux.

Cet arrêté est destiné à assurer la conservation des biotopes de la Truite fario (*Salmo trutta fario*), du Crapaud commun (*Bufo bufo*) et de la Couleuvre verte et jaune (*Coluber vridiflavus*).

6. Zones humides remarquables

D'après le SDAGE Rhin-Meuse, les zones humides remarquables (ZHR) sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les inventaires des ENS d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux ZNIEFF, aux zones Natura 2000 ou aux zones concernées par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima. Leur appartenance à ces zones ou à ces inventaires leur confère leur caractéristique de zone humide remarquable. Elles imposent la constitution d'inventaires détaillés. Ces derniers sont déjà initiés mais encore incomplets.

Par définition, les ZHR font partie d'un autre zonage environnemental, déjà décrit plus haut. Leurs enjeux sont donc les mêmes que ceux décrits pour ces zonages (ZNIEFF, Natura 2000, etc.).

Les ZHR présentes dans le territoire sont listées dans le Tableau 10. Il s'agit du zonage établi dans le SDAGE Rhin-Meuse pour la période 2016-2021.

Tableau 10 : ZHR de la CCOV

ZHR	Niveau d'intérêt
Champ Loiseau	Européen
La Glaire	Européen
Prairie de Rebeuville	Européen
Marais des Roseaux	Européen
Morin Pré	Européen
La Meuse à l'amont de Pagny/Meuse	National
Bois de Sauvigny et Vallon de la Viole	Régional
Vallée de la Meuse	Régional
Source de Moncel-sur-Vair	Régional
Prairies de Removille	Régional
Marais du ruisseau de Trévaux	Régional
Marais de l'Aviove	Régional
Friches et Carrières dans la vallée de la Maldite	Départemental
Prairies du Rouceux et ruisseau de l'Abreuvoir	Départemental
La Saônelle	-
La Meuse dans sa traversée du Département	-
La Frézelle	-
Le Mouzon	-
La Noue de Rouceux à Neufchâteau	-

7. Réservoirs biologiques

L'article L.214-17 du code de l'environnement définit comme réservoir biologique une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux qui sont en très bon état écologique ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. L'article R.214-108 du code de l'environnement complète que les réservoirs biologiques sont ceux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces identifiées dans l'annexe V de la DCE en tant qu'éléments de qualité pour la définition du

bon état écologique (phytoplanctons, macrophytes et phytobenthos, faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune), et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. Un réservoir biologique peut être un tronçon élémentaire de cours d'eau, une agrégation de tronçons élémentaires, ou une masse d'eau au sens de la DCE.

Aucun réservoir biologique n'est présent dans la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.

8. Sites protégés par le CEN Lorraine

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine est une association de protection du patrimoine naturel Lorrain reconnue d'utilité publique qui intervient en faveur de : la connaissance de la nature en Lorraine ; de la protection des espaces naturels et des espèces ; de la gestion des sites protégés en Lorraine et de la valorisation des espaces naturels lorrains.

Le CEN Lorraine protège un peu plus de 319 sites naturels (soit 6 244 hectares). Dans la **CCOV, il gère et protège 15 sites naturels.**

Ces sites sont pour l'essentiel situés dans les vallées de la Meuse, de la Saône, du Vair et du Mouzon. Cependant, d'autres sites sont sur les plateaux, comme à Midrevaux, Maxey/Meuse, Rollainville ou Mont-lès-Neufchâteau.

Il s'agit pour la plupart de pelouses sèches ou de zones humides, mais, certains sont également des gîtes à Chiroptères, ou des milieux forestiers (**Tableau 11**).

Ces sites sont pour la plupart inscrits au sein d'autres zonages environnementaux (Natura 2000, ENS ou ZNIEFF).

Tableau 11 : Sites du CEN Lorraine

Sites protégés par le CCEN Lorraine		
Nom du site	Milieu	Communes
Fort de Boulémont	Gîte à Chiroptères	Mont-les-Neufchâteau
Tunnel désaffecté	Gîte à Chiroptères	Midrevaux
Tribunal de Neufchâteau	Gîte à Chiroptères	Neufchâteau
Maison forestière de Malavoye	Gîte à Chiroptères	Vouxey
La Côte Lotte	Forêt	Harchéchamp
Le Potelon	Pelouse sèche	Attignéville
Plateau de Beauregard	Pelouse sèche	Maxey/Meuse
Le Coteau de la Rivière	Pelouse sèche	Autigny-la-Tour
La Côte de l'Est	Pelouse sèche	Circourt-sur-Mouzon
La Roche	Pelouse sèche	Villouxel
Le Cuvegney	Pelouse sèche	Rollainville
Prairies de Rouceux et ruisseau de l'Abreuvoir	Zone humide	Neufchâteau
La Glaire	Zone humide	Villouxel
L'Aviove	Zone humide	Villouxel
Les Roseaux	Zone humide	Liffol-le-Grand

9. Paysage remarquable

Certains paysages lorrains possèdent des milieux naturels, agraires et villageois riches, particulièrement expressifs de certains terroirs et certaines époques de l'histoire. Ils peuvent être considérés comme patrimoine régional. Ces paysages ont été qualifiés de majeurs lorsqu'ils cumulent un certain nombre de critères concernant les milieux naturels et agraires, le bâti villageois, le patrimoine historique et la qualité des perspectives. Chaque paysage retenu représente au mieux l'unité paysagère dans laquelle il s'inscrit.

Cependant, seuls les paysages dont les qualités s'étendent sur plusieurs communes ont été retenus comme paysages remarquables régionaux. En effet, il existe une multitude de sites de qualité plus localisés non mentionnés ici. Ces paysages sont fragiles et méritent une attention particulière, notamment lors de l'élaboration de documents d'urbanisme.

Deux paysages remarquables sont présents dans le territoire de l'Ouest Vosgien :

- **les Côtes de Toul et vallée de la Meuse** : communes d'Attignéville, Autigny-la-Tour, Barville, Clérey-la-Côte, Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Frébécourt, Greux, Harchéchamp, Jubainville, Maxey-sur-Meuse, Moncel-sur-Vair, Mont-lès-Neufchâteau, Punerot, Ruppes, Sionne et Soulosse-sous-Saint-Elophé ;
- **la vallée du Mouzon** : communes de Certilleux, Circourt-sur-Mouzon, Jainvillotte, Landaville, Pompierre, Sartès et Tilleux

10. Sites inscrits/classés

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Aucun site classé n'est présent dans le territoire.

En revanche, la CCOV abrite 3 sites inscrits :

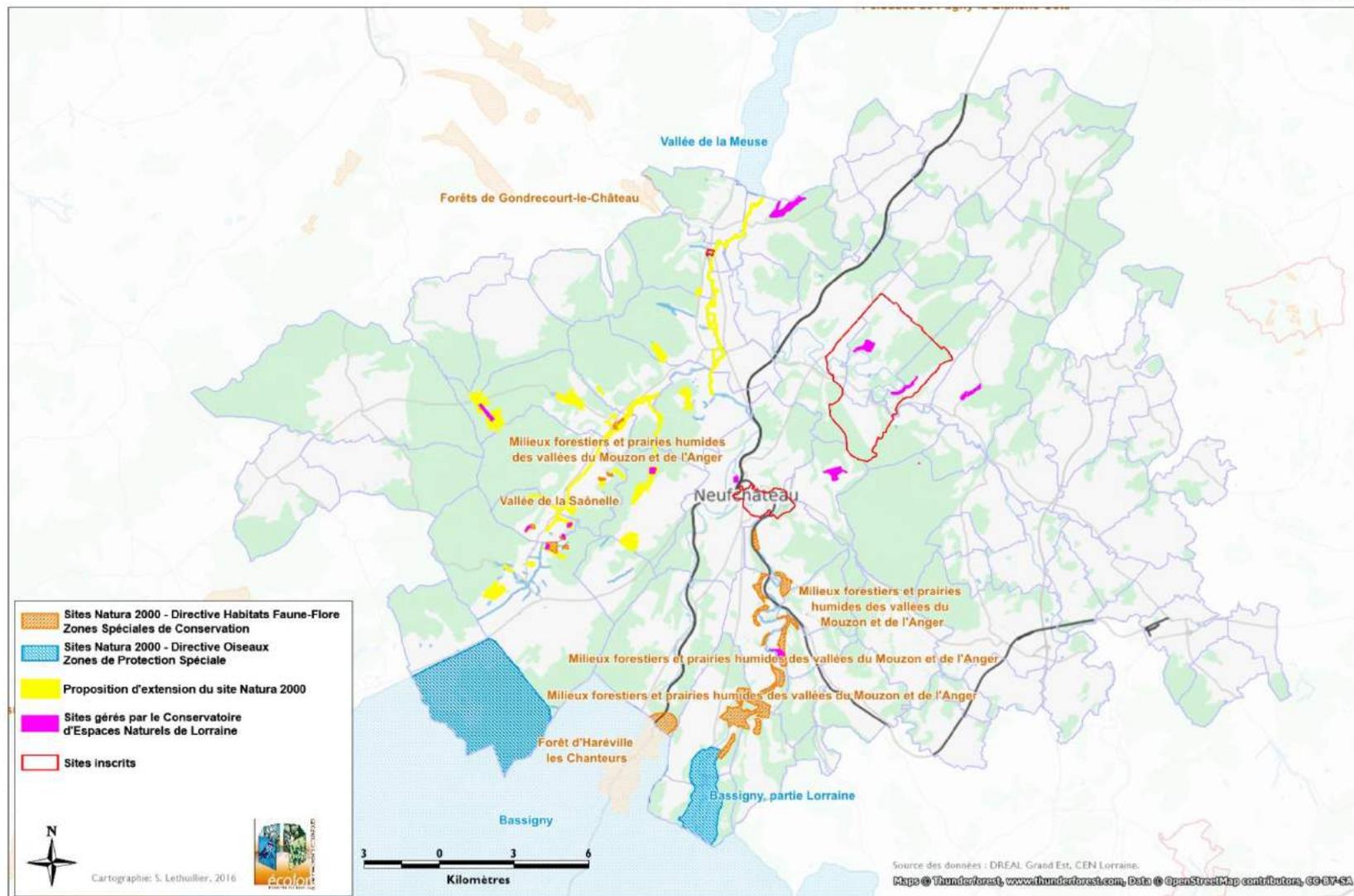
- Ensemble formé par la **maison de Jeanne d'Arc, l'église et ses abords** à Domrémy-la-Pucelle ;
- Ensemble formé par le **site urbain de Neufchâteau** ;
- La **Vallée du Vair** autour d'Autigny-la-Tour.

Depuis fin 2015, les communes de Frébécourt, Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Greux, Maxey-sur-Meuse, Moncel-sur-Vair, Soulosse-sous-St-Elophé et Autigny-la-Tour ont délibéré pour demander le classement de la Vallée de la Meuse et de la Vallée du Vair. La DREAL est maître d'ouvrage de cette procédure de classement.

Carte 6 : Périmètres environnementaux d'inventaire et de protection sur la CCOV

SITES NATURA 2000, SITES INSCRITS ET SITES PROTÉGÉS PAR LE CEN LORRAINE

PLUI DE L'OUEST VOSGIEN



B. Nature ordinaire

La « nature ordinaire » est entendue ici comme l'ensemble des milieux qui ne sont pas répertoriés au sein des espaces naturels remarquables (voir § II A). Pour autant, des espèces remarquables ou protégées sont également susceptibles de s'y trouver. La nature ordinaire et les milieux remarquables sont étroitement liés et sont les deux composantes de la Trame Verte et Bleue du territoire.

La description des différents types d'occupation du sol présentée dans ce paragraphe est issue des relevés de terrain réalisés par Ecolor en 2016 qui ont permis la cartographie de l'ensemble du territoire.

Les cartes communales de l'occupation du sol sont disponibles dans le recueil cartographique édité pour chaque commune.

I. L'occupation du sol à l'échelle du territoire

Les habitats biologiques de la CCOV sont variés malgré la nette domination des boisements et des cultures. En effet, la diversité des faciès géographiques et géologiques au sein de la communauté de communes offrent de grandes variations en termes d'occupation biologique du sol.

Le Tableau 12 récapitule l'importance respective des différents types d'occupation du sol, représentés également Figure 3 et **Carte 7**.

Tableau 12 : surface des grands types d'occupation du sol

Occupation du sol	Surface (ha)	%
Boisements	31 703,8	44,0
Cultures	18 622,6	25,8
Prairies	16 374,2	22,7
Zones artificialisées	1 738,9	2,4
Jardins	896,1	1,2
Bosquets	713,0	1,0
Prairies humides	683,7	0,9
Vergers	667,8	0,9
Carrières	155,9	0,2
Ripsisylves et boisements humides	105,8	0,15
Pelouses sèches	87,5	0,12
Plantations de conifères	63,8	0,09
Friches herbacées	57,7	0,08
Friches boisées	54,5	0,07
Etangs	24,5	0,03
Friches rudérales	20,7	0,03
Mégaphorbiaies	20,10	0,03

Occupation du sol	Surface (ha)	%
Plantations de feuillus	19,14	0,03
Roselières	5,3	0,01
Zones rudérales	4,5	0,006
Friches humides	4,4	0,006
Roches affleurantes	3,5	0,005
Marais	1,8	0,002
Total général	72 067	100

Sur fond bleu : habitats « zones humides »

Les **boisements** **dominent clairement le territoire**, avec près de 45% du territoire intercommunal occupés par la forêt.

Les **cultures** et les **prairies** sont les deux types d'occupation dominants parmi les milieux ouverts, représentant chacun environ un quart du territoire.

Les **zones humides**, tous types confondus, couvrent environ 1,3% du territoire.

Les **zones artificialisées** (espaces bâtis, zones industrielles, etc.) représentent 2,4% de la superficie totale.

Les autres habitats biologiques représentent tous moins de 1,5% de la surface intercommunale, pour un total cumulé de 5% de la superficie totale.

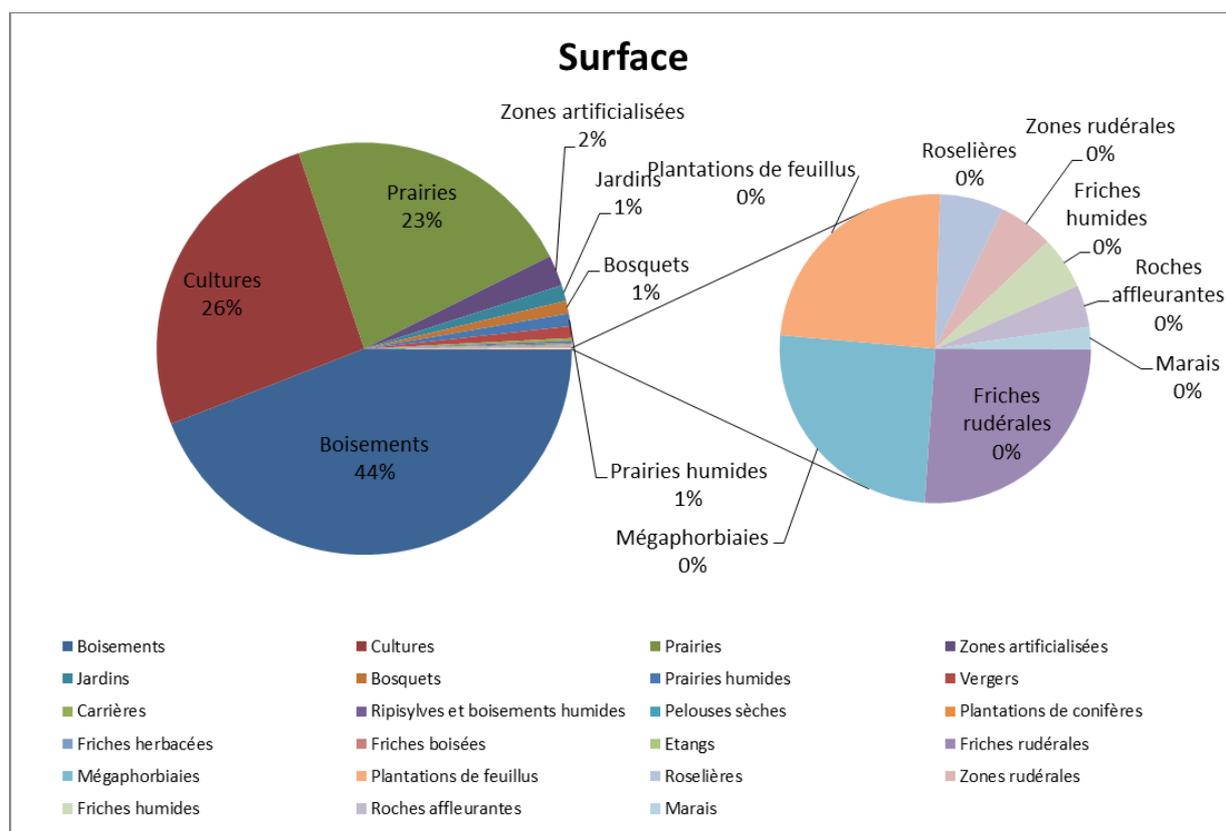
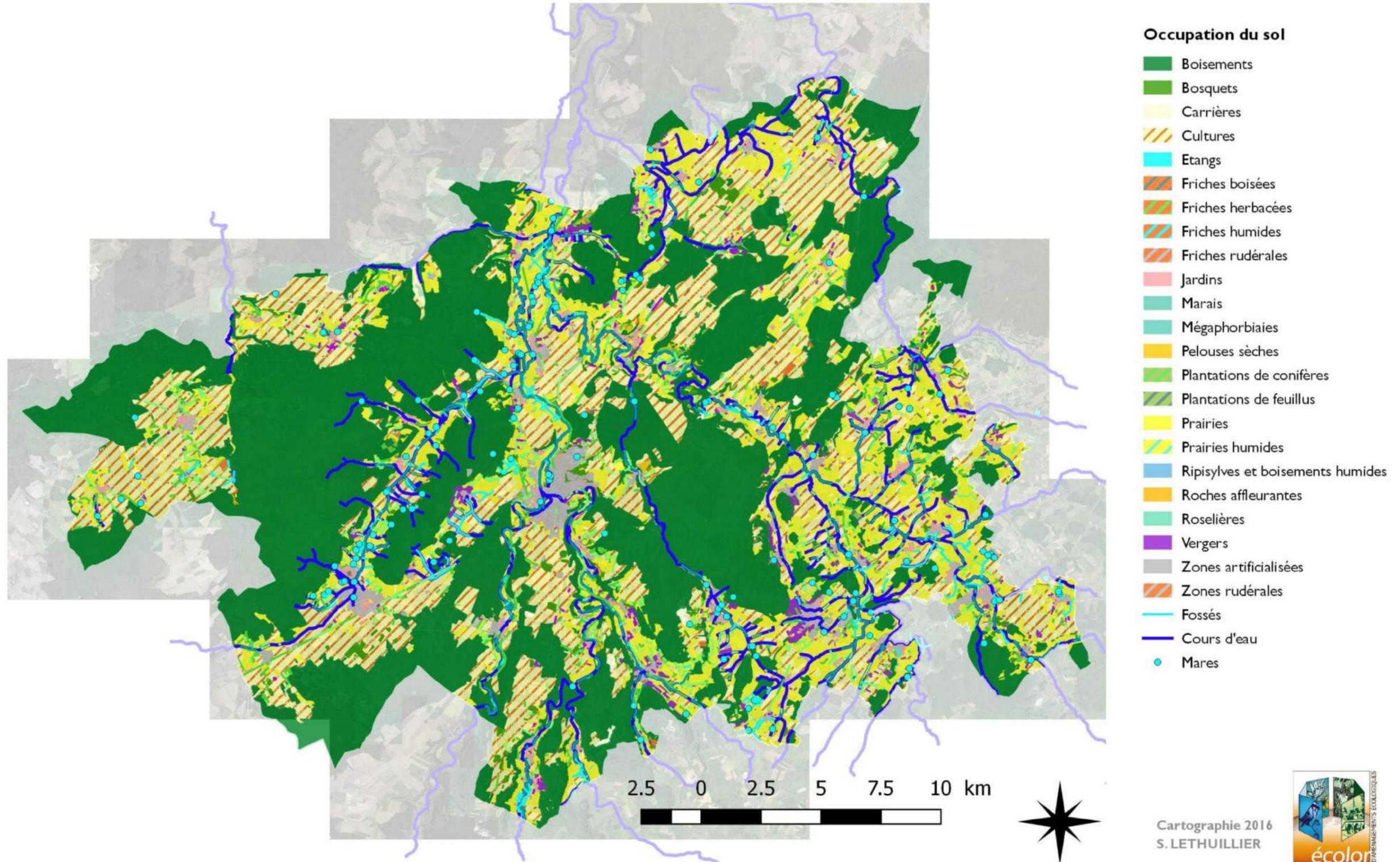


Figure 3 : Importance relative des différents types d'occupation du sol

Occupation du sol PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est occupée par une mosaïque de milieux contrastée selon les secteurs. La répartition des différents types d'occupation du sol est influencée par les activités humaines, elles-mêmes influencées notamment par le relief, la géologie et l'hydrographie (voir paragraphes précédents pour la description de ces éléments).

Les principaux types d'occupation du sol du territoire se répartissent globalement de la manière suivante (voir aussi **Carte 7**) :

- Les **boisements** : ils sont majoritairement localisés sur les reliefs (fronts de côtes, inter-vallées) et sur les plateaux, dans les secteurs où le sol est trop mince pour être cultivé ;
- Les **cultures** sont abondantes sur l'ensemble du territoire, elles sont cependant plus abondantes sur les plateaux, au Nord-Est et à l'Ouest ;
- Les **prairies** : elles sont localisées principalement dans les vallées alluviales et sur les versants de la partie Sud-Est du territoire, qui est la plus vallonnée.

2. Les différents types d'occupation du sol

Cette partie vise à décrire succinctement les différents milieux présents sur le territoire, ainsi que les enjeux qu'ils représentent vis-à-vis du PLUi. A noter que les zones humides seront décrites au § II.C, qui leur est spécifiquement dédié.

a. Boisements

Les boisements occupent près de la moitié de la surface du territoire avec une grande concentration dans la partie Ouest et au centre du territoire. Composés majoritairement de forêts de feuillus de type hêtraie-chênaie à tendance calcicole, ces boisements sont majoritairement concentrés sur les hauteurs et les fronts de côte de la Meuse.

Ce milieu abrite une importante biodiversité, tant au niveau faunistique que floristique. De plus, certains habitats biologiques qui la composent sont classés d'intérêt communautaire au titre du réseau Natura 2000. Parmi les espèces remarquables recensées, on retrouve le Pic noir, le Pic cendré, le Bouvreuil pivoine, la Salamandre tachetée, le Sonneur à ventre jaune, le Triton alpestre, le Chat forestier, ainsi que de nombreuses espèces de chauves-souris. Les lisières forestières sont également des milieux riches et diversifiés, avec d'autres espèces remarquables, dont le milan royal, qui niche souvent en bordure des massifs forestiers.



Figure 4 : Divers boisements du territoire (Mont-les-Neufchâteau). Photos Ecolor, 2016.

Enjeux : si la forêt abrite une diversité considérable et souvent remarquable, **les enjeux que présentent les boisements vis-à-vis du PLUi sont faibles**. En effet, l'urbanisation n'a que très rarement un impact direct sur les milieux forestiers. De plus, si des impacts sont avérés, ils concernent la plupart du temps une surface peu significative à l'échelle d'un massif forestier.

b. Cultures

Les cultures (> 25% du territoire) occupent l'essentiel des plateaux de la CCOV. Ces zones à faible relief permettent une exploitation agricole intensive. Elles sont également présentes, à un degré moindre, dans les grandes vallées alluviales (Meuse, notamment) et dans le sud-ouest du territoire, dans les secteurs les moins accidentés.

Malgré l'importance de la surface couverte, ces espaces ont une richesse biologique faible du fait de l'intensité des pratiques agricoles et du peu de structures paysagères (haies, bosquets, ripisylves, etc.) aux abords des parcelles agricoles. Certaines espèces remarquables, inféodées aux milieux agricoles sont désormais menacées, du fait de l'intensification générale des pratiques agricoles : Caille des blés, Alouette des champs, Perdrix grise, etc.



Figure 5 : parcelles de grandes cultures, ici à Darney-aux-Chênes (gauche) et Rollainville (à droite). Photos Ecolor, 2016.

Enjeux : les **cultures** **représentent un enjeu faible pour le PLUi**, du point de vue de la biodiversité, car les espèces concernées sont peu nombreuses et encore relativement communes dans la région Grand-Est. De plus, les surfaces cultivées sont importantes, et les impacts de l'urbanisation sur les terres agricoles concernent rarement des surfaces significatives au regard des territoires des espèces en présence. La question de l'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles en général relève d'une autre thématique et sera traitée plus loin.

c. Prairies

Les prairies (près de 23% du territoire) sont essentiellement concentrées dans les fonds de vallées, certains coteaux et versants (notamment à l'ouest) et autour des villages. L'élevage étant relativement important au sein des deux Communautés de Communes, ils fournissent au bétail des lieux de pâturage et du fourrage. Les prairies étant localisées dans des milieux difficilement mécanisables (dans le cas des coteaux) ou inondables (le long des cours d'eau notamment), le pâturage permet de les exploiter.

La plupart des prairies sont exploitées de manière intensive avec des épandages réguliers et des fauches pluriannuelles. Cependant, elles abritent encore un certain nombre d'espèces remarquables, dont beaucoup accusent une nette régression, notamment du fait de l'intensification des pratiques agricoles sur ces milieux : Pipit farlouse, Tarier des prés, Chat forestier, amphibiens dans les mares prairiales, Cuivré des marais, Criquet ensanglanté, etc.



Figure 6 : secteur de prairies, ici à Sartres (gauche) et Domrémy-la-Pucelle (à droite). Photos Ecolor, 2015-2016.

Enjeux : les **prairies** représentent un enjeu moyen pour le PLUi, du point de vue de la biodiversité, car si elles subissent parfois les impacts de l'urbanisation, ceux-ci sont souvent modérés au regard des surfaces de prairies encore présentes autour des villages. Le véritable enjeu de conservation des prairies concerne plutôt les pratiques agricoles, elles-mêmes fortement contraintes par la politique agricole européenne.

d. Zones artificialisées

Ces espaces, comptant pour 2,3% du territoire, sont essentiellement constitués des espaces bâtis (villes et villages). On y inclut également les zones industrielles, les bâtiments agricoles et autres constructions isolées.

Peu d'espèces sont liées à ces milieux, et la plupart sont des espèces généralistes communes partout en France. Cependant, quelques espèces remarquables peuvent nicher dans les bâtiments anciens ou les nichoirs dédiés : beaucoup d'espèces de chauves-souris, mais également des oiseaux comme le Moineau friquet, la Chevêche d'Athéna, la Chouette effraie, etc.



Figure 7 : Villages de Circourt-sur-Mouzon (à gauche) et Frébécourt (à droite). Photos Ecolor, 2015-2016.

Enjeux : les enjeux de ce milieu vis-à-vis du PLUi sont faibles, car le PLUi a peu d'implications sur le bâti existant. En revanche, il est vrai que l'adoption de « bonnes pratiques » durant les travaux de restauration du bâti ancien ou la construction de nouveaux bâtiments peuvent permettre de conserver des abris favorables à certaines de ces espèces, qui ne sont pas sources de nuisances pour l'homme.

e. Vergers et jardins

Malgré leur importance surfacique relativement faible, les vergers et jardins du territoire (respectivement 0,9 et 1,2% de la surface totale, ainsi que près de 17 km cumulés d'arbres fruitiers en alignement) ont une forte valeur écologique, mais aussi patrimoniale et paysagère (voir diagnostic patrimonial).

Des espèces emblématiques à fort intérêt patrimonial telles que la Chevêche d'Athéna, la Pie-grièche grise, la Pie-grièche écorcheur ou le Torcol fourmilier y sont présents, notamment dans les parcelles de vergers traditionnels avec des arbres de haute tige.

Outre le fait que les vergers constituent d'importants réservoirs de biodiversité, ils font partie des éléments typiques du paysage lorrain. En effet, les villages-rues lorrains étaient, par le passé, toujours accompagnés d'une « ceinture » de vergers qui les entoure et qui constitue une transition paysagère entre le bâti et le milieu agricole. Les vergers ont également un intérêt notable dans la production de fruit ou la conservation de variétés arboricoles anciennes. Cet élément typique des paysages lorrains a fortement régressé depuis le milieu du XXème siècle, mais est encore très présente sur le territoire de la Communauté des Communes de l'Ouest Vosgien.



Figure 8 : Vergers et jardins, ici à Dommartin/Vraine (gauche) et Liffol-le-Grand (à droite). Photos Ecolor, 2016.

Enjeux : les enjeux des vergers et jardins vis-à-vis du PLUi sont très forts, car ces milieux sont souvent les premiers impactés par le développement de l'urbanisme. Leur proximité avec le bâti et la présence d'espèces remarquables renforcent donc les enjeux et imposent une prise en compte spécifique de ces milieux lors de l'élaboration du PLUi.

f. Haies, alignement d'arbres et bosquets

Malgré leur emprise réduite, les haies arbustives (au moins 132 km de linéaire cumulé sur le territoire), haies arborées (144 km), alignement d'arbres (14 km) et bosquets (1% du territoire) ont été cartographiés de manière quasi exhaustive. Cependant, ces structures linéaires du paysage constituent des éléments de compréhension du paysage et permettent de lui donner un rythme, mais jouent également un rôle majeur pour la faune. Ces structures paysagères forment des corridors permettant à de nombreuses espèces (chauve-souris, oiseaux, insectes, mammifères terrestres notamment) de se déplacer au sein du territoire. Ce rôle leur confère une place de premier ordre parmi les constituants de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale.

Par ailleurs, les haies et bosquets constituent également des habitats privilégiés pour de nombreuses espèces : petits mammifères (Hérisson d'Europe, Loir gris, etc.), passereaux (Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, etc.), papillons (le Gazé, le Flambé, les Thècles, etc.) et autres. La présence des nombreux arbres et arbustes produisant des fruits et graines confère à ces structures la fonction de garde-manger pour certaines espèces de passereaux ou de petits mammifères.



Figure 9 : Alignement d'arbres à Neufchâteau (gauche) et haie arbustive à Ollainville (à droite). Photos Ecolor, 2016.



Figure 10 : Haies en prairie à Longchamp-sous-Châtenois (gauche) et ripisylve de fossé Liffol-le-Grand (à droite). Photos Ecolor, 2016.

Enjeux : ces **enjeux des haies et bosquets vis-à-vis du PLUi sont forts**, en raison de leur fort intérêt pour la biodiversité (notamment en tant que corridors écologiques) et de leur proximité avec le bâti, au même titre que les jardins et vergers.

g. Pelouses sèches – roches affleurantes

Les pelouses sèches et les roches affleurantes sont des milieux très restreints (respectivement 0,1% et 0,005% du territoire) mais très riches en biodiversité et menacés à la fois par l'intensification agricole et par la déprise et l'enrichissement. La plupart des pelouses du territoire sont inscrites au sein d'un ENS, d'une ZNIEFF de type 1, voire d'un site Natura 2000. Leur richesse est donc bien connue et prise en compte, via le réseau d'espaces naturels remarquables.

Elles accueillent des espèces adaptées à la sécheresse, très particulières et souvent représentatives des milieux secs à tendance méditerranéenne : orchidées sauvages, papillons (Damier de la Succise, Mélitée orangée, Azuré du Serpolet, etc.), criquets et sauterelles (Criquet du Brome, Dectique verrucivore, etc.), etc.



Figure 11 : La pelouse sèche d'Autigny-la-Tour. Photo Ecolor, 2016.

Enjeux : les **enjeux des pelouses sèches vis-à-vis du PLUi sont moyens**, car si la plupart des pelouses sont éloignées des villages, certaines atteignent les limites des zones bâties. Ces sites, généralement bien identifiés (ZNIEFF ou autre) doivent faire l'objet d'une attention particulière, pour éviter tout impact direct ou indirect.

h. Carrières

Les carrières sont des milieux artificiels, souvent exploités à des fins industrielles. Néanmoins, elles peuvent parfois accueillir, en leur sein ou à leurs abords, une biodiversité originale et remarquable. Les fronts de taille peu exploités peuvent accueillir la nidification d'oiseaux rupestres comme le Hibou Grand-Duc, le Faucon pèlerin ou encore l'Hirondelle de rivage. Les marges de l'exploitation, dont le sol est souvent écorché, peut voir se développer une végétation et une faune thermophile, similaire à celle que l'on peut observer sur les pelouses sèches (voir paragraphe précédent). Enfin, si des points d'eau sont présents sur le plancher de la carrière, des amphibiens peuvent s'y reproduire : Alyte accoucheur, tritons, Crapaud commun, etc.

Enjeux : les **enjeux des carrières vis-à-vis du PLUi sont faibles**, car l'impact de l'urbanisation sur les carrières est très limité. Cependant, il importe que le document d'urbanisme tienne compte des espèces remarquables éventuellement présentes, notamment lors de la fin de l'exploitation, afin que la renaturation du site exploité ne remette pas en cause la présence des espèces.

i. Plantations forestières

Les plantations forestières, qu'elles concernent des feuillus (0,02 % du territoire) ou des conifères (0,08%) sont minoritaires dans la CCOV. Du fait de leur composition monospécifique (une seule essence d'arbre par parcelle), la biodiversité qu'elles abritent est réduite. Les espèces présentes sont généralement des espèces forestières, du moins lorsque les plantations sont adultes.



Figure 12 : plantations de résineux (à gauche, à Pargny-sous-Mureau) et de feuillus (à droite à Coussey). Photos Ecolor, 2016

Enjeux : les **enjeux des plantations vis-à-vis du PLUi sont faibles**, car l'intérêt biologique de ces milieux est réduit. De plus, ils sont généralement implantés à distance des espaces bâtis.

j. Friches herbacées et boisées

Les friches (environ 0,15% du territoire) sont des espaces de transition entre la végétation herbacée et les boisements. Leur intérêt écologique réside principalement dans leur caractère spontané et dans leur rôle de tampon entre les boisements et les milieux utilisés par l'agriculture. Certaines espèces remarquables peuvent s'y reproduire : Pouillot fitis, Lézard des souches, Coronelle lisse, etc.

Enjeux : les **enjeux des friches vis-à-vis du PLUi sont moyens**, car en contexte artificialisé ou cultivé, ces parcelles peuvent représenter un îlot de biodiversité à l'échelle locale.

k. Zones rudérales

Ces espaces sont des milieux fortement perturbés par les activités humaines (mouvements de terre, dépôt de matériel, anciens sites industriels, etc.). Cependant, selon le développement de la végétation, ils peuvent abriter une biodiversité assez riche, voire remarquable, à l'instar des friches (voir paragraphe précédent).

Enjeux : les **enjeux des milieux rudéraux vis-à-vis du PLUi sont faibles**, car ces milieux sont davantage perturbés que les autres friches. Cependant les enjeux précis restent à évaluer site par site.

I. Synthèse

Le **Tableau 13** récapitule les enjeux présentés par les différents types d'occupation du sol vis-à-vis du PLUi, ainsi que les raisons de ces niveaux d'enjeux.

Les **plus forts enjeux sont présentés par les vergers et jardins, les haies et les bosquets**, qui abritent une diversité remarquable, constituent un élément indispensable de la Trame Verte et Bleue locale et sont susceptibles de subir les impacts de l'urbanisation.

Les **prairies, pelouses sèches et friches présentent un niveau d'enjeu moyen**, du fait des espèces remarquables qu'elles peuvent abriter.

Les **autres types d'occupation du sol présentent un niveau d'enjeu faible**, du point de vue de la biodiversité.

Tableau 13 : récapitulatif des enjeux en fonction des milieux (hors zones humides)

Occupation du sol	Niveau d'enjeu	Commentaire
Vergers et jardins	Très fort	Espèces remarquables, proximité du bâti, impacts importants
Haies et bosquets	Fort	Espèces remarquables, rôle de TVB locale, possible proximité du bâti
Prairies	Moyen	Espèces remarquables, mais impact direct limité
Pelouses sèches, roches affleurantes	Moyen	Espèces remarquable, milieu sensible, parfois proche du bâti
Friches	Moyen	Espèces remarquables, rôle de TVB locale
Boisements	Faible	Pas d'impact direct
Cultures	Faible	Peu d'espèces remarquables
Zones artificialisées	Faible	Peu d'espèces remarquables et peu d'actions possibles
Carrières	Faible	Pas d'impact direct, mais prise en compte nécessaire
Plantations	Faible	Peu d'intérêt écologique
Zones rudérales	Faible	Peu d'intérêt écologique, selon les sites

3. Les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques de la CCOV, des cours d'eau et leurs annexes hydrauliques plus ou moins pérennes, constituent des habitats essentiels pour une part importante de la biodiversité du territoire. En premier lieu, se trouvent les poissons, bien sûr, mais nombre d'invertébrés en dépendent également : libellules, autres insectes aquatiques, crustacés, etc. Sans compter toutes les espèces terrestres, les oiseaux ou les chauves-souris, qui utilisent ces cours d'eau, notamment comme source de nourriture.

Le Tableau 14 récapitule l'état fonctionnel des cours d'eau de la CCOV, d'après les informations issues du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles des Vosges (PDPG), fourni par la Fédération des Vosges pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Tableau 14 : Etat fonctionnel des cours d'eau dans la CCOV

Contexte	Cours d'eau	Etat fonctionnel	Commentaire
Mouzon-Anger	Mouzon	Conforme	
	Ruisseau de Graffigny	Perturbé	
	Ruisseau de Grandru	Perturbé	
	L'Anger	Perturbé	
	Ruisseau de Breau Voie	Dégradé	
	Ruisseau de Vaudoncourt	Dégradé	
	Ruisseau de Maizoy	Dégradé	
	Ruisseau de Dreuve	Perturbé	
	Ruisseau de Conge	Perturbé	
Bani – Petit Bani	Bani	Perturbé	
	Petit Bani	Perturbé	
Haute-Meuse	Meuse	Conforme	Zones particulièrement favorables à la reproduction du Brochet
Meuse aval, Roises et Abreuvoir	Meuse	Conforme	
	Ruisseau de l'Abreuvoir	Conforme	
	Ruisseau du Cul du Vau	Perturbé	
	Ruisseau des Roises	Perturbé	
Ruppes	Ruisseau de l'Orge	Dégradé	
	Ruisseau le Remprés	Dégradé	
	Ruisseau de Ruppes	Perturbé	
	Ruisseau des Chaudrons	Perturbé	
	Ruisseau de la Cotelotte	Non observé	
Saône	Ruisseau du Vau	Conforme	
	Ruisseau de Rorthey	Perturbé	
	La Saône	Perturbé	

Contexte	Cours d'eau	Etat fonctionnel	Commentaire
	Ruisseau de Trévaux	Perturbé	
	Ruisseau de la Foussole	Perturbé	
	Ruisseau du Champ Balance	Perturbé	
	Ruisseau du Brouillard	Perturbé	
	Ruisseau de la Fontaine des Auges	Perturbé	
	Ruisseau des Arentolles	Perturbé	
	Ruisseau de Mureau	Perturbé	
	Ruisseau des Pâtis	Conforme	
Vair et Petit Vair	Rau de la Malmaison	Perturbé	
	ruisseau du Moulin	Perturbé	
	Rau de Saint Pierre	Perturbé	
	Le Petit Vair	Dégradé	
	Rau du Pré Jeanneton	Dégradé	
	le Vair	Dégradé	
	Rau de Froide Fontaine	Dégradé	
	Rau St Maurice	Dégradé	
	Rau de Froide Fontaine (2)	Dégradé	
	Rau du Moulin	Dégradé	
	Rau de la Banie	Perturbé	
Rau de Dombrot le Sec	Perturbé		
Vair et Vraine	Noue du Pont de Pagny	Conforme	
	Ruisseau de Gouécourt	Perturbé	
	Le Vair	Perturbé	
	Ruisseau d'Aouze	Perturbé	
	La Sermone	Perturbé	
	Ruisseau de Rainville	Dégradé	
	Ruisseau de Bougney	Dégradé	
	Ruisseau des Aulnes	Dégradé	
	Ruisseau de Gerrerupt	Dégradé	
	Ruisseau du Morot	Perturbé	
	Ruisseau de Niével	Perturbé	
	Ruisseau de Rainvaux	Perturbé	
	La Vernoue Rau	Perturbé	
	La Vraine	Perturbé	
Ruisseau de Bicène	Perturbé		
Haute Vraine	ruisseau le Canal	Dégradé	
	le Grand Pré	Dégradé	
	le Puits de Haye	Perturbé	
	le Deuille	Perturbé	
	la Glayère	Perturbé	
	La Vraine	Perturbé	
Frézelle	Frézelle en amont de la scierie sur la D166	Dégradé	
	Frézelle en aval de la scierie sur la D166	partie conforme concernant l'habitat	L'aval a fait l'objet d'un plan d'entretien et de

Contexte	Cours d'eau	Etat fonctionnel	Commentaire
		de la truite reproduction potentiellemnt possible si alimentation en eau adequat	restauration de la ripisylve
Aroffe	L'Aroffe	Perturbé	
	Ruisseau de Long Pré	Perturbé	
	Ruisseau des Moulins	Perturbé	
	Ruisseau le Jard	Perturbé	

Les **Tableau 15** et **Tableau 16** montrent la diversité piscicole présente dans les cours d'eau de la CCOV.

Enjeux : l'urbanisation n'aura en principe pas d'impact direct sur les milieux aquatiques, car les cours d'eau bénéficient d'un retrait obligatoire des constructions à 10 mètres des berges. En revanche, l'urbanisation, par l'artificialisation des bassins versants qu'elle provoque, constitue tout de même un **enjeu moyen** pour la qualité et la biodiversité des milieux aquatiques.

Tableau 15 : espèces contactées lors de pêches électriques (FDP 88 et ONEMA)

Espèce/Cours d'eau	Bani	Frézelle	Mureau (rau)	Mureaux	Noe du Pont de Pagny	Petit Vair	Roises	Saône	Vair	Vau (rau)	Vervelet	Vair (Soulosse)	Nombre d'individus
Ablette					2			4	13		3	47	69
Barbeau		7							7		2		16
Barbeaux fluviale								1				15	16
Bouvière					8							4	12
Brème sp					6								6
Brochet		1			89			14				1	105
Carassin doré		1											1
Carassin sp					1								1
Carpe		2											2
Carpe argentée		3											3
Carpe commune			23	23	2			4					52
Carpe miroir		1											1
Chabot	173	721	19	19		216	54	127				19	1348
Chevaine	29	353			3	64		61	78		46	61	695
Epinoche		77				16	56				1		150
Epinochette		2				1	15	2					20
Gardon		134			162	10		124	40		12	128	610
Goujon	66	22	1	1		29		264	193		171	144	891
Gremille												3	3
Hotu												78	78
Lamproie de Planer		4											4
Loche franche	35	182				162	1	101	6		54	36	577
Perche			1	1	11			36	2		2	2	55
Rotengle		2			20								22
Spirilin								10				82	92
Tanche					37								37
Truite arc-en-ciel		1											1
Truite fario		937	22	22			52	8		34		1	1076
Vairon	604	1812				368	7	497	9		57	195	3549
Vandoise	1	359			1	53		53				6	473
Ecrevisse américaine									2			1	3
Nombre d'individus	908	4621	66	66	342	919	185	1306	350	34	348		9968

Tableau 16 : espèces contactées lors de pêches de sauvegarde à Neufchâteau

Espèce/Cours d'eau	Lac de Rainval 24/07/2015	Pertes de la Meuse 17/07/2015	Pertes de la Meuse 20/08/2012	Nombre d'individus
Ablette	300	300	30	630
Barbeau		21	20	41
Brème commune	1	9	1	11
Brochet	12	10	7	29
Carassin argenté	5			5
Carpe commune	4	2	3	9
Chevaine	156	114	10	280
Gardon	150	325	30	505
Goujon	200	230		430
Lamproie de Planer			5	5
Loche de rivière	100	1		101
Loche franche		3		3
Perche fluviatile	17	93	30	140
Perche soleil	20	8	1	29
Tanche	27	9	5	41
Vairon	20	30		50
Nombre d'individus	1012	1155	142	2309

C. Zones humides

I. Définitions

a. Les zones humides au sens réglementaire

Une zone humide, au sens juridique de la loi sur l'eau (article L211-1 du code de l'environnement) est définie comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ces milieux présentent une diversité écologique remarquable tant d'un point de vue faunistique que floristique. En effet, près de 50% des espèces d'oiseaux en dépendent, elles sont indispensables à la reproduction des amphibiens et de certaines espèces de poissons et, environ 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.

D'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, « une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- 1° les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 au présent arrêté [...] ;
- 2° sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
 - soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
 - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. du présent arrêté ».



Figure 13 : Prairie pâturée à joncs visible en premier plan de la photo prise sur la commune de Fréville

b. Zones humides et zones inondables

Contrairement à une zone humide, une zone inondable se limite uniquement au lit majeur d'un cours d'eau. Les inondations apparaissent durant les périodes fortement pluvieuses (en hiver et printemps notamment).

Une zone inondable n'est pas systématiquement classée en tant que zone humide. Cela dépend de plusieurs facteurs, tels que les fonctions hydrologiques et la topographie par exemple.



Figure 14 : Inondation du lit majeur de la rivière "Le Vair" sur la commune de Rainville

2. Evolution des zones humides et menaces en France

Près de 67 % des zones humides métropolitaines ont disparu depuis le début du XXème siècle dont la moitié en 30 ans, sur la période 1960-1990.

Le constat est similaire à l'échelle mondiale. Malgré un ralentissement de leur régression depuis le début des années 1990, les zones humides demeurent parmi les milieux naturels les plus dégradés et les plus menacés de France, tant en terme de surface qu'en terme d'état de conservation.

Cette situation est essentiellement due aux activités humaines : assèchement, perturbation des interconnexions hydrauliques, fragmentation et mitage, eutrophisation et comblement, pollutions chimiques et organiques, fermeture et/ou banalisation des milieux, etc. (MEEM, 2010).

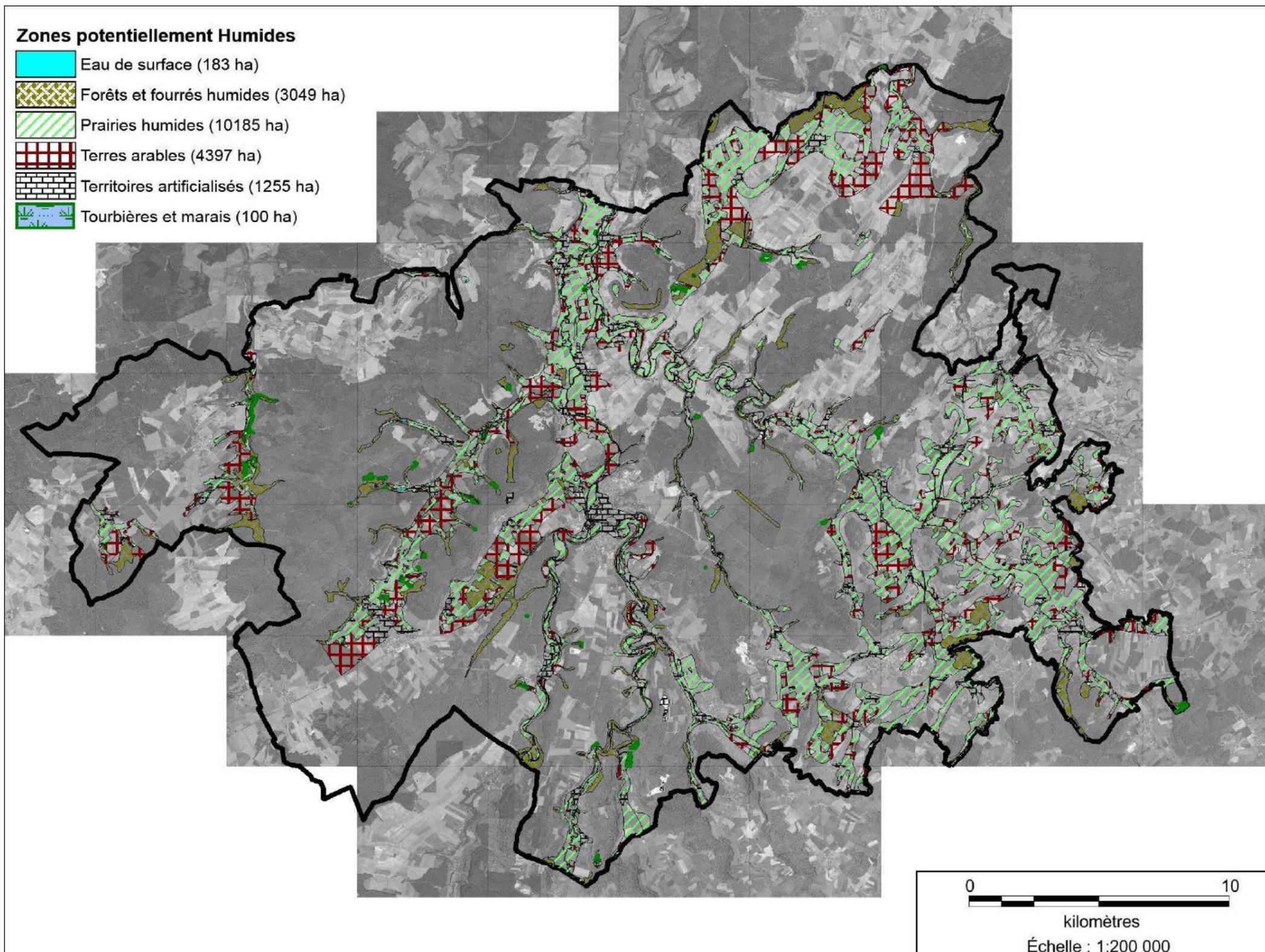
3. Données disponibles dans le département Vosgien

Depuis juillet 2010, l'ancienne DDEA s'est doté d'un inventaire cartographique des zones potentiellement humides afin que les différents acteurs de l'aménagement du territoire puissent intégrer dès le début de leur projet et ainsi appréhender rapidement la contrainte éventuelle qu'elles représentent lors de toute réalisation d'aménagement ou d'urbanisme sur le département Vosgien.

La délimitation des Zones Potentiellement Humide permet d'obtenir une vision d'ensemble de celles-ci sur le territoire d'étude. L'objectif principal de cette démarche est de maîtriser la connaissance du patrimoine « zone humide » sur le département vosgien et de disposer d'outils permettant d'avoir une bonne vision à moyen et à long terme des dynamiques en jeu en matière d'aménagement de l'espace, afin de favoriser et orienter les actions de gestion environnementale et urbaine du territoire.

La **Carte 8** en page suivante localise les zones potentiellement humides, qui ont servi au bureau d'étude de zone d'indication ou de suspicion de zones humides qui ont été précisées en phase diagnostic (parcours de terrain).

Carte 8 : Zones Potentiellement Humides



4. Objectifs de l'étude dans la CCOV et méthode

c. Objectifs

L'objet de la mission réalisée dans le cadre de cet état initial de l'environnement est la réalisation de l'inventaire des zones humides de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, en deux phases :

- Identification, délimitation et description des zones humides présentes sur le territoire ;
- Puis hiérarchisation des zones humides identifiées selon leur degré d'intérêt en vue de leur intégration au document d'urbanisme.

a. Méthode

L'inventaire des zones humides au sein de la CCOV a été réalisé en trois étapes.

Etape 1 : étude bibliographique

Cette première étape à consister à inventorier toutes les zones humides connues dans le périmètre de la CCOV par recherche bibliographique.

Les inventaires utilisés dans cette étape sont les suivants :

- Zonages environnementaux (sites Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, Arrêtés de Protection de Biotope, Espaces Naturels Sensibles, etc.) ;
- Zones Humides Remarquables du SDAGE.

Etape 2 : analyse floristique sur l'ensemble du territoire

Cette étape permet de compléter la première en appliquant la méthodologie sur critères floristiques de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié.

Ce travail a été réalisé sur l'ensemble du territoire, grâce à des parcours systématiques.

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 (JORF n° 0159), modifié par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 (JORF n°0272) définit les zones humides comme suit :

« Un espace peut être considéré comme Zone Humide » dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Le préfet de région peut supprimer de cette liste certains types de sol, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ; sa végétation, si elle existe est caractérisée :

- soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe, complétée, si nécessaire, par une liste additive d'espèces arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel,
- soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 ».

Critères floristiques :

« L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. »

Etape 3 : analyse pédologique sur les secteurs à enjeux d'urbanisme

Lors de cette étape, traitée lors du travail sur le zonage du PLUi, une analyse pédologique poussée sera menée, toujours selon les critères de l'arrêté ministériel, sur les secteurs susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation.

5. Résultats : les zones humides dans la CCOV

Les cartes communales des zones humides sont disponibles dans le recueil cartographique édité pour chaque commune.

a. Les différents types de zones humides

- **Les zones humides remarquables**

Ces zones humides ont été délimitées uniquement sur recherche bibliographique, correspondant à la première étape d'inventaire des zones humides.

Elles correspondent principalement au lit majeur des grands cours d'eau de la CCOV, comme la Frézelle, la Meuse, la Saône et le Mouzon. D'autres sont présentes de manière ponctuelle dans la vallée de la Meuse et du Vair sous forme de cortèges de prairies humides, ou encore de marais dans la vallée de la Saône et de manière très localisé, de quelques boisements humides.

Ces zones humides sont dites remarquables car elles abritent une biodiversité exceptionnelle (faune et flore rare et protégée). Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les Espaces Naturels Sensibles, ZNIEFF de type 1, zones Natura 2000 ou périmètre concerné par un Arrêté de Protection de Biotope.

Les photos de la page suivante (Figure 15, Figure 16, Figure 17) représentent deux exemples d'espèces remarquables que l'on peut rencontrer dans ces zones humides.



Figure 15 : Gentiane pneumonanthe (photo de gauche, source : internet) et Jonc fleuri (photo de droite, source : Ecolor)



Figure 16 : Cuivré des marais (photo : Ecolor, 2016)



Figure 17 : Herbière à Renoncules dans le lit mineur de la Meuse sur la commune de Bazoilles-sur-Meuse (photo : Ecolor, 2015)

Enjeux : les **zones humides remarquables** représentent un enjeu très fort vis-à-vis du **PLUi**. Leur périmètre constitue sur la CCOV, des réserves de faune et de flore rares et protégées, qui sont parfois situées à proximité des zones urbanisées.

- **Les zones humides « végétation »**

Les zones humides « végétation » sont uniquement issues de la phase de terrain, correspondant à la deuxième étape de l'inventaire, présentée au § C.3.a.

Le **Tableau 17** présente la répartition de ces zones humides au sein de la CCOV.

Tableau 17 : surface des différents types de zones humides

Typologie habitats humides	Surface	% CCOV
Prairies humides, sources et ruisselets	664	0,9
Ripisylves et boisements humides	231	0,3
Fossé	12,8	0,02
Mégaphorbiaies	8,5	0,01
Roselière	5,5	0,007
Friches humides	4,4	0,006
Marais	1,8	0,002
Mares	-	-

Prairies humides

Les prairies humides représentent 0,9% du territoire. Elles se concentrent principalement dans le lit majeur des cours d'eau.

Les principales prairies humides identifiées sur l'ensemble du territoire correspondent à des prairies à joncs (*Juncus effusus* et *J. inflexus*). Les joncs sont des plantes à caractère hygrophile, se développant dans les prairies pâturées, favorisées par le piétinement du bétail. Les prairies humides fauchées et pâturées situées hors des zones humides remarquables, ont souvent une diversité faunistique et floristique très appauvrie, du fait des pratiques agricoles intensives (surpâturage, surfauchage, amendements organiques, etc.). Cependant, ces prairies ont un intérêt hydrologique qui n'en est pas moins important : elles participent notamment à la prévention des inondations (expansion des crues, stockage temporaire d'eau) et au soutien des étiages (restitution progressive de l'eau en période de basses-eaux).



Figure 18 : Prairie pâturée à jonc sur la commune de Villouxel. Photo : Ecolor, 2016.

Enjeux : les **prairies** représentent un enjeu fort pour le PLUi. Ces dernières sont souvent impactées par l'urbanisation, alors qu'elles jouent un rôle important dans la diminution des risques liés aux inondations, dans l'épuration des eaux et dans la conservation d'une faune et une flore inféodée aux zones humides.

Sources et ruisselets

Les sources et ruisselets ont été uniquement recensés dans les prairies pâturées de pente, facilement identifiable par la présence de tâches de jonc localisés dont le développement est favorisé par le piétinement du bétail.



Figure 19 : Sources et ruisselets dans des prairies pâturées à Viocourt et Balléville. Photo : Ecolor, 2016

Enjeux : les **suintements et ruisselets** représentent un enjeu fort pour le PLUi. Ils sont souvent très localisés (souvent perchées sur les versants en amont des cours d'eau, contrairement aux autres zones humides) et de petites surfaces. Ils sont donc très sensibles aux impacts de l'urbanisation.

Fossés

Un grand nombre de fossés ont été cartographiés en tant que zone humide, car pour la plupart, leur « lit » est tapissé d'espèces hygrophiles. A l'origine, leur rôle est de réduire et limiter les surfaces humides par drainage et canalisation des eaux de ruissellement jusqu'au cours d'eau le plus proche. Mis à part l'effet négatif d'assèchement des zones humides, ils jouent un rôle de zone tampon où se développe une végétation aquatique qui attire une faune spécifique des milieux humides (amphibiens, insectes et oiseaux notamment). Dans le cas d'une végétation aquatique dense, ils peuvent également jouer un rôle phyto-épuration important.



Figure 20 : Fossé avec présence de Saules et Laïches à Barville. Photo : Ecolor, 2017.

Enjeux : les **fossés représentent un enjeu moyen pour le PLUi**. Les plus sensibles aux impacts de l'urbanisation sont ceux situés à proximité du bâti existant. Leur suppression induirait un impact autant sur le plan de la biodiversité que sur la fonction hydrologique des zones humides.

Friches humides

Les friches humides sont peu marquées au sein du territoire. Elles ne représentent que 0,006% de ce dernier. Elles correspondent à des coupes forestières, des zones humides rudérales, des secteurs de cultures et prairies négligées.

Enjeux : les **friches humides** représentent un enjeu moyen pour le PLUi. La plupart des secteurs considérés comme des friches humides se situent trop à l'écart des secteurs urbanisés pour être considérés comme menacés par l'urbanisation.

Mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies représentent 0,01% du territoire. Elles sont localisées principalement dans le lit majeur des cours d'eau et sont caractérisées par des espèces herbacées relativement hautes comme la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Ortie (*Urtica dioica*), etc. Ce type de milieu apparaît le plus souvent à la suite d'un abandon d'exploitation de prairies inondables, une absence d'entretien des fossés et des bords de rivières, etc. Ces zones humides représentent un intérêt écologique (biodiversité importante) et hydrologique (forte capacité d'épuration des eaux) non négligeable.



Figure 21 : Mégaphorbiaie à Rouceux. Photo : Ecolor 2015.

Enjeux : Les mégaphorbiaies représentent un enjeu moyen pour le PLUi. Leur localisation à proximité des cours d'eau (ripisylve, marais ou bras-mort) les rend peu vulnérables à l'urbanisation.

Roselière

Les roselières présentes sur la CCOV sont principalement localisées dans des fossés. Mais on les rencontre aussi localement dans le lit mineur de certains cours d'eau ou dans des marais. Cet habitat abrite des espèces d'oiseaux paludicoles tels que la Rousserolle effarvée (*Acrocephalus scirpaceus*) et le Bruant des roseaux (*Emberiza aeruginosus*), ainsi que des espèces de libellules, d'orthoptères (sauterelles et criquets), d'amphibiens, etc.



Figure 22 : Roselières sur les communes de Liffol-le-Grand et Pargny-sous-Mureau. Photos : Ecolor, 2016.

Enjeux : les **roselières** représentent un enjeu moyen pour le PLUi. Localisées principalement dans les fossés au sein de la CCOV, elles sont a priori peu vulnérables à l'urbanisation.

Mares

Les mares sont principalement localisées sur les sols argileux de la CCOV (vallée de la Saône et partie Sud-Est et Nord de la CCOV). Elles ont un intérêt écologique et hydrologique important et dans certains cas, servent d'abreuvoir au bétail. La plupart des espèces d'amphibiens en dépendent directement : Grenouille rousse, Crapaud commun, Sonneur à ventre jaune, Alyte accoucheur, ou encore Triton alpestre. Elles ont également un rôle hydrologique important d'épuration des eaux de ruissellement ou de gestion des eaux de pluie, contre l'érosion des sols et les inondations.



Figure 23 : Mare dans le lit majeur du Vair, sur la commune de Barville. Photo : Ecolor, 2017.

Enjeux : les **mares** représentent un enjeu fort pour le PLUi. Beaucoup d'espèces protégées dépendent directement de ce type de zone humide.

Leur conservation est donc primordiale pour le maintien de nombre d'espèces, protégées ou non.

Ripisylves et boisements humides

Les ripisylves sont des formations arborescentes et arbustives bordant les cours d'eau. Sur la CCOV, on les rencontre sur quasiment tous les cours d'eau, ainsi que sur des fossés. Ces peuplements peuvent être présents de manière très locale, discontinue ou continue sur de grands tronçons comme au bord de la Meuse par exemple.

Les ripisylves jouent un rôle hydrologique important (ralentissement du courant, atténuation de la violence des crues, etc.), un rôle physico-chimique (baisse de la température de l'eau par l'effet ombrage, filtration des éléments dissous, etc.) et une fonction écologique non négligeable (effet corridor, lieu d'alimentation, abris et espace de reproduction, etc.).



Figure 24 : Saulaie blanche rivulaire le long du Vair sur la commune de Soulosse-sous-Saint-Eloph

Enjeux : Les **ripisylves** représentent un enjeu faible pour le PLUi. Une distance de 10 mètres doit être respectée entre les secteurs urbanisés et les cours d'eau. Les ripisylve semblent donc peu vulnérable à l'urbanisation.

a. Synthèse

Le **Tableau 18** récapitule les enjeux représentés par les différents types de zones humides vis-à-vis du PLUi, ainsi que la justification de ces niveaux d'enjeux.

Les **enjeux les plus importants sont des enjeux forts**. A ce niveau d'enjeu, on retrouve les prairies humides, les sources et ruisselets et les mares. Les prairies humides et les sources et ruisselets peuvent être très pauvres en biodiversité

dans le cas de surfauchage et surpâturage par exemple. En revanche, la fonction hydrologique qu'elles exercent joue un rôle important dans la lutte contre les inondations et dans l'épuration des eaux.

Les mares sont des habitats dont bon nombre d'espèces remarquables dépendent (notamment amphibiens). Leur faible nombre dans les espaces ouverts de la CCOV rend l'enjeu de conservation d'autant plus important.

Les zones humides remarquables représentent également un enjeu fort vis-à-vis du PLUi notamment pour la biodiversité qu'elles recèlent. En revanche, ces zones humides sont moins susceptibles d'être impactées par l'urbanisation en raison de leur localisation (zone inondable, distance importante des secteurs urbanisés, etc.) ou du ou des zonages dans lesquels elles sont situées (ZNIEFF de type 1 et 2, sites Natura 2000, etc.), qui contribuent à les protéger.

Les **enjeux moyens** sont représentés par les friches humides, les mégaphorbiaies, les marais et les roselières. Ces zones humides sont pour la plupart situées à l'écart des secteurs urbanisés, elles sont donc peu vulnérables à l'urbanisation, en revanche, elles sont peu fréquentes sur la CCOV et donc plus sensibles aux éventuels impacts.

Les fossés sont également considérés comme présentant un enjeu moyen. Ils sont relativement bien représentés sur la CCOV. En revanche leur destruction impliquerait une perturbation du fonctionnement hydrologique des zones humides et une diminution importante de la biodiversité locale.

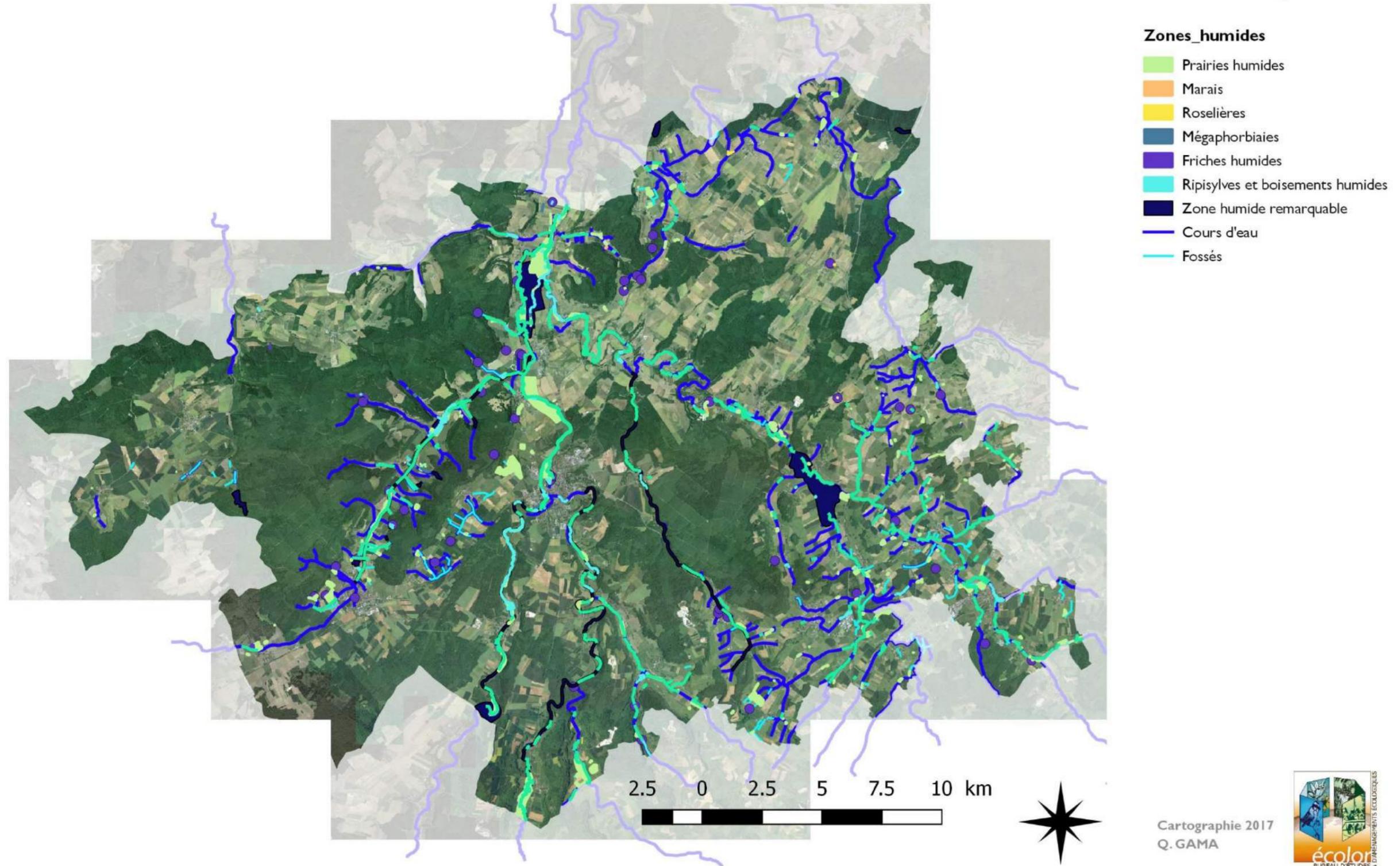
Les **enjeux faibles** sont représentés par les ripisylves et boisements humides. Les ripisylves sont protégées par une distance de 10 mètres à respecter dans le cas d'urbanisation à proximité de cours d'eau. Ces zones humides sont donc considérées comme moins vulnérables à l'urbanisation que d'autres.

Tableau 18 : récapitulatif des enjeux en fonction des différents types de zones humides

Occupation du sol	Niveau d'enjeu	Commentaire
Zones humides « végétation »		
Prairies humides	Fort	Espèces pouvant être remarquables, mais impact direct limité
Sources et ruisselets		Espèces pouvant être remarquables, possible proximité du bâti
Mares		Espèces pouvant être remarquables, possible proximité du bâti
Fossés	Moyen	Espèces pouvant être remarquables, rôle hydrologique important, mais impact direct limité
Friche humide		Espèces pouvant être remarquables, rôle hydrologique plus ou moins important, impact direct limité
Mégaphorbiaie		Espèces pouvant être remarquables, rôle hydrologique important, mais impact direct limité
Roselière		Espèces pouvant être remarquables, rôle hydrologique important, mais impact direct limité
Marais		Espèces remarquables, rôle hydrologique important, mais impact direct limité
Ripisylves et boisements humides	Faible	Espèces remarquables, rôle hydrologique important, impact direct faible
Zones humides remarquables		
Zones humides remarquables	Fort	Espèces remarquables importantes, rôle hydrologique important, impact direct fort

Carte 9 : les zones humides de la CCOV

Zones humides remarquables et "végétation" PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



D. Trame Verte et Bleue

7. La Trame Verte et Bleue, qu'est-ce que c'est ?

Si la notion de Trame verte et bleue a pris son essor à partir de 2007, dans la foulée des lois dites « Grenelle », la notion de « continuités écologiques » est bien plus ancienne. Cette notion a récemment été imposée comme un thème majeur dans tous les sujets ayant trait à la biodiversité.

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

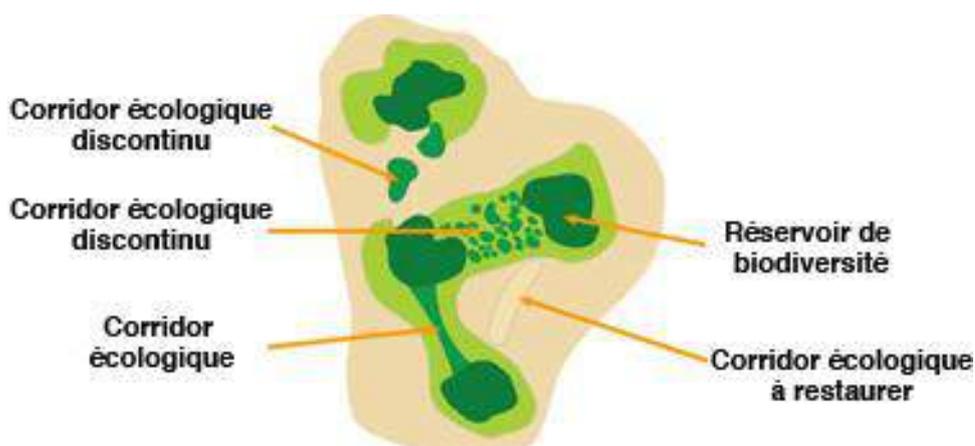


Figure 25 : Schéma de principe de la Trame Verte et Bleue.

Les notions de Trame Verte et Bleue, réservoirs et corridors sont définis par un décret ministériel du 27 décembre 2012 :

- La Trame verte et bleue est « un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques » ;
- Les réservoirs de biodiversité sont « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée ». Les espaces naturels remarquables (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) font partie de ces réservoirs biologiques ;
- Les corridors écologiques « assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité ». Ils peuvent être linéaires, en « pas japonais », continus ou discontinus.

Les objectifs fixés par la loi « Grenelle 1 » à la Trame Verte et Bleue sont de **diminuer la fragmentation** des espaces naturels, **relier les espaces importants** pour la préservation de la biodiversité, **faciliter les échanges génétiques**, **améliorer la qualité et la diversité** des paysages et **contribuer à la préservation et l'amélioration** de la qualité des eaux de surface.

La Trame Verte et Bleue est une notion bien étudiée par les chercheurs, mais c'est également un outil d'aménagement du territoire qui prend corps progressivement, à différentes échelles du territoire :

- A l'**échelle européenne** : le réseau Natura 2000 est une préfiguration de cette démarche, qui vise à constituer un réseau de sites naturels remarquables à l'échelle du continent ;
- A l'**échelle française** : un décret du 27 décembre 2012 fixe la portée et les modalités d'élaboration de la Trame Verte et Bleue en France, avec notamment la définition de grandes continuités écologiques nationales. D'autre part, la traduction de la Trame Verte et Bleue dans le territoire passera par l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE) ;
- A l'**échelle régionale** : le SRCE de Lorraine a été validé en 2015, de même que le SRCE de Champagne-Ardenne. Ces schémas, ainsi que leur traduction cartographique, s'imposent aux documents d'urbanisme, qui doivent les prendre en compte.

8. Pourquoi préserver les continuités écologiques ?

La Trame verte et bleue a pour objectif la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité. Dans un monde en changement permanent et rapide, il faut favoriser la libre expression des capacités d'adaptation des espèces animales et végétales et des écosystèmes. Il faut pour cela prendre en compte les effets positifs des activités humaines, dont de nombreuses activités agricoles. Il faut aussi limiter ou supprimer les freins et barrières d'origine humaine comme les infrastructures de transport.

Les continuités écologiques améliorent la qualité écologique des milieux et garantissent la **libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages**. Les objectifs sont multiples : l'adaptation aux changements climatiques, le brassage des gènes nécessaires à la bonne santé des populations, les migrations saisonnières ou journalières, la réalisation de toutes les phases du

cycle de vie (nourrissage, reproduction, élevage des jeunes, etc.), et plus généralement au maintien des habitats naturels.

9. Quelques définitions

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. D'après le centre de ressources Trame verte et bleue (www.trameverteetbleue.fr), c'est un réseau écologique constitué de quatre éléments principaux :

- les **continuités écologiques** : les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- les **réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement). Les ZNIEFF de type 1 et les sites Natura 2000 font partie des réservoirs de biodiversité ;
- les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement) ;
- Les **cours d'eau et zones humides** : les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement). Les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la

réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Cette Trame verte et bleue a été identifiée, à l'échelle de chaque région, via les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), comme l'impose le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012.

Le document annexe qui accompagne de décret liste pour chaque région française les espèces « sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue. » La Trame verte et bleue régionale doit permettre d'assurer la conservation de ces espèces, dites « espèces de cohérence » (voir plus bas) qui sont souvent des espèces « parapluie », représentatives des exigences écologiques d'un cortège d'autres espèces, ou d'un milieu particulièrement menacé.

Ces espèces devront donc être prises en compte lors de l'élaboration du PLUi, lequel devra permettre de maintenir les populations présentes et leurs habitats en bon état de conservation.

10. Continuités écologiques d'importance nationale

Les orientations nationales pour la préservation de la biodiversité cartographient les continuités écologiques d'importance nationale pour un certain nombre de continuums.

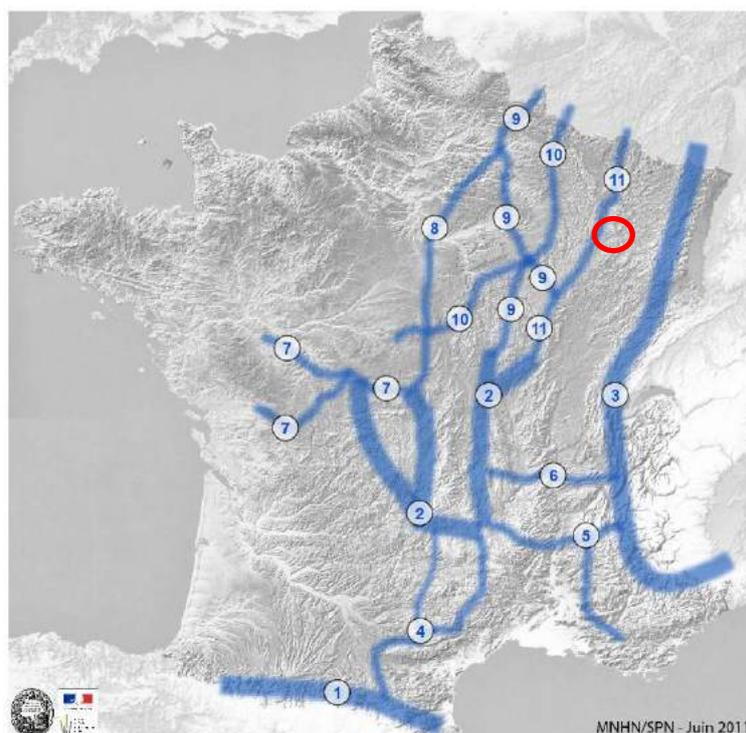
Trois types de continuités d'importance nationale concernent directement le territoire de la CCOV, car elles traversent la partie ouest du territoire (il s'agit globalement des côtes de Meuse et de leurs abords).

Les **continuités des milieux boisés** (Carte 10) : la continuité identifiée par le n°10 passe en marge de la CCOV (cercle rouge sur la Carte 10) ; elle part du sud-ouest du Massif Central, remonte la vallée du Rhône puis celle de la Moselle, en passant par les côtes de Meuse.



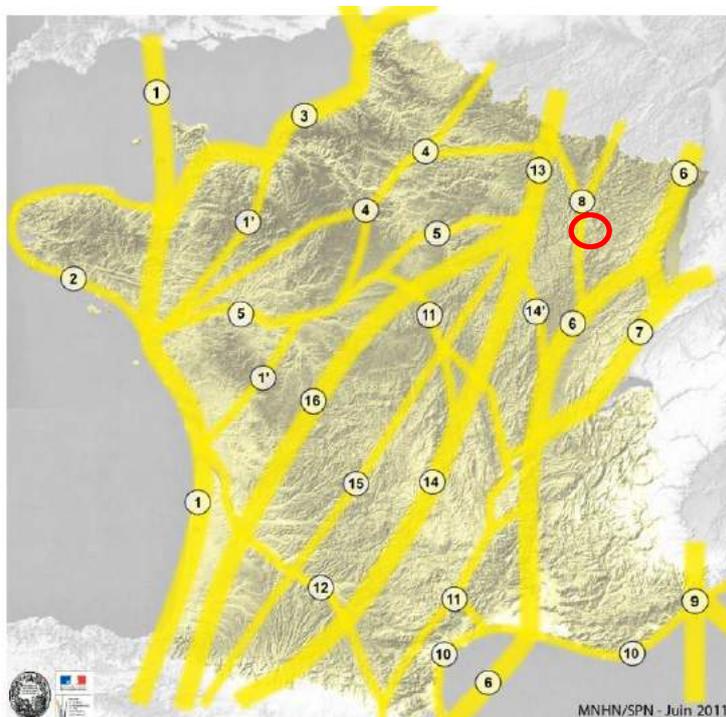
Carte 10 : les continuités boisées d'importance nationale

Les **continuités des milieux ouverts frais à froids** : le territoire intercommunal est concerné par la continuité n°11 (Carte 11), qui suit le même trajet que celle des milieux boisés (voir plus haut).



Carte 11 : les continuités des milieux ouverts frais à froids d'importance nationale

Les voies d'importance nationales de migration de l'avifaune (Carte 12) : la voie n°8 est une voie de migration secondaire, qui passe par la vallée de la Meuse, en « doublant » celle qui passe par la vallée du Rhin.



Carte 12 : les voies d'importance nationale de migration de l'avifaune

11. A l'échelle régionale : le SRCE Lorraine

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Lorraine a été validé en septembre 2015.

La **Carte 13** indique les éléments de la Trame Verte et Bleue régionale sur le territoire de la CCOV.

Plusieurs **corridors forestiers d'importance régionale** traversent le territoire, en empruntant les grands massifs forestiers des côtes de Meuse, de la vallée de l'Anger, des buttes témoins et de l'est de Neufchâteau (forêt de Neufeys).

Un **corridor des milieux herbacés thermophiles** traverse le territoire du Nord au Sud, le long de la vallée de la Meuse (en rive droite), puis se sépare en deux branches au niveau de Neufchâteau, pour longer la vallée du Mouzon et celle du Banni.

Un **corridor des autres milieux ouverts** suit la vallée du Vair du secteur de Châtenois jusqu'à Maxey-sur-Meuse, où il rejoint la Meuse.

Enfin deux **corridors des milieux alluviaux et humides** suivent le cours de la Meuse et celui du Mouzon.

Les **zones de forte perméabilité** sont des ensembles de milieux favorables à différents groupes d'espèce et à leurs déplacements.

Dans la CCOV, elles sont constituées essentiellement des boisements et de leurs abords les moins artificialisés : prairies, bosquets, etc.

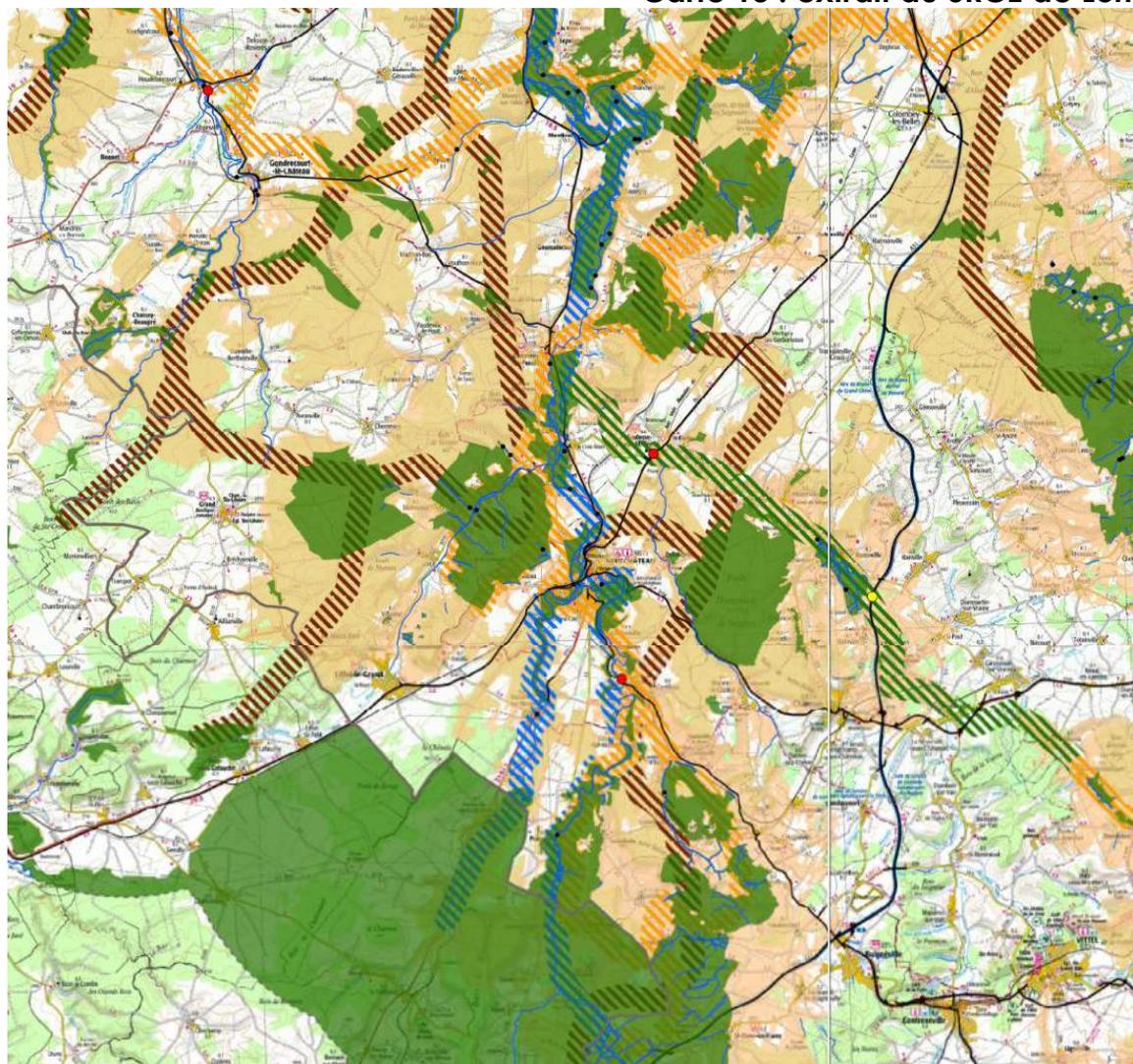
Enfin, la cartographie régionale de la Trame Verte et Bleue fait apparaître les obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques, à savoir les **infrastructures impactantes** dans le territoire intercommunal.

Dans la CCOV, ces obstacles sont :

- L'A31 à l'est du territoire ;
- La RD164 qui va de Neufchâteau à Contrexéville ;
- La RD166 qui traverse le territoire de Maxey-sur-Meuse à Châtenois en passant par Neufchâteau ;
- La RD 674 qui passe de Liffol-le-Grand à Autigny-la-Tour, direction Nancy.

Ces infrastructures constituent des ruptures écologiques importantes, qui limitent les déplacements de la faune, sans compter les risques de mortalité pour les individus.

Carte 13 : extrait du SRCE de Lorraine



Légende

Objectifs de la TVB:

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs corridors en bon ou très bon état et classés
- Réservoirs corridors en bon ou très bon état
- Autres réservoirs corridors classés
- Autres réservoirs corridors
- Réservoirs de biodiversité surfaciques

Corridors écologiques* :

- ▨ à préserver ou conforter
- ▨ à restaurer
- ▨ Milieux herbacés thermophiles
- ▨ Milieux alluviaux et humides
- ▨ Autres milieux herbacés
- ▨ Milieux forestiers

*Les corridors doivent être validés par des études locales

Permabilités :

- Zones de forte perméabilité

Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :

- Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)
- Discontinuités avec restauration possible :
 - Via cours d'eau
 - Via petites routes ou chemins
- Recensement des obstacles à l'écoulement : barrages, grilles ou seuils en rivière du ROE (complété par la Fédération de Pêche des Vosges)
- Limites communales

Le SRCE dresse un état des lieux détaillé de la Trame Verte et Bleue lorraine et définit un Plan d'Action Stratégique (PAS) pour décliner cette trame dans les territoires et mettre en œuvre la préservation et la restauration des continuités écologiques.

PLAN D'ACTION STRATEGIQUE

Le PAS définit des enjeux et des actions à mettre en place pour appliquer le SRCE. Parmi ces actions, certaines concernent spécifiquement les collectivités territoriales et doivent être transcrites dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU).

Enjeu n°1 : identifier les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme

Orientation 1.1 : affiner la TVB régionale dans les documents d'urbanisme

Actions prescriptives

- Les collectivités déclinent la TVB régionale au niveau local en l'ajustant par des études complémentaires qui pourront notamment s'appuyer sur des diagnostics écologiques existants, et sur une analyse des zones de forte perméabilité. La TVB régionale pourra être complétée par des réservoirs et corridors locaux. Les SCoT et PLU doivent comporter une cartographie de la TVB affinée ;
- L'identification de la TVB se déroule en 4 étapes :
 - identification et caractérisation des réservoirs de biodiversité ;
 - détermination des corridors écologiques et caractérisation de leur fonctionnalité ;
 - identification des obstacles et de leur franchissabilité ;
 - croisement avec les enjeux d'aménagement du territoire.
- La cohérence des continuités écologiques avec celles des territoires voisins doit être recherchée (si celles-ci ont été réalisées) ;
- Dans le cadre de la déclinaison locale de la TVB, les milieux spécifiques (mares, vergers, tourbières, haies, etc.) qui méritent d'être préservés au regard d'une analyse des différents enjeux, doivent être identifiés.

Actions volontaires

Dès l'élaboration du SCoT ou du PLU et en vue de son évaluation, il serait opportun d'établir des indicateurs de suivi et d'évaluation de la TVB.

Enjeu n° 2 : préserver les continuités écologiques

Orientation 2.1 : prendre en compte les éléments de la TVB dans les documents d'urbanisme

Actions prescriptives

- Les continuités écologiques (réservoirs et corridors) seront préservées en proposant dans les documents d'urbanisme des dispositions garantissant leur fonctionnalité écologique.
- Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, on veillera à analyser l'état initial de l'environnement, expliquer les choix retenus pour établir le PADD, évaluer les incidences du document sur l'environnement et notamment les continuités écologiques et exposer la manière dont le document prend en compte la préservation et la mise en valeur de ces dernières. Les documents d'urbanisme assujettis à évaluation environnementale présentent les mesures prises pour réduire, éviter et, si possible, compenser s'il y a lieu les conséquences de la mise en œuvre du plan notamment sur les continuités écologiques.

Actions volontaires

- Les milieux spécifiques identifiés (orientation n°1.1) pourront faire l'objet de mesures adéquates de préservation.

Orientation 2.2 : faire des espaces de forte perméabilité des zones d'attention

Actions volontaires

Dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement, les collectivités sont incitées à mettre en œuvre une gestion économe du foncier pour préserver les zones de forte perméabilité dont la qualité a été confirmée par les études.

Enjeu n°3 : restaurer les continuités écologiques

Orientation 3.1 : organiser la remise en bon état des continuités écologiques avec les collectivités

Les PADD des SCoT et des PLU doivent fixer des objectifs non seulement pour la préservation mais aussi pour la remise en bon état des continuités écologiques.

Actions volontaires

- Les collectivités peuvent localiser, dans leur document d'urbanisme, les secteurs donnant lieu à la mise en place d'actions de restauration des continuités écologiques ;
- Les collectivités sont incitées à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de projets de restauration de continuité écologique sur leur territoire ou à aider à l'émergence de maîtrise d'ouvrage.

Enjeu n° 9 : favoriser l'intégration de la nature dans les projets urbains

Orientation 9.1 : développer la nature en ville

Actions volontaires

- Inciter les collectivités à rédiger des réglementations innovantes dans les documents de planification pour préserver les espaces de nature en ville ;
- Promouvoir des projets d'aménagement prenant en compte la biodiversité et les continuités écologiques ;
- Promouvoir une politique incitative pour limiter l'imperméabilisation des sols en ville, favoriser l'infiltration des eaux et améliorer la perméabilité de la ville à la biodiversité et aux continuités écologiques ;
- Promouvoir la mixité des espaces urbains publics et privés pour les adapter à la biodiversité (ex : voies vertes mixtes, cours d'eau et leurs berges, jardins familiaux, etc.) ;
- Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires en ville, développer une politique zéro phyto ;
- Promouvoir le développement du label « Commune Nature ».

Orientation 9.2 : préserver les franges urbaines

Actions volontaires

- Développer dans les documents de planification un traitement adapté de ces franges urbaines (densités dégressives, coulées vertes, parkway, etc.) et porter une vigilance particulière sur l'intégration paysagère des franges urbaines ;
- Accompagner les projets d'aménagement par la production d'un cahier des charges d'aménagement et de gestion pour les futurs opérateurs ou acquéreurs de zones d'activités ;

- Favoriser l'usage des outils des Conseils Généraux pour les franges urbaines : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), réglementation de boisement, etc.

12.A l'échelle régionale : le SRCE Champagne-Ardenne

La PLUi de la CCOV doit également prendre en compte le SRCE de Champagne-Ardenne, car le territoire est situé à la limite entre la Lorraine et la Champagne-Ardenne, et pour partie dans le territoire de cette ancienne région. Comme le veulent la loi et le bon sens, il s'agit donc d'intégrer au document d'urbanisme les continuités écologiques champenoises.

D'après les cartes du SRCE approuvé (Carte 14), les principaux éléments du SRCE Champagne-Ardenne, sont cohérents avec le SRCE lorrain, en ce qui concerne le territoire de la CCOV :

- Les **corridors écologiques des milieux boisés** suivent les côtes de Meuse et la vallée du Mouzon ;
- Le **corridor écologique des milieux humides** de la vallée de la Meuse est bien sûr mentionné ;
- Deux **corridors écologiques des milieux ouverts** sont identifiés, le long des vallées de la Meuse et de la Saônnette.

Les objectifs du SRCE Champagne-Ardenne, concernant la Trame Verte et Bleue jouxtant la CCOV sont (Carte 15), portent sur la **préservation du corridor boisé des hauteurs de la vallée de la Meuse** et sur la **restauration de tous les autres**.

Carte 14 : la Trame Verte et Bleue de Champagne-Ardenne (légende page suivante)



Trame des milieux aquatiques

-  Trame aquatique
-  Plan d'eau de plus de 1 ha
-  Fuseau de mobilité de la Seine (SDC 10)

Trame des milieux humides

-  Réservoir de biodiversité des milieux humides à préserver
-  Corridor écologique des milieux humides

Trame des milieux boisés

-  Réservoir de biodiversité des milieux boisés à préserver
-  Corridor écologique des milieux boisés

Trame des milieux ouverts

-  Réservoir de biodiversité des milieux ouverts à préserver
-  Corridor écologique des milieux ouverts

Corridors multi-trames

-  Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts)

Fragmentation potentielle

-  Fragmentation potentielle de réservoir liée au réseau routier
-  Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées
-  Rupture potentielle de corridor liée au réseau routier
-  Rupture potentielle de corridor liée aux voies ferrées
-  Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

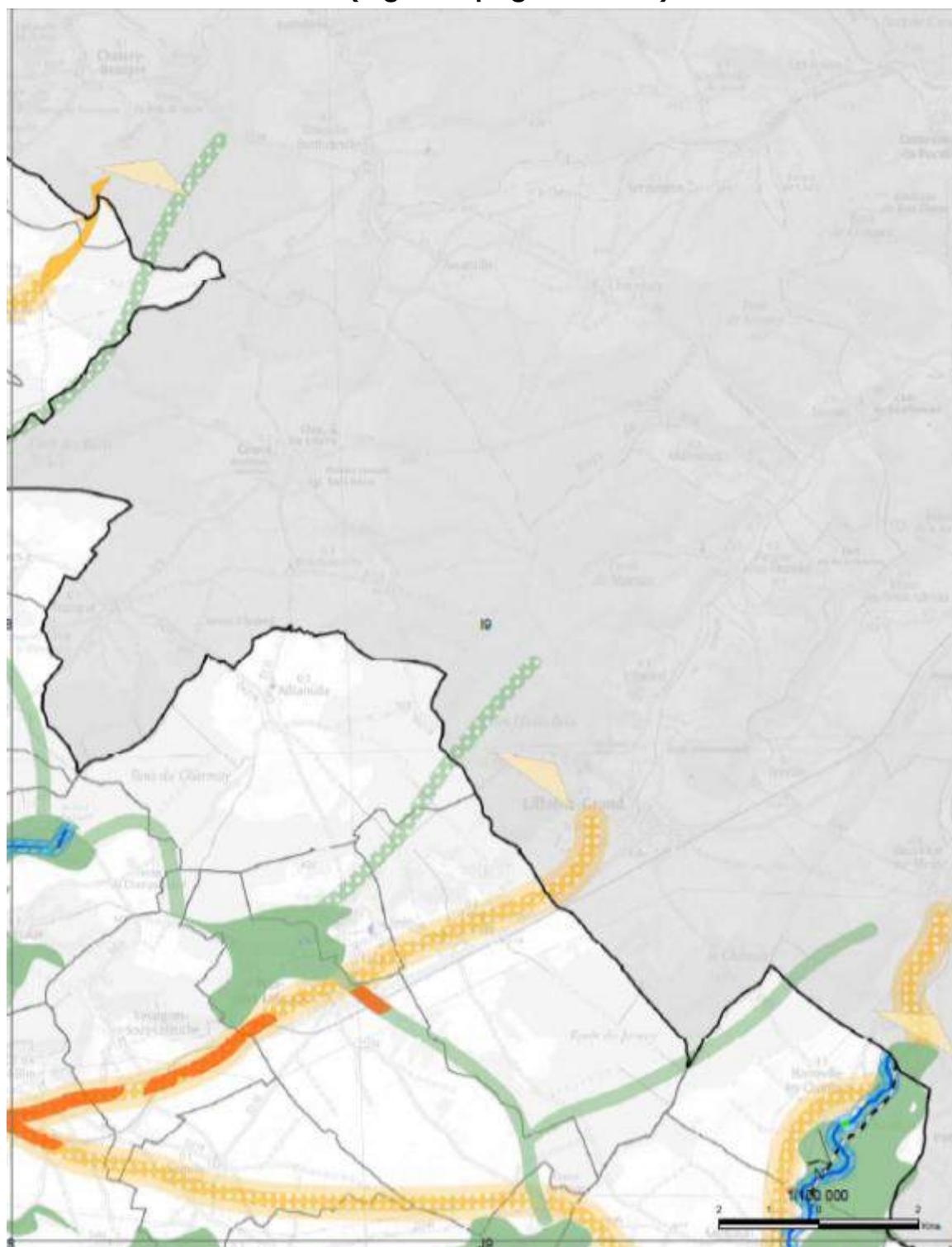
Continuités inter-régionales et nationales

-  Grande continuité écologique nationale
-  Réservoir de biodiversité inter-régional

Autres éléments

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Autres cours d'eau (hors trame aquatique)

**Carte 15 : la Trame Verte et Bleue de Champagne-Ardenne et ses objectifs
(légende page suivante)**



Trame des milieux aquatiques

-  Trame aquatique à préserver
-  Trame aquatique à restaurer
-  Plan d'eau de plus de 1 ha
-  Fuseau de mobilité de la Seine (SDC 10)

Trame des milieux humides

-  Réservoir de biodiversité des milieux humides à préserver
-  Corridor écologique des milieux humides à préserver
-  Corridor écologique des milieux humides à restaurer

Trame des milieux boisés

-  Réservoir de biodiversité des milieux boisés à préserver
-  Corridor écologique des milieux boisés à préserver
-  Corridor écologique des milieux boisés à restaurer

Trame des milieux ouverts

-  Réservoir de biodiversité des milieux ouverts à préserver
-  Corridor écologique des milieux ouverts à préserver
-  Corridor écologique des milieux ouverts à restaurer

Corridors multi-trames

-  Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) à préserver
-  Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) à restaurer

Fragmentation potentielle

-  Fragmentation potentielle de réservoir liée au réseau routier
-  Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées
-  Rupture potentielle de corridor liée au réseau routier
-  Rupture potentielle de corridor liée aux voies ferrées
-  Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

Continuités inter-régionales et nationales

-  Grande continuité écologique nationale
-  Réservoir de biodiversité inter-régional

Autres éléments

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Autres cours d'eau (hors trame aquatique)

13. La Trame Verte et Bleue de la CCOV

Le PLUi doit prendre en compte le SRCE. Il doit donc décliner sur le territoire les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques définis dans le SRCE.

a. Les continuums écologiques

La Carte 16 présente les continuums écologiques du territoire. Il s'agit d'ensembles de milieux relativement favorables à des groupes d'espèce donnés.

En déclinaison des orientations nationales pour la Trame Verte et Bleue et du SRCE Lorraine, 5 sous-trames, ou continuums, ont été définies à l'échelle de la CCOV :

- Le **continuum aquatique** (cours d'eau et points d'eau) ;
- Le **continuum des zones humides** ;
- Le continuum des milieux ouverts, comprenant :
 - o Le sous-**continuum des milieux prairiaux** ;
 - o Le sous-**continuum des vergers et jardins** ;
 - o Le **continuum des milieux thermophiles**
- Le **continuum des milieux forestiers**.

Les continuums ont été définis d'après la cartographie de l'occupation du sol. Le **Tableau 19** indique les correspondances qui ont été réalisées entre les deux cartographies.

Tableau 19 : Correspondances entre l'occupation du sol et les continuums écologiques

Occupation du sol	Continuum écologique
Etangs	Continuum aquatique
Vergers	Continuum des jardins et vergers
Jardins	
Prairies humides	Continuum des zones humides
Ripisylves et boisements humides	
Friches humides	
Roselières	
Marais	
Mégaphorbiaies	
Bosquets	Continuum forestier
Boisements	
Plantations de conifères	
Friches boisées	
Plantations de feuillus	
Prairies	Continuum prairial
Friches herbacées	

Occupation du sol	Continuum écologique
Friches rudérales	
Pelouses sèches	Continuum thermophile
Roches affleurantes	
Carrières	Espaces bâtis
Zones artificialisées	
Zones rudérales	
Cultures	Matrice agricole

Le **continuum aquatique** correspond au lit mineur des cours d'eau, incluant les berges, où les cavités, embâcles et autres racines, constituent autant d'abris et d'habitats favorables à la faune aquatique (poissons, invertébrés, etc.). Il inclut également les étangs, où la biodiversité peut parfois être riche, en cas de gestion extensive. Il concerne moins de 0,05% du territoire (Tableau 20).

Dans la CCOV, il est bien sûr calqué sur le réseau hydrographique. Les étangs, généralement d'origine humaine, ne suivent pas de logique d'implantation particulière. Presque chaque commune du territoire en possède un ou plusieurs.

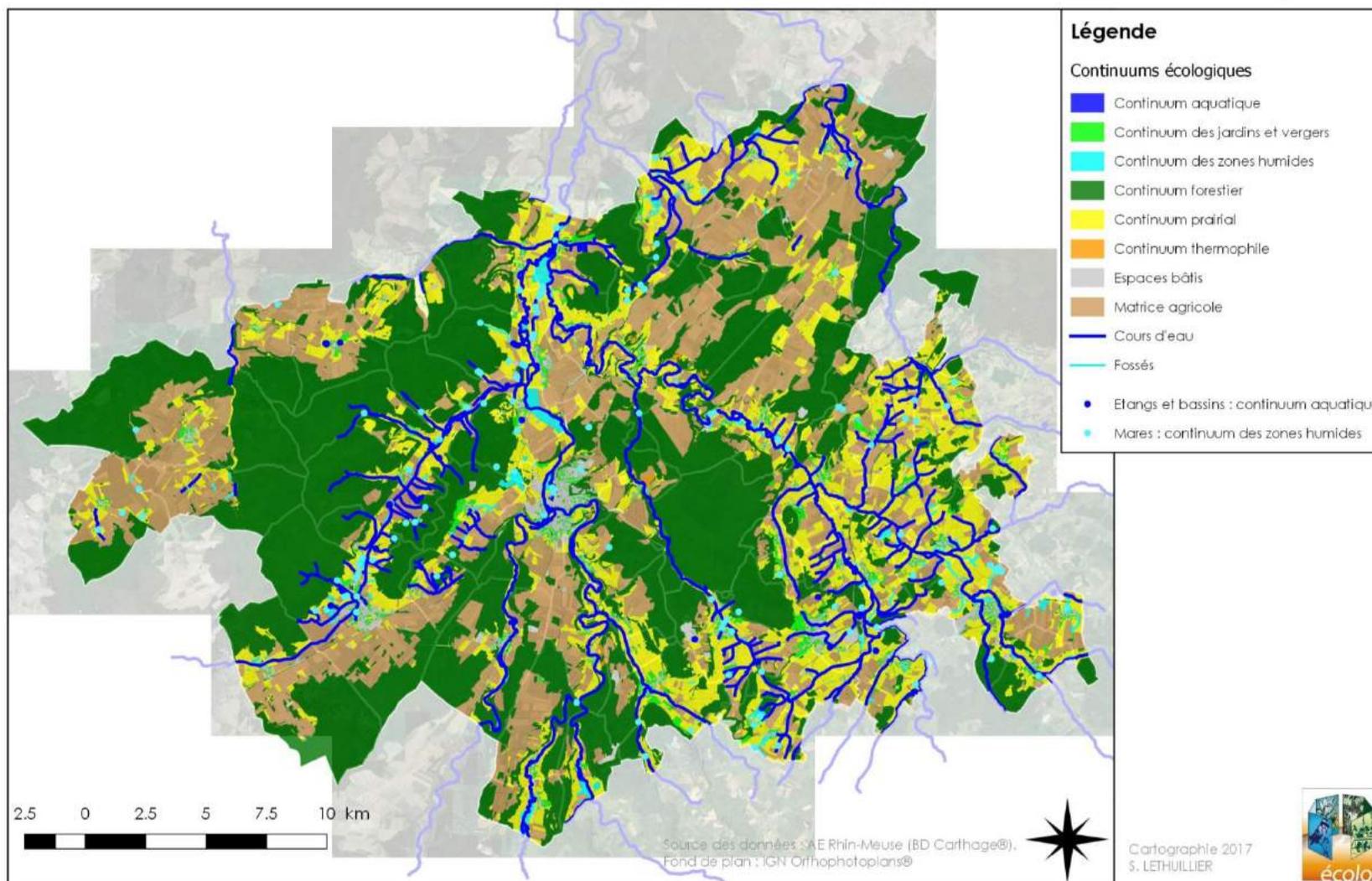
Le **continuum des zones humides** correspond aux roselières, boisements humides ou autres prairies humides, et inclut également les mares. Ces zones humides intègrent les ripisylves qui accompagnent le réseau hydrographique. Dans la partie calcaire du territoire, les zones humides sont assez localisées, souvent limitées aux abords des cours d'eau.

Dans la partie marneuse du territoire, et notamment au sud-est, de nombreuses zones humides prairiales sont présentes, notamment en versant. Pour plus de détails sur la répartition et la nature des zones humides, le lecteur pourra se reporter au chapitre qui leur est dédié.

Leur surface totale est d'environ 850 ha (Tableau 20).

Carte 16 : les continuums écologiques de la CCOV

TVB : les continuums écologiques PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



Le continuum des **milieux prairiaux** est surtout présent le long des cours d'eau, particulièrement le long de la Meuse et de ses affluents. D'autre part, il est relativement dense dans le Sud-Ouest du territoire, où le relief vallonné a favorisé la préservation de grands ensembles de prairies.

Ce continuum représente environ 23% de la surface du territoire (Tableau 20).

Le continuum des **vergers et jardins** : ceinturant la plupart des villages, ces milieux traditionnels constituent des milieux de vie importants pour la nature ordinaire face à l'intensification agricole à l'œuvre à l'extérieur des villages. D'autre part, une faune remarquable peut s'y trouver, notamment dans les vergers (Torcol fourmilier, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Chevêche d'Athéna, etc.). Il correspond à environ 2% du territoire (Tableau 20).

Le continuum des **milieux thermophiles** : ce continuum est composé d'éléments de petite taille, très disjoints et distants les uns des autres. Néanmoins, ces éléments (les pelouses sèches) forment un vrai réseau, dont chaque partie est à préserver pour maintenir la fonctionnalité de l'ensemble. Ces milieux, qui ne représentent que 91 ha au total (Tableau 20), accueillent une biodiversité particulièrement riche et fragile (plantes, insectes et oiseaux, en particulier).

Le continuum des **milieux forestiers** est à l'évidence le plus présent sur le territoire communautaire, avec 45% du territoire (Tableau 20). Les boisements structurent le paysage et permettent la présence et le déplacement de la plupart des espèces de faune et de flore présentes. Mais cette importance surfacique ne doit pas faire oublier les disparités qui peuvent exister au sein des milieux forestiers, ni les obstacles qui provoquent des coupures importantes entre massifs forestiers.

Ainsi, les plantations de résineux sont des milieux très pauvres en biodiversité, qui peuvent de plus constituer de véritables obstacles au déplacement de certaines espèces (insectes, notamment). *A contrario*, les boisements feuillus âgés constituent de véritables noyaux de biodiversité, car les vieux arbres et les arbres morts abritent de nombreuses espèces cavernicoles ou xylophages.

Tableau 20 : surface des différents continnum écologiques

Continuum écologique	Surface (ha)	Part (%)
Continuum forestier	32 562,2	45,2
Matrice agricole	18 622,6	25,8
Continuum prairial	16 452,0	22,8
Espaces bâtis	1 901,0	2,6
Continuum des jardins et vergers	1 563,8	2,2

Continuum écologique	Surface (ha)	Part (%)
Continuum des zones humides	849,8	1,2
Continuum thermophile	91,0	0,1
Continuum aquatique	24,5	0,03
Total	72 067	100

b. Les espèces ciblées par la Trame Verte et Bleue

Espèces de cohérence

Espèces « de cohérence » : espèces sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue. Le choix de ces espèces repose sur l'identification, dans chaque région, d'espèces menacées ou non menacées au niveau national pour lesquelles la région considérée possède une responsabilité forte en termes de conservation des populations au niveau national voire international et pour lesquelles les continuités écologiques peuvent jouer un rôle important. Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) doivent donc prendre en compte les nécessités de la préservation et de la circulation des espèces pour lesquelles une responsabilité nationale leur est reconnue. (D'après l'annexe au document-cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques – Article L. 371-2 du Code de l'Environnement).

Le **Tableau 21** liste les espèces « de cohérence » nationales données pour les anciennes régions Champagne-Ardenne et Lorraine, et indique si elles sont présentes dans la CCOV (ou à ses abords). La présence ou l'absence des espèces a été indiquée après consultation des différents ouvrages de synthèse disponibles sur la faune lorraine.

Tableau 21 : espèces de cohérence écologique nationales données pour la Lorraine et la Champagne-Ardenne

Nom français	Nom scientifique	Champagne-Ardenne	Lorraine	Présence dans la CCOV
Odonates				
Aesche subarctique	<i>Aeshna subarctica elisabethae</i>	-	X	Non
Agrion à fer de lance	<i>Coenagrion hastulatum</i>	X	X	Non
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	X	Oui
Caloptéryx vierge septentrional	<i>Calopteryx virgo virgo</i>	X	X	Oui
Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	X	X	Oui
Cordulie alpestre	<i>Somatochlora alpestris</i>	-	X	Non
Cordulie arctique	<i>Somatochlora arctica</i>	X	X	Non

Nom français	Nom scientifique	Champagne-Ardenne	Lorraine	Présence dans la CCOV
Epithèque bimaculée	<i>Epitheca bimaculata</i>	X	X	Non
Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	-	X	Non
Leucorrhine douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>	-	X	Non
Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	X	X	Non
Leucorrhine à large queue	<i>Leucorrhinia caudalis</i>	X	X	Non
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	X	X	Oui
Orthoptères				
Conocéphale des Roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	X	X	Oui
Criquet des Genévriers	<i>Euthystira brachyptera</i>	X	X	Oui
Criquet palustre	<i>Chorthippus montanus</i>	X	X	Oui
Decticelle bicolor	<i>Metrioptera bicolor</i>	-	X	Oui
Decticelle des bruyères	<i>Metrioptera brachyptera</i>	X	X	Oui
Rhopalocères (papillons de jour)				
Azuré des Paluds	<i>Maculinea nausithous</i>	-	X	Non
Azuré de la Sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>	-	X	Non
Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>	-	X	Oui
Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	-	X	Non
Cuivré mauvin	<i>Lycaena alciphron alciphron</i>	-	X	Non
Amphibiens				
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	-	X	Oui
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	X	X	Oui
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	X	Oui
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	X	X	Oui
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	X	X	Oui
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	X	X	Oui
Mammifères				
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	-	Oui
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	-	X	Oui
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	X	X	Oui
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X	Oui
Loir gris	<i>Glis glis</i>	X	-	Oui
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	-	Non
Lynx boreal	<i>Lynx lynx</i>	-	X	Non
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	-	X	Oui
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	X	X	Oui
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X	Oui
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	-	X	Oui
Oiseaux				
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	X	Oui
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	X	X	Oui
Chouette chevêchette	<i>Glaucidium passerinum</i>	-	X	Non

Nom français	Nom scientifique	Champagne-Ardenne	Lorraine	Présence dans la CCOV
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	-	X	Oui
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	X	X	Oui
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	X	X	Oui
Gélinotte des bois	<i>Tetrastes bonasia</i>	-	X	Oui
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	X	X	Oui
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	X	-	Oui
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	-	X	Oui
Grand Tétraz	<i>Tetrao urogallus</i>	-	X	Non
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	X	X	Oui
Grosbec cassenois	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-	X	Oui
Hypolaïs icterine	<i>Hippolaïs icterina</i>	-	X	Oui
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	-	Oui
Locustelle lusciniode	<i>Locustella luscinioides</i>	-	X	Non
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	X	X	Oui
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	X	X	Oui
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	X	X	Oui
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	X	Oui
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	X	X	Oui
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	-	X	Oui
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X	X	Oui
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	X	X	Oui
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	X	X	Oui
Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>	-	X	Non
Reptiles				
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	X	X	Oui
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	X	X	Oui
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	X	-	Non
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	X	X	Oui
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	X	-	Non

Au total, ce sont **49 espèces de cohérence nationale** qui sont présentes ou potentiellement présentes sur le territoire. Cette abondance d'espèces traduit la diversité des milieux naturels présents dans la CCOV et la richesse biologique du territoire.

Le **Tableau 22** présente la liste des espèces animales remarquables connues dans le territoire de la CCOV, via les fiches ZNIEFF, les bases de données naturalistes qui nous ont été communiquées (BD Recorder de la DREAL Grand-Est) et les observations réalisées sur le terrain par Ecolor.

Les espèces de cohérence pour la Trame Verte et Bleue sont indiquées en gras. Les autres espèces remarquables sont des espèces inscrites en liste rouge ou à la liste des espèces dites « déterminantes pour la création de ZNIEFF » en Lorraine.

Les espèces sont classées en fonction du continuum écologique qu'elles fréquentent préférentiellement.

Tableau 22 : espèces animales remarquables de la CCOV par continuum écologique

Continuum	Nom français	Nom scientifique
Continuum des zones humides		
	Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>
	Cricket palustre	<i>Chorthippus montanus</i>
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
	Péloodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>
	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
	Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>
	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>
	Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>
	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>
	Aromie musquée	<i>Aromia moschata</i>
	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
	Cricket ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>
	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
	Fadet des tourbières	<i>Coenonympha tullia</i>
	Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
	Grenouille verte	<i>Rana kl. esculenta</i>
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>
	Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>

Continuum	Nom français	Nom scientifique
Continuum aquatique	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
	Caloptéryx vierge septentrional	<i>Calopteryx virgo virgo</i>
	Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>
	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>
	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
	Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>
	Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>
	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>
	Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>
	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
	Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>
	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>
	Truite fario	<i>Salmo trutta</i>
		<i>Venustoraphidia nigricollis</i>
Continuum des milieux prairiaux (et des haies)	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
	Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>
	Hypolaïs ictérine	<i>Hippolaïs icterina</i>
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>
	Huppe fasciée	<i>Uppupa epops</i>
	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>
	Lézard vivipare	<i>Zootaca vivipara</i>
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>
		<i>Odontotarsus purpureolineatus</i>
	<i>Panorpa cognata</i>	
	<i>Polypogon tentacularia</i>	
	<i>Sciocoris homalonotus</i>	
Continuum des vergers et jardins	Loir gris	<i>Glis glis</i>
	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>
	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>

Continuum	Nom français	Nom scientifique
	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>
Continuum des milieux thermophiles		
	Cricket des Genévriers	<i>Euthystira brachyptera</i>
	Decticelle bicolore	<i>Metriopectera bicolor</i>
	Decticelle des bruyères	<i>Metriopectera brachyptera</i>
	Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>
	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>
	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
	Ascalaphe commun	<i>Libelloides longicornis</i>
	Azuré bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>
	Azuré de la sariette	<i>Pseudophilotes baton</i>
	Azuré des Coronille	<i>Plebeius argyrognomon</i>
	Azuré de l'Ajonc	<i>Plebeius argus</i>
	Azuré de l'esparcette	<i>Polyommatus thersites</i>
	Cigale des montagnes	<i>Cicadetta montan</i>
	Virgule	<i>Hesperia comma</i>
	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>
	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>
	Cricket des Genévriers	<i>Euthystira brachyptera</i>
	Cricket des jachères	<i>Chorthippus mollis</i>
	Cricket des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>
	Cricket italien	<i>Calliptamus italicus</i>
	Cricket rouge-queue	<i>Omocestus haemorrhoidalis</i>
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
	Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>
	Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus</i>
	Fadet de la mélique	<i>Coenonympha glycerion</i>
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>
	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>
	Hespérie du faux-buis	<i>Pyrgus alveus</i>
	Hespérie du Brome	<i>Carterocephalus palaemon</i>
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>
	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>
	Mélictée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>
	Mélictée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>
	Mélictée orangée	<i>Melitaea didyma</i>
	Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i>
	Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>
	Saltique sanguinolent	<i>Philaeus chrysops</i>
	Sténobothre ligné	<i>Stenobothrus lineatus</i>
	Thècla du Prunellier	<i>Satyrium spini</i>

Continuum	Nom français	Nom scientifique
	Thècla de l'Aramel	<i>Satyrium acaciae</i>
	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>
	Zygène de la Coronille	<i>Zygaena ephialtes</i>
		<i>Zicrona caerulea</i>
Continuum des milieux forestiers		
	Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>
	Martre des pins	<i>Martes martes</i>
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>
	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
	Gélinotte des bois	<i>Tetrastes bonasia</i>
	Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>
	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>
	Grosbec cassenois	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>
	Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>
	Pic cendré	<i>Picus canus</i>
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
	Copris lunaire	<i>Copris lunaris</i>
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
	Gélinotte des bois	<i>Tetrastes bonasia</i>
	Grand Mars changeant	<i>Apatura iris</i>
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>
	Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>
	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>
		<i>Anogcodes ustulatus</i>
		<i>Orchesia fasciata</i>
		<i>Dissoleucas niveirostris</i>
		<i>Limonius minutus</i>
		<i>Dromaeolus barnabita</i>
Matrice agricole		
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>

Au total, ce sont **172 espèces animales remarquables** qui ont été répertoriées dans le territoire de la CCOV.

Le **Tableau 23** présente la liste des espèces végétales remarquables connues dans le territoire de la CCOV, via les fiches ZNIEFF, les bases de données naturalistes qui nous ont été communiquées (BD Recorder de la DREAL Grand-Est). Les informations publiées sur les plantes protégées de Lorraine ont également été prises en compte (Muller, 2006).

Les espèces remarquables sont des espèces inscrites à la liste des espèces dites « déterminantes pour la création de ZNIEFF » en Lorraine.

Les espèces sont classées en fonction du continuum écologique qu'elles fréquentent préférentiellement.

Tableau 23 : espèces floristiques remarquables de la CCOV par continuum écologique

Continuum	Nom français	Nom scientifique
Continuum des zones humides		
	Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>
	Inule des fleuves	<i>Inula britannica</i>
	Menthe pouliot	<i>Mentha pulegium</i>
	Germandrée des marais	<i>Teucrium scordium</i>
	Linaigrette à feuilles larges	<i>Eriphorum latifolium</i>
	Gaillet boréal	<i>Galium boreale</i>
	Scirpe comprimé	<i>Blysmus compressus</i>
	Laïche de Davall	<i>Carex davalliana</i>
	Gentiane pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe</i>
	Polygala amer	<i>Polygala amarella</i>
	Calamagrostide blanchâtre	<i>Calamagrostis canescens</i>
	Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>
	Téragonolobe maritime	<i>Tetragonolobus maritimus</i>
	Laïche tomenteuse	<i>Carex tomentosa</i>
	Épipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>
	Silaüs des prés	<i>Silaum silaus</i>
	Grande pimprenelle	<i>Sanguisorba officinalis</i>
	Scorsonère des prés	<i>Scorzonera humilis</i>
	Laïche jaunâtre	<i>Carex lepidocarpa</i>
	Jonc à tépales obtus	<i>Juncus subnodulosus</i>
	Serratule des teinturiers	<i>Serratula tinctoria</i>
	Sélin à feuilles de carvi	<i>Selinum carvifolia</i>
	Laïche blonde	<i>Carex hostiana</i>
	Cirse bulbeux	<i>Cirsium tuberosum</i>
	Gymnadenie odorante	<i>Gymnadenia odoratissima</i>
	Cirse des prairies	<i>Cirsium dissectum</i>
	Parnassie des marais	<i>Parnassia palustris</i>
Continuum aquatique		
	Pesse d'eau	<i>Hippuris vulgaris</i>

Continuum	Nom français	Nom scientifique
	Séneçon des saussaies	<i>Senecio sarracenicus</i>
	Potamogeton hybride	<i>Potamogeton nitens</i>
		<i>Octodicerus fontanum</i>
	Léersie faux Riz	<i>Leersia oryzoides</i>
Continuum des milieux prairiaux (et des haies)		
	Oenanthe fistuleuse	<i>Oenanthe fistulosa</i>
	Scabieuse des prés	<i>Scabiosa columbaria</i> subsp. <i>pratensis</i>
	Épiaire d'Allemagne	<i>Stachys germanica</i>
	Orchis bouffon	<i>Orchis morio</i>
Continuum des milieux thermophiles		
	Cytise pédonculé	<i>Cytisus decumbens</i>
	Mélique ciliée	<i>Melica ciliata</i>
	Trèfle scabre	<i>Trifolium scabrum</i>
	Capillaire des murailles à rachis épais	<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>pachyrachis</i>
	Amélanchier ovale	<i>Amelanchier ovalis</i>
	Laïche de Haller	<i>Carex halleriana</i>
	Marguerite de la Saint-Michel	<i>Aster amellus</i>
	Limodore à feuilles avortées	<i>Limodorum abortivum</i>
	Crépis en rosette	<i>Crepis praemorsa</i>
	Filipendule vulgaire	<i>Filipendula vulgaris</i>
	Epipactis de Mueller	<i>Epipactis muelleri</i>
	Centranthe à feuilles étroites	<i>Centranthus angustifolius</i>
	Koelérie à grandes fleurs	<i>Koeleria macrantha</i>
	Thésium des Pyrénées	<i>Thesium pyrenaicum</i>
	Orobanche rouge	<i>Orobanche lutea</i>
	Ail à tête ronde	<i>Allium sphaerocephalon</i>
	Hybride Chêne sessile et Chêne pubescent	<i>Quercus x calvescens</i>
	Épiaire officinale	<i>Stachys officinalis</i>
	Trèfle strié	<i>Trifolium striatum</i>
	Sésélie annuelle	<i>Seseli annuum</i>
	Dactylorhize à feuilles larges	<i>Dactylorhiza sambucina</i>
	Pigamon des rochers	<i>Thalictrum minus</i> subsp. <i>saxatile</i>
	Coronille naine	<i>Coronilla minima</i>
Continuum des milieux forestiers		
	Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>
	Nivéole printanière	<i>Leucojum vernum</i>
	Buis	<i>Buxus sempervirens</i>
	Cynoglosse d'Allemagne	<i>Cynoglossum germanicum</i>
	Hêtre tortillard	<i>Fagus sylvatica</i> var. <i>tortuosa</i>
	Groseillier noir	<i>Ribes nigrum</i>
	Lathrée écailléeuse	<i>Lathraea squamaria</i>
		<i>Apometzgeria pubescens</i>
	Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>
		<i>Polystichum lonchitis</i>
	Goodyère rampante	<i>Goodyera repens</i>
Matrice agricole		

Continuum	Nom français	Nom scientifique
	Bunium noix-de-terre	<i>Bunium bulbocastanum</i>

Au total, ce sont **71 espèces végétales remarquables** qui ont été répertoriées dans le territoire de la CCOV.

Le **Tableau 24** récapitule le nombre d'espèces remarquables connues par continuum écologique.

Tableau 24 : nombre d'espèces remarquables de la CCOV par continuum écologique

Continuum	Nombre d'espèces animales	Nombre d'espèces végétales
Continuum des milieux thermophiles	44	23
Continuum des milieux forestiers	37	11
Continuum des zones humides	33	27
Continuum des milieux prairiaux (et des haies)	23	4
Continuum aquatique	20	5
Continuum des vergers et jardins	13	0
Matrice agricole	2	1

Le continuum le plus diversifié est le **continuum thermophile**, avec une grosse majorité d'insectes, et de nombreuses plantes. Ces milieux sont en effet particulièrement diversifiés au niveau floristique, et donc particulièrement attractifs pour les communautés d'insectes, d'autant que le territoire de la CCOV est situé au sud de l'ex-région Lorraine, ce qui augmente d'autant le nombre d'insectes observables.

Le **continuum forestier** vient ensuite, avec de nombreuses espèces (principalement des oiseaux, des Chiroptères, des plantes et des insectes), ce qui est en rapport avec l'importance des forêts sur le territoire.

En troisième position, le **continuum des zones humides** accueille de nombreuses espèces d'insectes et d'amphibiens, ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux et de Chiroptères. La diversité végétale y est particulièrement diversifiée, grâce à la présence de plusieurs sites humides oligotrophes, qui permettent la présence d'espèces rares et exigeantes. Egalement fort

diversifié, ce continuum témoigne de la richesse de ces milieux et de leur importance pour la biodiversité.

Le **continuum des milieux prairiaux** accueille essentiellement des oiseaux, ainsi que quelques espèces d'insectes de Chiroptères et de plantes.

Le **continuum aquatique** accueille des espèces de différents groupes, toutes strictement liés aux cours d'eau, au moins pour l'une des phases de leur cycle de vie : insectes, mammifères, poissons, oiseaux, amphibiens, plantes.

Le **continuum des vergers** regroupe relativement peu d'espèces, mais il abrite certaines des espèces les plus rares et menacées du territoire (Pie-grièche grise, Chevêche d'Athéna). Aucune plante remarquable n'y est strictement liée.

Enfin, la **matrice agricole**, globalement défavorable à la biodiversité, abrite néanmoins deux espèces animales et une espèce végétale remarquables.

Enjeux

L'un des objectifs du PLUi est de **préserver la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue du territoire, et donc les populations d'espèces remarquables** qui y vivent.

Les enjeux que présentent les espèces remarquables sont variables et dépendent principalement des continuums et donc des milieux qu'ils occupent.

Pour mémoire, les milieux naturels qui présentent les plus d'enjeu pour le PLUi (**Tableau 13**) sont les vergers et jardins (enjeu majeur) et les haies et bosquets (enjeu fort), en raison de leur proximité avec le bâti et des nombreuses espèces remarquables qu'ils abritent. Les continuums des vergers et jardins et des milieux prairiaux (incluant les haies) sont donc également ceux qui présentent le plus d'enjeu pour le PLUi, pour les mêmes raisons.

Parmi les espèces remarquables inféodées à ces continuums, trois oiseaux présentent un **enjeu majeur** pour le PLUi : la **Pie-grièche grise, la Chevêche d'Athéna et le Milan royal** (Figure 26).

A cela plusieurs raisons :

- Ces espèces sont rares et en déclin en Lorraine ;
- Elles sont liées aux vergers, haies, et bosquets, milieux à enjeux pour le PLUi ;

- Ces espèces sont présentes de manière importante dans la CCOV et constituent l'une des spécificités du territoire par rapport au reste de la Lorraine, voire du Grand-Est.

Ces trois espèces ont en commun d'avoir besoin d'un **territoire où subsistent des haies, vergers et bosquets, au sein d'un paysage agricole extensif** à dominante prairiale.



Figure 26 : Chevêche d'Athéna, Milan royal et Pie-grièche grise (Photos : association LOANA)

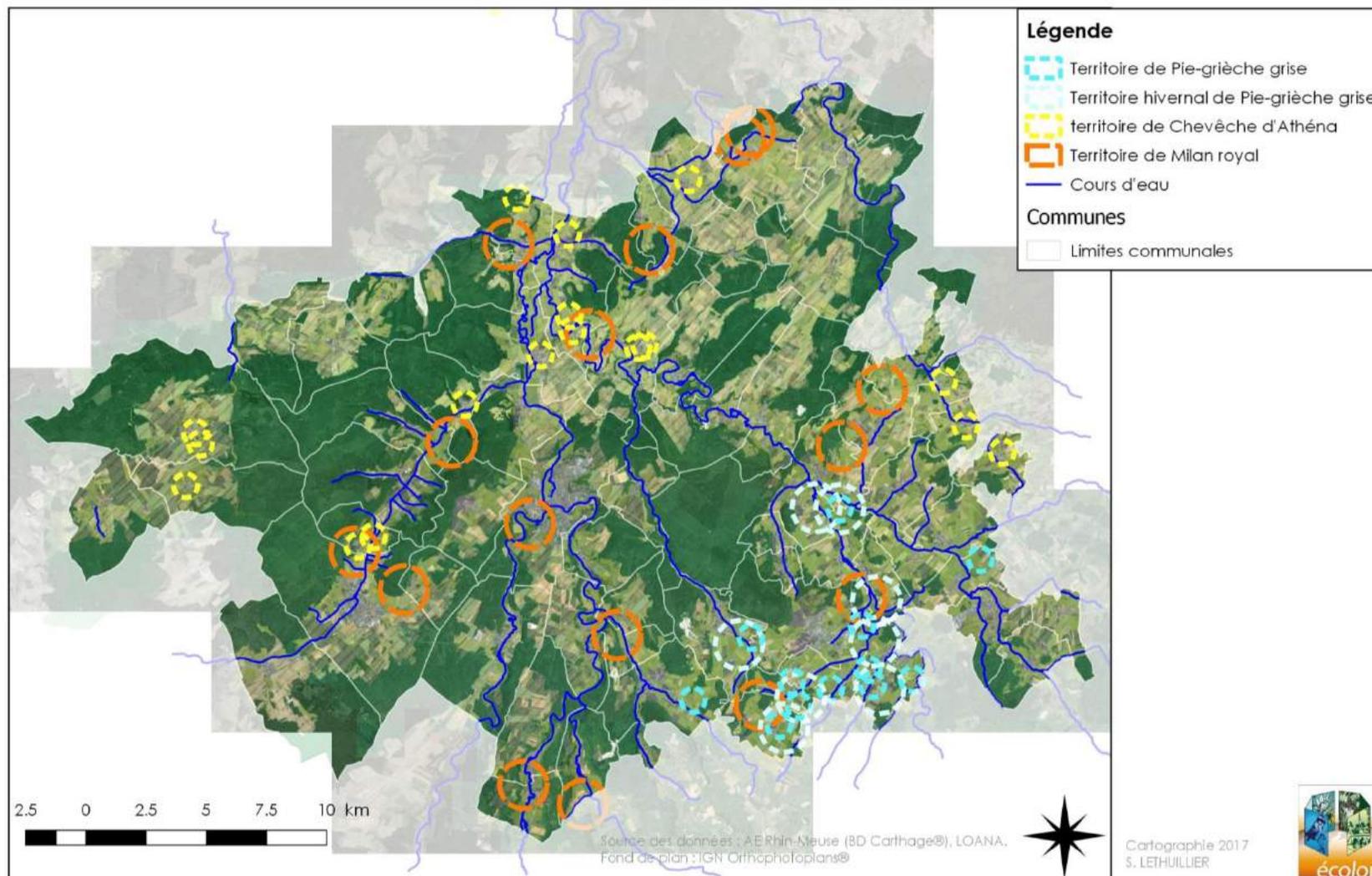
La biologie, la répartition et l'écologie de ces espèces est détaillée en annexe 3.

La protection de ces espèces et de leurs habitats constitue un enjeu d'autant plus important pour le PLUi, qu'elle permettra la protection de nombreuses autres espèces liées à ces milieux.

La **Carte 17** présente la localisation des territoires connus de ces 3 espèces dans la CCOV (données LOANA). Ces localisations représentent assez bien la réalité, puisque l'association suit de près la nidification de ces 3 espèces, grâce à des comptages annuels.

Si le Milan royal est assez bien réparti sur le territoire de la CCOV (à l'exception du plateau calcaire à l'ouest), la Chevêche d'Athéna semble occuper préférentiellement les marges de la partie nord. Enfin, la population de Pie-grièche grise est concentrée dans le secteur de Châtenois, au sud-est du territoire.

Carte 17 : les territoires d'oiseaux à enjeu majeur dans la CCOV
Avifaune remarquable : espèces à enjeu majeur
PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



c. Les réservoirs de biodiversité

Conformément aux orientations nationales pour la Trame Verte et Bleue, et au code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 II), les réservoirs de biodiversité suivants ont été intégrés à la Trame Verte et Bleue de la CCOV (Carte 18) :

- réservoirs d'intérêt national ou régional :
 - o les Arrêtés de Protection de Biotope ;
 - o les sites Natura 2000 ;
 - o les ZNIEFF de type 1 en dehors de celles définies uniquement pour les Chiroptères ;
 - o les cours d'eau inscrits aux listes 1 et 2 des arrêtés des 4 et 28 décembre 2012 (aucun cours d'eau concerné sur la CCOV) ;
 - o les Espaces Naturels Sensibles ;
 - o les espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine ;

- réservoirs d'intérêt local :
 - o les zones humides « ordinaires » ;
 - o les grands massifs forestiers de plus de 25 hectares ;
 - o les pelouses sèches (milieux thermophiles) ;
 - o les prairies (d'après la cartographie de terrain) ;
 - o les vergers ;
 - o les bosquets et haies situés dans le territoire d'une des espèces à enjeu majeur du territoire (Pie-grièche grise, Milan royal, Chevêche d'Athéna).

Les réservoirs de biodiversité d'intérêt national à régional les plus importants du point de vue surfacique sont les ZNIEFF de type 1 qui abritent notamment des Chiroptères. Elles couvrent généralement de grandes superficies de massifs boisés.

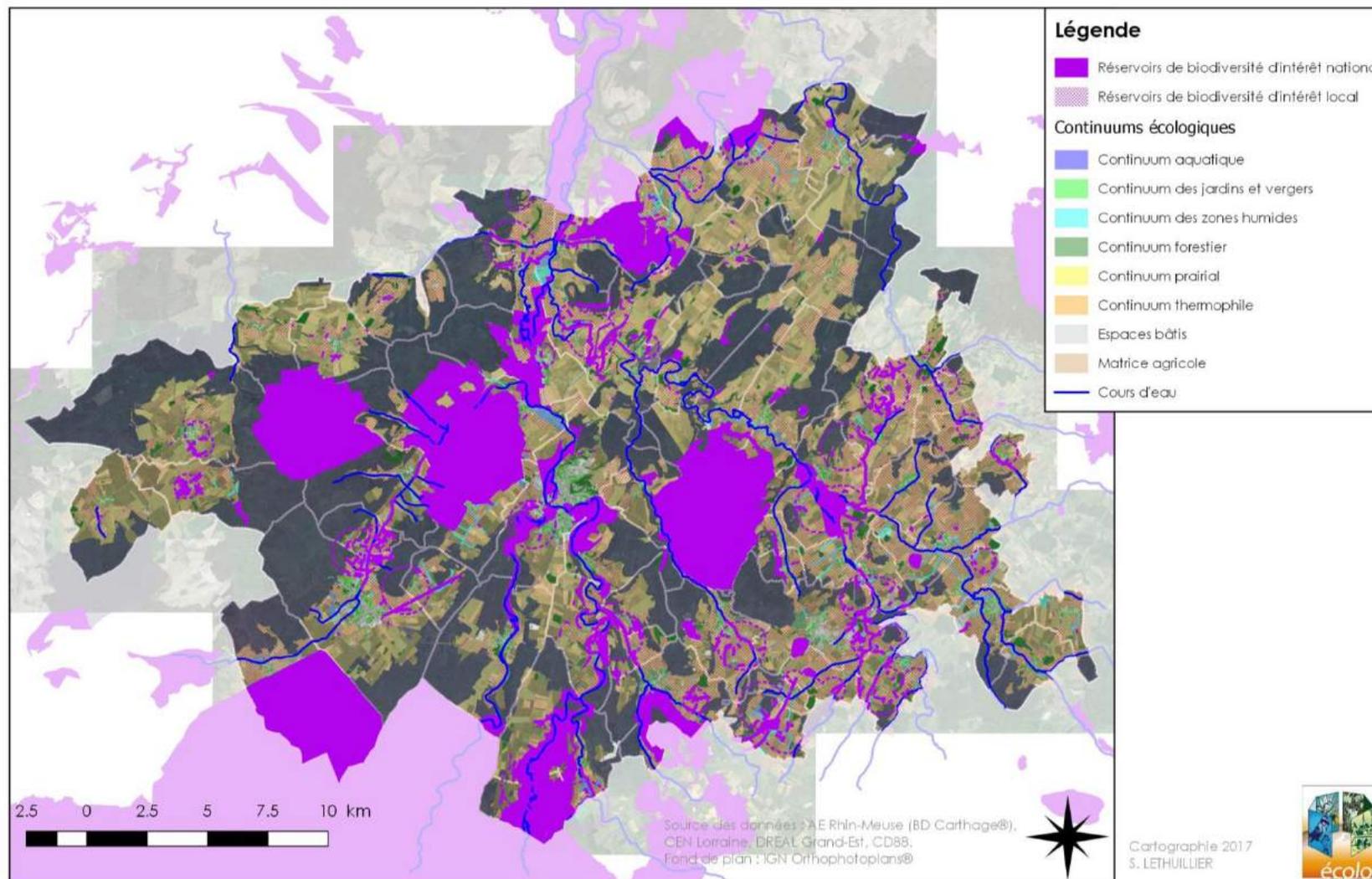
Les autres réservoirs sont souvent localisés dans les vallées alluviales (zones humides) et sur leurs versants (pelouses sèches, vergers, etc.).

A noter que le territoire se situe en périphérie de deux grands sites Natura 2000 (Vallée de la Meuse au nord et Bassigny au sud) qui constituent également des réservoirs de biodiversité à prendre en compte.

Les réservoirs de biodiversité d'intérêt local couvrent une grande étendue...

Carte 18 : les continuums écologiques et les réservoirs de biodiversité de la CCOV

TVB : les réservoirs de biodiversité PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



d. Les obstacles et les ruptures de continuités

La **Carte 19** présente les obstacles aux déplacements terrestres recensés dans le territoire de la CCOV.

Les principaux de ces obstacles ont déjà été décrits (voir p. 103) : il s'agit de :

- L'A31 à l'est du territoire ;
- La RD164 qui va de Neufchâteau à Contrexéville ;
- La RD166 qui traverse le territoire de Maxey-sur-Meuse à Châtenois en passant par Neufchâteau ;
- La RD 674 qui passe de Liffol-le-Grand à Autigny-la-Tour, direction Nancy.

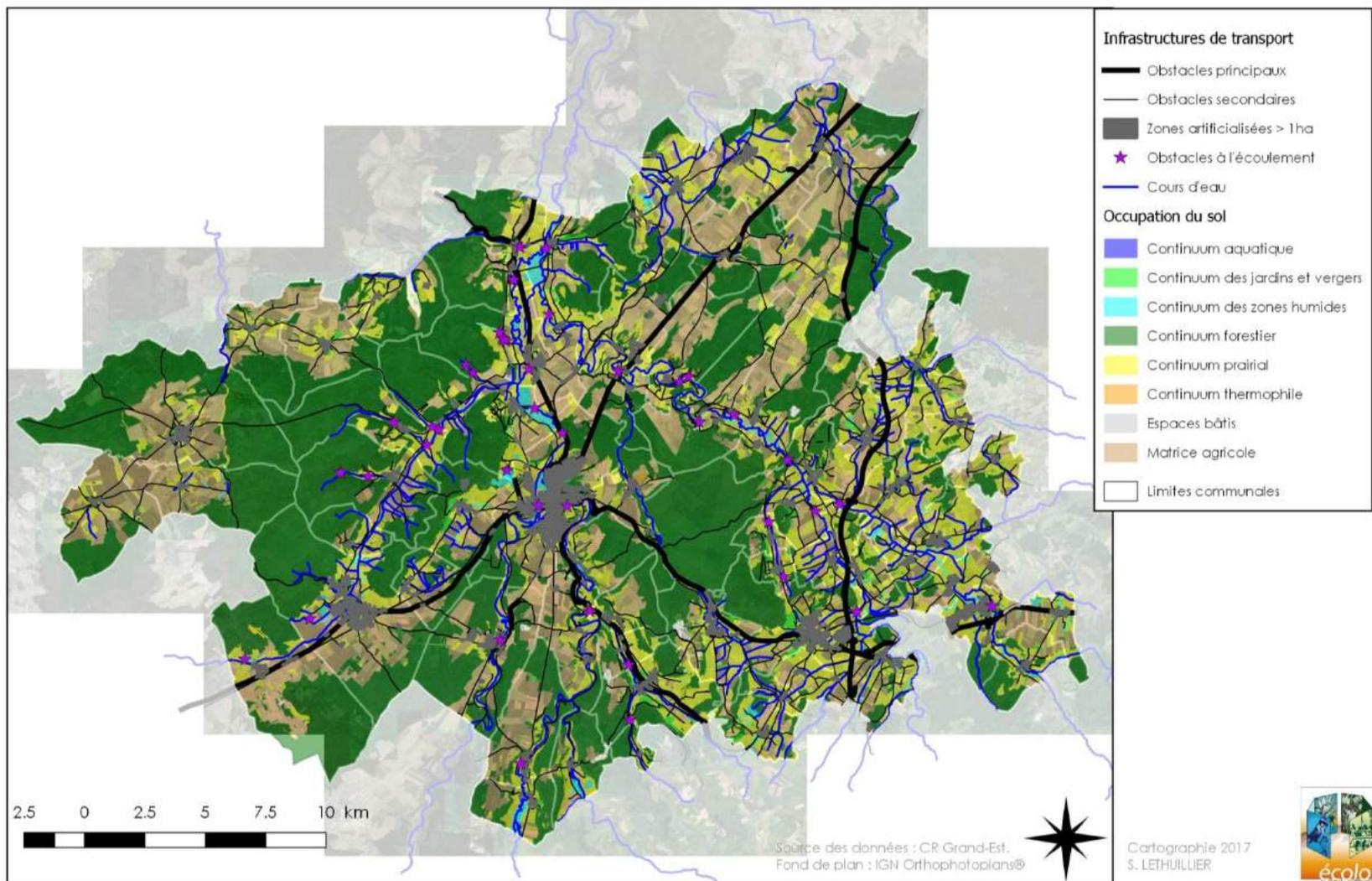
Ces infrastructures constituent aussi bien des obstacles aux déplacements, limitant fortement la circulation de la faune de part et d'autre, qu'une cause de mortalité non négligeable, du fait du trafic routier.

Les autres routes du réseau intercommunal, bien moins fréquentées, constituent également des obstacles, mais leur franchissement est possible pour la plupart des espèces, avec un risque de mortalité relativement faible. Certains axes peuvent néanmoins représenter des barrières quasiment infranchissables et particulièrement mortifères, pour les amphibiens, notamment (Figure 27).



Figure 27 : les axes routiers, même secondaires sont des obstacles importants pour les amphibiens. Photo : Ecolor, 2015

Carte 19 : les obstacles aux déplacements terrestres de la CCOV
TVB : les obstacles aux déplacements terrestres
PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



e. Les corridors écologiques

Note sur la **méthode de définition** des corridors écologiques : ces corridors sont basés sur plusieurs éléments :

- Les corridors d'importance régionale, définis par le SRCE, qui doivent être repris dans le PLUi :
- La cartographie des continuums écologiques, établie grâce aux relevés de terrain ;
- Les réservoirs de biodiversité, qui sont généralement reliés les uns aux autres par les corridors ;
- L'interprétation éco-paysagère du territoire qui permet de définir les corridors fonctionnels et les points de blocage de la Trame Verte et Bleue.

A noter qu'aucun corridor n'a été tracé pour les continuums des jardins et vergers et des zones humides. Le continuum des jardins et vergers est typiquement constitué en une mosaïque paysagère dont les éléments sont dispersés et ne suivent pas nécessairement un schéma d'organisation spatiale bien défini. Quant au continuum des zones humides, sa répartition spatiale est essentiellement liée aux cours d'eau, et les corridors le concernant se confondent souvent avec les corridors aquatiques.

La **Carte 20** et la **Carte 21** présentent les corridors écologiques qui constituent l'armature de la Trame Verte et Bleue de la CCOV.

Les **corridors aquatiques** sont bien sûr constitués de tous les cours d'eau du territoire, et leur répartition a déjà été décrite plus haut (voir p. 12). Les deux cours d'eau considérés comme corridors d'importance régionale par le SRCE sont la Meuse et le Mouzon. Les autres cours d'eau importants du territoire (le Vair, la Vraîne, la Saônelle et la Frézelle) sont des corridors d'importance communautaire. Enfin, le reste du réseau hydrographique constitue autant de corridors écologiques d'intérêt local.

Les **corridors forestiers** d'importance régionale soulignent les principaux massifs boisés de la CCOV, le long des côtes de Meuse, sur le plateau calcaire du Barrois, sur les prolongements du plateau de Haye à l'est et entre les vallées au sud. Un corridor d'importance régionale à restaurer passe au nord de Neufchâteau.

Les corridors boisés d'importance communautaire marquent les forêts de taille inférieure, vers le Bassigny au sud et vers la Meurthe-et-Moselle au nord-est. Enfin, quelques corridors d'intérêt local relient les petits boisements parfois bien isolés au sein de paysages ouverts, comme au sud-est du territoire, ou traversent des vallées, comme celles du Mouzon et de l'Anger au sud, par exemple.

Un **corridor prairial** d'importance régional a été défini par le SRCE, qui longe la vallée du Vair et se poursuit le long de la Meuse. Mais les autres vallées de la CCOV ont également conservé des prairies et constituent autant de

corridors d'importance communautaire (Saône, Mouzon, Anger). Par ailleurs, le secteur de Châtenois abrite également de beaux ensembles prairiaux, qui sont le support de plusieurs corridors d'importance communautaire. Enfin, les vallées annexes et certains secteurs de plateau accueillent quelques corridors prairiaux d'importance locale.

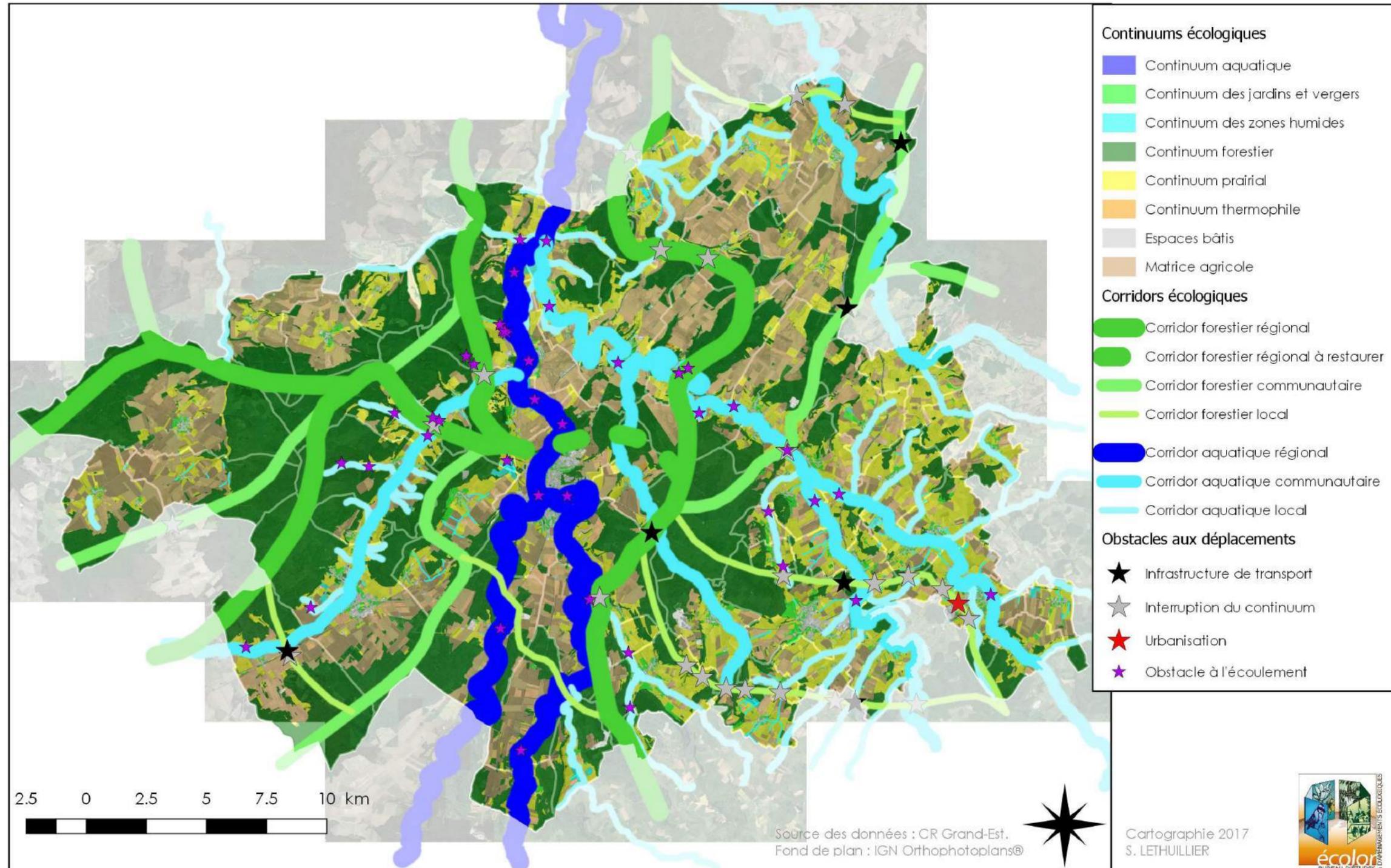
Contrairement aux autres, les **corridors thermophiles** ne sont pas constitués de milieux de même nature en continuité géographique. Il s'agit plutôt d'un maillage de sites thermophiles le long d'un corridor qui permettrait de relier ces sites à vol d'oiseau. Le corridor d'importance régionale, défini par le SRCE, remonte la vallée de la Meuse, atteint Neufchâteau après deux extensions vers les vallées de la Saône et de la Meuse amont, puis se prolonge le long des vallées du Mouzon et du Bani.

Un autre corridor d'importance communautaire a été défini et concerne les secteurs thermophiles de Rollainville, Harchéchamp, ou encore Autigny-la-Tour, avant de rejoindre Maxey-sur-Meuse.

14. La Trame Verte et Bleue à l'échelle communale

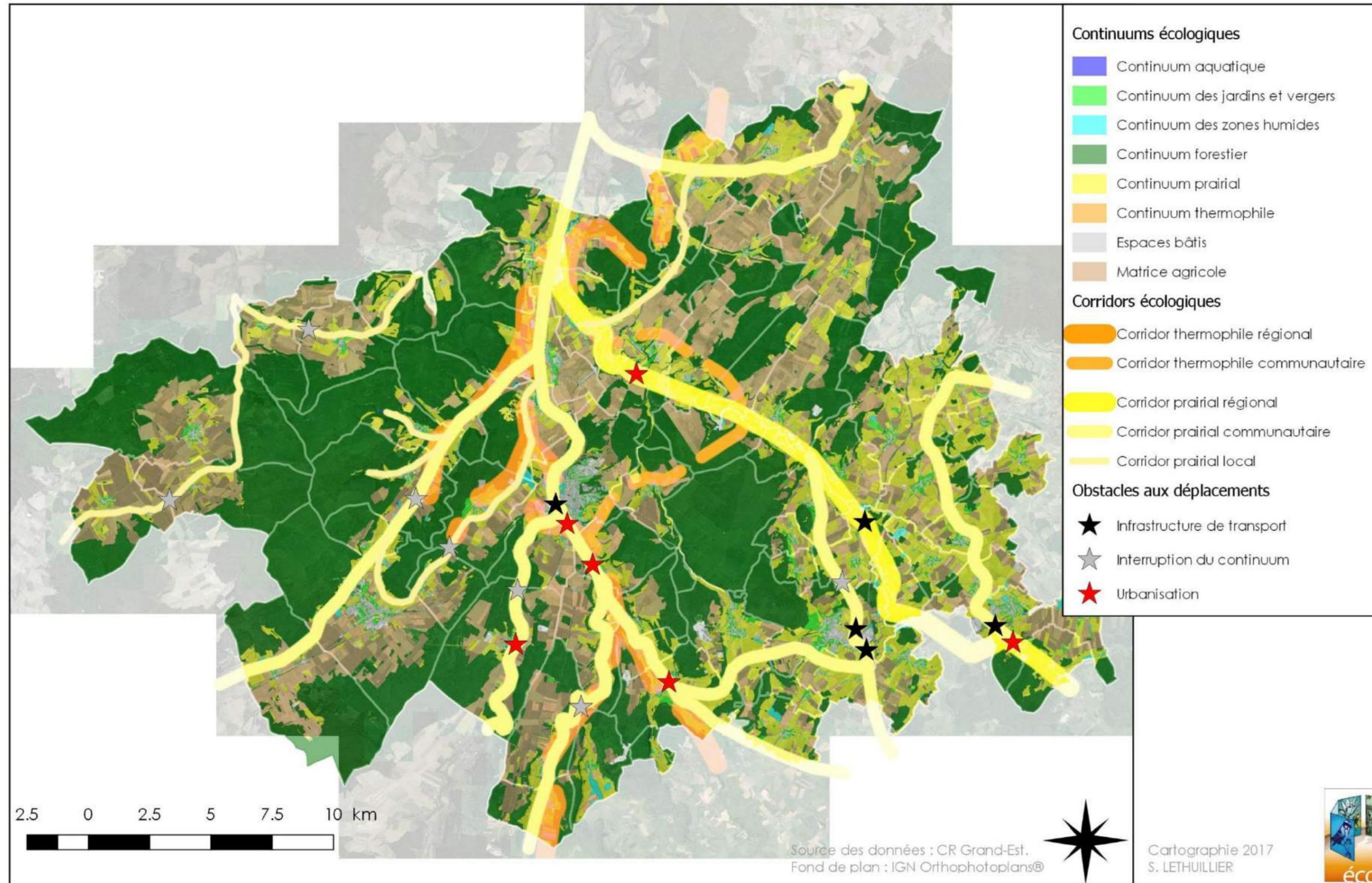
Les cartes communales de la Trame Verte et Bleue sont disponibles dans le recueil cartographique édité pour chaque commune.

TVB : les corridors forestiers et aquatiques PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



Carte 21 : la Trame Verte et Bleue de la CCOV : corridors prairiaux et thermophiles

TVB : les corridors prairiaux et thermophiles PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



III. Ressources

A. Contexte géologique

Ce paragraphe est essentiellement basé sur les informations contenues dans les cartes géologiques de Neufchâteau, Châtenois, Vézelize et Gondrecourt-le-Château (Figure 28).

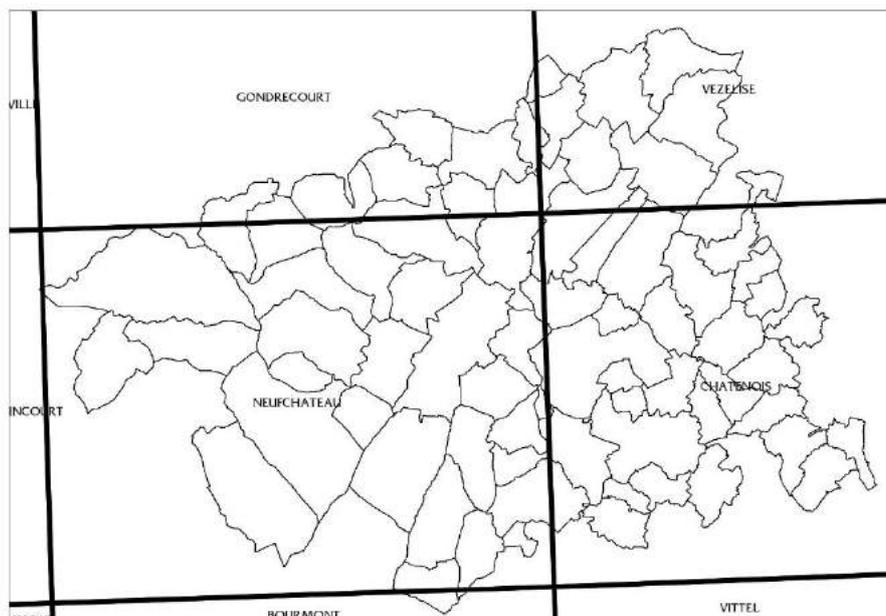


Figure 28 : les cartes géologiques qui concernent le territoire de la CCOV

I. Structure géologique

La feuille Neufchâteau concerne une partie méridionale de la Lorraine où commence à s'accuser l'inflexion vers le Sud-Est des auréoles des terrains médio-jurassiques et du Jurassique supérieur formant les liserés successifs de terrains sédimentaires, emboîtés du Bassin de Paris.

L'affleurement de terrains de duretés différentes détermine des **reliefs de cuestas**. On a ainsi, au Sud-Est, le rebord de la cuesta du plateau bajocien avec talus d'argiles liasiques. Les formations du Bathonien ont ici des faciès calcaires qui les différencient de celles de la Lorraine centrale où elles sont marneuses. Ces faciès annoncent ceux de la Côte-d'Or.

Vers l'Ouest, la dépression argilo-marneuse du Callovo-Oxfordien, en raison de la faible épaisseur de cette formation, n'occupe qu'une zone étroite au pied d'une ligne de relief plus interne du Bassin de Paris. C'est la ligne des Côtes, qu'il n'est pas impropre d'appeler **Hauts-de-Meuse** puisque c'en est le prolongement.

Le plateau formant l'arrière-pays de ce relief accusé est très large. Il correspond à l'Oxfordien supérieur. Comme le Calcaire à Astartes (ex-Séquanien) est très peu marneux et ne repose pas ici sur des argiles de base aussi développées que plus au Nord dans la Meuse, tout le secteur de Grand, depuis le rebord des Hauts-de-Meuse, n'est qu'un plateau calcaire. Il faudrait atteindre les argiles inférieures du Kimméridgien pour retrouver une zone déprimée bien marquée avec des roches imperméables. Comme la puissance de la série callovo-oxfordienne diminue régulièrement vers le Sud-Ouest (avec des biseautages stratigraphiques vers Chaumont, en Haute-Marne), il en résulte un écrasement très net de la ligne de relief : encore importante vers Neufchâteau, elle est très amoindrie vers Saint-Blin et même avant.

Dans le cadre de cette feuille, on peut distinguer plusieurs régions naturelles :

- les digitations extrêmes des vallées du Mouzon et de l'Anger au pied de la cuesta bajocienne, avec les formations du Toarcien et du Pliensbachien, de nature argilo-marneuse ;
- la vallée du Mouzon, très pittoresque avec ses méandres et ses paysages jurassiens, dans la trouée du plateau calcaire véritablement scié par le cours d'eau ;
- la vallée de la Meuse, en aval d'Harréville, entièrement dans des terrains calcaires, avec des pertes du cours d'eau très importantes en amont de Neufchâteau ;
- la butte-témoin de Mont-lès-Neufchâteau, détachée du plateau principal ;
- le plateau calcaire de Saint-Elophe-Coussey ;
- la vallée du Vair qui l'entaille et celle de son affluent, le ruisseau de Frézelle, seuls éléments humides dans un secteur très aride ;
- la vallée de Midrevaux et ses vallons annexes qui est, en fait, une digitation individualisée depuis Liffol de la bande argileuse du Callovo-Oxfordien ;
- le plateau calcaire de Saint-Blin-Liffol ;
- le plateau calcaire de l'Oxfordien moyen et supérieur, y compris ses vallées sèches, telle celle de la Maldite (où débute le cours de l'Ormain).

La feuille Châtenois s'étend principalement sur le département des Vosges et, pour un quart environ seulement, dans sa partie nord et nord-est, sur celui de Meurthe-et-Moselle dans son extrême avancée méridionale. Elle correspond pratiquement à la limite Nord-Ouest de la « plaine des Vosges » adossée à la

zone de jonction entre le plateau de Langres-Neufchâteau et celui de Colombey-les-Belles, Toul, Nancy.

La coupure présente, de ce fait, deux entités géographiques, morphologiques et lithologiques principales, bien distinctes, et approximativement délimitées par sa diagonale NE-SW. Au NW s'observe un massif calcaire surélevé, plus ou moins démantelé par l'érosion, où subsistent plusieurs plateaux élémentaires, de superficie souvent importante (forêt de Neufeys, massifs d'Attignéville, Gémonville, Vicherey) auxquels font cortège, vers le SE et l'Est, diverses buttes-témoins isolées. Celles-ci, dont les cotes s'échelonnent entre + 450 et + 540, constituent de multiples belvédères dominant la dépression ouest de Mirecourt.

Au SE de la diagonale de partage, et s'étendant au pied des côtes précédentes, vient ensuite une large plaine à dominante marneuse, puis calcaire, se relevant lentement et régulièrement vers le Sud et le SE. Sa surface, faiblement ondulée, représente un couloir naturel de pénétration entre les bassins de la Moselle et de la Meuse : cette aire correspond, selon la désignation locale, aux deux pays du Saintois et du Xaintois qu'empruntent les principales voies de communication. Vers la limite SE de la feuille, la bordure méridionale et le soubassement marneux de ce bas-plateau ont été, à nouveau, entaillés et morcelés en plusieurs massifs collinaires dont le modelé a été déterminé par la présence de deux horizons plus résistants intercalés dans la série géologique (Grès infraliasique - Dolomie d'Élie de Beaumont).

La feuille de Vézelize couvre une partie du plateau lorrain, dans une région à l'écart des grands cours d'eau. Il n'y a donc aucune large vallée alluviale déterminant une région naturelle et rompant les caractères propres du plateau. Celui-ci apparaît ainsi très nettement, avec ses différentes cuestas. Nous pouvons y distinguer d'Est en Ouest :

- Le plateau du Lias (hors du territoire de la CCOV) ;
- Le plateau du Dogger, bien que géologiquement continuation du Plateau de Haye de la feuille de Toul, en est distinct ; en effet, ce dernier est déterminé par la boucle de la Moselle entre Toul et Nancy. Ce plateau calcaire est presque exclusivement occupé par les forêts. Comme il est limité sur la plus grande partie de la feuille, à l'Ouest, par un système faillé, on n'a pas la configuration habituelle du Plateau de Haye, ou du Pays Haut. Ce qui achève de renforcer des dispositions spéciales, c'est que dans la moitié inférieure des affleurements bathoniens devenant calcaire, avec disparition du Bathonien inférieur, on a un prolongement naturel du plateau bajocien, également calcaire, dans la région de Martigny, Punerot ;

- Le Callovo-Oxfordien, argilo-marneux, déjà moins puissant que dans la région de Toul, ne forme plus une large bande d'affleurements, laquelle constitue la Woëvre plus au Nord. Cette étendue ne porte pas de nom spécial, géographique ; comme le Callovien inférieur devient assez calcaréo-sableux, on ne retrouve pas non plus l'allure du contact Bathonien-Callovien si particulière plus au Nord. Le sommet de la formation, constitué par les "Chailles" est à rattacher à cette étendue, puisque mi-marneux, mi-calcaire, il est sur le front de la cuesta délimitant la base du plateau de l'Argovo-Rauracien ;
- Équivalent des Hauts de Meuse, et des côtes du Toullois, cet Argovo-Rauracien forme un nouvel escarpement de cuesta, en bordure des deux tiers NW de la feuille. Ce plateau est toutefois scié par une vallée assez large, et non encaissée, celle de l'Aroffe vers Vannes-le-Châtel. Dans la moitié supérieure de la coupure, le Bathonien moyen et supérieur étant encore argilo-marneux, nous le rattacherons arbitrairement à la Woëvre, tranchant sur le Bajocien calcaire. Des buttes-témoins, minimes ou importantes, tels le Mont d'Anon, le Mont Curel et la Côte de Sion, sont à rattacher au plateau bajocien.

La feuille Gondrecourt couvre une partie de la Lorraine centrale correspondant principalement aux Hauts de Meuse et au Plateau du Barrois ; mais d'autres régions naturelles s'y inscrivent. On distingue ainsi d'Est en Ouest :

- Dans l'angle SE, une minuscule étendue d'un plateau presque entièrement calcaire ; le Bathonien moyen et supérieur prenant un faciès de calcaire oolithique, il existe un plateau calcaire aride bien développé sur les feuilles voisines : parties sud de Vézelize, Châtenois et Neufchâteau. Comme le Callovo-Oxfordien correspondant aux « Argiles de la Woëvre » est bien moins épais que dans les régions septentrionales, la bande argileuse déprimée correspondant géographiquement à la Woëvre n'existe plus ; et les argiles en bande très étroite forment une suite continue au pied de la cuesta avec le plateau calcaire, malgré le caractère lithologique totalement différent ;
- En grande partie couvert par d'immenses forêts, le plateau calcaire correspondant aux calcaires de faciès rauracien et Séquanien a une limite orientale en cuesta. Cela est dû à l'érosion importante qui a scié le plateau, grâce à la Meuse aujourd'hui au cours anémique. Alors que les buttes témoins et une partie du plateau, à talus marno-calcaire (« Terrain à chailles ») sont la terminaison naturelle, sur une inflexion de l'auréole méridionale du Bassin de Paris, de la cuesta constante des

Hauts de Meuse. A cause de cette inflexion des auréoles constitutives du Bassin de Paris, le plateau calcaire, excessivement large, s'étend presque en limite méridionale de la feuille. Mais au milieu de celle-ci, vers Gondrecourt, le système faille de Gondrecourt limitant obliquement le plateau calcaire, va le raccourcir plus au NE ;

- La vallée de l'Ornain également subséquente, moins importante que celle de la Meuse, vient également créer une région naturelle, fertile et humide, en plein plateau rauracien et Séquanien.

2. Ressources et richesses géologiques

Ce paragraphe détaille les divers types de ressources géologiques présentes sur le territoire :

- **Minerai de fer.** Au sommet du Lias, diverses recherches de minerai oolithique ont justifié au siècle dernier l'octroi de la concession la plus méridionale du Bassin de Nancy, dite de Sion-Vaudémont, demeurée inactive. Trois sondages ont montré en 1930 la prolongation de ce gîte plus au SW, mais confirmé son intérêt industriel médiocre. Les anciennes forges d'Attignéville ont jadis traité du minerai en provenance de Maconcourt, de Removille et de Vouxeu ;
- **Schistes bitumineux.** Les deux zones inférieures du Toarcien, spécialement étudiées de 1933 à 1937, ont fourni, sur une épaisseur de 15 à 20 m, une teneur en huile de 3,4 % (Châtenois) à 5,9 % (Grimonvillers). La réserve utile dans le second secteur a été estimée à 200 millions de tonnes ;
- **Phosphates.** Des nodules et concrétions de phosphate de chaux ont été très anciennement tirés du Sinémurien supérieur et du Lotharingien, notamment à Sandaucourt, Châtenois, Oëlleville et Frenelle.
- **Terre à tuiles.** Des tuileries, aujourd'hui abandonnées, ont utilisé les argiles du Lias à Repel, Chef-Haut, Houécourt et la Neuveville-sous-Châtenois.
- **Sables de verrerie.** Le Rhétien inférieur a fourni à la verrerie de Gironcourt un grès sableux, autrefois exploité en carrière souterraine (Saint-Menge), puis abandonné en raison de sa composition irrégulière et de sa teneur en fer et en titane ;
- **Houille triasique.** Le banc de combustible intercalé lenticulairement dans le Grès à Roseaux a fait l'objet d'activités exploitations et de nombreuses recherches centrées sur le gîte productif de Saint-Menge et de Gemmelaincourt, reconnu et exploité en travaux souterrains pendant plus d'un siècle (1830-1946). La houille ligniteuse du Keuper moyen est noire, brillante, à cassure conchoïdale, homogène

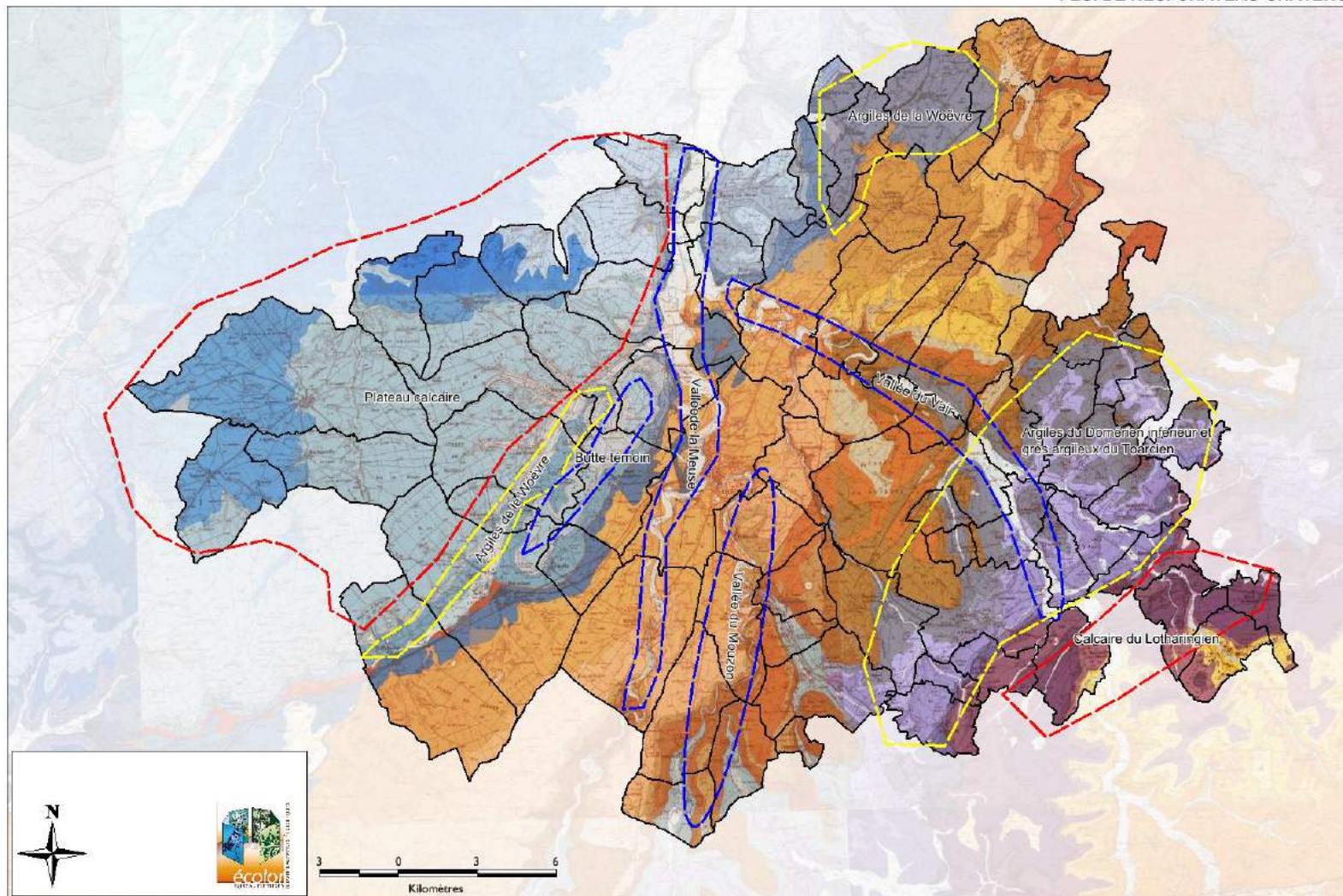
lorsqu'elle est sèche, friable et fissile en présence d'eau. Son principal constituant est du vitrain qui englobe des cristaux de pyrite et diverses particules minérales. C'est un combustible pauvre, fréquemment entremêlé de veines et noyaux de pyrite, qui a servi d'appoint pour l'industrie et les foyers domestiques, notamment pendant les périodes d'hostilité ;

- La pierre de taille de Dainville n'est plus exploitée ;
- Les formations du Bajocien, du Callovien inférieur et même du Bathonien, malgré le caractère tendre de ce calcaire, sont encore exploitées pour matériaux d'empierrement ; les calcaires oolithiques du Bathonien et du Callovien donnent des moellons de construction ;
- L'Oolithe de la Mothe, friable, est parfois encore exploité, provisoirement, comme gravier calcaire ;
- Par contre, la grouine est parfois intensivement exploitée pour les revêtements de chemins ruraux, les aménagements de surfaces, etc. ;
- La partie supérieure des calcaires des ex-étages Argovien et Rauracien pourrait donner une excellente pierre à chaux grasse avec d'énormes exploitations : c'est la continuation du massif exploité en Meuse centrale et septentrionale pour la sidérurgie. L'éloignement des utilisateurs et le problème des moyens de transport font qu'il n'y a aucune exploitation dans ces régions.

Carte 22 : Contexte géologique

GEOLOGIE

PLUI DE NEUFCHÂTEAU-CHÂTENOIS



B. Pédologie

Source : carte pédologique de Lorraine

La nature du sol est conditionnée par la nature géologique des terrains et par la circulation de l'eau en liaison avec la pente.

Coteaux

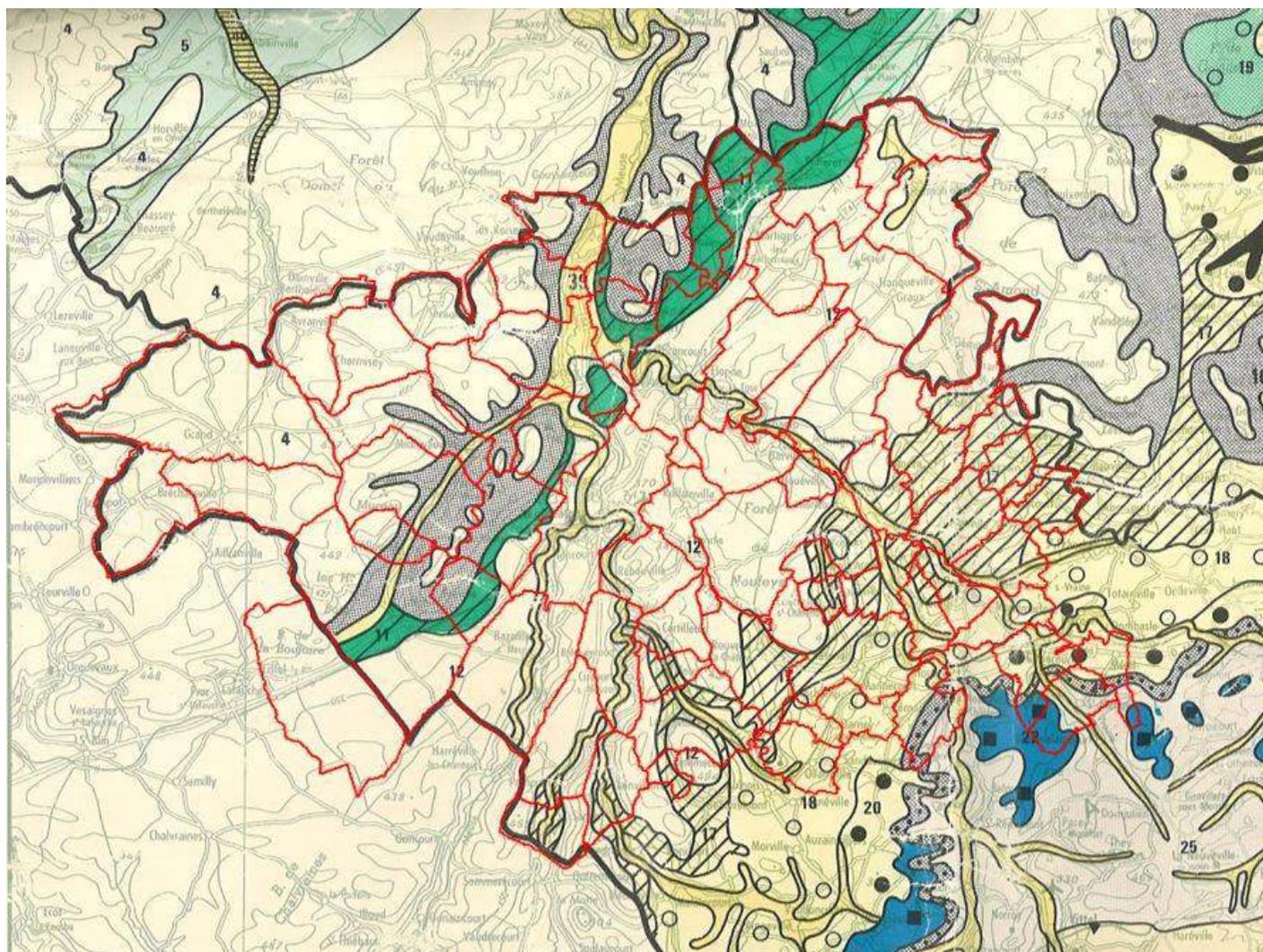
Sur les coteaux, on observe des sols bruns calcaires superficiels (20 à 30 cm d'épaisseur), irrégulièrement drainés. Ce sont des sols généralement lourds où l'assainissement est indispensable avant la mise en culture. Ils sont souvent couverts par la forêt et la prairie.

Vallées

Dans les vallées de la Meuse et de ses affluents, on rencontre des sols bruns faiblement lessivés, calcique marmorisés ou limono-argileux en surface et s'enrichissant en argile en profondeur. Ils constituent de très bons sols de culture. En zone inondable, ils sont souvent utilisés en prairie. Ces sols présentent parfois en temps de pluie des traces d'hydromorphie.

En fond de vallon, le sol argileux s'engorge presque en permanence en raison du déficit du drainage interne. Des tâches d'oxydation et de réduction apparaissent dans le sol dès la surface dans les endroits les plus humides, puis le sol prend une teinte grise bleutée veinée de rouge. Ce sol des zones humides est un sol brun à gley ou à pseudo-gley. Ces sols à nappe temporaire, quelquefois soumises à inondations fréquentes de la Meuse, sont occupés par des prairies à flore hygrophile correspondant à des zones humides définies à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009

Carte 23 : Carte pédologique centrée sur le territoire



-  Bruns calcaïques superficiels
-  Sols colluviaux : bruns calcaïres caillouteux (haut de pente), bruns argilo-limoneux (bas de pente)
-  Bruns calcaïres
Bruns calcaïques marmorisés
-  Bruns calcaïques superficiels
-  Bruns superficiels
-  Bruns lessivés hydromorphes limono-argileux
-  Bruns colluviaux argilo-limoneux (coteau)
-  Bruns calcaïques limono-sableux (replat)
-  Bruns superficiels hydromorphes
-  Bruns lessivés hydromorphes argilo-limoneux
-  Bruns acides sableux
-  Bruns acides faiblement hydromorphes
-  Sols colluviaux : bruns marmorisés argilo-sableux
-  Pérosols brunifiés
-  Brun lessivés hydromorphes limono-argileux
-  Bruns calco-magnésiens superficiels
-  Hydromorphes à pseudo-gley de surface argileux

C. Captages d'eau

Source : Retour de consultation de l'ARS Lorraine, par mail en date du 20 mars 2017.

L'ARS a transmis la liste des syndicats d'eau et des communes en régie autonome que nous synthétisons et figurons dans le tableau ci-dessous. Les périmètres de captages mentionnés sont représentés **Carte 24**.

Tableau 25 : La liste des ressources protégées par un arrêté préfectoral de DUP

NOM DU SYNDICAT	TYPE DE CAPTAGE	NOM DE LA SOURCE
Manoise	Source	-Des Vergères
	Forage	-Du Tivoli Liffol
Chermisey	Forage	-De chermisey
Midrevaux	Sources	-Du vau -Maslessar
Pargny-sous-Mureau	Source	-St Quirin
Sionne	Source	-St-Jaques
Domrémy-la-Pucelle	Source	-Groseillers
Greux	Source	-Vaux de Greux
Coussey	Source	-Bertheleveau
	Forage	-De Coussey
Moncel-sur-vair	Source	-De Moncel
Maxey sur Meuse	Sources	-De la chapelle ancienne -Du monument -Reunion sources Maxey/Meuse
SIEA-cotes-et-la-Ruppe	Forages	-Ancien de Punerot -Nouveau de Punerot
	Sources	-Chapelle de Moncourt -De Jubainville
SDE-Frézlle-et-Vair	Source	-Regina
SIVOM-Vicherey-Aroffe	Sources	-De la Morley -Rorgnot l'Huillier -Laveau Haut -Dureau Grosse
SDE Vraine-et-Xaintois	Sources	-De le Chavee -De la Goule -Gerard
	Forage	-De Baudricourt
	Prise d'eau	Du Vair
	Puits de Roche	
Frébécourt	Sources	-Des platanes principale -Réunion sources platanes
Mont-lès-Neufchâteau	Sources	-Bugney -La Diere -Réunion sources mont les Neufchâteau

NOM DU SYNDICAT	TYPE DE CAPTAGE	NOM DE LA SOURCE
Neufchâteau	Source	-De l'abreuvoir (HS) - zone des Torrières
SDE_Landaville	Sources	-L'Etanchotte N1 -Reunion source de landaville
Pompierre	Sources	-Longues Raies -Gripotte -Reunion source pompierre HS
Sartes	Source	-Bois de la perriere
Jainvillotte	Source	-Notre dame Pitié
Lemmecourt	Source	-Des Chenevieres
SDE Aboncourt- Maconcourt	Source	-Aboncourt-Maconcourt
Rouvres-la-Chétive	Sources	-Ancienne -Reunion sources Rouvres Chetive
Courcelles-sous-Châtenois	Sources	-Du Fays a -Reunion sources Courcelles
Neuveville-sous-Châtenois	Forage	-Neuveville-sous-Châtenois
SDE Bulgneville (commune de Ollainville)	Forages	-1 SDE Bulgneville -2 SDE Bulgneville -F3
SDE-Froide-Fontaine	Source	-Froides Fontaine Amont -Reunion sources - Longchamp/Chaten

SIAEP : Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable.

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SDE : Syndicat des eaux

A noter que le syndicat de la Manoise alimente en eau les communes d'Avrainville, Bréchainville, grand et Trampot, via le réseau « Orquevaux » (52).

Carte 24 : localisation des captages AEP et des périmètres de protection rapprochés



IV. Nuisances et risques

A. Gestion des déchets

Sources : sites internet des CC (consultés en décembre 2016) :

- <http://www.bassin-neufchateau.fr/index.php/les-competences/dechets-menagers>
- http://www.cc-pays-de-chatenois.fr/ordures_menageres.aspx

Dans la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, les déchets ménagers et assimilés sont gérés par la collectivité.

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OM r) sont collectés à une fréquence d'une fois par semaine dans chacune des communes mais à des jours distincts. Les déchets recyclables sont collectés une fois tous les 15 jours dans des sacs jaunes (sauf dans le centre ville de Neufchâteau où cette collecte est hebdomadaire). Ces derniers sont évidemment recyclés c'est-à-dire que la matière va être réutilisée pour fabriquer différents objets. Le recyclage permet d'économiser des matières premières comme le bois, les métaux ou le pétrole.

Des points d'apport volontaire sont présents sur le territoire pour le recyclage du verre. Le ramassage du verre sur l'ensemble du territoire est assuré par la société MINERIS. Le tri et le nettoyage du verre est effectué par la société PATE sur Saint Mège. Et le verre est ensuite réutilisé par la société sur Gironcourt-sur-Vraine.

Les déchetteries intercommunales sont situées à Neufchâteau, Chatenois et Rainville.

B. Nuisances acoustiques

Source :

- Arrêté préfectoral N°503_2011_DDT du 01_06_11 portant publication des cartes de bruit des autoroutes concédées ;
- Arrêté préfectoral N°259_2016_DDT du 11_03_2016 portant approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports terrestres de la compétence de l'Etat dans le département des Vosges

Les transports routiers sont les principaux responsables des nuisances sonores ; toutefois, en raison du caractère rural du territoire de l'Ouest Vosgien et d'un trafic routier relativement peu élevé, ces nuisances se concentrent essentiellement en quelques secteurs spécifiques dans les centres urbains et le long des infrastructures les plus importantes.

Les voies concernées par le classement sont :

- les routes et les rues de plus de 5 000 véhicules par jour ;
- les lignes ferroviaires interurbaines de plus de 50 trains par jour ;
- les infrastructures en projet sont également intégrées.

Dans le périmètre du PLUi de l'Ouest Vosgien, **la seule infrastructure routière classée est l'A31** qui traverse une partie des communes de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, à l'est du territoire (cartes en annexe 4)

En application de la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, des cartes du bruit stratégiques doivent être élaborées pour les infrastructures routières qui supportent un trafic de plus de 6 millions de véhicules par an (1ère échéance).

Dans l'Ouest Vosgien, seule l'A31 se trouve dans le champ d'application de la directive.

Dans une seconde échéance, la directive prévoit d'étendre la réalisation des cartes du bruit aux infrastructures supportant un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an.

Un plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) concernant les infrastructures de transport du département des Vosges (A31, RN57, RN59, RN66) est rendu dans l'arrêté préfectoral récemment pris et cité plus haut.

C. Qualité de l'air

Source :

- ATMO Grand Est : <http://www.atmo-grandest.eu>

I. Généralités

Les activités industrielles, les installations de chauffage publiques et privées, la circulation automobile ainsi que toute activité consommatrice d'énergie émettent des polluants atmosphériques.

Pour surveiller la qualité de l'air, la Lorraine s'est dotée et a développé depuis 1971 un réseau de mesure de polluants atmosphériques. Suite à la réforme territoriale, cette structure a évolué et s'intitule à présent ATMO Grand Est.

La diffusion et la dispersion des polluants sont fortement déterminées par les conditions météorologiques.

Ainsi, les épisodes de forte pollution sont souvent liés à de mauvaises conditions de dispersion :

- atmosphère stable, vent faible : dispersion lente,
- inversion de température en altitude : ascension bloquée, accumulation des polluants à basse altitude.

En revanche, une atmosphère instable et de fortes turbulences conduisent à une dispersion rapide des polluants.

2. Réglementation

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) transcrite au niveau national les réglementations internationales et européennes. Parfois désignée du nom de son auteur "Loi Lepage", elle a eu 10 ans en 2007.

Publiée au journal officiel le 01/01/1997 elle remplace la précédente loi du 02/08/1961 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique et les odeurs, et complète la loi du 19/07/1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour réduire les nuisances (pollution de l'air, bruit) et maîtriser la consommation énergétique, la LAURE fixe des objectifs que les documents d'urbanisme et de planification devront intégrer :

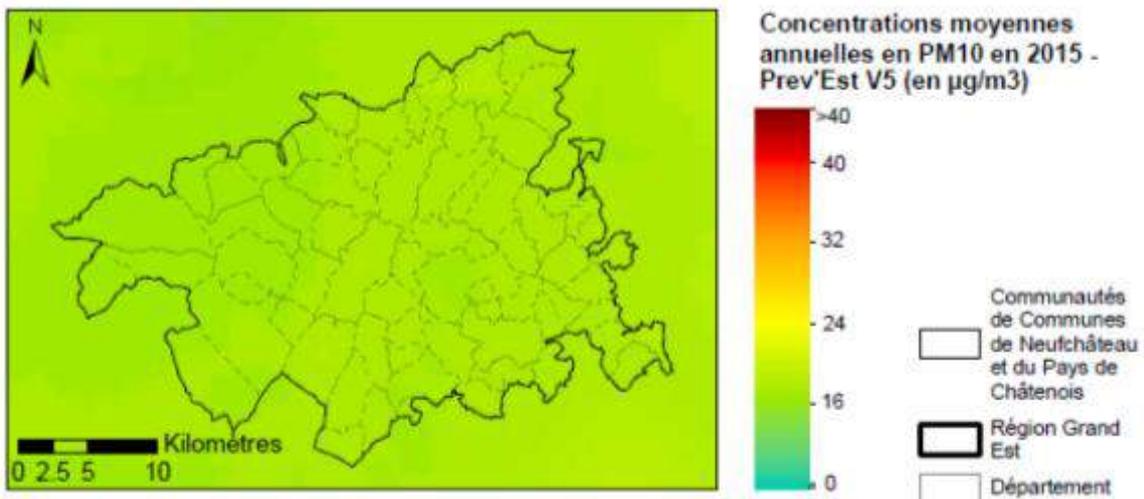
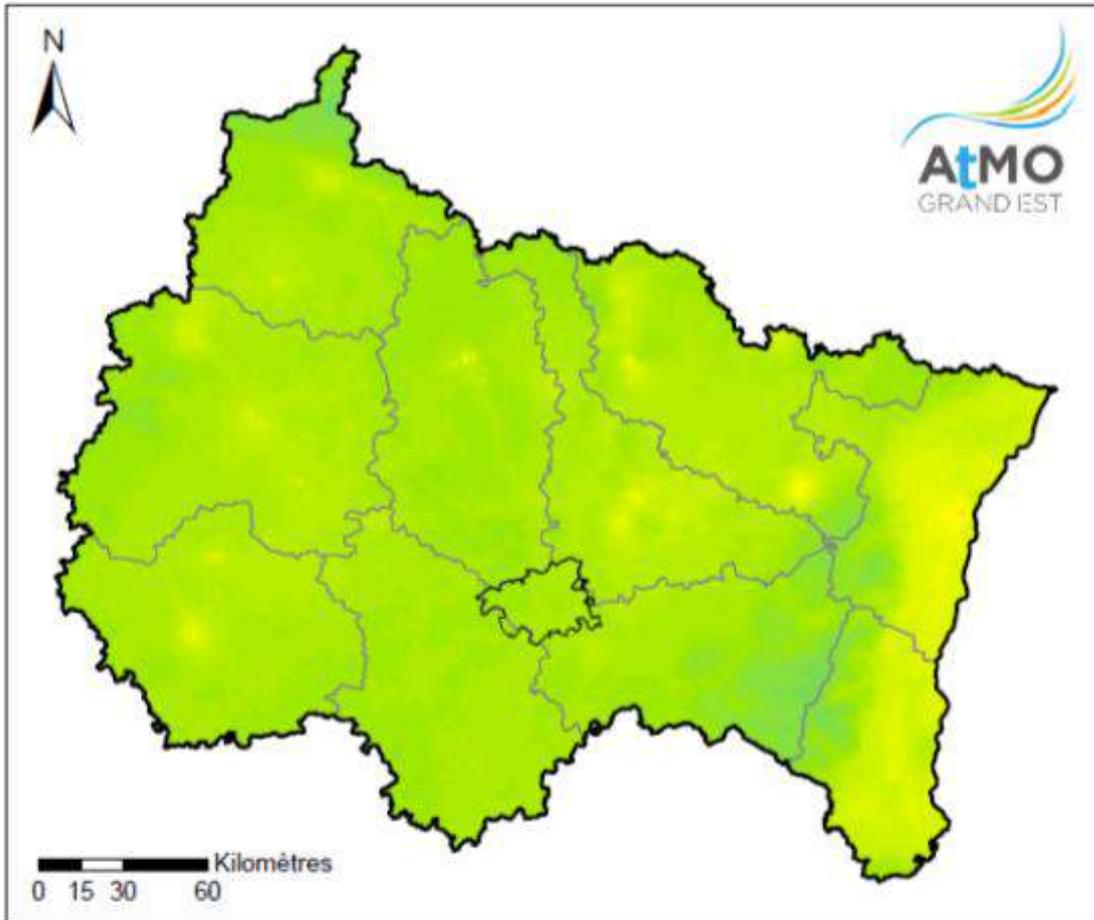
- réduire le trafic automobile,
- favoriser les transports en communs (TC) et autres moyens de déplacements économes en énergie et moins polluants dont les bicyclettes,
- aménager le réseau de voiries pour favoriser les déplacements cités ci-dessus,
- organiser le stationnement notamment en dehors des centres des villes,
- encourager les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport moins polluant de leur personnel par utilisation des TC et du co-voiturage.

3. Qualité de l'air du périmètre d'étude du PLUI

Les données transmises par Atmo Grand Est dans la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien montrent que globalement le territoire se situe dans les moyennes relevées dans la région Grand-Est. La situation est même légèrement meilleure que dans le reste de la région, notamment en ce qui concerne la concentration en azote (voir cartes suivantes).

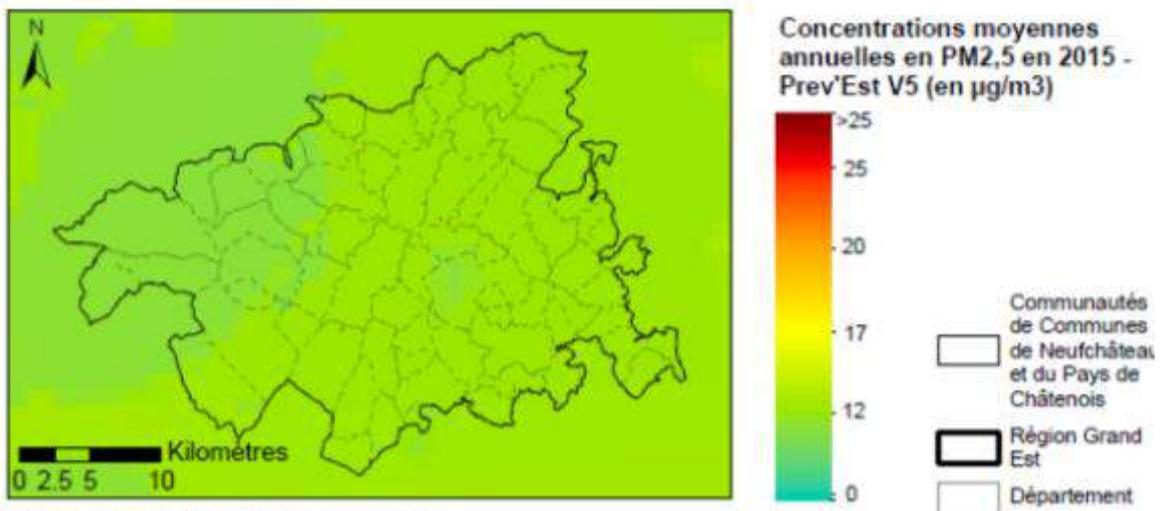
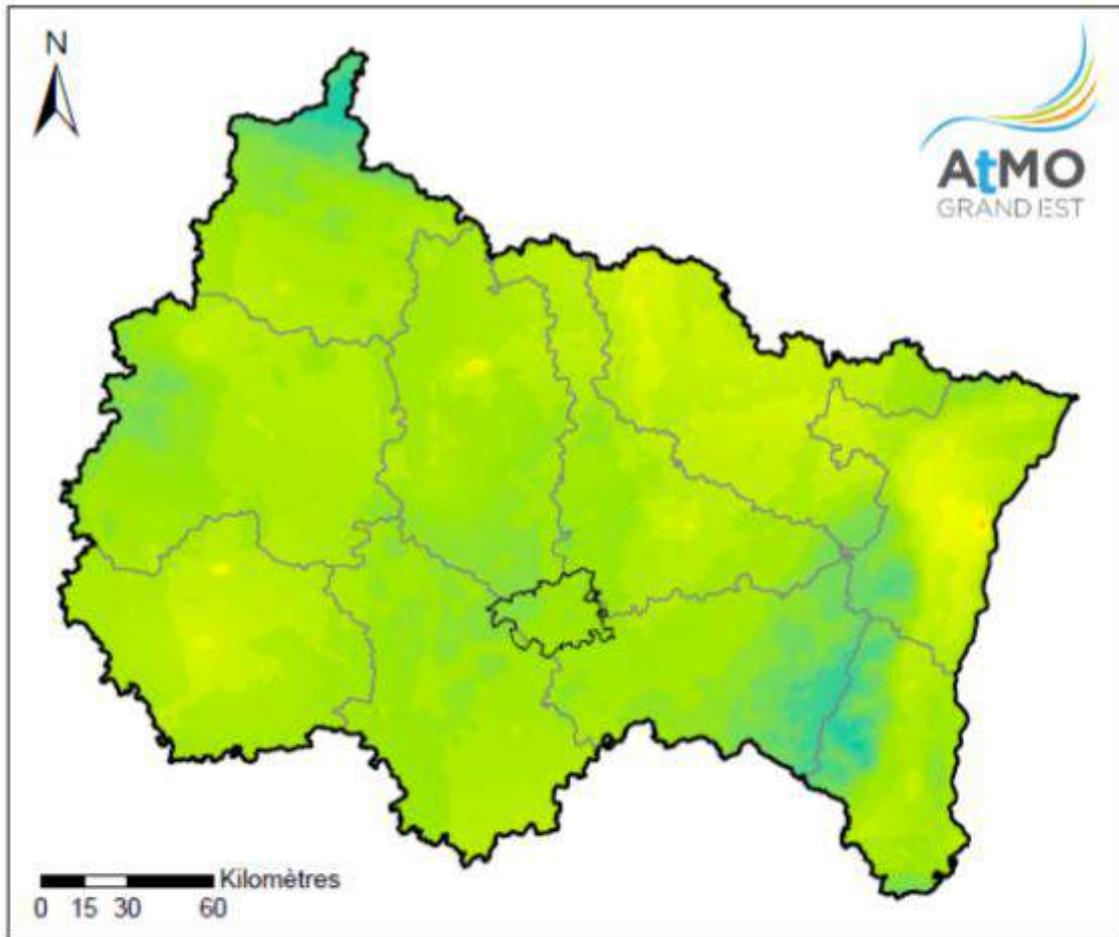
Carte 25 : Concentrations moyennes annuelles en PM10 en 2015

Concentrations moyennes annuelles en particules fines PM10 en 2015
(Prev'Est V5)



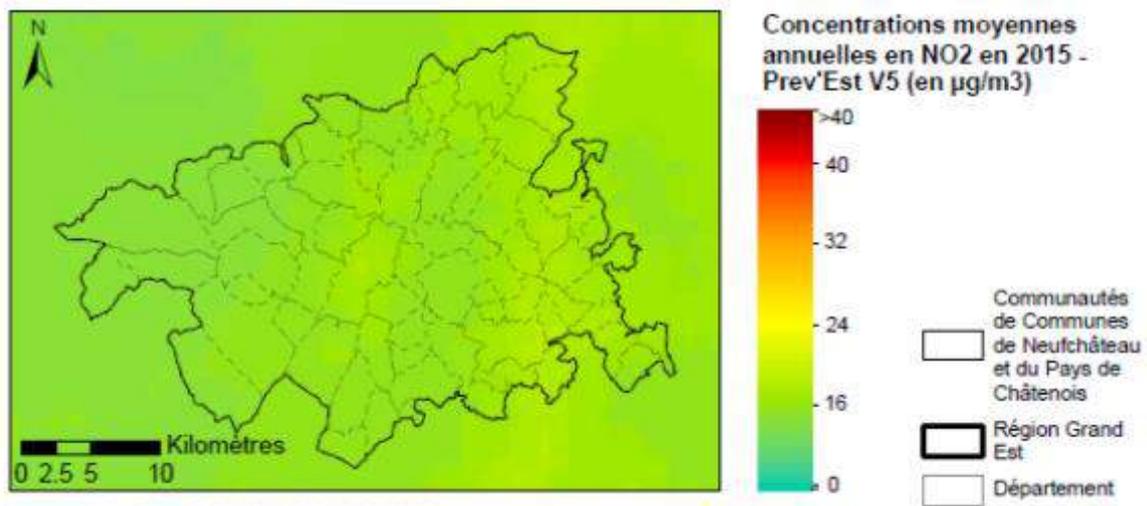
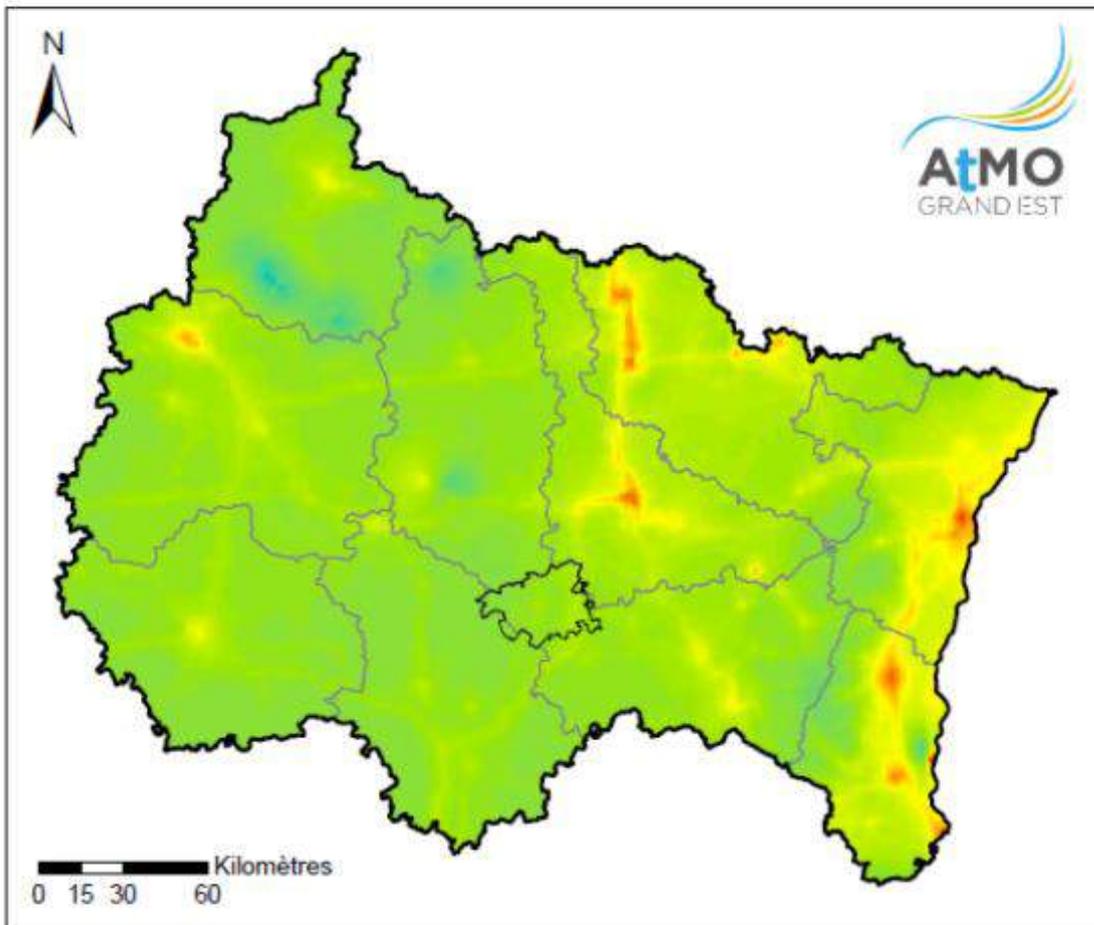
Source : Prev'Est V5, © IGN – 2011 BDTPO

Carte 26 : Concentrations moyennes annuelles en PM2,5 en 2015
 Concentrations moyennes annuelles en particules fines PM2,5 en 2015
 (Prev'Est V5)



Source : Prev'Est V5, © IGN – 2011 BDTOPO

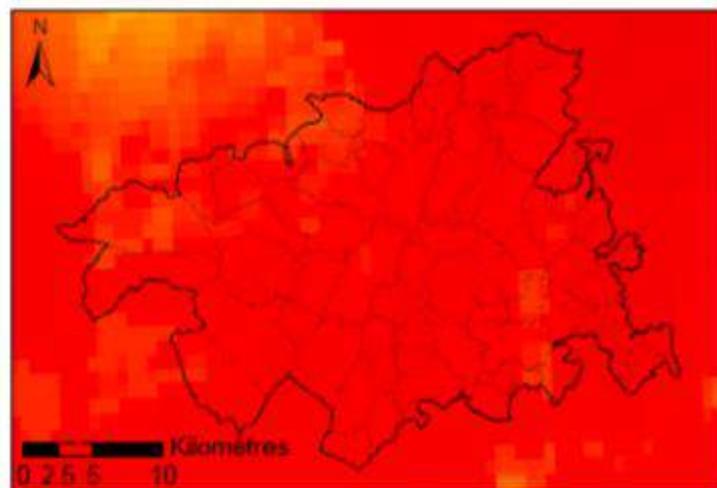
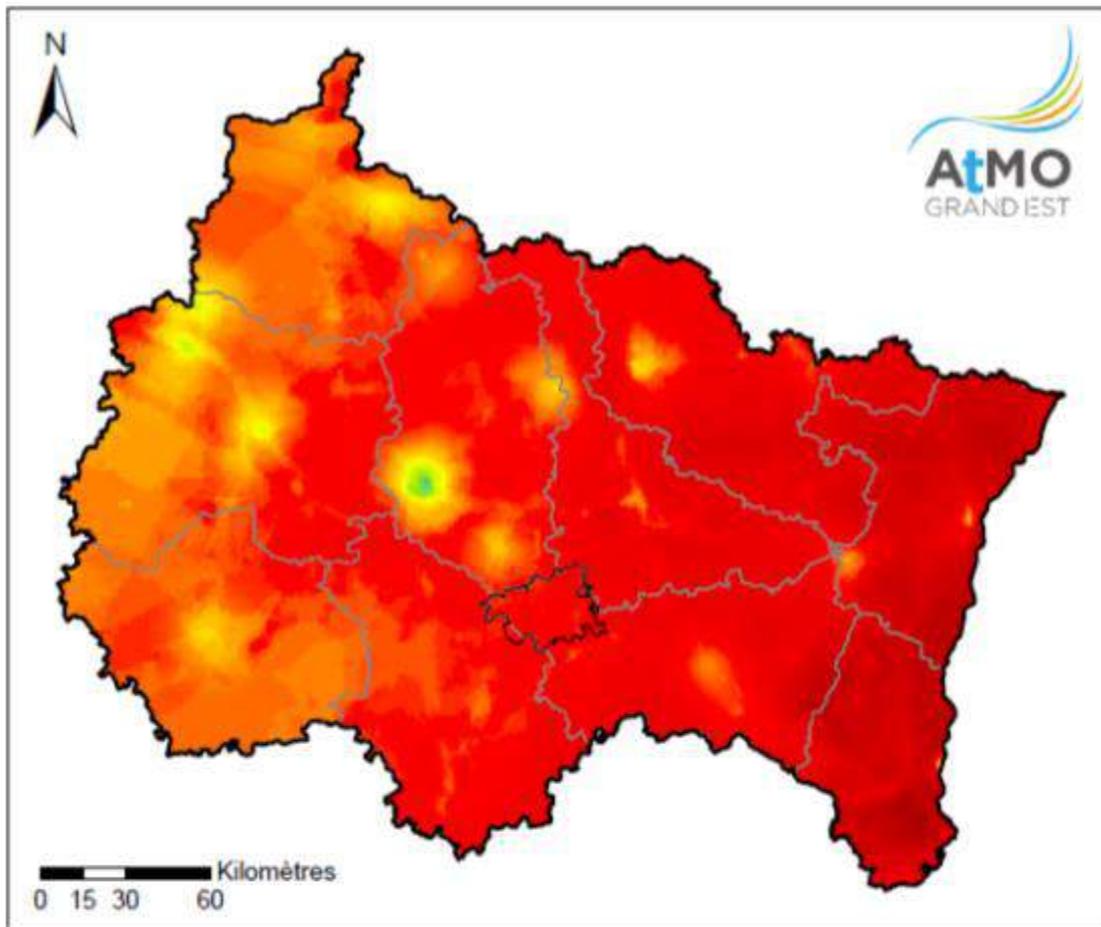
Carte 27 : Concentrations moyennes annuelles en NO2 en 2015
 Concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote NO2 en 2015
 (Prev'Est V5)



Source : Prev'Est V5, © IGN – 2011 BDTPO

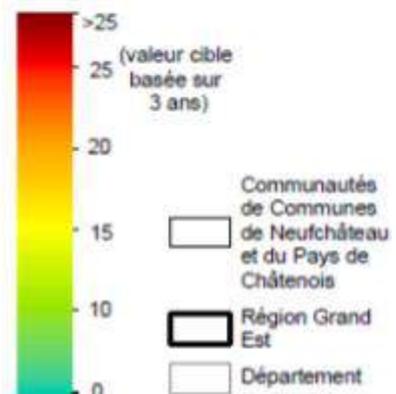
Carte 28 : Pollution à l'ozone en 2015

Nombre de jours de dépassements de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2015 par les maxima journaliers en ozone des 8 heures glissantes (en jours)



Source : Prev'Est V5, © IGN – 2011 BDTOPO

Nombre de jours de dépassements de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2015 par les maxima journaliers en ozone des 8 heures glissantes (en jours)



D. Risques anthropiques

I. Installations classées

Source : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr>.
Après consultation du site, 27 communes du territoire possèdent des établissements soumis au régime des installations classées, listées dans le **Tableau 26**.

Tableau 26 : Liste des établissements classés « ICPE »

Nom établissement	Commune	Régime	Statut Seveso
CALIN PAUL	ATTIGNEVILLE	Autorisation	Non Seveso
EARL DU VUID BARIL	AVRANVILLE	Enregistrement	Non Seveso
GAEC DES ANSANGES	BALLEVILLE	Enregistrement	Non Seveso
GSM	BAZOILLES SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso
CASCADES ROLLPACK S.A	CHATENOIS	Autorisation	Non Seveso
GIREV	CHATENOIS	Autorisation	Non Seveso
GUISNEL DISTRIBUTION	CHATENOIS	Enregistrement	Non Seveso
WM88	CHATENOIS	Autorisation	Non Seveso
SAS CHERMISEY	CHERMISEY	Autorisation	Non Seveso
G3 ENVIRONNEMENT SARL	COUSSEY	Enregistrement	Non Seveso
SICOTRAL	DARNEY	Enregistrement	Non Seveso
MENUISERIE GUY THIEBAUT SAS	DOMMARTIN SUR VRAINE	Autorisation	Non Seveso
LIEGEROT	DOMREMY LA PUCELLE	Autorisation	Non Seveso
OI Manufacturing France	GIRONCOURT SUR VRAINE	Autorisation	Non Seveso
GAEC DE LA HAYE	HARMONVILLE	Autorisation	Non Seveso
SRDE	HARMONVILLE	Autorisation	Non Seveso
SCRDE	JAINVILLOTTE	Autorisation	Non Seveso
PEDUZZI	LANDAVILLE	Autorisation	Non Seveso
SRE Landaville	LANDAVILLE	Autorisation	Non Seveso
VOIRIOT	LANDAVILLE	Autorisation	Non Seveso
CLM Fermetures	LIFFOL LE GRAND	Autorisation	Non Seveso
COUNOT BLANDIN	LIFFOL LE GRAND	Autorisation	Non Seveso
HUGUES CHEVALIER SA	LIFFOL LE GRAND	Autorisation	Non Seveso
LAVAL Pierre Ets	LIFFOL LE GRAND	Autorisation	Non Seveso
VD3E	LIFFOL LE GRAND	Autorisation	Non Seveso
TERRA VHM	LIFFOL LE PETIT	Autorisation	Non Seveso
GRT Gaz	MORELMAISON	Autorisation	Non Seveso
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	Enregistrement	Non Seveso
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	Autorisation	Non Seveso
FROMAGERIE DE NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	Autorisation	Non Seveso
MEUBLES ET SIEGES DE STYLE	NEUFCHATEAU	Inconnu	Non Seveso
CALIN PAUL	PUNEROT	Autorisation	Non Seveso
SOREPLA	REBEUVILLE	Autorisation	Non Seveso
BOULANGER	ROUVRES LA CHETIVE	Autorisation	Non Seveso

Nom établissement	Commune	Régime	Statut Seveso
COLAS EST Rouvres la Chétive	ROUVRES LA CHETIVE	Inconnu	Non Seveso
SCIERIE DE LA FREZELLE	ROUVRES LA CHETIVE	Autorisation	Non Seveso
SCRDE	ROUVRES LA CHETIVE	Autorisation	Non Seveso
MSE La Saurupt	SERAUMONT	Autorisation	Non Seveso
CALIN Paul	SIONNE	Autorisation	Non Seveso
GARE OCCASION 88	SIONNE	Enregistrement	Non Seveso
GAEC DE L'AROFFE	SONCOURT	Autorisation	Non Seveso
SAS JEAN FERRY	SOULOSSE SOUS ST ELOPHE	Enregistrement	Non Seveso
SIBELCO GREEN SOLUTION	ST MENGE	Autorisation	Non Seveso
SIBELCO GREEN SOLUTIONS	ST MENGE	Inconnu	Non Seveso
GAEC DES 2 VALLEES	VIOCOURT	Enregistrement	Non Seveso

Sur le territoire de l'intercommunalité, 45 établissements sont soumis au régime des installations classées.

2. Base de données BASOL : pollution des sols

Source : <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

La base de données BASOL rassemble la liste des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Sur le territoire de la communauté de communes de l'Ouest Vosgien, **3 sites pollués sont présents. Il s'agit d'une ancienne usine à gaz sur la commune de Neufchâteau et de l'industrie Fouchot à Liffol-le-Grand (2 sites).**

3. Inventaires historiques de sites industriels et activités de service (BASIAS)

Source : <http://basias.brgm.fr/presentation.asp>

Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- conserver la mémoire de ces sites ;
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

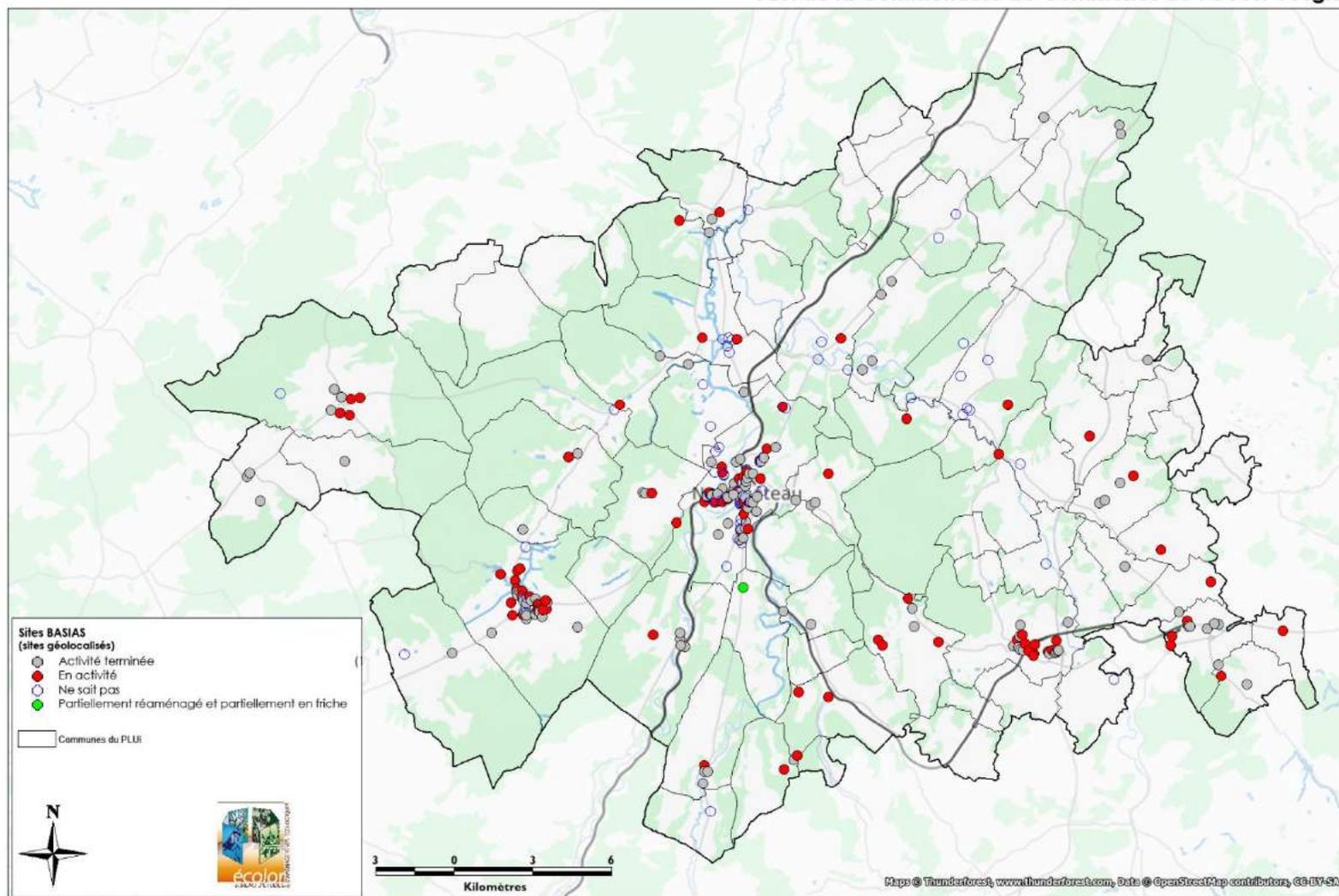
La base de données BASIAS, qui recense les activités susceptibles de polluer les sols, les eaux superficielles et les eaux souterraines, inventorie **384 sites sur les communes du PLUI de l'Ouest Vosgien dont 105 ont leur activité terminée.**

Parmi ceux-ci, la **Carte 29** représente ceux dont la localisation géographique est précisée dans le fichier BASIAS.

Si les sites Basias sont présents sur tout le territoire, ils sont davantage concentrés sur les pôles d'activité : Neufchâteau, Liffol-le-Grand et Châtenois, ainsi que de manière secondaire, à Grand et Gironcourt-sur-Vraine.

Carte 29 : Sites pollués (BASIAS)

Risques de pollution
PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



E. Risques naturels

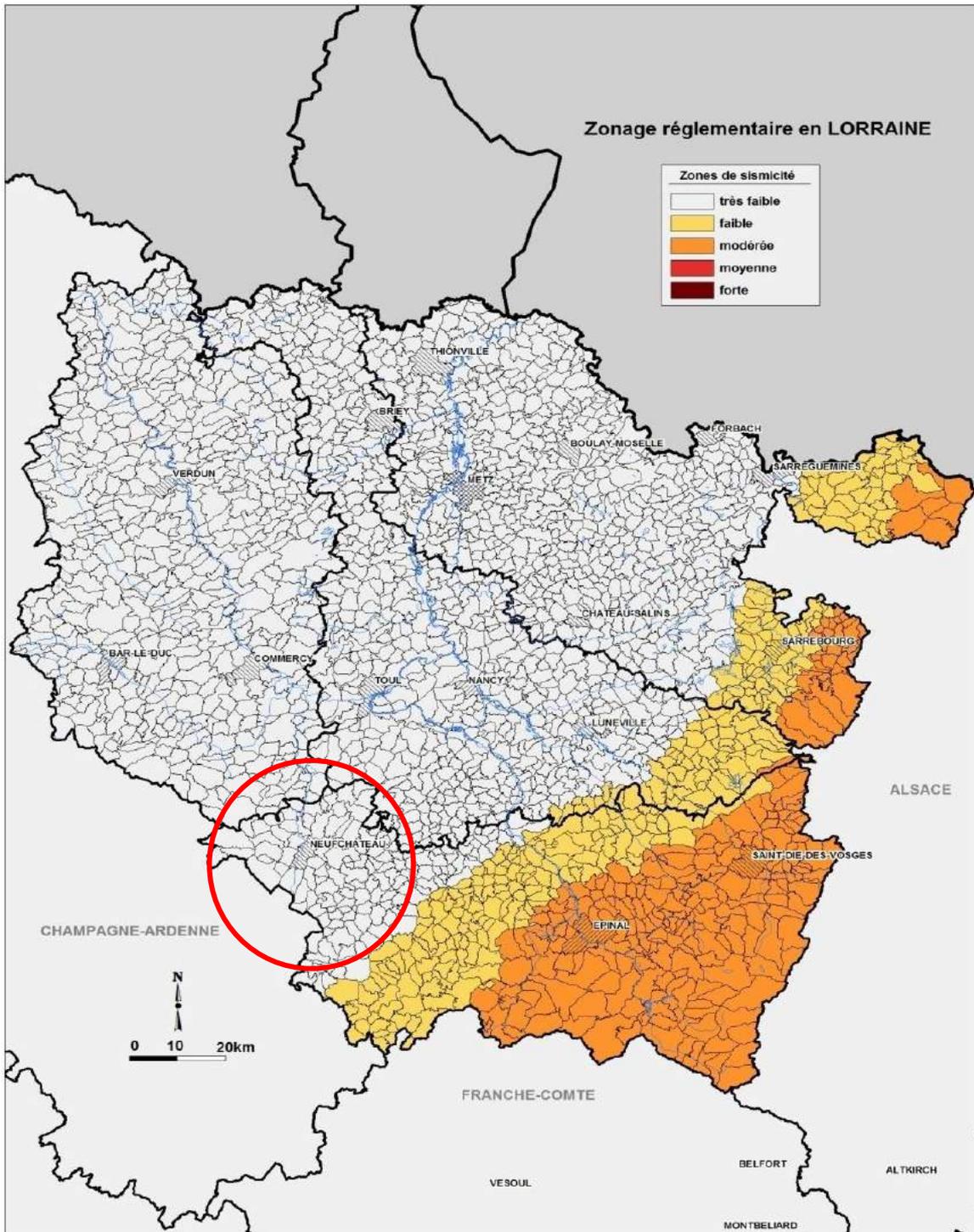
I. Risques sismiques

Le zonage sismique français en vigueur à compter du 1er mai 2011 est défini dans les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D.563-8-1 du Code de l'Environnement. Ce zonage, reposant sur une analyse probabiliste de l'aléa, divise la France en 5 zones de sismicité:

- zone 1 : sismicité très faible ;
- zone 2 : sismicité faible ;
- zone 3 : sismicité modérée ;
- zone 4 : sismicité moyenne ;
- zone 5 : sismicité forte.

Les communes de la CCOV sont toutes entièrement incluses dans une zone de sismicité très faible (Carte 30).

Carte 30 : Extrait du zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1er mai 2011.



2. Aléa retrait-gonflement d'argile

Source : <http://www.argiles.fr/>

Le risque survient lorsque la teneur en eau des matériaux argileux est modifiée et se traduit par une variation significative du volume des sols. En période de sécheresse, les argiles se tassent verticalement et entraînent des mouvements différentiels qui peuvent affecter les constructions.

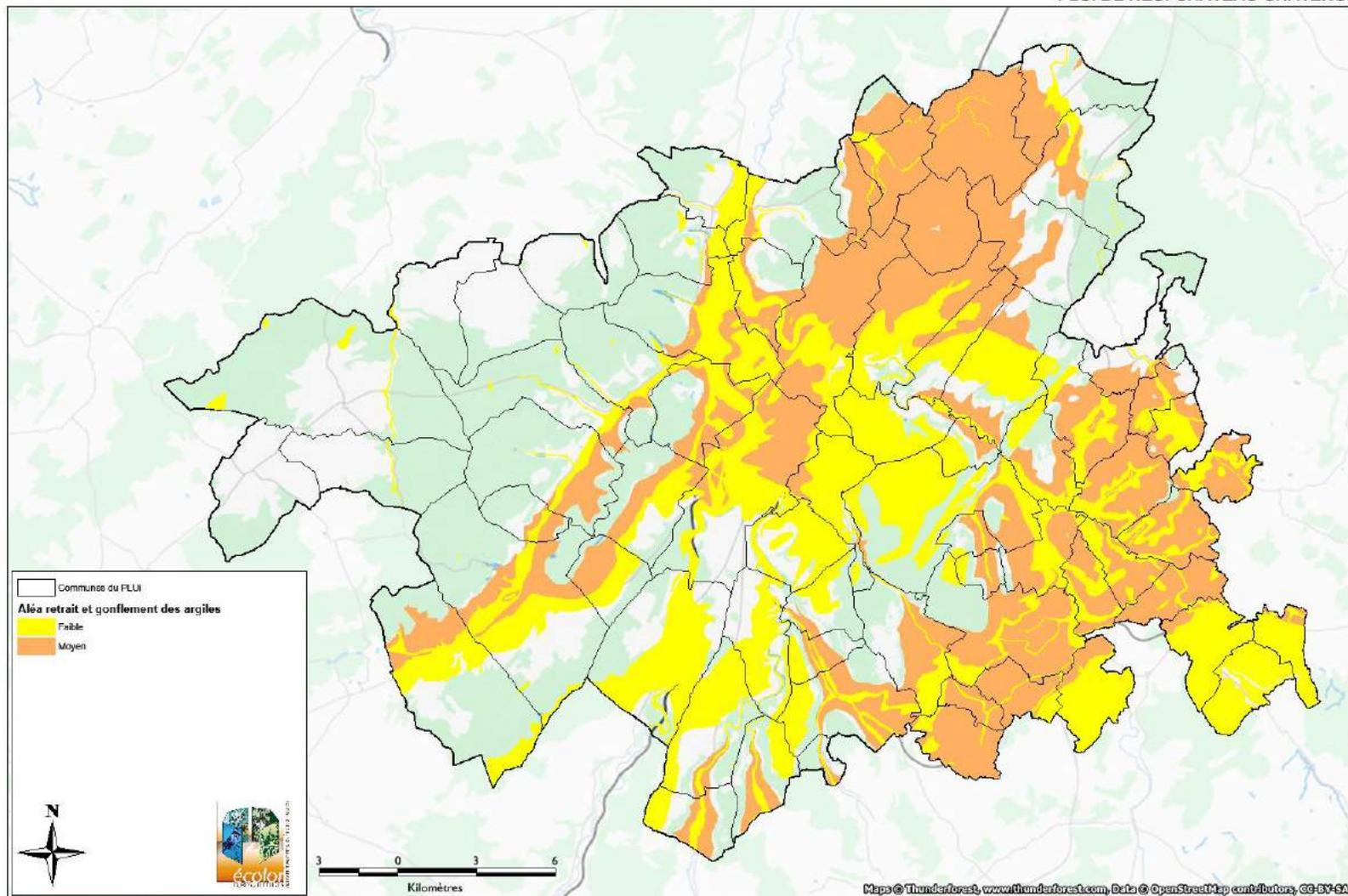
Les communes de la CCOV sont concernées par deux niveaux d'aléas de retrait-gonflement des Argiles : **faible à moyen** (Carte 31).

- Les zones **d'aléa faible** (en jaune sur la Carte 31) sont principalement situées au centre du territoire et à l'extrême Sud-Est et correspondent principalement aux fonds de vallées, aux couches géologiques composées de calcaire et celles du bajocien supérieur ;
- Les zones **d'aléa moyen** (en orange sur la Carte 31), sont localisées sur les couches du bathonien et bajocien moyen correspondant à des marnes et argiles compactes et plastiques.

Carte 31 : Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles

ALEA RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

PLU DE NEUFCHÂTEAU-CHÂTENOIS



3. Mouvement de terrains

Sources :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/donnees#/dpt/88/page/1>

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/donnees#/dpt/52/com/52289/page/1>

La base de données du BRGM recense les mouvements de terrains, qui sont classés suivant une typologie volontairement simplifiée : glissement, chute de blocs (ou éboulement), coulées, effondrement, érosion de berges.

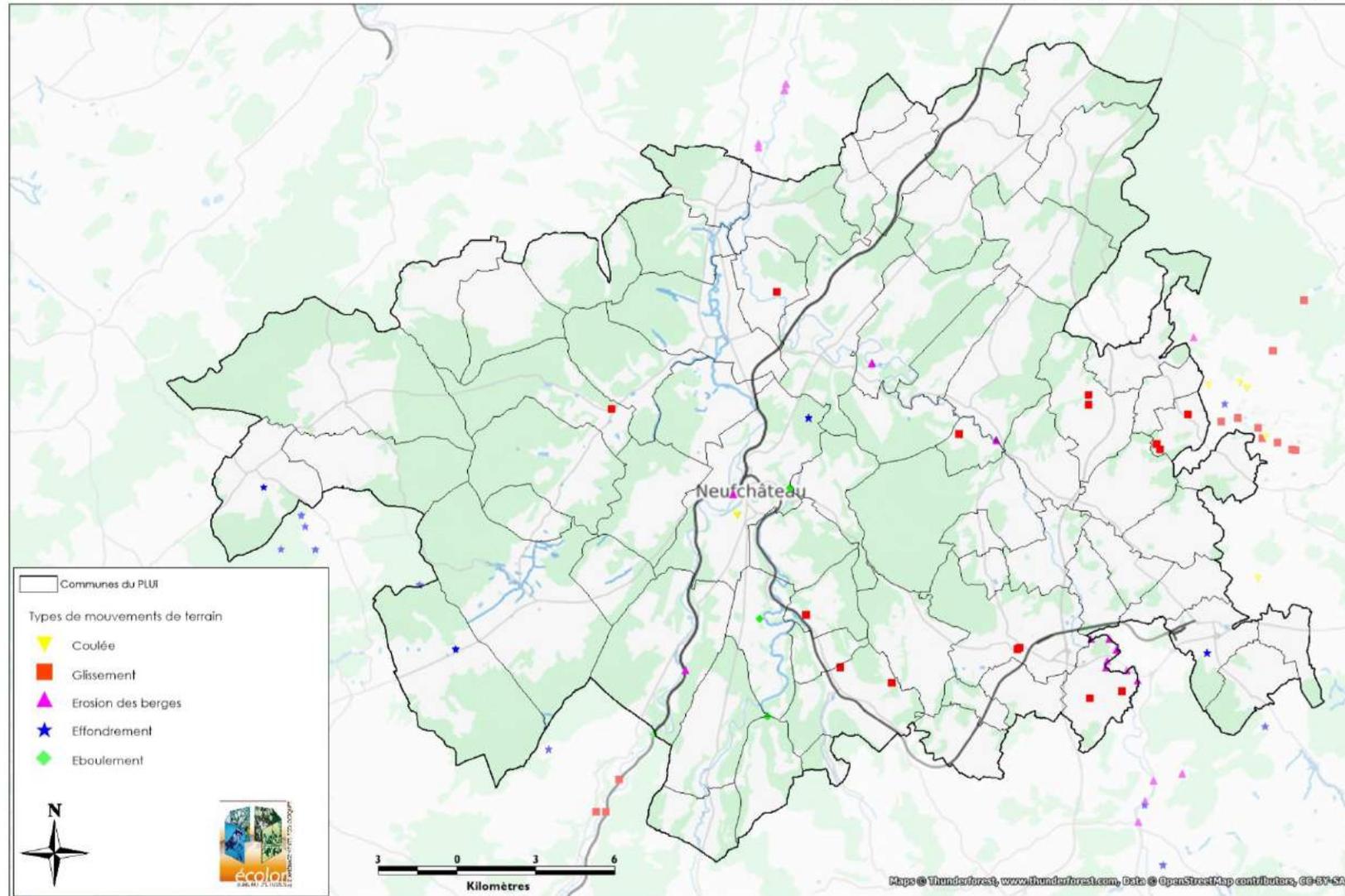
A l'échelle de la CCOV, le BRGM recense 36 mouvements de terrain (**Carte 32**) :

- chutes de blocs / éboulement ;
- 1 coulée (de boues) localisée à Neufchâteau ;
- 14 effondrements ;
- 15 glissements de terrain ;
- érosions de berges.

La commune la plus touchée par des phénomènes d'effondrement est La Neuveville-sous-Chatenois, avec 9 mouvements de terrain recensés dont 7 effondrements.

Carte 32 : Cartographie des mouvements de terrain

Mouvements de terrain
PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



4. Cavités

Source :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/donnees#/dpt/88/page/1>

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/donnees#/dpt/52/page/1>

Le BRGM tient à jour une base de données concernant les cavités. L'extrait de cette base de données est représenté sur la carte en page suivante. La méconnaissance des cavités peut engendrer un risque pour un projet, un bien ou des personnes.

Le BRGM distingue, dans le périmètre du PLUI de l'Ouest Vosgien, les 5 types de cavités suivants (**Carte 33**) :

- 4 carrières (Carrière souterraine du bois du Puits Simon, Carrière du bois de Trampot) ;
- 258 d'origine naturelle (gouffre, doline, perte, karst, etc...) ;
- 5 correspondantes à des ouvrages civils (tunnels, aqueduc) ;
- 1 ouvrage militaire (Fort de Boulémont) ;
- indéterminées.

Deux types de cavités naturelles sont distingués par le BRGM dont nous rappelons les définitions ci-dessous :

Cavités de dissolution

Origine : dissolution par circulation d'eau.

Milieu : domaines variés (karsts calcaire, poches de dissolution d'évaporites, grottes marines...).

Géométrie : très variable. Les karsts (vides laissés par la dissolution) se développent selon un réseau qui peut être plurikilométrique. Ils sont constitués d'une série de salles et boyaux. La hauteur de ces salles peut atteindre plusieurs dizaines de mètres, et leur extension plusieurs dizaines de mètres carrés. Ces karsts peuvent être vides, noyés ou obstrués/comblés par des sédimentations secondaires.

Evolution : La dissolution est un long processus évolutif à l'échelle de temps géologique dans le calcaire. Au contraire, dans le gypse, la vitesse de dissolution reste significative et une cavité est susceptible d'évoluer plus rapidement (à l'échelle décennale), en particulier dans le cas de reprise de circulations d'eaux. Dans le sel, l'évolution peut être encore plus rapide. Dans tous les milieux, un effondrement brutal en surface peut avoir lieu, précédé

ou non d'une remontée progressive du vide vers la surface (sur plusieurs années ou dizaines d'années).

Cavités de suffusion

Origine : érosion par circulation d'eau (avec entraînement des particules fines).

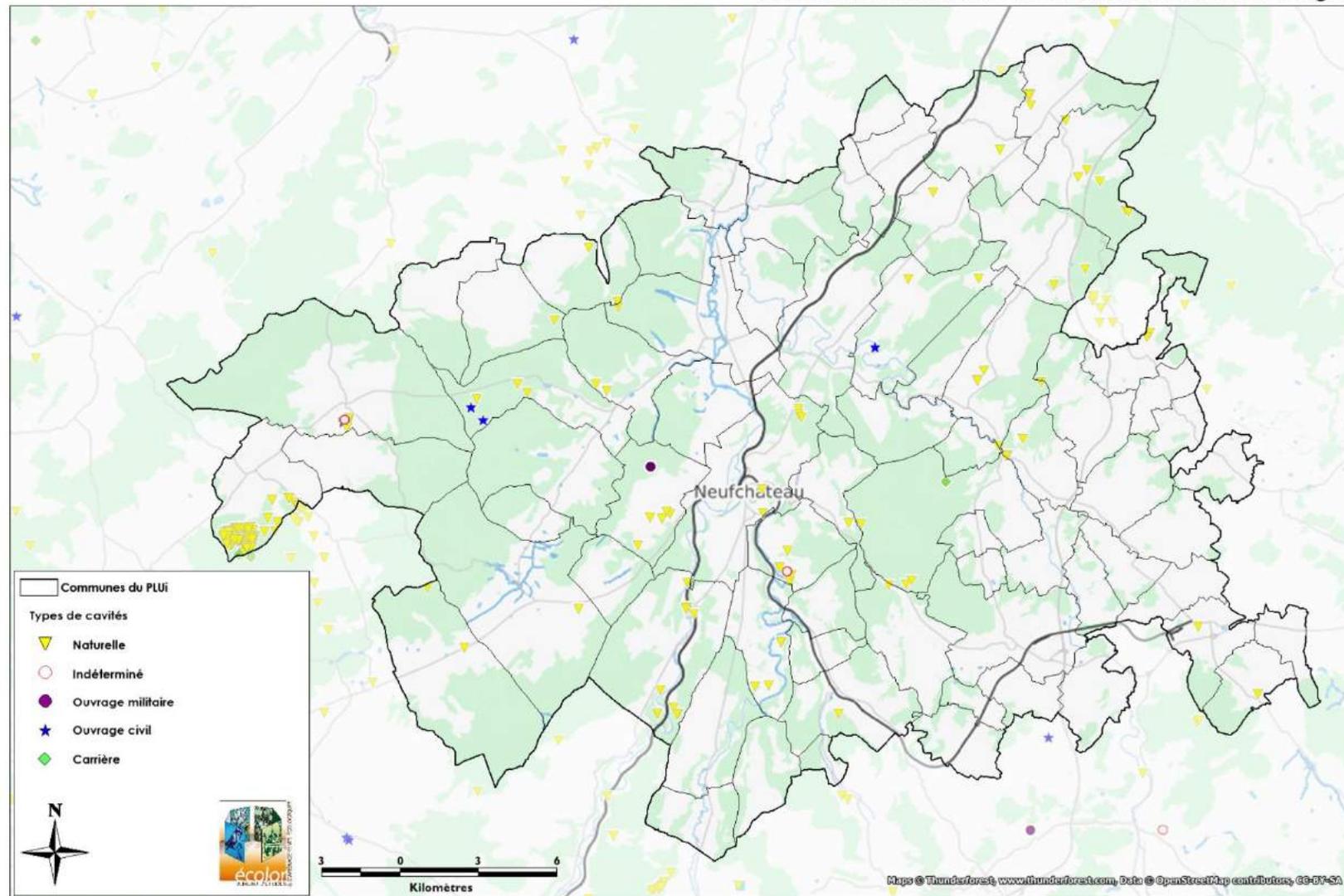
Milieu : formations sédimentaires meubles.

Géométrie : petites cavités, pouvant parfois atteindre plusieurs m³.

Evolution : les matériaux entraînés sont évacués soit par les fissures ouvertes d'un horizon rocheux proche, soit dans une cavité voisine (vide karstique, cave, ouvrage d'assainissement, fuyard etc.) ; la cavité peut se développer tant que l'évacuation des matériaux est possible.

Carte 33 : Localisation et type de cavités

Cavités
PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



5. Remontées de nappes

Source : BRGM : <http://www.inondationsnappes.fr/>

Le site « remontées de nappes », développé par le BRGM, présente des cartes départementales de sensibilité au phénomène de remontées de nappes.

Le territoire se trouve sur des nappes de formations sédimentaires qui sont contenues dans des roches poreuses (par exemple les sables, certains grès, la craie, les différentes sortes de calcaire) jadis déposées sous forme de sédiments meubles dans les mers ou de grands lacs, puis consolidées, et formant alors des aquifères.

Ces aquifères sont constitués d'une partie solide (les roches précédemment citées) et d'une partie liquide (l'eau contenue dans la roche). Ces aquifères sont dits libres lorsque la surface supérieure de l'eau y fluctue sans contrainte sous l'effet des précipitations qui les alimentent, des pompages, ou de leur écoulement vers un niveau situé à une altitude moindre. Dans ce type d'aquifère, il n'y a pas de « couvercle » imperméable à leur partie supérieure, et la « pluie efficace » peut les alimenter par toute leur surface.

L'apport des pluies « efficaces » soumet la nappe à des variations saisonnières et à des variations pluriannuelles très sensibles. Une succession d'années pluvieuses peuvent ainsi provoquer une remontée de la nappe. La nappe affleure alors et des sources apparaissent. La principale conséquence du phénomène est donc la provocation des inondations.

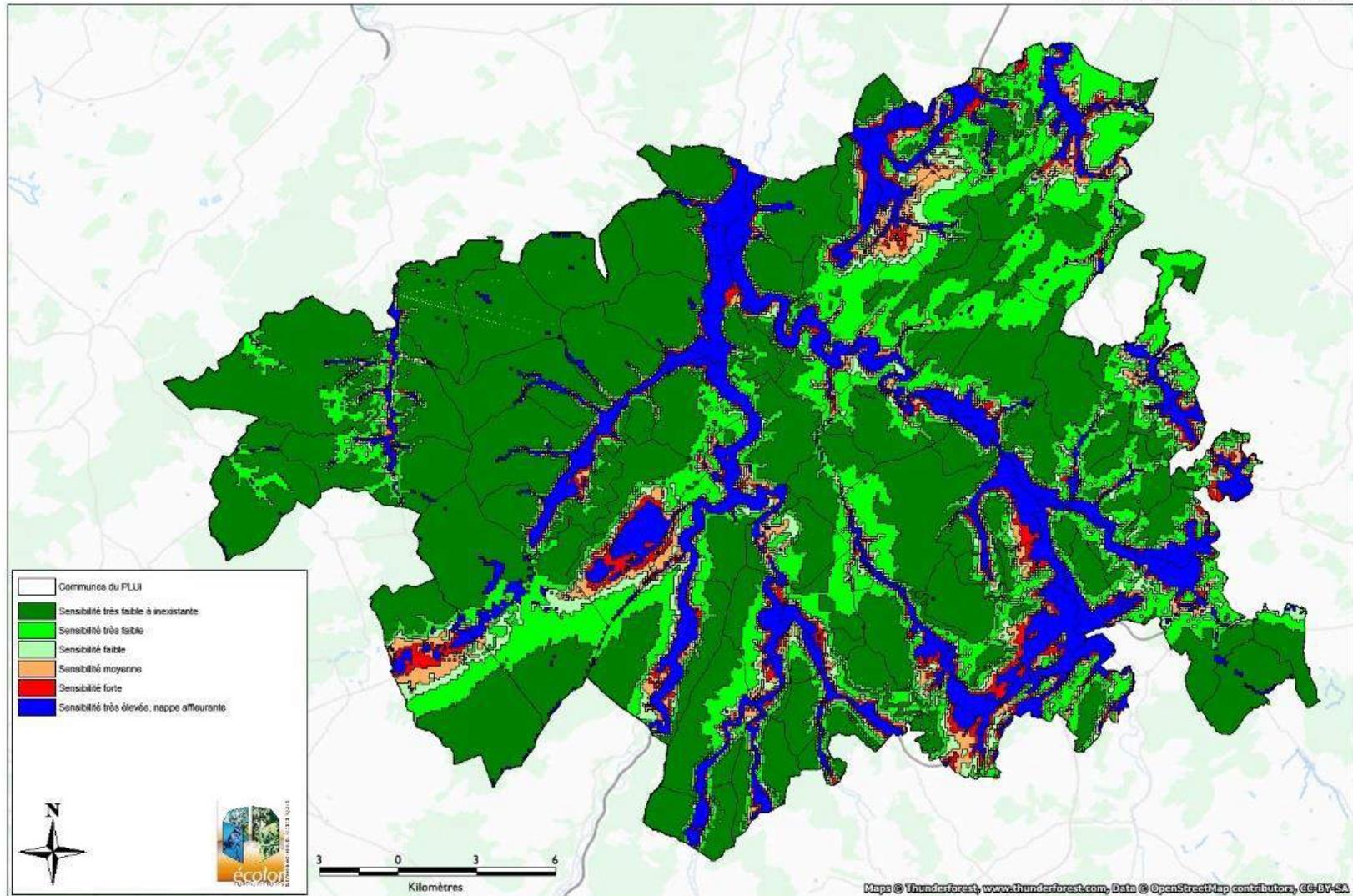
Le chapitre « risque d'inondation » est ainsi étudié à la suite de ce présent chapitre.

La cartographie de la sensibilité aux remontées de nappe (**Carte 34**) montre que l'essentiel du territoire du PLUi de l'Ouest Vosgien demeure peu concerné par des phénomènes de remontées de nappes notamment sur les secteurs de relief. En revanche, la sensibilité devient, sans transition, très élevée dans les secteurs de fonds de vallées.

Carte 34 : Cartographie de la sensibilité aux remontées de nappes

REMONTEES DE NAPPES

PLUI DE NEUFCHÂTEAU-CHÂTENOIS



6. Risques d'inondations - PPRi

Sources

<http://cartorisque.prim.net/telechargement/telechargement.html>

[http://piece-jointe-carto.developpement-](http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/REG041B/carmen/risque/TRI/carto_DI_TRI_NEUF_rapport.pdf)

[durable.gouv.fr/REG041B/carmen/risque/TRI/carto_DI_TRI_NEUF_rapport.pdf](http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/REG041B/carmen/risque/TRI/carto_DI_TRI_NEUF_rapport.pdf)

[\[risque_inondation_etat_ppri.pdf\]\(http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/DEPT088A/publication/atlas/2016/ATLAS-2016-risque_inondation_etat_ppri.pdf\)](http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/DEPT088A/publication/atlas/2016/ATLAS-2016-</p></div><div data-bbox=)

En 2007, la Commission européenne a adopté une directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite Directive « Inondation ». Cette directive permet d'identifier des Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI) afin de mettre en place un Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) fixant, à l'échelle du district hydrographique, les objectifs en matière de gestion des risques d'inondations et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre (sur le Bassin Rhin-Meuse 22/12/2015).

Le territoire de la communauté de Communauté de l'Ouest Vosgien est concerné par trois Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) :

- le PPRi de la Meuse (Carte 35) : les communes concernées par un aléa d'inondation sont, d'amont en aval : Bazoilles-sur-Meuse, Neufchâteau, Frébecourt, Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Maxey-sur-Meuse et Greux ;
- le PPRi du Vair : communes de Moncel-sur-Vair, Soulosse-sous-Saint-Elophe, Harchéchamp et La Neuveville-sous-Châtenois ;
- le PPRi du Mouzon : communes de Pompierre, Circourt-sur-Mouzon et Rebeuville.

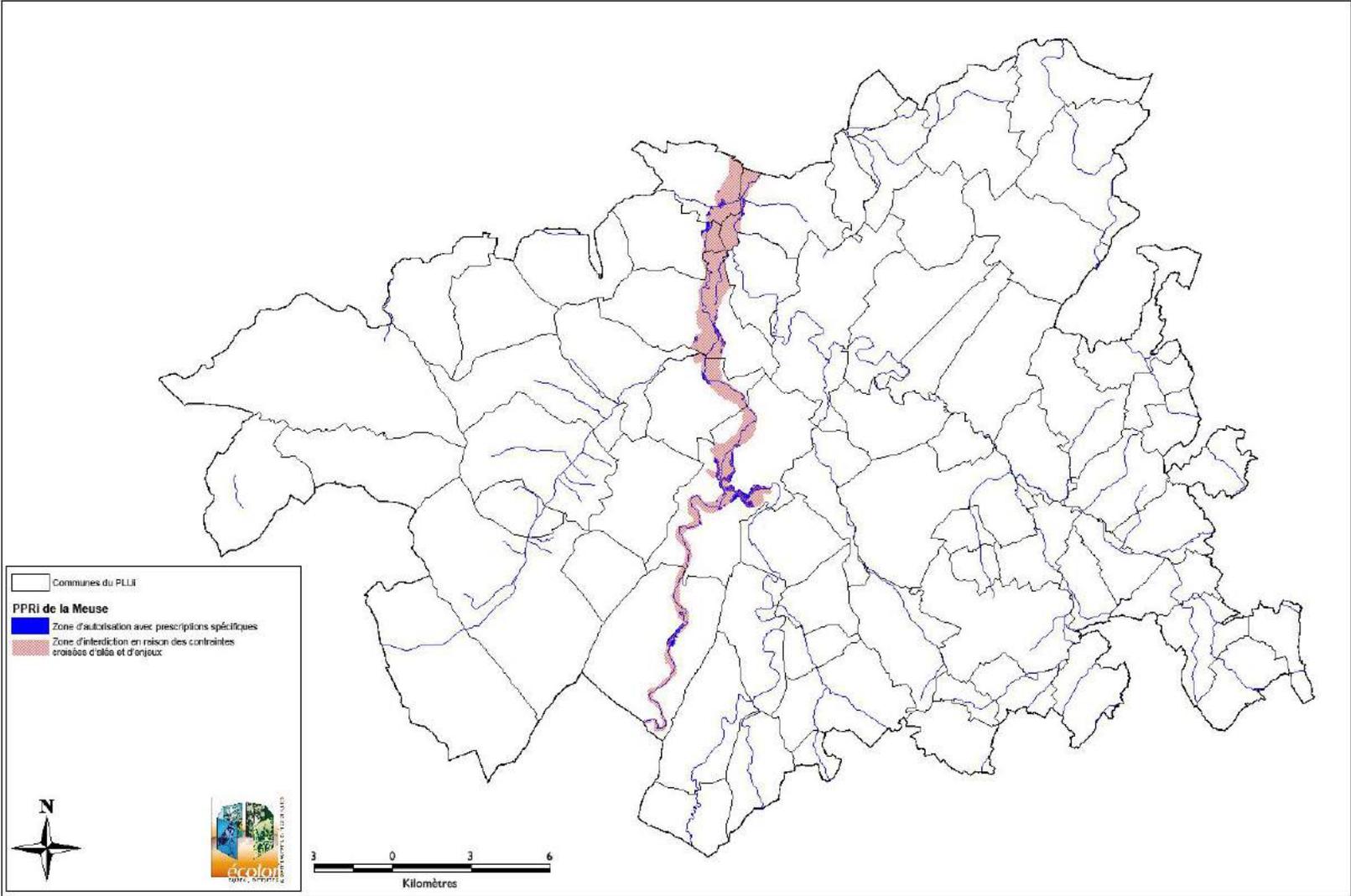
Le règlement du PPRi distingue :

- les « zones d'interdiction de construire », dites « zones rouges », lorsque le niveau d'aléa est fort et que la règle générale est l'interdiction de construire ;
- les « zones soumises à prescriptions », dites « zones bleues » lorsque le niveau d'aléa est moyen et que les projets sont soumis à des prescriptions adaptées au type d'enjeu ;
- les zones non directement exposées aux risques mais soumises à interdictions ou prescriptions.

Carte 35 : PPRI de la Meuse

PPRI DE LA MEUSE

PLUi DE NEUFCHÂTEAU-CHÂTENOIS



Le territoire de la CCOV fait partie du **Territoire à risque d'inondation important (TRI) de Neufchâteau**, parmi ceux identifiés sur le territoire du bassin de la Meuse (**Carte 36**).

Le PPRI sur le TRI de Neufchâteau est basé sur la crue centennale de type avril 1983 (BCEOM, 2001) et actualisé avec la crue de décembre 2001. La cartographie est disponible sur le site de la préfecture des Vosges. La cartographie du PPRI n'a pas été réutilisée comme crue moyenne pour cette étude car les données hydrologiques ne correspondent plus avec les données actuelles. Le rapport « Analyse des études d'aléas des PPRI existants sur les TRI Meuse/Moselle » réalisé par le CETE de l'Est (juin 2013) détaille les caractéristiques du PPRI sur le secteur de Neufchâteau.

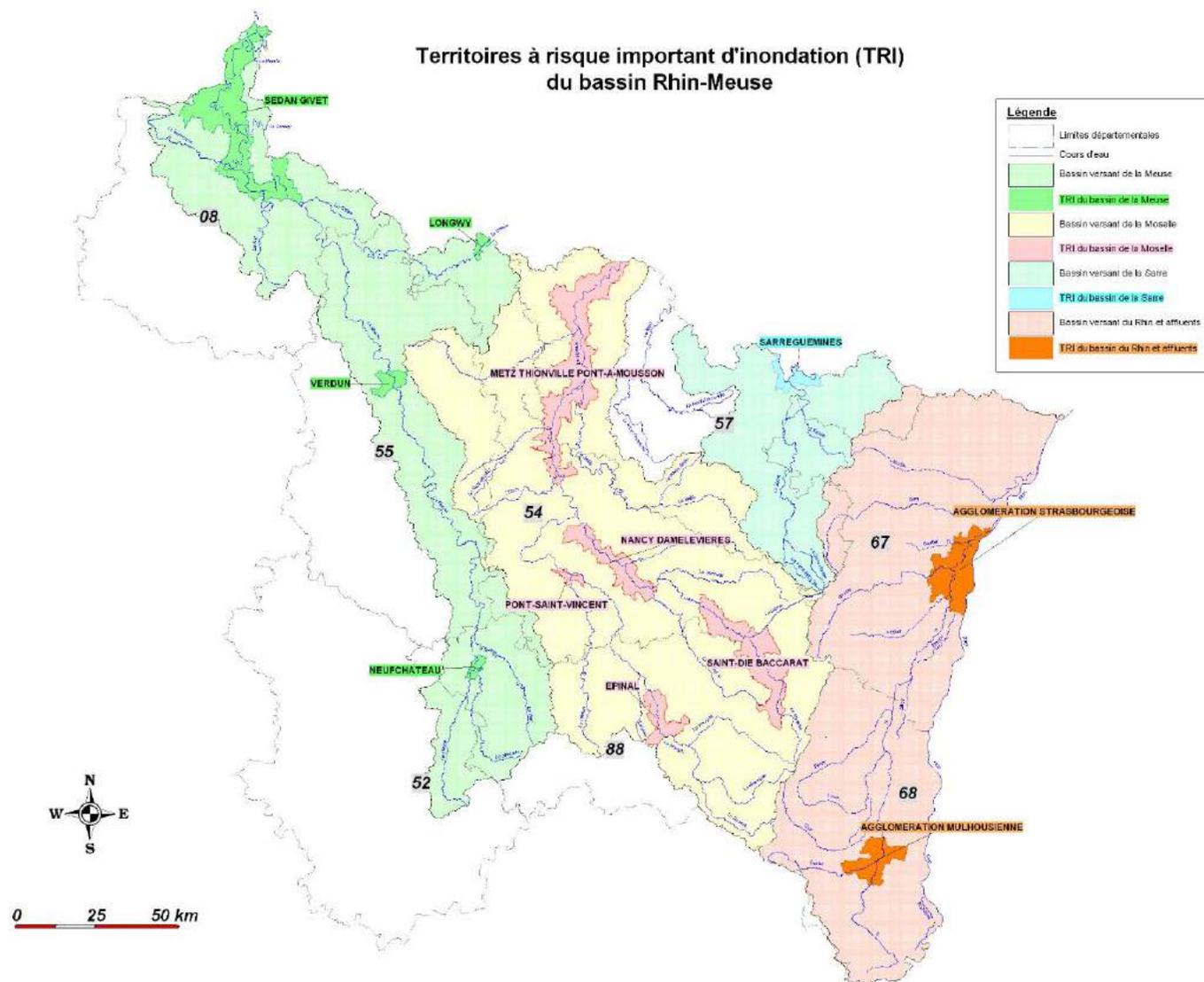
Les **Atlas des zones inondables** représentent les zones potentiellement inondables ou ayant été inondées par une crue connue. Le territoire de la CCOV fait partie de l'atlas de zones inondables de la Lorraine (**Carte 37**).

La **Carte 38** précise les hauteurs d'eau calculées par modélisation hydraulique sur le territoire de Neufchâteau : crue de la Meuse et celle du Mouzon (source : site Carmen de la DREAL Grand-Est).

Cette carte met en évidence des secteurs urbains touchés par un ou plusieurs aléas (Très fort, fort, moyen, faible) correspondant à des hauteurs très importantes (2 à 4 m) à faible (0 à 0,50 m). Les secteurs urbains les plus touchés sont ceux de « Rouceux » et de « Beauséjour » zones correspondantes à la confluence entre le Fleuve Meuse et la rivière le Mouzon.

Cette carte démontre bien la grande amplitude de débits de la Meuse à Neufchâteau : des débits d'étiage très sévères, voire des assecs complets du fleuve, jusqu'à des crues de grande ampleurs s'étalant sur une vaste espaces relativement plans.

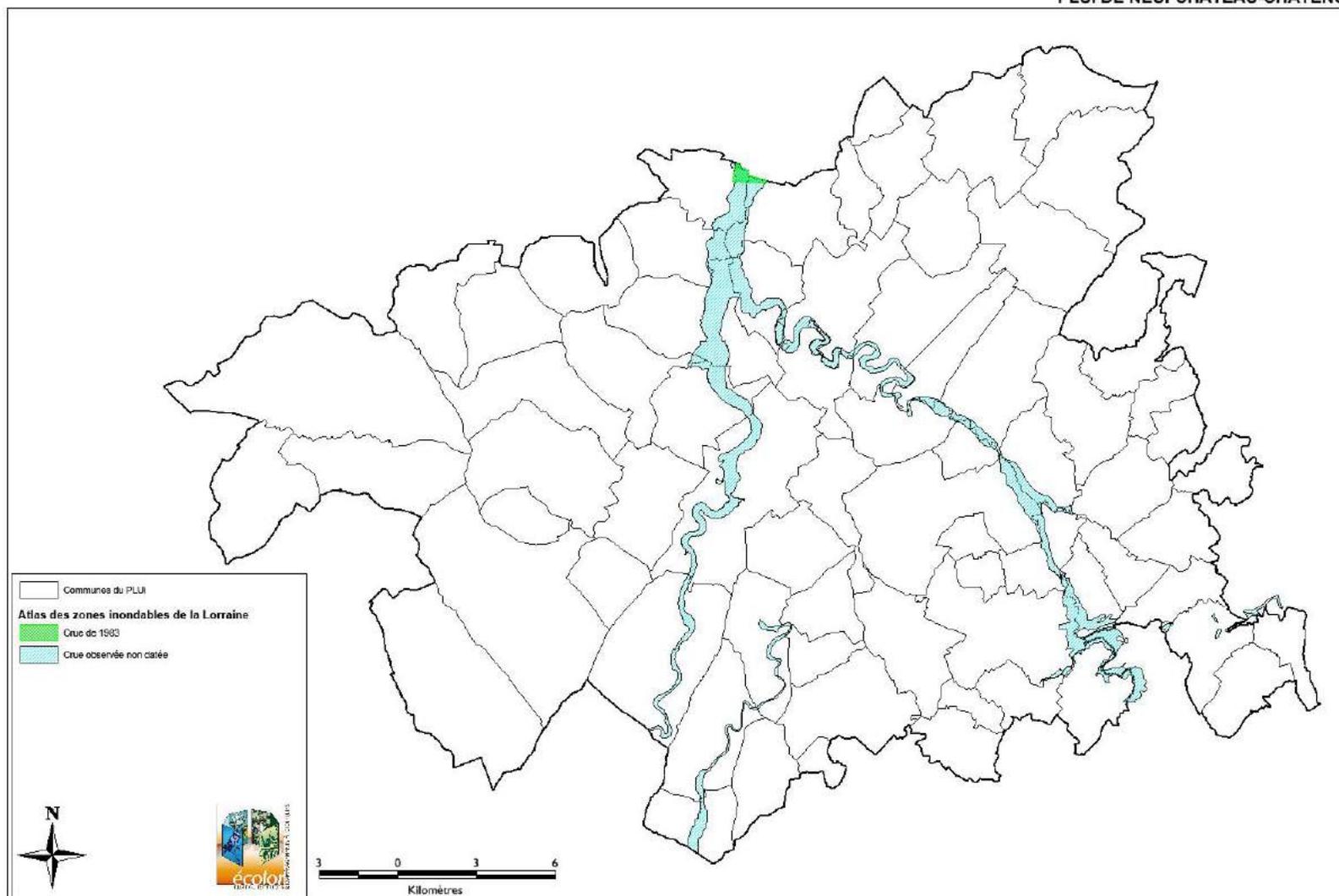
Carte 36 : TRI du bassin Rhin-Meuse



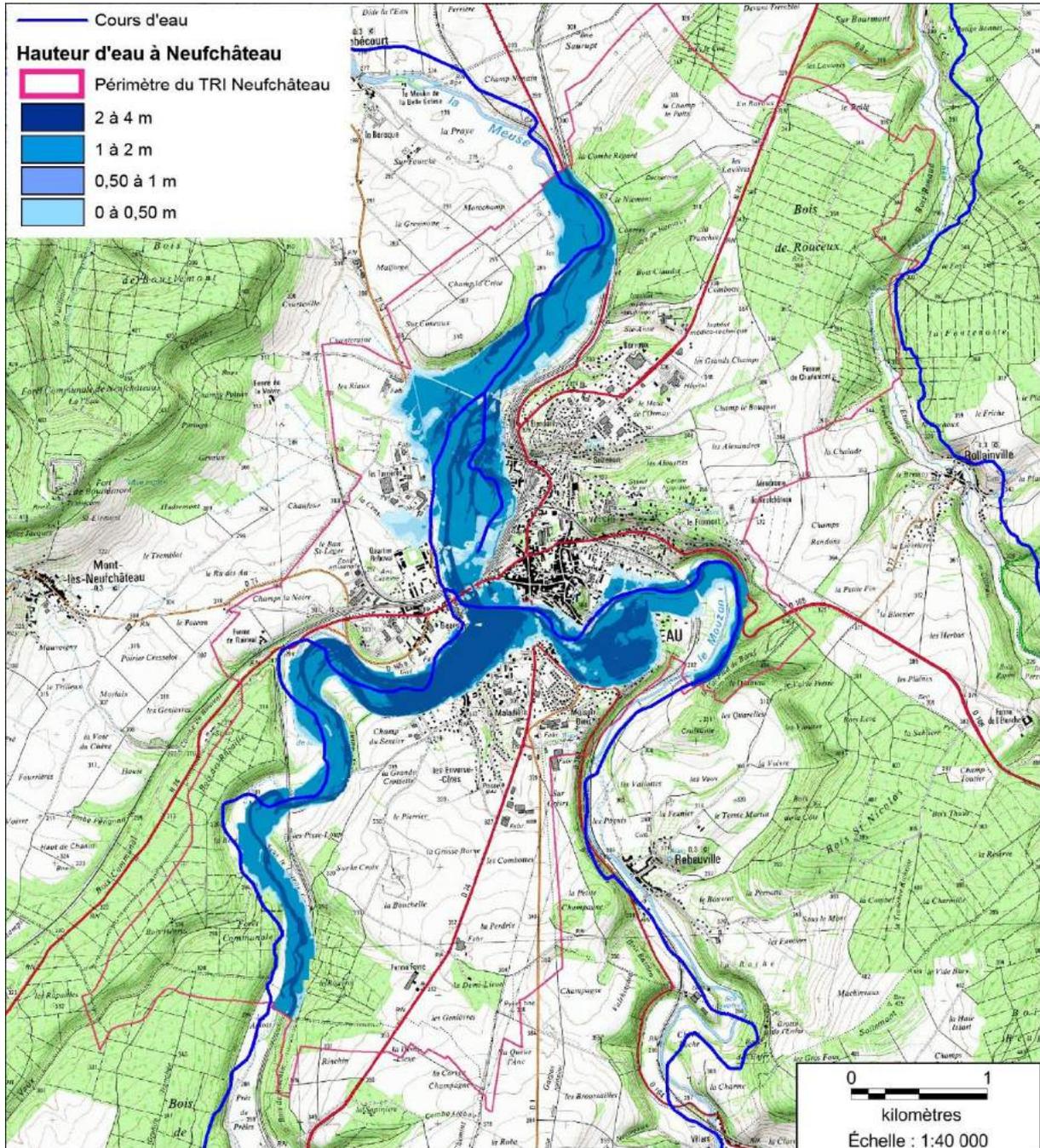
Carte 37 : Atlas des zones inondables

ZONES INONDABLES

PLUI DE NEUFCHÂTEAU-CHÂTENOIS



Carte 38 : Hauteur d'eau de crue à Neufchâteau



2 Enjeux

Cette partie vise à mettre en avant les principaux enjeux mis en lumière par l'état initial de l'environnement. Ces enjeux peuvent être des richesses à protéger sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, ou au contraire des menaces qui pèsent sur ce territoire, et qu'il faut prendre en compte pour le préserver.

Les enjeux constituent la synthèse de l'état initial, et permettent d'en faire ressortir les éléments essentiels pour la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.

La démarche d'analyse utilisée ici est basée sur un outil appelé **AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)**.

Cet outil combine l'étude des forces et des faiblesses d'un territoire avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.

Le but de l'analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

Tableau 27 : Synthèse AFOM – Biodiversité, Trame Verte et Bleue et paysages

<p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Espèces et milieux à tendance méridionale par rapport au reste de la Lorraine : pelouses sèches ; milieux calcaires, etc. - Le contraste entre les milieux calcaires secs et les milieux argileux accueillant des zones humides augmente la biodiversité - Présence d'espèces d'oiseaux remarquables en proportion importante par rapport au reste de la Lorraine : Pie-grièche grise, Milan royal, Chevêche d'Athéna - Trame Verte et Bleue bien présente et fonctionnelle : <ul style="list-style-type: none"> o Les grands massifs forestiers, les nombreux cours d'eau, les grands ensembles prairiaux constituent l'armature de la Trame Verte et Bleue communautaire o Dense réseau de haies et de vergers (moins abondantes sur les plateaux agricoles) qui constituent l'essence de la Trame Verte et Bleue locale - Territoire peu artificialisé garantissant aux habitants une qualité de vie élevée et des paysages de qualité - Les milieux naturels variés rendent le territoire attractif (tourisme, résidence) 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Richesses naturelles (surtout la nature ordinaire) peu connues des habitants du territoire - Trame Verte et Bleue : la trame thermophile est menacée (enfrichement, mise en culture, fragmentation, etc.) - Faible renommée du territoire à l'échelle régionale - L'étalement urbain et la périurbanisation ont provoqué la dégradation des paysages et du patrimoine naturel - Absence d'une véritable stratégie politique à l'échelle du territoire en matière de protection et de mise en valeur des milieux naturels
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'attribution de labels touristiques (cyclotourisme, pays d'art et d'histoire, etc.) permet de valoriser la biodiversité - la qualité de l'environnement et du cadre de vie permet de développer l'attractivité du territoire, sur les plans économique, démographique et touristique - le tissu associatif local est dense et actif, et peut permettre de développer une stratégie et des actions en matière de protection de l'environnement, d'agriculture durable et de promotion du développement durable - la constitution de la nouvelle intercommunalité permet la 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux dynamiques agricoles inverses, selon les secteurs, menant toutes deux à un appauvrissement de la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> o intensification agricole sur les plateaux et dans les vallées → retournement de prairies, arasement de haies, bosquets et vergers o déprise agricole sur les versants et coteaux : enfrichement des prairies et pelouses sèches - La poursuite de l'étalement urbain et la périurbanisation, qui poursuivrait la dégradation des paysages, la fragmentation écologique des milieux naturels, et constituerait donc une

<p>construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ d'une identité territoriale commune ; ○ d'une stratégie de valorisation des milieux naturels et des paysages à l'échelle du territoire 	<p>menace pour la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - La consommation de foncier superflue (espaces agricoles et forestiers) compte tenu des surfaces pouvant potentiellement être requalifiées (notamment pour l'habitat) - L'évolution des activités humaines et des modes de vie (explosion des déplacements en voiture et périurbanisation croissante) sur la qualité de l'environnement et du cadre de vie - Faible prise de conscience par la population des évolutions négatives sur l'environnement en raison de leur caractère lent et insidieux
---	--

Enjeux :

- Définir une **stratégie de protection, de gestion et de valorisation** des paysages, des milieux naturels et des espèces remarquables à l'échelle de la CCOV ;
- **Prendre en compte la Trame Verte et Bleue** communautaire afin de garantir sa fonctionnalité ;
- Contribuer à **maintenir un tissu agricole actif et diversifié**, qui soit en capacité d'assurer la pérennité des paysages du territoire et des milieux sensibles qui s'y trouvent ;
- **Protéger les milieux et les espèces** soumis à des enjeux urbanistiques (zones humides, vergers, haies, etc.) ;
- **Planifier un urbanisme** respectueux des paysages **et économe en espace**.

Tableau 28 : Synthèse AFOM – zones humides

<p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de zones humides diversifiées - Présence de continuités humides le long des cours d'eau, favorisant la fonctionnalité écologique des zones humides - Présence de zones humides remarquables, abritant une biodiversité spécifique et patrimoniale - Lutte contre les effets des inondations et des sécheresses 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones humides sont souvent fragmentées et de petite taille (surtout hors des vallées alluviales) → fragilité - De nombreuses zones humides sont banales, car dégradées (ex : prairies surpâturées)
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses zones humides sont situées dans le champ d'inondation des cours d'eau → protection facilitée dans le cadre du PLUi 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intensification de l'agriculture entraîne souvent la disparition (drainage, labour, etc.) ou la banalisation (surpâturage, etc.) des zones humides - Le développement de l'urbanisation risque de se faire au détriment des zones humides, notamment

Enjeux :

- **Préserver la fonctionnalité des zones humides**, afin de garantir la pérennité des services rendus : biodiversité, mitigation des crues et des étiages, alimentation en eau, etc.
- **Eviter la destruction de zones humides** par l'urbanisation

Tableau 29 : Synthèse AFOM – Ressources

<p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressource en eau abondante et de qualité - Sol d ebonne qualité agronomique (sol brun calcaire) - Ressources géologiques disponibles à long terme (plusieurs carrières en activité) - Gestion du tri incitative - Présence d'un potentiel important de développement éolien malgré les contraintes militaires qui pèsent sur le territoire 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une véritable stratégie politique à l'échelle du territoire en matière de promotion des énergies nouvelles - Certaines parties du territoire ne semblent pas autonomes en eau, notamment sur le plateau karstique à l'ouest
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le tissu associatif local est dense et actif, et peut permettre de développer une stratégie et des actions en matière de de promotion du développement durable et des énergies nouvelles sur le territoire - la constitution de la nouvelle intercommunalité permet : <ul style="list-style-type: none"> o la réflexion sur un développement local durable à l'échelle du nouveau territoire ; o la rationalisation et la sécurisation des ressources en eau à l'échelle du nouveau territoire ; o la gestion et la valorisation des déchets l'échelle du nouveau territoire 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes environnementales, paysagères et militaires risquent de freiner le développement des énergies renouvelables (éoliennes, notamment)

Enjeux :

- **Préserver une ressource en eau** abondante et de qualité en évitant d'urbaniser les zones sensibles
- **Favoriser les productions d'énergie renouvelable** là où la ressource et l'accompagnement local sont disponibles

Tableau 30 : Synthèse AFOM – Nuisances et risques

<p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un PPRI adopté pour la vallée de la Meuse - La plupart des captages sont protégés par des périmètres bénéficiant d'une DUP → ressource sécurisée 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire en grande partie karstique → risques de pollution des eaux - Réseau hydrographique dense → sensibilité aux inondations, surtout dans les fonds de vallées alluviales - Risques naturels localisés : cavités, glissements de terrain, retrait-gonflement d'argiles... - Morcellement et éclatement des structures gestionnaires de la ressource en eau, de l'assainissement et des OM qui rend illisible les compétences de chaque commune - Une part encore trop importante de territoire en assainissement autonome - Forte exposition au bruit le long de l'A31
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la constitution de la nouvelle intercommunalité permet la prise en compte des risques à l'échelle du nouveau territoire 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - présence du risque industriel : nombreuses ICPE - risques naturels : <ul style="list-style-type: none"> o glissements de terrain : secteurs argileux o inondations : vallées alluviales o effondrements, cavités, etc. : localisés

Enjeux :

- planifier un **urbanisme sûr**, qui évite les zones de risques et de nuisance connues

Glossaire

APPB : Un « Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope » est en France, un arrêté pris par un préfet, pour protéger un habitat naturel ou un biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.

Assolement : Répartition des cultures entre les parcelles d'une exploitation d'une surface cultivée.

Biodiversité : Ensemble des organismes vivants et des complexes écologiques dont ils font partie ; ce terme comprend la diversité au sein des espèces (diversité génétique), ainsi que celle des écosystèmes (diversité des écosystèmes).

BRGM : Le « Bureau de Recherches Géologiques et Minières » est un organisme public français de référence dans le domaine des sciences de la terre pour la gestion des ressources et des risques du sous-sol.

CEN Lorraine : Le « Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine » est une association de protection du patrimoine naturel lorrain reconnue d'utilité publique. Il intervient en faveur de la connaissance de la nature en Lorraine, de la protection des espaces naturels et des espèces, de la gestion des sites protégés en Lorraine et de la valorisation des espaces naturels lorrains.

Corridor écologique : Ensemble d'habitats, de mosaïque d'habitats, ou d'éléments paysagers reliés entre eux et permettant la propagation et la circulation des espèces végétales et animales. Il existe des corridors linéaires (haies), habités par des espèces de lisières, et des corridors en bande (cours d'eau) plus large et renfermant des espèces de milieux intérieurs.

DDT : La « Direction Départementale des Territoires » est un service déconcentré de l'état français, créé au 1er janvier 2010, prenant la forme d'une direction départementale interministérielle, placée sous l'autorité du préfet de département, mais dépendant hiérarchiquement des services du Premier Ministre.

Directive Habitats : Directive européenne du 21 mai 1992 concernant la protection des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle vise à préserver les habitats naturels de la faune et de la flore sauvage et complète la directive Oiseaux. Son objectif est la constitution d'un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC) dénommé Natura 2000. Les ZSC ne constituent pas des réserves intégrales d'où sont exclue toute activité économique mais bien plus souvent des zones au sein desquelles il importe de garantir le maintien de processus biologiques ou des

éléments nécessaires à la conservation des types d'habitats ou des espèces pour lesquelles elles ont été désignées.

Directive Oiseaux : Directive européenne du 30 novembre 2009 ayant pour but de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages pendant leur reproduction et leur migration au sein du territoire européen. Elle concerne la conservation de toutes les espèces d'oiseaux migrateurs vivant à l'état sauvage sur le territoire des états membres, ainsi que leurs œufs, nids et habitats. La Directive Oiseaux a objectif la protection, la gestion et la régulation des espèces et en règlemente l'exploitation.

DOCOB : Plan de gestion spécifique à un site Natura 2000. Le DOCOB contient un bilan écologique associé à un bilan des activités humaines, des objectifs de gestion et de développement durable du site, des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs, le chiffrage de ces mesures, des contrats types de gestion, un protocole de suivi.

ENS : Un « Espace Naturel Sensible » désigne un espace dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs ; soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent.

Fragmentation : (= morcellement, cloisonnement) Processus selon lequel la superficie d'une grande partie d'un habitat (naturel en général) est réduite et divisée en deux fragments ou plus. On distingue deux types de fragmentations : la fragmentation des populations et celles des milieux. Deux phénomènes qui sont liés mais d'autant moins que les espèces sont composées d'individus capables de se déplacer sur de grandes distances et relativement indépendants à l'égard des conditions environnementales. Lorsqu'elle concerne de vastes volumes, la fragmentation en isolant les espèces est un facteur de spéciation. Lorsqu'elle concerne de petits volumes ou espaces, la fragmentation est au contraire un facteur de régression ou d'extinction d'espèces. C'est ce qu'a démontré la biogéographie insulaire. La fragmentation, quelque que soit son origine, a plusieurs types de conséquences : diminution de la surface utilisable totale, altération de la qualité des habitats, destruction des habitats et des paysages, réduction de la connectivité entre fragments restants... Des problèmes démographiques ou génétiques, des modifications de l'abondance relative et de la diversité des espèces peuvent en résulter.

Habitat : Désigne un milieu naturel dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces. Il comprend le biotope (milieu physique où s'épanouit la vie) et la biocénose (ensemble des êtres vivants), et se caractérise par une certaine homogénéité de structure des facteurs écologiques et notamment de la végétation. L'habitat d'espèces doit garantir l'accomplissement du cycle

vital de celle-ci, c'est-à-dire qu'il doit lui permettre à la fois de se nourrir, de s'abriter et de se reproduire.

Matrice : terme d'écologie du paysage, qui désigne ici les milieux agricoles essentiellement cultivés, peu favorables aux déplacements de la faune du fait de l'absence (ou quasi-absence) de milieux refuges et de ressources alimentaires.

Natura 2000 : Ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.

PADD : Le « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » est un document politique de la collectivité locale qui définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées.

Pelouse calcaire : Milieu caractérisé par un substrat calcaire, des conditions généralement mésoxérophiles et une végétation herbacée, et accueillant un cortège d'espèces spécifiques.

PPRI : Un « Plan de Prévention du Risque Inondation » est un document qui réglemente l'urbanisation dans les zones soumises aux risques d'inondation. Il fait partie des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP).

PPRN : Un « Plan de Prévention des Risques Naturels » est un document réalisé par l'État qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Ripisylve : Formation végétale qui se développe sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau, constituée de peuplements végétaux particuliers du fait de la présence de l'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes) sur le haut des berges.

SAGE : Le « Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau » est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il s'agit d'une déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale.

SCoT : Le « Schéma de Cohérence Territoriale » est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, remplace l'ancien schéma directeur.

SDAGE : Le « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux » est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les

orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau.

SRCE : Le « Schéma Régional de Cohérence Ecologique » a été mis en place dans le cadre de la démarche concertée du Grenelle de l'environnement dont un des objectifs est d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité : la Trame Verte et Bleue.

Trame Verte et Bleue : Réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

ZNIEFF de type 1 : Une « Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique » est une zone homogène est localisée dont l'intérêt biologique est remarquable et qui doit faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration des projets d'aménagement.

ZNIEFF de type II : Une « Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique » est constituée par de grands ensembles naturels peu modifiés. Son fonctionnement et sa dynamique d'ensemble doivent être pris en compte lors de l'élaboration des programmes de développement et d'aménagement.

Annexes

Annexe 1 : liste des Espaces Naturels Sensibles de la CCOV

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS A25 Vallée de la Meuse de Domrémy-la-Pucelle à Coussey	Coussey Domrémy-la-Pucelle	Régional	Ensemble de prairies inondables traditionnellement entretenues par fauche et pâturage	<ul style="list-style-type: none"> - Courlis cendré - Vanneau huppé - Cigogne noire 	<ul style="list-style-type: none"> - Germandrée des marais - Menthe pouliot - Pesse d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les surfaces prairiales - Éviter l'intensification des prairies et la déprise - Appliquer une fauche tardive et un pâturage extensif
ENS B01 Eglise de Tilleux	Tilleux	Régional	Combles offrant tranquillité et conditions climatiques stables idéales particulièrement en période de reproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Petit Rhinolophe 		<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'accès aux combles - Adapter les ouvertures extérieures par la pose de lattes en bois tous les 5 cm - Utiliser des produits de traitement non toxiques
ENS B03 Eglise de Circour-sur-Mouzon	Circour-sur-Mouzon	Régional	Combles offrant tranquillité et conditions climatiques stables idéales particulièrement en période de reproduction. La vallée du Mouzon et ses effleurements rocheux à proximité constituent des terrains de chasses appréciés	<ul style="list-style-type: none"> - Petit Rhinolophe 		<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'accès aux combles - Adapter les ouvertures extérieures par la pose de lattes en bois tous les 5 cm - Utiliser des produits de traitement non toxiques

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS B12 Eglise de Certilleux	Certilleux	Régional	Combles assurant tranquillité et conditions climatiques stables et offrent la possibilité de se suspendre aux poutres La vallée du Mouzon et ses effleurements rocheux à proximité constituent des terrains de chasses appréciés	- Petit Rhinolophe		<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'accès aux combles - Adapter les ouvertures extérieures par la pose de lattes en bois tous les 5 cm - Utiliser des produits de traitement non toxiques
ENS B14 Eglise de Pompierre	Pompierre	National	Combles offrant tranquillité et conditions climatiques stables idéales particulièrement en été Les prairies et le Mouzon constituent d'excellents terrains de chasse	- Oreillard méridional		<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'accès aux combles - Adapter les ouvertures extérieures par la pose de lattes en bois tous les 5 cm - Utiliser des produits de traitement non toxiques
ENS D01 Héronnière de Frébécourt	Frébécourt	Local	Petit massif forestier, composé de feuillus et de conifères, situé entre la vallée de la Saône et celle de la Meuse. La héronnière contient entre 30 et 45 nids	- Héron cendré		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la tranquillité de la colonie entre février et juin
ENS D02 Héronnière de Repeubois	Châtenois	Local	Massif formé de chênes en bordure du Vair	- Héron cendré		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la tranquillité de la colonie entre février et juin
ENS D04 Friches et carrières dans la vallée de la Maldite	Bréchainville	Local	Friche constituée d'une mosaïque de prairies diversement colonisées par les arbustes, auxquelles s'ajoutent quelques landes à Genévriers et une ancienne carrière de Grouine	<ul style="list-style-type: none"> - Virgule - Vipère aspic 	Genévrier Orchis mâle Pulmonaire des montagnes	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussailler certains secteurs pour créer une mosaïque de milieu ouvert et semi ouvert - Appliquer une coupe sélective dans le même but

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS D05 Source dans l'ancien lit du Vair	Moncel-sur-Vair	Local	Source située à proximité du lit majeur du Vair, donnant naissance à un petit ruisseau à courant faible et eau clair qui va se jeter dans le Vair Participe à la régulation des eaux du secteur		Zannichellie des marais Grande Glycérie Cresson ...	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser la source et le cours d'eau à leur dynamique naturelle - Mettre en place des abreuvoirs et des clôtures en retrait des berges pour limiter les dégâts du bétail dans le lit mineur et la dégradation des berges
ENS F03 Bois de la Côte Julien	Moncel-sur-Vair Soulosse-sous-Saint-Elophé	Régional	Bois à flanc de coteau dominant la vallée de la Meuse Deux formations forestières sont présentes : la hêtraie-chênaie sur calcaire et la tiliaie sèche à Érable sycomore	- Crapaud sonneur à ventre jaune	Aconit tue-loup Lathrée écailleuse Lis martagon	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la futaie en favorisant les essences locales (Érables, Tilleuls, Hêtres, Chênes, Alisiers)
ENS F04 Le bois brûlé	Sionne	Régional	Chênaie-charmaie sur calcaire dominant la vallée de la Saônelle		Hêtre tortillard	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la futaie de feuillus - Sensibiliser les promeneurs à la sensibilité des Hêtres tortillards
ENS F05 Bois de Rebeuville	Certilleux Rebeuville Rollainville	Local	Fond de vallon d'une longueur d'environ 1 km, dominé par la chênaie-charmaie sur calcaire. Relativement encaissé, le bois offre des conditions climatiques particulièrement fraîches		Lunaire vivace Aconit tue-loup Orme des montagnes Fougères scolopendre	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les plantations de conifères - Éviter le dépôt de tronc d'arbres dans le fond
ENS F06 Buxaie du Nota	Bazoilles-sur-Meuse	Régional	Buxaie s'épanouissant sur un versant boisé à Érables et Tilleuls sur éboulis calcaires de versant Nord		Buis Scille à deux feuilles Dentaire pennée Lathrée écailleuse	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une gestion permettant de conserver les buis - Favoriser les essences telles que l'Orme de montagnes, les Érables et les Tilleuls - Éviter les coupes rases

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS F07 Bois et rochers de l'Anger et du Mouzon	Circourt-sur-Mouzon Jainvillote Pompierre	Régional	Coteaux abruptes à différentes expositions dominant la vallée de l'Anger et du Mouzon En versant Nord, sur des éboulis se développe un tiliaie-éablière En versant Sud se trouve une hêtraie à lisières sèches à Genévriers		Vallons froids : Aconit tue-loup Actée en épis Versants ensoleillés : Genévrier commun Germandrée petit chêne	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et étendre la gestion sylvicole actuelle visant à maintenir la diversité des boisements - Favoriser les essences telles que les Tilleuls, les Ormes et les Érables
ENS F08 Vallée du Mouzon	Certilleux Circourt-sur-Mouzon Rebeuville Tilleux	Régional	Ensemble de coteaux situés de part et d'autres de la vallée du Mouzon caractérisé par la diversité des milieux forestiers : boisement frais orientés au Nord composé essentiellement de Tilleul, hêtraie et buxaie Présence d'escarpements rocheux et d'éléments de pelouses plus ou moins envahis par la friche	<ul style="list-style-type: none"> - Héron cendré - Plusieurs espèces de chauves-souris 	Cytise pédonculé	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la gestion en futaie jardinée - Conserver les Érables et tilleuls et privilégier leur régénération naturelle - Entretien des derniers secteurs de pelouses calcaires par fauche tardive ou pâturage extensif
ENS F24 Val le Prêtre	Autreville Harmonville	Régional	Vallon froid et humide couvert de frênaies, charmaies et chênaie	<ul style="list-style-type: none"> - Chouette de Tengmalm - Gêlinotte des bois 	Bois-gentil Nivéole de printemps	<ul style="list-style-type: none"> - Les plantations de résineux sont à proscrire - Éviter les coupes rases sur de vastes surfaces - Éviter le passage d'engins dans les fonds de vallons

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS F47 Bois de Sauvigny et de la Violle	Clérey-la-Côte	Régional	Milieu très diversifié allant du vallon froid et humide au coteau chaud et sec.	- Chat forestier	Vallon froid : Nivéole de printemps Lis martagon Coteau chaud et sec : Baguenaudier Cytise pédonculé	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une coupe ou un fauchage sur certain secteur permettrait de conserver les milieux dégagés - Limiter la cueillette du Lis martagon
ENS F80 Bois de Boinville	Autigny-la-tour	Local	Boisement de type chênaie-charmaie représentatif des vallons froid sur calcaire		Aconit tue-loup Lathrée écailleuse Gagée jaune	<ul style="list-style-type: none"> - Proscrire l'introduction de conifères - Éviter l'élargissement des routes et les dépôts de bois en fond de vallon
ENS F81 La Cote Lotte	Harchéchamp	Régional	Versant à tiliaie-érablaie sur sol peu profond à éboulis calcaires. L'exposition Nord induit un microclimat frais. Le haut du versant est occupé par des escarpements rocheux.		Polypode vulgaire Doradille des murailles Fougère scolopendre	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les essences locales en évitant l'implantation d'espèces peu adaptées (conifères, Hêtres...) - Mettre en place en gestion par futaie jardinée augmenterait la diversité écologique du site
ENS F82 Les vignes Jeanmaire	Barville Houéville	Local	Tiliaie-érablaie sur éboulis calcaires grossiers à sous-sol peu profond implanté sur le versant Nord du coteau du Vair	-	Fougère scolopendre Polypode vulgaire Dentaire pennée	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les coupes rases - Maintenir les espèces locales (Érables, Ormes, Frênes, Tilleuls) au détriment des conifères - Supprimer les dépôts de déchets

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS F84 Bois de la Réseule	Sartes	Local	Boisement à éboulis sur sol peu profond avec des conditions fraîches	- Blaireau d'Europe	Fougère scolopendre Dentaire pennée	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les coupes brutales pour éviter le dessèchement du sol et l'envahissement par le noisetier - Envisager une gestion par futaie jardinée
ENS F85 bois de Chatillon	Sartes		Boisement sur versant calcaire relativement escarpé avec conditions fraîches		Dentaire pennée Orchis mâle Fougère scolopendre	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les Tilleuls et Érables - Éviter les coupes brutales pour éviter le dessèchement du sol et l'envahissement par le noisetier - Envisager une gestion par futaie jardinée
ENS H03 Morin pré	Midrevaux	Régional	Ensemble de prairies marécageuses et roselières sèches en bordure de la vallée de la Saône	- Cingle plongeur	Laïche de Davall Sanguisorbe officinale Orchis à larges feuilles	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou ré instaurer la fauche, tardive préférentiellement pour favoriser la dissémination des espèces remarquables - Si possible, éviter le pâturage intensif avec apport d'engrais
H05 Prairie de Rebeuville	Rebeuville	Régional	Ancien bras du Mouzon se retrouvant à sec en été, bordé de prairie		L'Inule d'Angleterre Gratiolle officinale	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le libre écoulement des eaux de crue dans le bras mort - Interdire le comblement dudit bras mort - Maintenir la fauche, tardive préférentiellement - Si possible, améliorer la qualité des eaux du Mouzon

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS H20 Prairie de Removille	Balleville Removille Vouxey		Ensemble de prairies alluviales inondables à la confluence du Vair et de la Vraine	<ul style="list-style-type: none"> - Courlis cendré - Martin pêcheur d'Europe - Tarier des prés - Bergeronnette des ruisseaux - Chevalier guignette 		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un programme de fauche tardive dans le but de préserver les nichés de Courlis cendré - Conserver les haies - Reboiser les berges
ENS M03 Marais des Roseaux	Liffol-le-Grand	Régional	Formé de deux parties séparées par un chemin, ce marais est situé en rive droite de la Saône. Une roselière occupe la plus grande part du marais. Le marais participe à la régulation des eaux du secteur par soutien d'étiage et rétention des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Busard cendré 	Gaillet boréal Linaigrette à larges feuilles Spirée filipendule	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la colonisation arbustive en fauchant la roselière et en maintenant un niveau d'eau suffisant dans les drains
ENS M04 Marais de l'Aviove	Villouxel	Régional	Marais calcaire de pente peu présents en Lorraine, beaucoup d'espèces rares y trouvent un dernier refuge au sein des formations végétales		Gentiane pneumonanthe Epipactis des marais Gymnadénie moucheron	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la recolonisation des milieux herbacés par fauches ou abattage - Éviter les drainages
ENS M05 Champ Loiseau	Pargny-sur-Mureau	Régional	Ensemble de petits marais de pentes engendrés par la résurgence de plusieurs sources, en rive droite de la Saône		Gaillet boréal Gentiane pneumonanthe Linaigrette à larges feuilles	<ul style="list-style-type: none"> - Un comblement des drains serait idéal - L'abattage sélectif de la végétation arbustive et arborescente limiterait la régression de la végétation herbacée

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS M06 Marais et ruisseau de Trévaux	Pargny-sous-Mureau	Régional	Prairie marécageuse située sur les pentes des coteaux de la vallée de la Saône au sein de boisements de conifères.		Lâiche de Davall Linaigrette à larges feuilles Epipactis des marais	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un programme de débroussaillage pour freiner la colonisation du site par les arbres et arbustes - Éviter les travaux d'assèchement par drainage du marais
ENS P02 Pelouse de la Roche	Villouxel	Régional	Offrant tous les stades d'évolution typiques des pelouses calcaires de lorraine, cette pelouse est la plus méridionale de Lorraine La présence d'un affleurement rocheux participe à la qualité paysagère du lieu	- Flambé	Marguerite de la Saint-Michel Orchis bouc	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la pression de pâturage afin de conserver l'ouverture du milieu
ENS P03 Pelouses et lisières à Circourt	Circourt-sur-Mouzon	Régional	Pelouse d'une dizaine d'hectares en cours de colonisation par les pins et les arbres feuillus Des escarpements rocheux sont également présents en rive gauche du Mouzon	<ul style="list-style-type: none"> - Alyte accoucheur - Petit Rhinolophe 	Mélique ciliée Ophrys araignée Ophrys bourdon	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions localisées d'abattage ou de débroussaillage d'arbres - Éventuellement remettre en place un pâturage extensif afin d'entretenir le milieu
ENS P04 Coteaux de la rivière	Autigny-la-Tour	Régional	Pelouse calcaire installée entre les cultures du plateau et les prairies de la vallée du Vair sur un milieu chaud et sec à sol superficiel	<ul style="list-style-type: none"> - Rossignol philomèle - Cuivré des marais 	Anémone pulsatille Genévrier commun Orchis bouc	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer le débroussaillage d'une partie des prunelliers et un abattage sélectif des conifères - Mettre en place une gestion par pâturage extensif serait un plus

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS P05 La côte fendue	Neufchâteau	Régional	Milieu diversifié composé de boisements d'Érables et de Frênes et de secteurs arbustifs plus denses avec des escarpements rocheux et des fragments de pelouses calcaires en voie de recolonisation par les arbustes	- Couleuvre verte et jaune	Gymnadénie moucheron Orchis pyramidal Mélique ciliée	- Mettre en place des actions ponctuelles de débroussaillage et l'élimination des espèces végétales introduites telles que les marronniers et les robiniers - Supprimer les dépôts de déchets
ENS P07 Beauregard	Maxey-sur-Meuse	Régional	Petite pelouse calcaire située dominant la vallée de la Meuse qui a tendance à se refermer dans sa partie Est par des semis naturels de Pins noirs provenant de plantation voisine Quelques éboulis sont présents sur les pentes en partie Sud	- Flambé - Mante religieuse	Anémone pulsatile Genévrier commun Serpolet couché	- Mettre en place un fauchage régulier ou un pâturage extensif afin de conserver l'ouverture du milieu - Envisager l'abattage sélectif de quelques Pins noirs
ENS P09 Le Cuvigney	Rollainville	Régional	Pelouse très ouverte et vaste qui abrite une végétation herbacée diversifiée en fonction de l'exposition, de la pente et des activités passées	- Cuivré des marais - Flambé - Mante religieuse - Cigale des montagnes	Cytise couché Orchis bouc	- Poursuivre les efforts de gestion afin de maintenir le milieu ouvert et limiter la progression des arbres sur le bas du coteau
ENS P11 La Cumene	Soulesse-sous-Saint-Elophé	Régional	Ensemble de dépressions calcaires surmontant la vallée du Vair où le sol est quasiment absent.	- Lézard des murailles - Mante religieuse	Anémone pulsatile Cytise pédonculé Epipactis brun-rouge	- Mettre en place des actions de débroussaillage permettrait de diversifier le milieu en recréant des pelouses sèches entre les dépressions

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS P12 La crotte de brebis	Soulosse-sous-Saint-Elophé	Local	Pelouse sèche composé de milieux diversifiés, tel que des secteurs secs sur sol peu profond ou sur éboulis ou des zones planes et pâturées		Anémone pulsatille Cytise pédonculé Lin à feuilles étroites Ophrys mouche	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer le pâturage extensif ou le fauchage tardif pour conserver l'ouverture du milieu - Éviter de trop charger le sol en matière organique
ENS P14 Le Niémont	Neufchâteau	Local	Multitude de petites pelouses calcaires enclavées dans divers boisement sur le haut du coteau	<ul style="list-style-type: none"> - Flambé - Mante religieuse 	Germandrée petit chêne Orchis bouc Serpolet couché	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un débroussaillage ou un fauchage tardif pour limiter l'expansion des arbres et arbustes <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un pâturage extensif pour limiter l'expansion des arbres et arbustes
ENS R01 La Meuse dans sa traversée du département	Bazoilles-sur-Meuse Coussey Domrémy-la-Pucelle Frebécourt Greux Maxey-sur-Meuse Neufchâteau		D'une largeur de 6 à 15 m, la Meuse est un milieu unique pour les Vosges Ses vallées essentiellement prairiales, ses noues, ses bras morts, ses îles et petites zones humides font de cette rivière un milieu contenant une exceptionnelle biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Héron cendré - Martin pêcheur d'Europe 	Gratiolle officinale Inule d'Angleterre	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la dynamique naturelle de la rivière - Préserver les annexes hydrauliques - Préserver les prairies du lit majeur et les ripisylves - Pour la préservation des berges préférer le génie biologique que l'enrochement
ENS R12 Prairies de Rouceux et ruisseau de l'Abreuvoir	Neufchâteau	Local	Petit ruisseau issu d'une résurgence de la Meuse dont la partie aval a conservé un caractère naturel contrairement à la partie amont fortement artificialisée	<ul style="list-style-type: none"> - Chabot commun - Cingle plongeur - Petit Gravelot 	Ache Faux-cresson Bident radié	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les Saules têtards - Restaurer les frayères - Favoriser la diversification de l'écoulement et des berges par la pose d'épis ou de déflecteurs par exemple

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS R13 La Saônelle	Coussey Frebécourt Liffol-le-Grand Midrevaux Pargny-sur-Mureau Sionne Villouxel		Cours d'eau de côtes calcaires avec pertes dans le réseau karstique souterrain en amont de Liffol-le-Grand L'alimentation par résurgence calcaires en rive droite permet la formation de nombreux petits marais de pente unique en Lorraine	- Agrion de Linden - Cingle plongeur -		- Améliorer la qualité de l'épuration - Planter une ripisylve composée d'espèces locales et adaptées sur les berges dénudées - Poser des clôtures et créer des abreuvoirs dans les prairies afin de limiter la progression du bétail dans le cours d'eau - Éviter la création de plans d'eau et les interventions hydrauliques lourdes
ENS R15 La Frezelle	Neufchâteau Rollainville Rouvres-la-Chétive Soulosse-sous-Saint-Elophé Vouxey		Ce cours d'eau calcaire est intéressant dans sa partie aval à partir de Rouvres-la-Chétive pour son parcours sinueux et le phénomène de pertes sur le réseau karstique	- Bergeronnette des ruisseaux - Bergeronnette printanière - Ecrevisse à pieds blancs - Gomphe à crochets - Gomphe joli - Truite		- Reconstituer la ripisylve avec des espèces locales et adaptées - Améliorer la qualité de l'épuration - Poser des clôtures et créer des abreuvoirs dans les prairies afin de limiter la progression du bétail dans le cours d'eau - Éviter la création de plans d'eau
ENS T01 La Glaire	Villouxel	National	Marais de pente le plus vaste et le plus riche marais calcaire de pente des Vosges	- Fadet des tourbières - Cuivré des marais	Gaillet boréal Gentiane pneumonanthe Linaigrette à larges feuilles	- Limiter la progression des espèces ligneuses et de la roselière

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS V06 Verger de Vouxeu	Vouxeu	-	Vieux vergers sur prairies de fauche alternant avec des prés-vergers pâturés et les haies Les vergers de hautes tiges comportent des arbres creux propices à la nidification des oiseaux.	- Chardonneret élégant - Huppe fasciée		- Renouveler les vieux arbres - Entretien des arbres régulièrement
ENS V07 Vergers de Aouze	Aouze	-	Vieux vergers situés préférentiellement sur le pourtour du village ou sur les coteaux Les vergers sur prairie de fauche alternent avec les prés-vergers pâturés et les haies	- Chardonneret élégant - Huppe fasciée		- Renouveler les vieux arbres - Entretien des arbres régulièrement
ENS V08 Vergers de Saint Paul	Saint Paul	-	Vergers situés sur le pourtour du village et au niveau du coteau des Tremblots	- Chardonneret élégant - Huppe fasciée		- Renouveler les vieux arbres - Entretien des arbres régulièrement
ENS V10 Vergers de Dommartin	Dommartin-sur-Vraine	-	Vergers situés sur le pourtour du village et sur une partie du coteau des Vignes vers le Haut du Rouvet	- Chouette chevêche		- Renouveler les vieux arbres - Entretien des arbres régulièrement
ENS V11 Vergers de Châtenois	Châtenois	-	Vergers situés sur les coteaux Ouest du village	- Huppe fasciée - Torcol fourmilier		- Renouveler les vieux arbres - Entretien des arbres régulièrement
ENS V12 Vergers de Longchamp	Longchamp-sous-Châtenois	-	Vergers sur les coteaux Nord du village en continuité avec les vergers de Châtenois	- Chouette chevêche		- Renouveler les vieux arbres - Entretien des arbres régulièrement
ENS V36 Vergers de Saint Hilaire	Ollainville	-	Vergers situés sur la Colline Saint Hilaire alternant avec les vignes sur le flanc Sud du coteau	- Huppe fasciée - Pie-grièche à tête rousse		- Renouveler les vieux arbres - Entretien des arbres régulièrement

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS V40 Vergers De Houécourt Et Gironcourt-sur-Vraine	Gironcourt-sur-Vraine	-	Vergers situés en rive droite du Vair sur les coteaux, depuis le bois de la Voivre jusqu'à la route départementale 166	- Chouette chevêche		- Renouveler les vieux arbres - Entretien des arbres régulièrement
Côte Saint-Gérard	Jubainville;		Sites complémentaires			
Combles de l'église	Jubainville	Régional	Sites chiroptères			
BAN DE TRANQUEVILLE	Tranqueville Graux	Local	Pelouses			
LES ECHELOTES ET POIRIÉ GIGÉ	Soulosse-sous-Saint-Elophé	Local.	Pelouses			
Pelouse de la Combe Emonin	Grand		Sites complémentaires			
Coteau du Potelon	Attignéville	Régional	Pelouses			
Combles de la mairie	Harchéchamp	Régional	Sites chiroptères			
La Forge, combles bâtiment principal	Sionne	Régional	Sites chiroptères			
Ancienne Maison Forestière de Midrevaux	Midrevaux	Régional	Sites chiroptères			
Tunnel désaffecté	Midrevaux	Régional	Sites chiroptères			
Maison Forestière de Malavoie	Vouxey	Régional	Sites chiroptères			
Forêt Domaniale de Neufeys	Vouxey		Sites complémentaires			
Fort de Bourlémont	Mont-les-Neufchâteau		Sites complémentaires			

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
Escalier intérieur du tribunal	Neufchâteau	National	Sites chiroptères			
Héronnière de Neufchâteau	Neufchâteau		Sites complémentaires			
Mégaphorbiaie du pré misère	Liffol-le-Grand	Local	Prairies			
Bâtiment agricole à Jenneville	Rouvres-la-Chétive	Régional	Sites chiroptères			
Vergers de Tilleux et de Certilleux	Tilleux, Certilleux		Vergers			
Combles de l'église	La Neuveville-sous-Châtenois	Local	Sites chiroptères			
Tillaie-Erable à Landaville	Landaville		Sites complémentaires			
Combles de l'église	Jainvillotte	Régional	Sites chiroptères			
Erable à Scolopendre	Sionne, Frebécourt	Local	Forêts			
Pertes et résurgences de la Meuse	Bazoilles-sur-Meuse, Neufchâteau		Complexes alluviaux			
Les Echelottes et Poirié Gigé	Soulosse-sous-Saint-Elophé	Local.	Pelouses			
Combles de l'église	Rollainville	Régional	Sites chiroptères			
Grotte de l'Enfer	Rebeuville	Local	Sites chiroptères			

ENS Géologie		
Nom du site	Intérêt	Communes
LES TERTRES	Régional	AUTREVILLE
CARRIERES DU BOIS DE LA VERPILLIERE	Local	HARCHECHAMP
CARRIERES DE GROUINE	Local	SIONNE
VIRAGES RECOUPÉS DE LA RD3	Régional	SOULOSSE SOUS SAINT ELOPHE
POINT DE VUE SUR LE VERROU DE RÉMOVILLE	Régional	REMOVILLE;
MORPHOLOGIE DE GLISSEMENT À PARGNY-SOUS-MUREAU	Local	PARGNY SOUS MUREAU
LA COTE FENDUE	Régional	NEUFCHATEAU
TRANCHÉE DE L'ÉTANCHE	Régional	ROLLAINVILLE;
FONTAINE KARSTIQUE DU BOIS DE TRAMPOT	Local	TRAMPOT
VALLÉE DU MOUZON À CIR COURT-SUR-MOUZON	National	CIR COURT SUR MOUZON
FALAISES ET MÉANDRES DE CIR COURT	National	CIR COURT SUR MOUZON
CARRIERE DE LA PETITE GOULE	Régional	LA NEUVEVILLE SOUS CHATENOIS

ENS rivière		
Nom du site	Intérêt	Communes
LA SAONELLE	Local	LIFFOL LE GRAND;VILLOUXEL;PARGNY SOUS MUREAU;MIDREVAUX;SIONNE;COUSSEY
LA FREZELLE	Régional	ROUVRES LA CHETIVE;ROLLAINVILLE;NEUFCHATEAU;SOULOSSE sous SAINT ELOPHE
PRAIRIES DU ROUCEUX ET RUISSEAU DE L'ABREUVOIR	Local	NEUFCHATEAU
LA MEUSE DANS SA TRAVERSÉE DU DÉPARTEMENT	National	BAZOILLES SUR MEUSE;NEUFCHATEAU;FREBECOURT;COUSSEY;DOMREMY LA PUCELLE;MAXEY SUR MEUSE;GREUX
LE MOUZON	Local	MARTIGNY LES BAINS;VILLOTTE;ROCOURT;ROZIERES SUR MOUZON;ROBECOURT;VRECOURT;POMPIERRE;CIR COURT SUR MOUZON;REBEUVILLE;NEUFCHATEAU;BLEVAINCOURT

Annexe 2 : Espèces remarquables, par commune

La liste d'espèce présentée ci-dessous est issue majoritairement de l'analyse des fiches ZNIEFF de Lorraine.

Communes	Faune	Flore
Aouze	Bruant jaune Chardonneret élégant Huppe fasciée Pie-grièche écorcheur Sonneur à ventre jaune	
Aroffe	-	
Attignéville	Alouette lulu Alyte accoucheur Bruant jaune Bruant proyer Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Criquet des jachères Criquet italien Dectique verrucivore Huppe fasciée Lézard des murailles Linotte mélodieuse Orvet fragile Pie-grièche écorcheur Sténobothre ligné Vipère aspic	Cassissier Centhrane à feuilles étroites Thésium des Pyrénées
Autigny-la-tour	Alouette lulu Ascalaphe commun Criquet des jachères Cuivré des marais Dectique verrucivore Fadet de la mélique Rossignol philomèle Vipère aspic	Aconit tue-loup Anémone pulsatile Épiaire officinale Gagée jaune Genévrier commun Koélerie à grandes fleurs Lathrée écaillée Orchis sureau Serpolet couché Trèfle scabre
Autreville	Chouette de Tengmalm Gélinotte des bois Pie-grièche écorcheur	Bois-gentil Nivéole de printemps
Avranville	Alyte accoucheur Barbastelle commune Chat sauvage Couleuvre à collier Murin de Daubenton Petit Rhinolophe Pie-grièche écorcheur Salamandre tachetée Sérotine commune	Céphalantère rouge
Balléville	Bergeronnette des ruisseaux Bruant jaune	

Communes	Faune	Flore
	Chevalier guignette Courlis cendré Huppe fasciée Martin-pêcheur d'Europe Pie-grièche écorcheur Pie-grièche grise Tarier des prés	
Barville	Barbastelle commune Bruant jaune Chat sauvage Engoulevent d'Europe Grand Rhinolophe Grimpereau des bois Pic cendré Pie-grièche écorcheur Sérotine commune Torcol fourmilier Triton alpestre	Dentaire pennée Fougère scolopendre Lathrée écaillée Polypode vulgaire
Bazoilles-sur-Meuse	Alyte accoucheur Bruant proyer Caille des blés Conocéphale des roseaux Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Cordulégastre annelé Cordulégastre bidenté Couleuvre verte et jaune Courlis cendré Criquet ensanglanté Cuivré des marais Grenouille verte Lézard des murailles Loche de rivière Milan noir Milan royal Petit Rhinolophe Pie-grièche à tête rousse Pie-grièche écorcheur Pie-grièche grise Rousserolle verderolle Salamandre tachetée Sténobothre ligné	Arabette glabre Buis Cynoglosse d'Allemagne Dentaire pennée Lathrée écaillée Potentille à petites fleurs Pulmonaire à feuilles sombres Scille à deux feuilles Stellaire des bois Vesce à feuilles de pois
Brechainville	Alyte accoucheur Barbastelle commune Chat sauvage Chevêche d'Athéna Virgule Couleuvre à collier Murin de Daubenton Petit Rhinolophe Salamandre tachetée Sérotine commune Vipère aspic	Céphalantère rouge Genévrier commun Orchis mâle Pulmonaire des montagnes
Certilleux	Petit Rhinolophe Héron cendré	Aconit tue-loup Cytise pédonculé

Communes	Faune	Flore
		Fougère scolopendre Lunaire vivace Orme des montagnes
Châtenois	Barbastelle commune Chat sauvage Engoulevent d'Europe Grand Rhinolophe Agrion de Mercure Grimpereau des bois Héron cendré Huppe fasciée Pic cendré Pie-grièche écorcheur Pie-grièche grise Sérotine commune Torcol fourmilier Triton alpestre	Lathrée écailléeuse
Chermisey	Alyte accoucheur Barbastelle commune Chat sauvage Couleuvre à collier Murin de Daubenton Petit Rhinolophe Salamandre tachetée Sérotine commune	Céphalanthère rouge
Circourt-sur-Mouzon	Alyte accoucheur Bruant jaune Bruant proyer Coronelle lisse Couleuvre verte et jaune Criquet italien Decticelle chagrinée Dectique verrucivore Héron cendré Mante religieuse Martin-pêcheur d'Europe Orvet fragile Petit Rhinolophe Sérotine commune Vipère aspic	Aconit-tue-loup Actée en épis Ail à tête ronde Cytise pédonculé Genévrier commun Germandrée petit-chêne Laîche de Haller Mélique ciliée Ophrys araignée Ophrys bourdon
Clérey-la-côte	Chat sauvage	Baguenaudier Cytise pédonculé Lis martagon Nivéole de printemps
Courcelles-sous-Châtenois	Couleuvre à collier Crapaud commun Grenouille rousse Grenouille verte Huppe fasciée Linotte mélodieuse Lézard des murailles Orvet fragile Pie-grièche écorcheur Rougequeue à front blanc Tariet pâtre	

Communes	Faune	Flore
	Triton alpestre Triton palmé	
Coussey	Agrion de Mercure Alyte accoucheur Barbastelle commune Chevêche d'Athéna Cigogne noire Cingle plongeur Coronelle lisse Couleuvre à collier Couleuvre verte et jaune Courlis cendré Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Criquet italien Cuivré des marais Grand Murin Grenouille rousse Grenouille verte Héron cendré Lézard des murailles Lézard des souches Lézard vivipare Murin de Beschtein Murin de Daubenton Nette rousse Œdipe turquoise Orvet fragile Pouillot siffleur Rousserolle verderolle Salamandre tachetée Triton alpestre Triton palmé Vanneau huppé	Germandrée des marais Lâiche de Davall Linaigrette à larges feuilles Menthe pouliot Pesse d'eau Scabieuse des prés
Darney-aux-chênes	Pie-grièche écorcheur Pie-grièche grise	
Dolaincourt	Barbastelle commune Chat sauvage Couleuvre à collier Crapaud commun Engoulevent d'Europe Grand Rhinolophe Grenouille rousse Grenouille verte Grimpereau des bois Huppe fasciée Lézard des murailles Linotte mélodieuse Orvet fragile Pic cendré Pie-grièche écorcheur Rougequeue à front blanc Sérotine commune Tarier pâtre Torcol fourmilier	Lathrée écailleuse

Communes	Faune	Flore
	Triton alpestre Triton palmé	
Dommartin-sur-Vraine	Chevêche d'Europe Pie-grièche grise	
Domrémy-la-Pucelle	Alyte accoucheur Cigogne noire Couleuvre à collier Couleuvre verte et jaune Courlis cendré Grand Murin Grenouille verte Grenouille rousse Héron cendré Lézard des murailles Martin-pêcheur d'Europe Murin de Daubenton Triton alpestre Triton palmé Vanneau huppé	Germandrée des marais Menthe pouliot Pesse d'eau
Frebécourt	Agrion de Mercure Alyte accoucheur Barbastelle commune Cingle plongeur Coronelle lisse Couleuvre à collier Couleuvre verte et jaune Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Cuivré des marais Grand Murin Grenouille verte Grenouille rousse Héron cendré Lézard des murailles Martin-pêcheur d'Europe Murin de Beschtein Murin de Daubenton Nette rousse Orvet fragile Héron cendré Petit Rhinolophe Pie-grièche écorcheur Pouillot siffleur Rousserolle verderolle Salamandre tachetée Triton alpestre Triton palmé	Laïche de Davall Linaigrette à feuilles larges Scabieuse des prés
Fréville	Pie-grièche écorcheur	
Gironcourt-sur-Vraine	Chevêche d'Europe Pie-grièche écorcheur	
Grand	Alyte accoucheur Barbastelle commune Chat sauvage Chevêche d'Athéna Couleuvre à collier	Céphalanthère rouge

Communes	Faune	Flore
	Murin de Daubenton Petit Rhinolophe Salamandre tachetée Sérotine commune	
Greux	Chevêche d'Athéna Héron cendré Martin-pêcheur d'Europe Milan royal	Céphalanthère rouge Epipactis de Müller Leucopaxille tricolor Limodore à feuilles avortées Hydne imbriqué Lactaire à odeur de citron Tricholome jaunissant
Harchéchamp	Bruant jaune Pie-grièche écorcheur	Doradille des murailles Fougère scolopendre Polypode vulgaire
Harmonville	Barbastelle commune Busard cendré Chouette de Tengmalm Grand Murin Gélinotte des bois Murin de Brandt Petit Rhinolophe Pic noir Pouillot siffleur Rougequeue à front blanc	Bois-gentil Nivéole de printemps
Houéville	Alouette lulu Barbastelle commune Bruant jaune Chat sauvage Engoulevent d'Europe Grand Rhinolophe Grimpereau des bois Pic cendré Sérotine commune Torcol fourmilier Triton alpestre	Dentaire pennée Fougère scolopendre Lathrée écailleuse Polypode vulgaire
Jainvillotte	Alyte accoucheur Bondrée apivore Couleuvre verte et jaune Crapaud commun Grenouille rousse Huppe fasciée Lézard des murailles Lézard vivipare Milan noir Milan royal Oreillard gris Orvet fragile Petit Rhinolophe Sérotine commune	Aconit-tue-loup Actée en épis Genévrier commun Germandrée petit-chêne
Jubainville	Coronelle lisse Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Criquet italien Dectique verrucivore Flambé	Crépide à rhizome Laîche de Haller Polygala amer

Communes	Faune	Flore
	Grenouille verte Lézard des murailles Linotte mélodieuse Mélitée du plantain Milan royal Murin à oreilles échancrées Petit Rhinolophe Saltique sanguinolant Torcol fourmilier Triton alpestre Vipère aspic	
La Neuveville-sous-Châtenois	Bruant jaune Bruant proyer Pie-grièche écorcheur Pie-grièche grise	
Landaville	Alyte accoucheur Barbastelle commune Bondrée apivore Bruant jaune Coronelle lisse Couleuvre à collier Crapaud commun Grand Rhinolophe Grenouille rousse Grenouille verte Lézard des murailles Lézard des souches Linotte mélodieuse Murin à moustaches Oreillard roux Orvet fragile Pie-grièche écorcheur Pie-grièche grise Torcol fourmilier Triton alpestre Triton palmé	
Lemmecourt	Alyte accoucheur Barbastelle commune Bondrée apivore Coronelle lisse Couleuvre à collier Crapaud commun Grand Rhinolophe Grenouille rousse Grenouille verte Lézard des murailles Lézard des souches Linotte mélodieuse Murin à moustaches Oreillard roux Orvet fragile Pie-grièche écorcheur Torcol fourmilier Triton alpestre Triton palmé	

Communes	Faune	Flore
Liffol-le-Grand	Aromie musquée Busard cendré Cingle plongeur Crapaud commun Criquet des Genévriers Criquet ensanglanté Cuivré des marais Grand Murin Grenouille rousse Pie-grièche écorcheur Triton alpestre Triton palmé	Cumin des prés Épiaire officinale Filipendule commune Gaillet boréal Linaigrette à larges feuilles Scorsonère des prés Spirée filipendule
Liffol-le-Petit		
Longchamp-sous-Châtenois	Busard cendré Chevêche d'Europe Pie-grièche grise	
Maconcourt	Bruant jaune Chevêche d'Athéna Pie-grièche écorcheur Pie-grièche grise	
Martigny-les-Gerbonvaux		
Maxey-sur-Meuse	Chevêche d'Athéna Coronelle lisse Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Criquet italien Dectique verrucivore Flambé Grenouille verte Héron cendré Lézard des murailles Linotte mélodieuse Mante religieuse Martin-pêcheur d'Europe Mélitée du plantain Murin à oreilles échanquées Petit Rhinolophe Pie-grièche écorcheur Saltique sanguinolant Torcol fourmilier Triton alpestre Vipère aspic	Anémone pulsatille Crépide à rhizome Genévrier commun Lâiche de Haller Polygala amer Serpolet couché
Ménil-en-Xaintois		
Midrevaux	Agrion de Mercure Alyte accoucheur Barbastelle commune Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Chat sauvage Cingle plongeur Coronelle lisse Couleuvre à collier Cuivré des marais Grand Murin	Céphalantère rouge Lâiche de Davall Linaigrette à larges feuilles Orchis à larges feuilles Sanguisorbe officinale Scabieuse des prés

Communes	Faune	Flore
	Lézard des murailles Murin de Beschtein Murin de Daubenton Nette rousse Petit Rhinolophe Pie-grièche écorcheur Pouillot siffleur Rousserolle verderolle Salamandre tachetée Sérotine commune Triton alpestre	
Moncel-sur-Vair	Busard cendré Chevêche d'Athéna Sonneur à ventre jaune	Aconit tue-loup Cresson Grande glycérie Lathrée écailleuse Lis martagon Zannichellie des marais
Mont-les-Neufchâteau	Agrion de Mercure Barbastelle commune Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Cuivré des marais Coronelle lisse Couleuvre à collier Grand Murin Lézard des murailles Murin de Beschtein Nette rousse Petit Rhinolophe Pie-grièche écorcheur Pouillot siffleur Rousserolle verderolle Salamandre tachetée Triton alpestre	Laïche de Davall Linaigrette à larges feuilles Scabieuse des prés
Morelmaison	Bruant jaune Bruant proyer	
Neufchâteau	Agrion de Mercure Barbastelle commune Bergeronnette des ruisseaux Bergeronnette printanière Chabot commun Cingle plongeur Coronelle lisse Couleuvre à collier Couleuvre verte et jaune Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Criquet ensanglanté Cuivré des marais Écrevisse à pieds blancs Flambé Grand Murin Grenouille de Lessona Grenouille verte Héron cendré	Ache faux cresson Bident radié Buis commun Germandrée petit chêne Laïche de Davall Linaigrette à larges feuilles Mélique ciliée Orchis bouc Scabieuse des prés Serpolet couché

Communes	Faune	Flore
	Lézard des murailles Mante religieuse Martin-pêcheur d'Europe Murin de Daubenton Murin de Natterer Œdipe turquoise Petit Gravelot Pipistrelle commune Rougequeue à front blanc Salamandre tachetée Tarier pâtre Triton alpestre Truite Vipère aspic	
Ollainville	Huppe fasciée Pie-grièche à tête rousse Pie-grièche écorcheur Pie-grièche grise	
Pargny-sous-Mureau	Alyte accoucheur Agrion de Mercure Barbastelle commune Chat sauvage Cingle plongeur Coronelle lisse Couleuvre à collier Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Criquet des Genévriers Cuivré des marais Grand Murin Lézard des murailles Murin de Beschtein Murin de Daubenton Nette rousse Petit Rhinolophe Pie-grièche écorcheur Pouillot siffleur Rousserolle verderolle Salamandre tachetée Sérotine commune Triton alpestre	Céphalantère rouge Epipactis des marais Lâiche de Davall Linaigrette à larges feuilles Orchis odorant Prêle de Moore Scabieuse des prés
Pleuvezain	Chevêche d'Athéna	
Pompierre	Alyte accoucheur Bondrée apivore Couleuvre verte et jaune Crapaud commun Grenouille rousse Huppe fasciée Lézard des murailles Lézard vivipare Milan noir Milan royal Oreillard gris Oreillard méridional Orvet fragile	Aconit-tue-loup Actée en épis Genévrier commun Germandrée petit-chêne

Communes	Faune	Flore
	Petit Rhinolophe Sérotine commune	
Punerot	Bruant jaune Grand Murin Milan royal Petit Rhinolophe Pie-grièche écorcheur Pipistrelle commune Sérotine commune	
Rainville	Bruant jaune Pie-grièche écorcheur	
Rebeuville	Agrion de Mercure Couleuvre à collier Couleuvre verte et jaune Criquet ensanglanté Grand Murin Grenouille de Lessona Grenouille verte Héron cendré Lézard des murailles Mante religieuse Martin-pêcheur d'Europe Murin de Daubenton Murin de Natterer Œdipe turquoise Pipistrelle commune Rougequeue à front blanc Tarier pâtre Triton alpestre Vipère aspic	Aconit tue-loup Cytise pédonculé Fougère scolopendre Gratiolle officinale Innule des fleuves Lunaire vivace Orme des montagnes
Removille	Bergeronnette des ruisseaux Bruant jaune Chevalier guignette Courlis cendré Huppe fasciée Martin-pêcheur d'Europe Pie-grièche écorcheur Tarier des prés	
Rollainville	Alouette lulu Barbastelle commune Bergeronnette des ruisseaux Bergeronnette printanière Chat sauvage Cigale des montagnes Coronelle lisse Couleuvre à collier Couleuvre verte et jaune Crapaud commun Criquet des jachères Criquet ensanglanté Cuivré des marais Decticelle chagrinée Écrevisse à pieds blancs Engoulevent d'Europe Flambé	Aconit tue-loup Buis commun Cytise couché Cytise pédonculé Épiaire officinale Fougère scolopendre Gratiolle officinale Inule d'Angleterre Koélerie à grandes feuilles Lathrée écailléeuse Lunaire vivace Mélique ciliée Orchis bouc Orme des montagnes

Communes	Faune	Flore
	Grand Murin Grand Rhinolophe Grenouille de Lessona Grenouille verte Grimpereau des bois Lézard des murailles Mante religieuse Martin-pêcheur d'Europe Murin de Daubenton Murin de Natterer Œdipe turquoise Pic cendré Pie-grièche écorcheur Pipistrelle commune Rougequeue à front blanc Sérotine commune Tarier pâtre Torcol fourmilier Triton alpestre Truite Vipère aspic	
Rouvres-la-chétive	Barbastelle commune Bergeronnette des ruisseaux Bergeronnette printanière Bruant jaune Caille des blés Chat sauvage Écrevisse à pieds blancs Engoulevent d'Europe Grand Rhinolophe Grimpereau des bois Pic cendré Pie-grièche grise Sérotine commune Torcol fourmilier Triton alpestre Triton palmé Truite	Lathrée écailleuse
Ruppes	Coronelle lisse Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Criquet italien Dectique verrucivore Flambé Grand Murin Grenouille verte Lézard des murailles Linotte mélodieuse Mélitée du plantain Murin à oreilles échanquées Petit Rhinolophe Pipistrelle commune Petit Rhinolophe Saltique sanguinolant Sérotine commune	Crépide à rhizome Laîche de Haller Polygala amer

Communes	Faune	Flore
	Torcol fourmilier Vipère aspic	
Saint-Menge		
Saint-Paul	Bruant jaune Chardonneret élégant Huppe fasciée	
Sartes	Alyte accoucheur Bondrée apivore Couleuvre verte et jaune Crapaud commun Grenouille rousse Huppe fasciée Lézard des murailles Lézard vivipare Milan noir Milan royal Orvet fragile	Dentaire pennée Fougère scolopendre Hêtre tortillard Orchis mâle
Seraumont		
Sionne	Agrion de Mercure Alyte accoucheur Barbastelle commune Chevêche d'Athéna Cingle plongeur Coronelle lisse Couleuvre à collier Couleuvre verte et jaune Crapaud commun Sonneur à ventre jaune Criquet italien Cuivré des marais Grand Murin Grenouille rousse Lézard des murailles Lézard des souches Lézard vivipare Milan royal Murin de Beschtein Murin de Daubenton Nette rousse Œdipe turquoise Orvet fragile Petit Rhinolophe Pie-grièche écorcheur Pouillot siffleur Rousserolle verderolle Salamandre tachetée Triton alpestre Triton palmé	Laîche de Davall Linaigrette à larges feuilles Scabieuse des prés
Soncourt	Chevêche d'Athéna	
Soulosse-sous-Saint-Elophé	Bergeronnette des ruisseaux Bergeronnette printanière Chevêche d'Athéna Coronelle lisse Crapaud commun	Aconit tue-loup Anémone pulsatile Crépide à rhizome Cytise pédonculé Epipactis brun-rouge

Communes	Faune	Flore
	<p>Sonneur à ventre jaune Criquet italien Dectique verrucivore Écrevisse à pieds blancs Flambé Grenouille verte Lézard des murailles Linotte mélodieuse Mante religieuse Mélitée du plantain Milan royal Murin à oreilles échancrées Petit Rhinolophe Saltique sanguinolant Torcol fourmilier Truite Vipère aspic</p>	<p>Laïche de Haller Lathrée écailleuse Lin à feuilles étroites Lis martagon Ophrys mouche Polygala amer</p>
Tilleux	<p>Alyte accoucheur Coronelle lisse Couleuvre à collier Couleuvre verte et jaune Crapaud commun Criquet italien Decticelle chagrinée Dectique verrucivore Grenouille rousse Grenouille verte Petit Rhinolophe Héron cendré Lézard des murailles Mante religieuse Orvet fragile Triton alpestre Triton palmé Sérotine commune Vipère aspic</p>	<p>Ail à tête ronde Cytise pédonculé Laïche de Haller</p>
Trampot		
Tranqueville-Graux	<p>Bruant jaune Busard cendré</p>	
Villouxel	<p>Alyte accoucheur Azuré bleu céleste Bruant jaune Chevêche d'Athéna Cingle plongeur Coronelle lisse Couleuvre à collier Crapaud commun Cuivré des marais Fadet des tourbières Flambé Grand Murin Mante religieuse Noctule de Leisler Pipistrelle commune Salamandre tachetée</p>	<p>Cirse d'Angleterre Epipactis des marais Gaillet boréal Gentiane pneumonanthe Gymnadénie moucheron Koélerie à grandes feuilles Laïche de Davall Linaigrette à larges feuilles Marguerite de la Saint-Michel Orchis bouc Pigamon des rochers</p>

Communes	Faune	Flore
	Sténobothre ligné	
Viocourt	Huppe fasciée Milan royal Pie-grièche grise	
Vouxey	Barbastelle commune Bergeronnette des ruisseaux Bergeronnette printanière Bruant jaune Chardonneret élégant Chat sauvage Chevalier guignette Courlis cendré Écrevisse à pieds blancs Engoulevent d'Europe Grand Rhinolophe Grimpereau des bois Huppe fasciée Martin-pêcheur d'Europe Pic cendré Pie-grièche écorcheur Pie-grièche grise Sérotine commune Tarier des prés Torcol fourmilier Truite	Lathrée écailleuse

Annexe 3 : Avifaune à enjeu majeur : fiches espèces

Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

Description

Petite chouette de 22 cm de haut pour une envergure allant de 54 à 58 cm, la Chevêche d'Athéna se caractérise par une tête large et ronde et des yeux dorés marqués d'un sourcil blanc oblique qui lui confère un air sévère. Son dos brun tacheté de blanc contraste avec sa poitrine blanchâtre striée de brun. Elle s'identifie facilement grâce à sa silhouette trapue et son vol onduleux.



Statut

IUCN France	LC
Protection nationale	Oui
Annexe 1 Directive « Oiseaux »	-
Déterminant ZNIEFF	Oui

Habitat / comportement / régime alimentaire

La Chevêche d'Athéna vit dans des paysages plats ou vallonnés, semi ouverts et liés à la proximité de l'Homme. Dans l'est de la France, les vergers hautes tiges constituent l'essentiel de ses habitats de nidification. Le territoire mensuel varie entre 5 et 107 ha.

Elle niche dans de vieux arbres creux, des bosquets, mais aussi dans les anfractuosités de murs. Ses habitats étant en nette régression, on la trouve désormais souvent dans des nichoirs installés à son intention.

La Chevêche d'Athéna se nourrit principalement d'invertébrés et de vers de terre, mais aussi de petits mammifères, d'insectes et d'oiseaux, ainsi que d'amphibiens.

Population en Europe et en France et tendance

En Europe, les populations sont estimées entre 160 000 et 430 000 couples ; elles ont marqué un net déclin entre 1970 et 1990, déclin qui s'est ralenti au cours des années 1990 (Birdlife international, 2004).

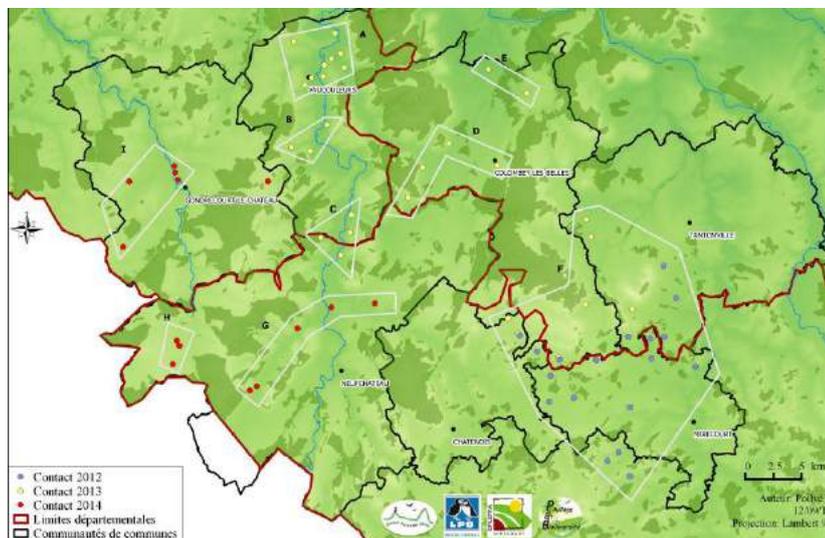
En France, de 20 000 à 50 000 couples étaient comptabilisés en 2000 (PJ Dubois *et al*, 2008), mais une nette régression est signalée en France, particulièrement dans le nord-est du pays.

Les facteurs clés de l'occupation du sol qui favorisent l'espèce sont (d'après Génot, 1990*) :

- L'abondance des herbages,
- La densité d'arbres,
- La présence de perchoirs,
- L'éloignement de la forêt.

En Lorraine, on estime la population à 300 couples en Lorraine.

Population au sein de la CCOV (Poilve *et al.*, 2014)



Noyaux de populations de la Chevêche d'Athéna dans le Sud lorrain en 2014

Au sein de la CCOV, 13 mâles chanteurs ont été localisés en 2014 sur les communes de Bréchainville, Coussey, Grand, Greux, Maconcourt, Maxey-sur-Meuse, Moncel-sur-Vair, Pluvezain, Ruppes, Sionne, Soncourt et Soulosse-sous-Saint-Elophé.

Menaces

Une cause majeure du déclin de cette espèce est la destruction et la fragmentation de son habitat avec la transformation des prairies en cultures ou l'urbanisation. La suppression des haies et des arbres isolés, l'abattage des arbres creux et l'utilisation de pesticides agricoles réduisant la densité de proies sont également des facteurs intervenant dans son rapide déclin (Loana, 2015).

Située en bout de chaîne alimentaire, les empoisonnements indirects via l'utilisation de biocides peuvent être très impactants pour l'espèce. A cela

s'ajoute d'autres causes de mortalité comme la collision avec des véhicules, la noyade dans des abreuvoirs à bétails, le piégeage dans les poteaux téléphoniques creux, etc.

La Chevêche d'Athéna subit également de nombreux dérangements durant les périodes de nidification.

Mesures en faveur de sa préservation

- Maintien des vergers haute-tige et des arbres têtards
- Mise en place de nichoirs adaptés à l'espèce
- Réduction/suppression de l'utilisation de rodenticides
- Plantation de haies afin de favoriser l'entomofaune
- Limitation des activités au pied des nids en période de nidification

Bibliographie

BIRDLIFE International, 2004. *Birds in the European Union: a status assessment*. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International.

DUBOIS P-J, LE MARECHAL P, OLIOSSO G et YESOU P, 2008. *Nouvel inventaire des oiseaux de France*, Delachaux & Niestlé, Paris, 559 p.

GENOT, J.-C. & Lecomte, P. 2002. *La Chevêche d'Athéna*. Édition Delachaux et Niestlé. Collection « Les sentiers du naturaliste ». 144 p.

LOANA, 2015. *Sélection des espèces à enjeux de conservation vis-à-vis de la bromadiolone, Chevêche d'Athéna*, 4 p.

LPO MISSION RAPACES (2008) *Cahier technique Chevêche*, 22 p.

POILVE E. & D'ORCHYMONT Q., 2014. *Rapport d'activités 2013-2014. Projet « Une Chouette dans mon village » dans le sud lorrain*. 34 p.

Milan royal (*Milvus milvus*)

Description

Le Milan royal est un rapace diurne. Pouvant mesurer jusqu'à 150 cm d'envergure pour un poids de 1 kg environ, il se caractérise par sa queue fortement échancrée, ses grandes taches blanches au niveau des poignets et son plumage ventral roux caractéristique (Génsøl & Dubourg – Savage, 1999 ; Svensson *et al.*, 2010). Les jeunes et immatures se distinguent de leurs aînés par leur plumage nettement plus clair. On les reconnaît également grâce aux nuances rousses qu'ils portent sur la tête et leur œil ambré et non jaune clair (LPO Mission rapaces, 2008).



Statut

IUCN France	VU
Protection nationale	Oui
Directive « Oiseaux »	Annexe I
Déterminants ZNIEFF	Oui (nidification)

Habitat / comportement / régime alimentaire

Le territoire de chasse du Milan royal se trouve en milieux ouverts (Heuacker et Didier, 2013), agricoles et façonnés par l'élevage extensif et la polyculture (Leblanc *et al.*, 2014). Les prairies pâturées lui offrent abondance et diversité de proies, mais les vallées alluviales et les prairies de fauche lui sont également très favorables (Leblanc *et al.*, 2014). Opportuniste, il consomme des petits mammifères et de gros insectes (Géroudet, 1984 ; Blanco *et al.*, 1990), mais il peut également être charognard. Il se nourrit aussi ponctuellement de micromammifères lorsqu'ils sont abondants ou faciles à capturer.

Pour son site de reproduction, le Milan royal s'installe exclusivement en milieu boisé, dans des boisements mixtes ou des petits bosquets idéalement situés sur des coteaux. Il peut également s'installer dans des haies avec de gros arbres ou sur des arbres isolés (Leblanc *et al.*, 2014). Il construit (ou récupère) une grande aire sur une fourche principale d'un grand arbre. Le couple se montre fidèle à son nid ou, plus souvent, à un groupe de nids. Si le couple rayonne habituellement à 3 ou 4 km de son aire (L.P.O. Alsace, 2009), son rayon d'action peut être considérable : jusqu'à 15 km de son nid (Mionnet, 2004).

Population en Europe et en France et tendance

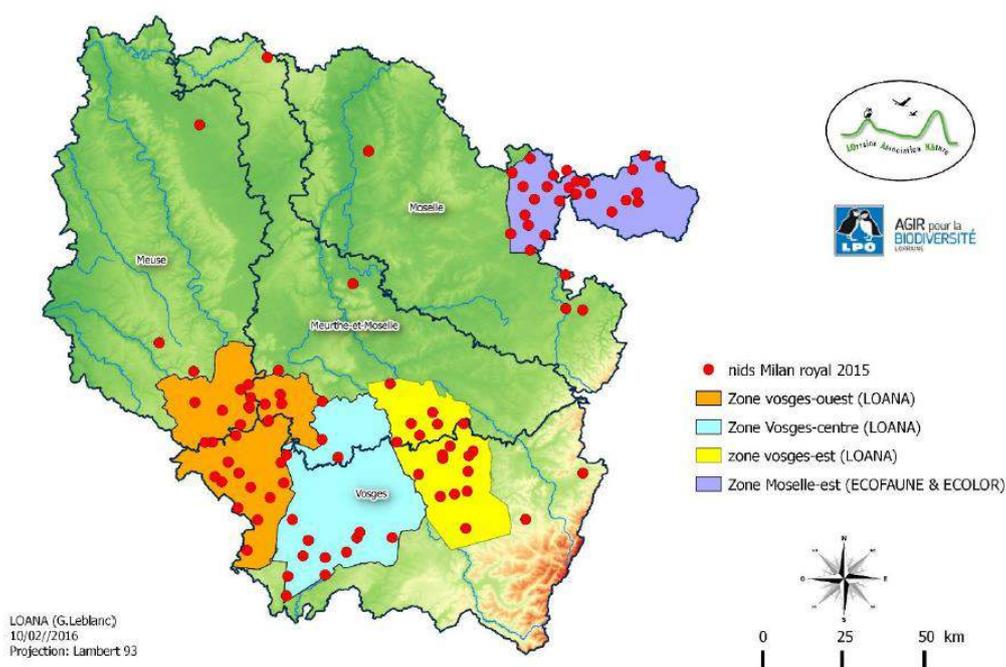
En Europe, le Milan royal compte entre 18 000 et 23 000 couples nicheurs, ses effectifs accusant un léger déclin depuis les années 1990 (Birdlife International, 2004).

En France, ses effectifs nicheurs sont compris entre 3 000 et 3 800 couples en 2000 (Dubois *et al.*, 2008). La population française représente 15 % de la population mondiale. Son déclin, initié au début du 19^e s. s'est accentué durant la première moitié du 20^e siècle, avant d'augmenter lentement à partir de 1970.

En revanche, un fort déclin est observé dans le quart Nord-est de la France, dans des secteurs où les surfaces en herbe diminuent. Il faut également noter qu'en Franche-Comté, une forte mortalité par empoisonnement, due à l'utilisation d'un pesticide contre les campagnols (la Bromadiolone) a été enregistrée.

Population en Lorraine et tendance

En Lorraine, le Milan royal est bien moins répandu que dans les années 1970 à 1980, on estime la population à 112 couples nicheurs en 2015. Il semble mieux réparti dans le sud-ouest de la région : le sud de la Meuse, l'ouest des Vosges et le sud-ouest de la Meurthe-et-Moselle sont encore occupés par l'espèce (LOANA, 2012). Par ailleurs, le nord-est de la région est occupé par une petite population assez bien répartie sur la région de Sarreguemines, en continuité avec la population présente en Alsace bossue (Scheid, 2013 et 2014).



Zones de suivis et nids de Milan royal connus en 2015

Population au sein de la CCOV (Loana, 2016)

La population présente au sein de la CCOV est de 16 couples et s'inscrit dans le noyau de population de l'Ouest vosgiens comprenant 31 couples cantonnés dont 28 couples qui ont été suivis par Lorraine Association Nature en 2015. L'espèce est présente sur les communes de : Aroffe, Châtenois, Fréville, Greux, Jubainville, Midrevaux, Neufchâteau, Ollainville, Pompierre, Punerot, Removille, Soulosse-sous-Saint-Elophe, Tilleux et Villouxel.

Menaces

Le Milan royal est une espèce subissant de fortes pressions anthropiques, en cause notamment les empoisonnement illégaux et l'ingestion de rodenticides (Knott et al., 2009).

L'espèce est également menacée par l'intensification de l'agriculture. L'homogénéisation des paysages entraîne une modification des structures des communautés d'oiseaux et d'insectes et plus largement une perte de la biodiversité.

Mesures en faveur de sa préservation

- Maintenir les zones prairiales
- Proscrire l'utilisation de rodenticides
- Limiter les activités au pied des nids en période de nidification

Biblio

BIRDLIFE International, 2004. *Birds in the European Union: a status assessment*. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International.

DUBOIS P-J, LE MARECHAL P, OLIOSSO G et YESOU P, 2008. *Nouvel inventaire des oiseaux de France*, Delachaux & Niestlé, Paris, 559 p.

GÉNSBØL L, B. & DUBOURG-SAVAGE, M.-J., 1999. *Guide des rapaces diurnes: Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Delachaux et Niestlé, Lausanne, 414p.

GEROUDET, P. (1984) *Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Paris

HEUACKER, V. & DIDIER, S., 2013. Le Milan royal (*Milvus milvus*) en Alsace : statut, menaces et plan régional d'actions. *Ciconia*, Volume 37, p. 3-17.

LEBLANC, G., DAUVERNE, L., PERRIN, V. & SARRAZIN, M., 2014. *Le Milan royal Plan Régional d'Actions Lorraine 2014-2024*. LOANA / Coordination Lorraine LPO DREAL Lorraine, 101p.

LOANA, 2012. *Rapport d'activité, 2012. Suivi et conservation d'une population de Milans royaux (Milvus milvus) en Lorraine*, 69 p.

LPO Alsace, 2009. *Expertise et synthèse en vue de l'élaboration du document d'objectifs de la zone de protection spéciale « Forêt de Haguenau »* n°fr4211790, 127 p.

LPO MISSION RAPACES, 2008. *Cahier technique Milan royal*, 40p.

MIONNET A 2004. Milan royal. In Thiollay & Bretagnolle, *Les rapaces diurnes nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris.

SCHEID, Christelle, 2013. *Compte rendu de l'action en faveur du Milan royal entre Sarreguemines et Bitche*, 25 p.

SCHEID, Christelle, 2014. *Suivi de la population de Milan royal entre Sarreguemines et Bitche, saison 2014*, 26 p.

SVENSSON, L., MULLARNEY, K., ZETTERSTRÖM, D., LESAFFRE, G. & PAEPEGAEY, B (2010) *Le guide ornito*. Delachaux et Niestlé, Paris.

Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*)

Description

D'une taille de 25 cm environ pour une envergure de 30 à 35 cm, la Pie-grièche grise est gris bleu sur le dessus et blanche sur le dessous. Sa queue et ses ailes ont une dominante noire, additionnée de blanc. Sa tête est pourvue d'un large bandeau noir sur les yeux.



Statut

IUCN France	Oui
Protection nationale	Oui
Directive « Oiseaux »	-
Déterminant ZNIEFF	Oui (nidification)

Habitat / comportement / régime alimentaire

La Pie-grièche grise affectionne les milieux plats ou à faible pente, caractérisés par une succession de zones riches en arbres (bosquets, arbres isolés, vergers,...) et de zones semi ouvertes occupées surtout par des prairies et/ou des pâtures et ponctués de perchoirs variés (buissons, arbres, fils électriques, clôtures,...). La taille de son territoire de nidification varie de 20 à 100 hectares (Lefranc, 1999).

L'espèce capture beaucoup d'insectes et principalement de gros Coléoptères et Orthoptères. Cependant ce sont les petits rongeurs qui constituent l'essentiel de la biomasse de son alimentation (campagnols principalement). D'autres petits vertébrés complètent ce régime ; passereaux, lézards, amphibiens, etc (Glutz Von Blotzheim et Baeuer, 1993 ; Lefrance, 1993).

La Pie-grièche grise est souvent posée en vue, immobile, sur un perchoir élevé d'où elle repère ses proies au sol. Elle chasse également en volant sur place, comme le Faucon crécerelle. Elle empale une partie de ses proies sur des supports variés : fil barbelés, buissons épineux,... Ces « lardoirs » ont une fonction de garde-manger utilisable par mauvais temps, quand les proies peu actives sont difficiles à détecter. Les petits vertébrés sont souvent encastrés dans de fines fourches d'arbustes, ce qui facilite le dépeçage.

Population en Europe et en France et tendance

En Europe, la limite sud-ouest de son aire de reproduction se situe en France, et plus particulièrement dans le département de la Lozère. De là, la distribution des nicheurs s'étend de façon disjointe vers le nord-est, à travers la France, le Benelux, l'Allemagne, la Pologne, etc. Au-delà, l'espèce se reproduit en Scandinavie – jusqu'au Cercle Arctique – et, à travers la Russie, jusqu'aux rivages de l'Océan Pacifique (Lefranc, in Rocamora & Yeatman-Berthelot).

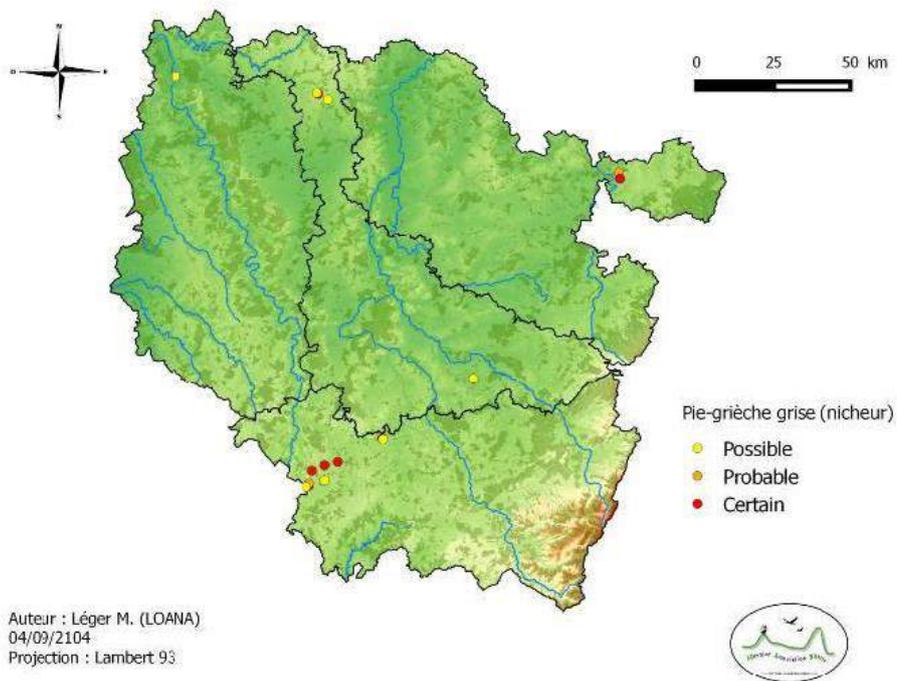
En France, la population est vraisemblablement de moins de 1 000 couples, dont seulement 114 à 185 en dehors du Massif central avec un fort déclin des populations (-75%), (Loana, 2015). En France, la Pie-grièche grise est en déclin (Lefranc, in Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999). Les atlas nationaux successifs (Yeatman, 1976 ; Yeatman-Berthelot & Jarry, 1995, Issa et Muller, 2015) et une enquête nationale sur les Pies-grièches (Lefranc, 1999b) ont montré une évolution très négative de l'aire de nidification : elle a très fortement régressé dans sa partie ouest, avec la disparition des nicheurs dans le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Vienne. Des lacunes préoccupantes sont également apparues dans le Nord-Pas-de-Calais (Deflandre et al. in Tombal, 1996), en Limousin, en Bourgogne, en Lorraine, en Alsace et en Franche-Comté. Actuellement, les meilleures populations subsistent sur des zones de plateaux dans la partie orientale du Limousin, en Auvergne et dans le Jura. Les vallées peu encaissées et riches en prairies – comme certains secteurs de Lorraine – retiennent également l'espèce (Lefranc, in Rocamora & Yeatman-Berthelot, op. cit.).

Population en Lorraine et tendance

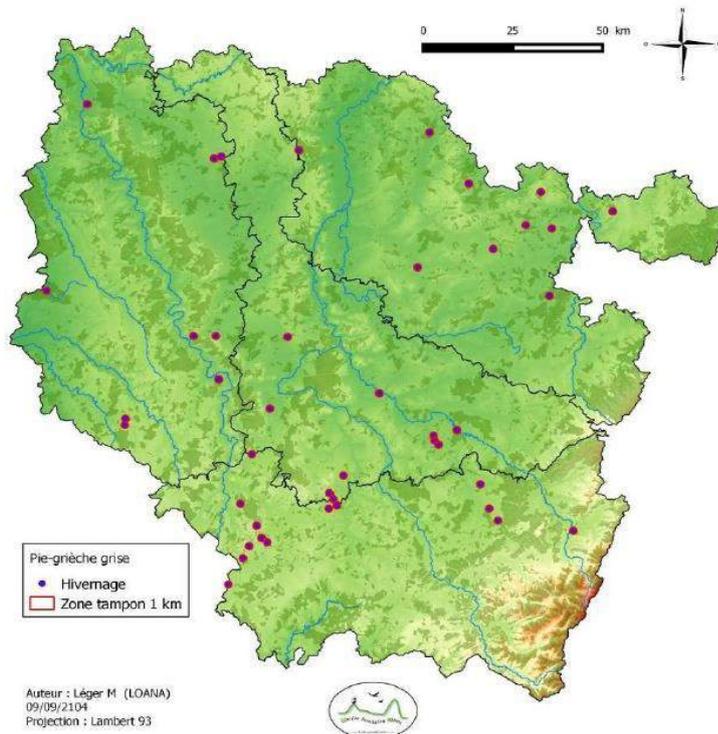
L'effectif au niveau lorrain est de 52 couples nicheurs en 2016. 3 noyaux de populations se distinguent ; la vallée de la Meuse dans le secteur de Stenay-Mouzay (Nord du département), l'Est mosellan (territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord) et la plaine vosgienne (secteur de Châtenois), cette dernière semblant être le noyau le plus important, représentant plus de 90% de la population régionale en 2014.

En période internuptiale et hivernale, l'espèce est plus répandue dans notre région et est présente sur 45 communes en 2014/2015 avec un effectif minimum de 44 individus en hivernage sur toute la région.

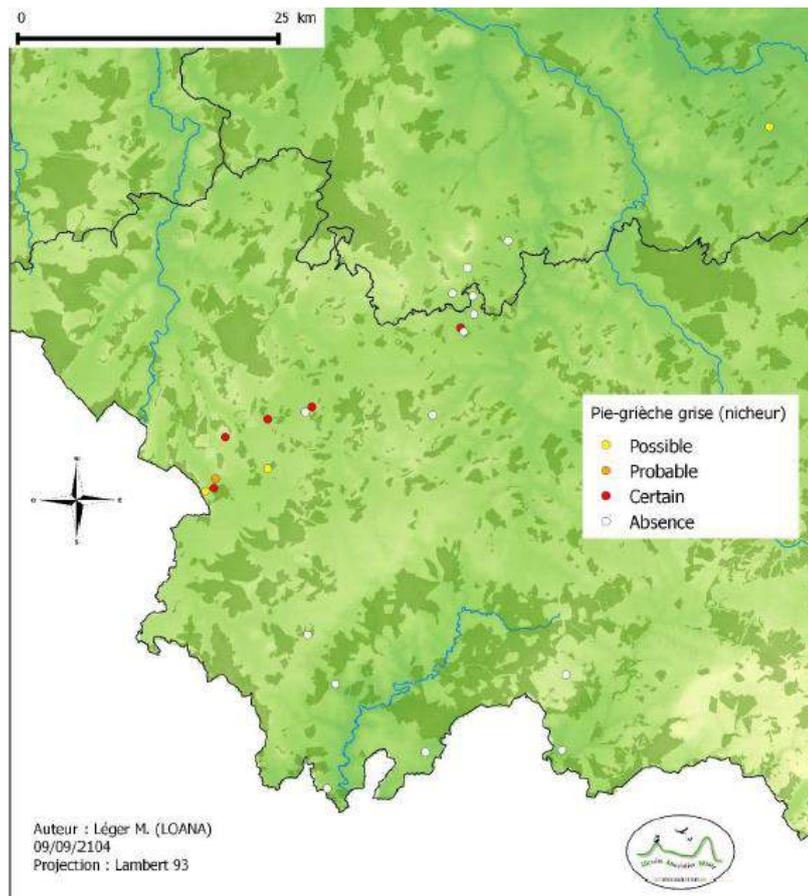
L'évolution des effectifs lorrains est analogue à celle observée au niveau national.



Répartition des couples de Pies-grièches grises nicheurs en Lorraine en 2014



Répartition des Pies-grièches grises en hivernage en Lorraine en 2014



Répartition des couples de Pies-grièches grises dans le Sud lorrain en 2014

Population au sein de la zone du PLUI (Loana, 2016)

Au sein du territoire de la CCOV, 4 sites de nidification certains ont été recensés en 2016 sur les communes de Darney-aux-chênes, Olainville et Laneuveville-sous-Châtenois. 4 sites de nidification probables ont également été recensés sur les communes de Châtenois, Longchamp-sous-Châtenois, Rouvres-la-chétive et Morelmaison. Les prospections hivernales ont également mis en avant la présence de 8 sites d'hivernage sur les communes de Balleville, Darney-aux-chênes, Laneuveville-sous-Châtenois, Olainville, Rouvres-la-chétive, Viocourt et Vouxeux en 2015-2016.

Menaces

L'intensification de l'agriculture avec une homogénéisation du paysage est la menace la plus importante pesant sur cette espèce. La diminution drastique des prairies, des vergers haute-tiges et des éléments linéaires du paysage tels que les haies ont participé à son rapide déclin.

L'utilisation de rodenticides pour lutter contre la prolifération des micromammifères certaines années est susceptible de provoquer des dégâts dans la chaîne alimentaire, atteignant directement la Pie-grièche grise très friande de micromammifères. A contrario, les années à faibles densités en

micromammifères l'espèce peine à trouver une nourriture de substitution suite à un appauvrissement généralisé de la biodiversité en milieu rural.

L'étalement urbain et le développement des infrastructures de transport ont fortement contribué à la réduction ainsi qu'à la fragmentation de son habitat.

Enfin la dernière menace concerne le dérangement des individus en période de nidification. L'espèce est très sensible aux dérangements humains liés à des activités ponctuelles, elle peut s'accommoder de certaines activités régulières à conditions que celles-ci ne se trouvent pas au pied de son nid.

Mesures en faveur de sa préservation

- Préserver les secteurs fréquentés
- Recréer des corridors notamment grâce à la mise en place de réseaux de haies
- Maintenir une agriculture extensive
- Proscrire l'utilisation de rodenticides
- Maintenir des structures végétales favorables telles que les vergers hautes tiges, les haies, les arbres isolés, les talus et fossés
- Préserver les secteurs humides (marais ponctués de buissons et parcourus par le bétail)

Biblio :

GLUTZ VON BLOTZHEIM U.N. & BAUER K.M. 1993. – *Handbuch der Vögel Mitteleuropas. Band 13/II, Passeriformes (4. Teil), Sittidae-Laniidae*. AULA-Verlag, Wiesbaden, 809-1366.

ISSA N. et MULLER Y. coord. (2015). *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris.

LEFRANC N. 1993. – *Les Pies-grièches d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Delachaux et Niestlé, Lausanne, Paris, 240 p.

LEFRANC N. 1999b. *Les Pies-grièches Lanius sp. en France : répartition et statuts actuels, histoire récente, habitats*. Ornithos, 6 : 58-82.

LOANA, 2015. *Sélection des espèces à enjeux de conservation vis-à-vis de la bromadiolone, Pie-grièche grise*, 4 p.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p

SANS NOM, 2008. *Pie-grièche grise, enquête Lorraine*, 13 p.

TOMBAL J.-C. (coord.), 1996. Les oiseaux de la région Nord-Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses : période 1985-1995. *Le Héron* 29 : 1-336.

YEATMAN L. (1976). *Atlas des oiseaux nicheurs de France*. SOF, Paris, 282 p.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. 1995. *Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989*. (Deuxième édition revue et corrigée). SOF, Paris, 776 p.

Annexe 4 : Cartographie bruit

